

Parce que je suis une fille

LA SITUATION DES FILLES DANS LE MONDE 2007



Parce que je suis une fille

LA SITUATION DES FILLES DANS LE MONDE 2007



JENNY MATTHEWS



MARK READ

Parce que je suis



ADAM HINTON



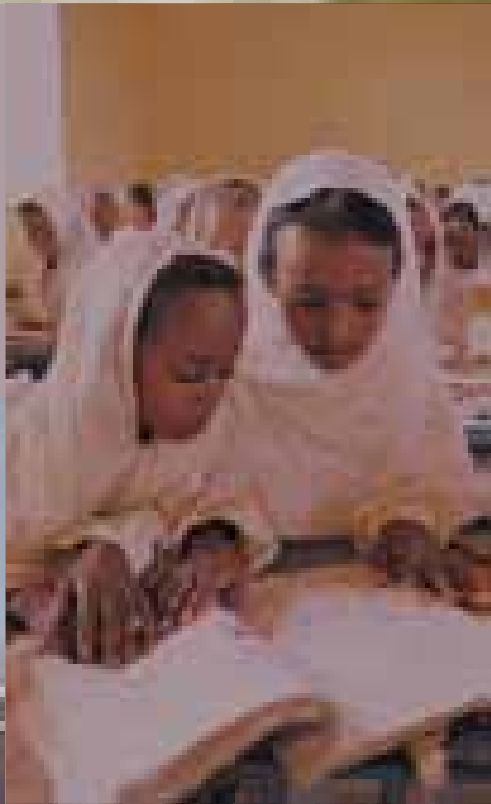
MICHELLE GILBERT



MARK READ

une fille

ADAM HINTON



ADAM HINTON

Remerciements

La réalisation de ce rapport a été rendue possible grâce aux conseils et à la contribution d'un grand nombre de personnes et d'organisations.

Comité consultatif

Maggie Baxter – anciennement de Womankind Worldwide
Lesley Bulman-Lever – anciennement de l'Association mondiale des Guides et des Eclaireuses
Professeur Elisabeth Croll – School of Oriental and African Studies, Université de Londres, Royaume Uni
Nazneen Damji – UNIFEM
Sir Richard Jolly – Institute of Development Studies, Université du Sussex, Royaume Uni
Professeur Pauline Otti – Université de Jos, Nigeria (retraîtée) et consultant auprès des Nations Unies
Professeur Lucero Quiroga – Instituto Tecnológico de Santo Domingo (INTEC), République Dominicaine
Gita Sahgal – Amnesty International
Marie Staunton – Plan (UK)
Dr Anja Stuckert – Plan (Allemagne)
Abiola Tilley-Gyado – Plan (Cadre stratégique pour l'Afrique)

Ont également contribué les organisations et les personnes suivantes : Division des programmes de l'UNICEF, Population Council et en particulier Kelly Hallman et Jennifer Catino, Save the Children, World Vision International, Association mondiale des Guides et des Eclaireuses, YWCA et le Young Lives Project.

Groupe directeur – Plan

Amanda Barnes, Simon Heap, Khairul Islam, Tiina-Marie Levamo, Hoa-Phuong Tran et Rosanna Viteri

Assistance supplémentaire

Paul Bode, Plan (Siège international)
Dr Josef Decosas, Plan (Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest)
Dr Alice Behrandt, Plan (Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest)
Abi Masefield, Plan (UK)
Sharon Goulds, Plan (UK)

Ces Bureaux de Plan ont aussi participé : Plan Bénin, Plan Brésil, Plan Cambodge, Plan Cameroun, Plan République Dominicaine, Plan Egypte, Plan El Salvador, Plan Guinée, Plan Inde, Plan Malawi, Plan Philippines, Plan Sierra Leone, Plan Sri Lanka, Plan Thaïlande, Plan Togo, Plan Ouganda, Plan Vietnam, Plan Zambie, Plan - Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest et Plan – Bureau Régional d'Asie.

Editeur en chef

Nikki Van Der Gaag

Gestion du projet

Feyi Rodway

Recherche

Amérique latine et monde : Amy Joyce
Afrique : Susan Wambui Mbugua
Asie : Meera Butalia
Europe, Amérique du Nord et Australasie (Japon inclus) : Lyne Ocheing
Recherche iconographique : Simone Schneider

Recherche juridique

Coordinatrice : Claire Mortimer, Plan (Siège international)
Recherche Pro bono : Advocates for International Development
Lisa James, Plan (UK)

Nous tenons à remercier tout particulièrement les filles et les jeunes femmes du monde entier qui ont participé en rédigeant les essais utilisés dans le rapport ainsi que les familles qui ont accepté de faire partie de l'étude de cohorte. Nous remercions aussi le Professeur Geraldine Van Bueren pour sa contribution spéciale sur la discrimination.

Imprimé par Amadeus, Italie sur papier recyclé



ISBN: 978-0-9550479-0-9

Bien que tous les efforts soient entrepris pour veiller à ce que les informations contenues dans cette publication soient exactes à la date d'impression, Plan ne peut être tenu responsable des inexactitudes.

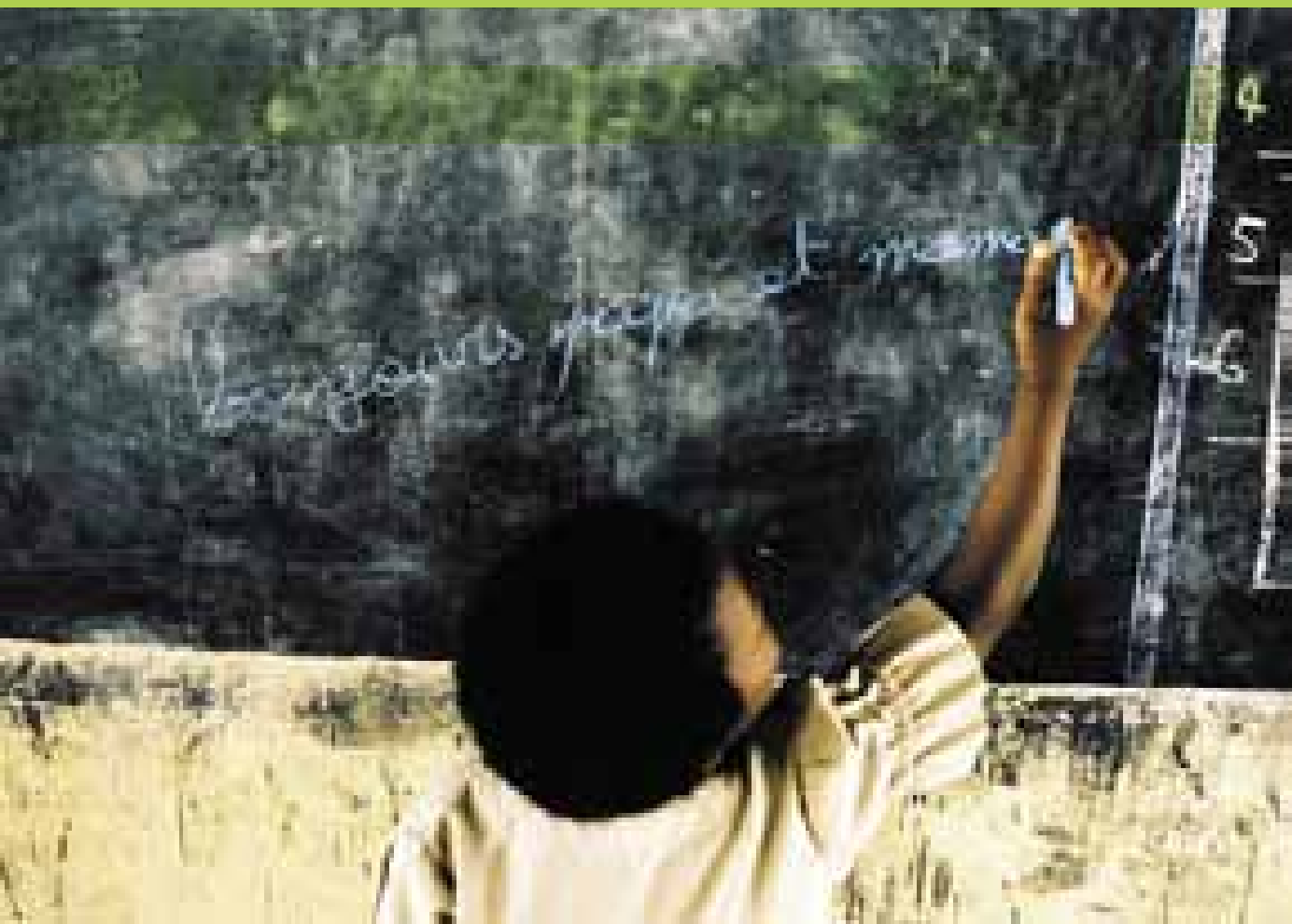
Les commentaires et les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la politique officielle de Plan UK ou de Plan.

La copie de certaines parties de cette publication est autorisée pour la recherche, le plaidoyer et l'éducation, à condition que la source soit identifiée. La présente publication ne peut pas être reproduite à d'autres fins sans l'autorisation préalable de Plan UK.

« Je n'arrive jamais à comprendre pourquoi les garçons et les filles ne sont pas égaux entre eux. Dans les campagnes, les aînés pensent que les filles sont nées pour avoir des enfants, pour se marier et pour faire le ménage. Les filles qui vivent à la campagne... ne vont pas à l'école. Leurs parents ne se rendent pas encore compte que le monde change. »

Jeune fille de 15 ans, Turquie

MARK READ





ADAM HINTON

Sommaire

Avant-propos de Graça Machel.....	8
Parce que nous sommes des filles Choix réels, vies réelles Etude de cohorte	10
Introduction	14
L'avis du juriste : Les obligations des Gouvernements envers les filles, par le Professeur Geraldine Van Bueren	19

Section 1

Chapitre 1

Survie : Un déficit de 100 millions de filles	23
---	----

Chapitre 2

Vie de famille : Les filles passent beaucoup plus de temps que les garçons aux tâches ménagères et non économiques et elles sont moins disponibles pour l'école et le jeu.....	33
---	----

Chapitre 3

Education : 62 millions de filles ne bénéficient pas de l'enseignement primaire	51
--	----

Chapitre 4

Santé : En Afrique subsaharienne, les deux tiers des 15-19 ans nouvellement infectés par le VIH sont des filles	67
---	----

Chapitre 5

Gagner sa vie : Soixante-dix pour cent des 1,5 milliard de personnes qui vivent avec \$1 ou moins par jour sont des femmes.....	85
---	----

Chapitre 6

Filles en situations extrêmes : Dans le monde entier, près de 50 % des agressions sexuelles s'exercent contre des filles de 15 ans ou moins.....	103
--	-----

Chapitre 7

Conclusion	117
Références.....	122



ADAM HINTON

Section 2

Tableau 1 : 1948 - 2007 : 59 années de
législation internationale concernant
spécifiquement les droits des filles 132

Tableau 2 : Indicateurs sexo-spécifiques de base... 154

Tableau 3 : Indicateurs de base sur
l'éducation des filles 164

Tableau 4 : Santé de la reproduction
des jeunes femmes 174

Tableau 5 : Comparaison du poids
des moins de 5 ans 183

Tableau 6 : Filles et jeunes femmes au travail..... 184

Pour en savoir plus sur les droits des filles 188

Avant-propos

Ce rapport « Parce que je suis une fille » constitue une contribution significative aux efforts entrepris pour documenter les différentes formes de discrimination qui s'exercent à l'encontre des filles et pour lutter contre l'inégalité de genre. Alors que les femmes et les filles représentent plus de 50 % de la population mondiale, un statut de seconde classe continue de leur être réservé dans toutes les sociétés. L'inégalité de genre prédominante débute même avant la naissance de la fille. Dans toutes les régions du monde, les familles et les sociétés réservent un traitement différent aux filles et aux garçons, les filles se heurtant à une discrimination accrue et ne bénéficiant, en matière d'éducation, de santé et de nutrition, que d'opportunités réduites, à un niveau inférieur, voire de qualité inférieure.

Qu'elle naisse en Afghanistan ou en Zambie, la vie de la fille – du ventre de sa mère à l'enfance, puis à l'adolescence – est marquée par la négligence, les privations et l'exploitation. La pratique du fœticide féminin a entraîné un déséquilibre entre les sexes dans certaines régions du monde, à l'origine d'un déficit de millions de filles qui devraient être en vie aujourd'hui. Du fait de la négligence, les nourrissons filles ont, dans certains pays, moins de chances de survivre que les garçons. Malgré le consensus sur le fait que les mutilations génitales féminines sont une violation des droits humains des filles, notamment de leur droit à la santé, le phénomène est répandu, puisqu'au moins 2 millions de filles sont exposées chaque année à cette pratique.

De plus, malgré une hausse enregistrée dans l'accès des filles à l'éducation primaire, les pays

en développement sont nombreux à ne pas être parvenus à réaliser la parité filles-garçons dans l'enseignement primaire et secondaire. Si une fille va à l'école, elle risque plus d'abandonner les études ou d'être déscolarisée par sa famille, contrairement à son frère. Arrivées à l'âge de l'adolescence, les filles sont confrontées à une nouvelle série de défis. Dans le monde en développement, elles sont plus de 80 millions à être mariées avant leur 18ème anniversaire.

Le taux d'infection par le VIH/SIDA est disproportionné chez les filles, puisque les trois quarts des 15-24 ans atteints par le VIH sont des jeunes femmes et des filles. Chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans, la grossesse représente la principale cause de mortalité. Travail sexuel commercial, travail domestique, autres formes de travail des enfants, trafic et exploitation – telle est la litanie des actes préjudiciables aux filles.

Sans égalité entre les sexes, il sera impossible d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pour cette raison que le présent rapport est si précieux. « Parce que je suis une fille » documente l'impact de l'inégalité de genre sur la vie des filles. Il montre de façon claire et déterminante que cette situation, la plus intolérable qui soit, est la conséquence de notre incapacité à construire un monde plus équitable et plus juste. Dans le monde d'aujourd'hui, la discrimination fondée sur le sexe et le genre est moralement indéfendable ; au plan économique, politique et social, elle est insupportable.

Nous disposons, avec la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), signées et ratifiées par un très grand nombre de gouvernements, des instruments juridiques propres à renforcer et à protéger les droits des filles. Nous devons maintenant faire adopter des lois nationales fortes et mettre en application les déclarations et les politiques que nous avons définies. Nous devons juger nos décideurs et travailler à changer et à éduquer la société et les familles. Nous ne pouvons plus nous réfugier derrière la défense de pratiques culturelles ou traditionnelles. Nous ne pouvons plus accepter que des filles ne soient pas appréciées simplement parce qu'elles ne sont pas des garçons. Enfin, nous ne pouvons plus rester immobiles alors que nos filles sont maltraitées, ignorées et humiliées. Certains argueront du fait que nos connaissances sont très incomplètes, que nous avons besoin d'éléments et de données supplémentaires pour pouvoir mettre les programmes en application. Certes, il existe sans doute des lacunes dans nos connaissances, mais nous ne pouvons pas laisser passer une minute de plus sans agir de toute urgence, et avec détermination, faute de quoi nous condamnerions des millions de filles à une vie de pauvreté et de misère. L'enjeu est trop important - nos filles et nos petites-filles comptent sur nous.

Graça Machel

Présidente de la Fondation pour le développement communautaire

Présidente du Conseil du GAVI Fund



Parce que nous sommes des filles

Choix réels, vies réelles Etude de cohorte

Ainsi que le montrera ce rapport « Parce que je suis une fille », la discrimination envers les filles et les jeunes femmes demeure profondément ancrée et largement tolérée dans le monde entier. C'est dès la naissance que surgissent de nombreux défis auxquels se heurtent les filles ; en fait, dans certaines régions du monde, elles sont victimes de la préférence sociale pour les garçons, avant même leur naissance.

« Choix réels, vies réelles » est une étude de cohorte que nous avons élaborée pour suivre 135 fillettes de la naissance jusqu'à leur neuvième anniversaire en 2015. Chaque année, les chercheurs leur rendront visite dans leur famille pour les interroger sur leur alimentation, leur état de santé, leur éducation ; ils dresseront au fil du temps un tableau de la façon dont leur nature de fille influe sur leur vie. Les résultats de l'étude seront publiés dans chaque rapport annuel « La situation des filles dans le monde » publié par Plan.

1. Née en juillet 2006, Dossa vit au Bénin. Elle a vu le jour dans un centre de santé local et elle a eu la chance d'être en bonne santé pendant ses premiers mois. Le taux de mortalité infantile dans l'Afrique subsaharienne est de 101 pour 1000 naissances vivantes. La mère de Dossa n'a été qu'à l'école primaire et elle vend des produits sur le marché. Il y a une corrélation saisissante entre le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et le degré d'instruction atteint par la mère.

2. Vo Le est la fille de fermiers vietnamiens. Elle est née à l'hôpital local avec l'aide d'une sage-femme en février 2006. Fait unique au Vietnam, la mère de Vo Le a plus d'années d'instruction que son père. Cela devrait placer Vo Le dans une situation avantageuse.

Les fillettes sont originaires de neuf pays répartis dans le monde entier. Certaines vivent dans deux des

pays les plus pauvres au monde - le Bénin et le Togo. D'autres sont nées dans des économies à croissance rapide, comme le Vietnam. Pour d'autres encore, le gouvernement de leur pays a fortement investi dans des programmes sociaux ciblant les familles pauvres, comme le Brésil.

3. Brenda a fêté son premier anniversaire début mars 2007. Sa famille vit dans un village du Salvador. Brenda est née à la maison, sans l'assistance d'une sage-femme ou d'une accoucheuse traditionnelle. Elle souffre en permanence d'une infection des voies respiratoires et elle a la diarrhée de temps à autre. La mère de Brenda s'appelle Adina. C'est encore une toute jeune fille, puisqu'elle a 14 ans. Brenda est sa deuxième fille.

4. Mary Joy est née en février 2006 à la maison, avec l'aide d'une accoucheuse. Elle vit avec sa famille dans un village pauvre des Philippines. La mère de Mary Joy s'occupe de la maison et son père est fermier. Dans leur village, il y a un centre d'accueil de la petite enfance et une école primaire. Pour l'eau, la famille a accès à une pompe à bras.

L'étude « Choix réels, vies réelles » enquêtera sur plusieurs questions centrales pour les enfants et surtout pour les filles qui, comme le souligne le rapport, sont de plus en plus vulnérables à toutes sortes de risques, en raison de leur statut social :

- La famille a-t-elle accès à des services de qualité ?
- L'éducation est-elle accueillante pour les filles ?
- Que diriez-vous des services à la petite enfance et de la couverture générale des besoins des filles avant l'adolescence ?
- Quelle est la situation des filles par rapport à celle de leurs frères ? Quels rôles doivent-elles remplir à la maison ?

5. Chhea est née en août 2006 dans un village cambodgien. Elle est la fille de fermiers. Elle est née à la maison avec l'aide d'une accoucheuse - il n'y a aucune installation de santé locale. La famille tire l'eau d'un puits et elle n'a aucune installation sanitaire. Il n'y a pas d'école dans le village.

6. Faissatou est née en février 2006 dans un petit village du Togo. Elle est née à la maison, avec l'aide de sa grand-mère. Les parents de Faissatou sont allés jusqu'à l'école primaire. Sa mère s'occupe de la famille et son père est fermier. Il n'y a pas de centre de santé local et il n'y a pas d'école secondaire sur place. La famille tire l'eau d'un puits toute l'année.

Pourquoi faire une étude sur la vie des filles ?

- **Nous avons besoin d'informations qualitatives sur les raisons pour lesquelles les filles continuent de se heurter à la discrimination.** Une étude longitudinale sur huit ans offre l'occasion de parler aux filles et à leurs familles de leurs attitudes et de leur avis sur l'éducation des filles. Souvent, les enquêtes se focalisent sur des thèmes facilement quantifiables, tels que le nombre de filles scolarisées, plutôt que sur la façon dont les filles peuvent ressentir leur environnement scolaire.
- **Les informations sur les filles sont souvent segmentées**, comme nous l'avons vu dans les recherches entreprises pour ce rapport. Il y a des informations de qualité sur leur éducation ou sur certains aspects de leur santé mais elles n'ont jamais été réunies pour dresser un tableau complet de ce qui se passe au fil du temps dans la vie des filles.
- **L'approche du cycle de vie** adoptée dans ce rapport fournit un angle de vue essentiel pour examiner les droits des filles. Comme cette étude

va couvrir plusieurs étapes importantes de la vie des filles, sur huit ans, nous devrions voir émerger des éléments de problèmes dominants et des points critiques de vulnérabilité.

7. Dans sa courte vie, Trassy a déjà souffert d'une attaque de paludisme. Le paludisme est le plus grand assassin d'enfants de moins de cinq ans dans l'Afrique subsaharienne, frappant souvent les survivants d'anémie persistante. Trassy est née en mai 2006 en Ouganda, avec l'aide d'une sage-femme, à l'antenne de santé locale de son village. La mère de Trassy, Elisabeth, est allée à l'école secondaire. Elle est maintenant agricultrice avec le père de Trassy. Il y a une école primaire et une école secondaire accessibles près de chez eux.

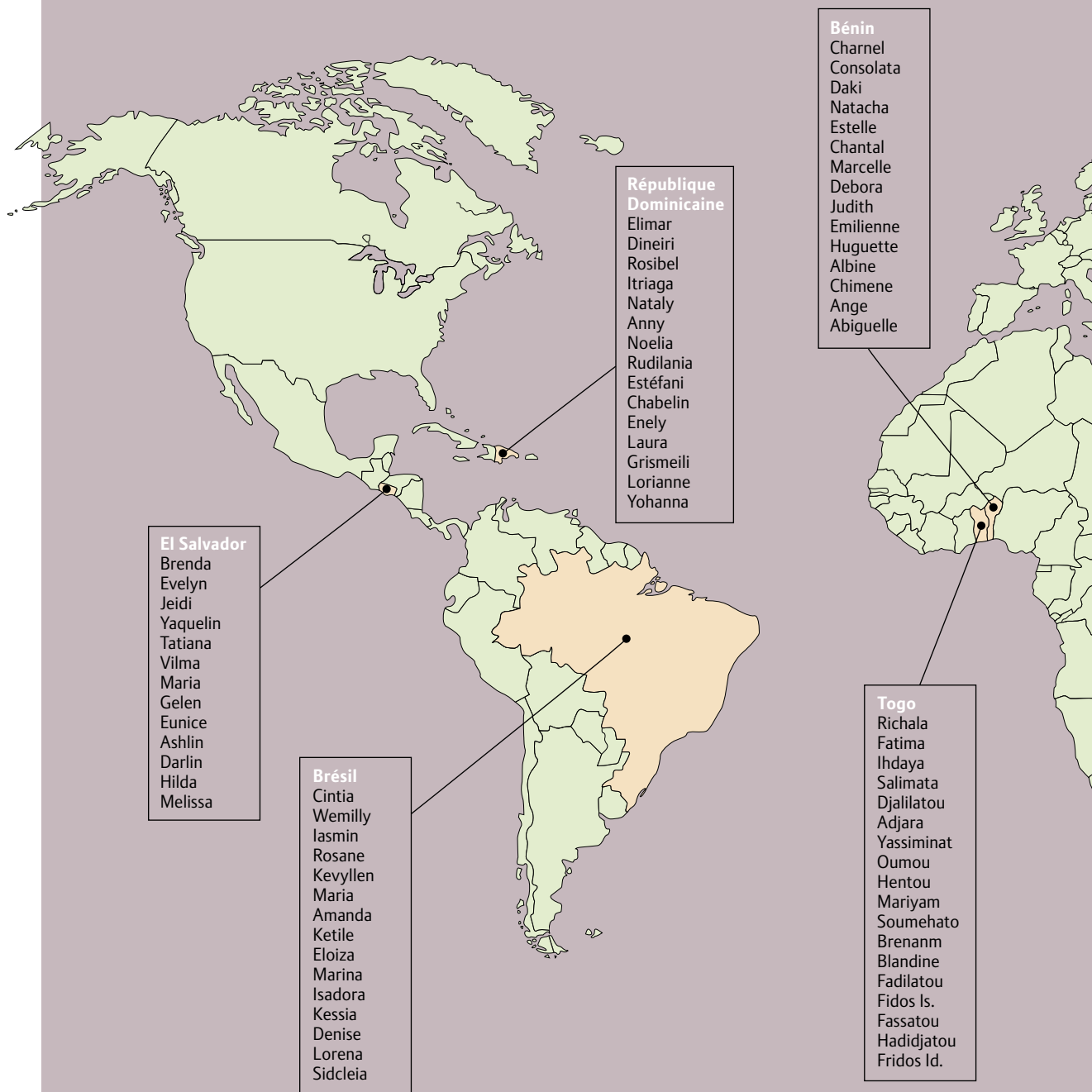
8. Rosane est née en juillet 2006 dans un quartier périphérique d'une ville brésilienne. Elle est élevée par sa mère qui n'a fait que six années d'école. Il n'y a aucune école secondaire locale, ce qui limitera considérablement les chances de Rosane de poursuivre sa scolarité au-delà du primaire.

Le rapport de cette année vous a présenté huit des filles participant à l'étude. Au cours des huit années à venir, cette publication annuelle présentera la vie et les défis d'autres filles et de leurs familles.

Bien que vivant à des milliers de kilomètres les unes des autres, toutes ces fillettes vont partager en grandissant l'expérience commune d'être des filles. C'est un lien qui les unira dans les choix qu'elles pourront ou ne pourront pas faire dans leur vie.

Parce que nous sommes des filles

Choix réels, vies réelles Etude de cohorte





Introduction

« Je suis certaine que vous serez tous d'accord avec moi pour dire que lorsque nos sociétés génèrent plus de richesse qu'à n'importe laquelle des périodes précédentes, à une échelle incommensurable, il est inacceptable que tant d'êtres humains continuent à vivre dans des circonstances misérables – marginalisés au plan économique, incapables de subvenir à leurs propres besoins fondamentaux ou à ceux de leurs familles et vivant sous la menace récurrente de la violence et des conflits. Cela vaut particulièrement pour les femmes et les filles. »¹

Mary Robinson, ancienne Présidente d'Irlande et Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'homme

« Je pense que les filles DOIVENT avoir la pleine liberté de faire ce qu'elles veulent. Les filles savent qu'elles peuvent y arriver. Gardez la tête haute et continuez d'avancer. »

Jeune fille de 16 ans, Inde²

Les filles n'ont pas la vie facile. Bien qu'elles disposent des mêmes droits que leurs frères, elles sont confrontées à différentes discriminations avant même d'être nées. Il y a un déficit de 100 millions de femmes environ qui résulte de la pratique du fœticide féminin. En grandissant, parce que les familles donnent à manger en priorité aux garçons, les filles souffrent davantage de malnutrition, ce qui a un effet négatif sur leur bien-être jusqu'à la fin de leurs jours. Elles ont moins de probabilités d'être scolarisées : près des deux tiers des enfants d'âge primaire déscolarisés sont des filles. Elles risquent plus les violences : des millions de filles sont soumises quotidiennement à la violence à la maison et à l'école, des lieux où elles devraient pouvoir se sentir en sécurité. Le sous-investissement dans les filles peut entraver le développement économique de certains des pays les plus pauvres du monde car elles ont une réelle contribution à apporter.

« Parce que je suis une fille » est le premier d'une série de rapports annuels qui seront publiés par Plan, focalisés sur les filles et les jeunes femmes dans le monde. Ces rapports seront édités chaque année de 2007 à 2015 – l'année du 20^{ème} anniversaire de la conférence de Beijing sur les Femmes (1995).

Le présent rapport offre une mine de données secondaires et d'études de cas sur les grands thèmes de préoccupation des filles. Il démontre aussi ce qui se fait au niveau local, national et international et il met en évidence les efforts concertés nécessaires pour obtenir de réels progrès.

Pour suivre le développement des filles et mettre en lumière les inégalités que masquent les statistiques globales, ce rapport présente une cohorte d'environ 135 filles de 9 pays, nées en 2006. Les bébés sont Chimene du Bénin, Vilma du Salvador et Thuy du Vietnam ; il y a aussi beaucoup d'autres nourrissons d'Ouganda, du Togo, du Brésil, des Philippines, de la République Dominicaine et du Cambodge. Plan suivra ces fillettes pendant les huit prochaines années et fera rapport de leurs progrès et de leur développement tout au long de cette série.

Pourquoi un rapport sur les filles et les jeunes femmes ?

Alors qu'elles forment presque un quart de la population mondiale, les filles et les jeunes femmes se heurtent à ce qui est probablement la plus grande discrimination à l'encontre de n'importe quel groupe de cette taille dans le monde. Dans la plupart des sociétés et des familles, les rôles traditionnellement dévolus à chaque sexe et les relations de pouvoir placent les femmes et les filles en position d'infériorité par rapport aux hommes et aux garçons. C'est vrai sur tout le cycle de vie ; dans de nombreux pays, les fœtus féminins sont supprimés ou « manquent » tout simplement ; les adolescentes ont souvent peu de droits sur leur propre vie et sur leur corps ; elles sont la « propriété » de leur père jusqu'à leur mariage, puis celle de leur mari. Soumises au mariage précoce, aux mutilations génitales féminines, plus vulnérables au VIH/SIDA et recevant moins d'aliments de base que leurs frères, les filles ont moins de probabilités d'être instruites et la pauvreté les guette plus que les garçons du même âge.

Dans le Nord, il pourrait sembler que l'égalité entre les sexes ait été réalisée. Les filles réussissent aussi bien, sinon mieux, que les garçons à l'école, les jeunes femmes ont investi la sphère du travail, elles partagent l'éducation des enfants avec leur partenaire. Cependant, les femmes ont encore moins de chances que les hommes de parvenir à des postes de pouvoir,

Risque d'échec pour 6 des 8 Objectifs du Millénaire pour le développement

OMD 1 Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Cibles : Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim

La majorité des êtres humains qui vivent avec moins de \$1 par jour sont des femmes. Les filles et les jeunes femmes ne réalisent pas leurs potentialités, une situation qui a un réel impact, surtout sur les économies les plus pauvres du monde. Une année supplémentaire de scolarité peut faire progresser le salaire des filles de 10 à 20 %.

OMD 2 Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Cette cible ne sera atteinte que si l'OMD 3 est atteint et si des initiatives sont mises en œuvre pour encourager les filles à rester à l'école. 62 millions de filles sont déscolarisées.

OMD 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005

Malgré les progrès accomplis dans le sens de la réalisation de cet objectif, la cible n'a pas été atteinte en 2005.

OMD 4 Réduire la mortalité infantile

Cible : Réduire de deux tiers, d'ici à 2015, la mortalité infantile des moins de cinq ans

Malgré la résilience naturelle des filles à la naissance, il y a plus de filles que de garçons qui meurent avant l'âge de cinq ans dans beaucoup de régions du monde. Si aucune mesure n'est prise, l'OMD 4 ne sera pas atteint. Ici, la préférence pour les garçons, une préoccupation majeure dans les deux pays les plus peuplés de la planète, la Chine et l'Inde, constitue un facteur majeur.

OMD 5 Améliorer la santé maternelle

Cible : Réduire de trois quarts d'ici à 2015 le taux de mortalité maternelle

Les complications de la grossesse et de l'accouchement sont les principales causes de mortalité des jeunes femmes de 15 à 19 ans dans le monde en développement. Plus les filles sont jeunes au moment où elles accouchent, plus elles risquent de complications pouvant entraîner la mort.

OMD 6 Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Cible : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA, du paludisme et d'autres maladies et avoir inversé la tendance

Les jeunes femmes sont moins bien informées que les jeunes gens sur l'infection par le VIH, pourtant ce sont elles qui courent le plus grand danger d'être infectées. L'inversion de la propagation du SIDA dépend de la réduction du taux d'infection des jeunes femmes et de la lutte contre les comportements fondés sur la valeur attribuée au genre, deux facteurs déterminants dans l'absence de liberté de choix des filles en matière de relations sexuelles.

elles continuent d'assurer une part plus importante des travaux ménagers et elles ne gagnent toujours pas autant que les garçons avec qui elles ont fait leurs études.

Cela ne s'améliore pas au fil de la vie. Au Royaume Uni, un rapport récent a constaté que les femmes sont « terriblement sous-représentées » dans les conseils d'administration du pays, en politique et dans les tribunaux ; dans certaines régions, la situation empire au lieu de s'améliorer. Il précise aussi que même si l'écart des rémunérations entre les jeunes hommes et les jeunes femmes n'est que de 3,7 %, il atteint 10,7 % chez les trentenaires, au moment où ils fondent une famille.³

Il existe un certain nombre de lois et d'accords internationaux qui concernent les filles et les jeunes femmes, comme la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Plan d'action de Beijing (cf. Tableau 1, Section 2) et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs des objectifs relatifs aux filles n'ont pas été atteints et un plus grand nombre est bafoué au quotidien. Même lorsqu'il existe une législation au niveau national, les jeunes femmes ont peu de possibilités de faire appel quand leurs droits ne sont pas appliqués par l'Etat.

Au plan économique, il n'est pas raisonnable de négliger les filles et les jeunes femmes. Si les filles ne font aucun progrès, les gouvernements du monde entier seront dans l'incapacité d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi que le montre ce rapport, la population féminine a une très réelle contribution à apporter à la société en tant que filles, mères, épouses, sœurs, dans les études et au travail. Le sous-investissement dans les filles peut entraver le développement économique des pays pauvres et à ce jour, aucun pays n'a émergé de la pauvreté sans avoir investi dans l'éducation, y compris dans celle de ses filles. Le cas du Burkina Faso montre que si les agricultrices bénéficiaient du même accès aux ressources que leurs compatriotes masculins, la productivité agricole augmenterait de 20 %.⁴

Il y a d'énormes lacunes dans les données sur les filles et les jeunes femmes. Bien qu'il existe maintenant des statistiques dans certains secteurs concernant les femmes et les enfants, il y en a très peu – sauf au niveau micro – se rapportant aux filles et aux jeunes femmes ; de plus, les statistiques sont rarement désagrégées par âge et par sexe.

Les agences des Nations Unies, les ONG internationales, les gouvernements et les universitaires publient des recherches sur différents aspects du sujet, ainsi que des études sur des filles de pays spécifiques. Il y a des études globales sur les femmes, le genre et les enfants, comme le tout récent rapport UNICEF 2007 sur la situation des enfants dans le monde, mais aucun document complet sur les filles et les jeunes femmes. Bien qu'elles démontrent les menaces spécifiques qui pèsent sur le développement et les effets du non respect des droits des filles, il n'y a eu aucune approche systématique pour voir comment surmonter ces défis.

« Parce que je suis une fille » examine la situation des filles à différentes étapes de leur vie, à travers le prisme des droits. Le rapport examine les raisons pour lesquelles la combinaison d'une discrimination continue à l'égard des femmes et de la non prise en compte des besoins spécifiques des filles s'est traduite pour celles-ci, dans le monde entier, par des opportunités réduites par rapport à leurs frères. Si nous analysons le développement des filles par le biais du cycle de vie, nous sommes en mesure d'identifier leurs besoins à différentes étapes de leur vie, ainsi que les problèmes qui président à tout le cycle de vie, par exemple l'absence d'accès aux services ou la vulnérabilité à la violence. En conclusion, nous demandons que soit entreprise une série d'initiatives et d'interventions focalisées sur les besoins spécifiques des filles et des jeunes femmes.

Investir dans les filles porte des fruits. Si vous en doutez, découvrez dans ce rapport l'expérience de certaines d'entre elles : Nagina Habib du Pakistan a repris confiance grâce à son école communautaire, Marleni Cuellar a fondé à l'âge de 20 ans un nouveau mouvement de jeunes dans les Caraïbes, pour lutter contre la violence.

Pour s'attaquer à la racine de la discrimination à l'égard des femmes, une action est indispensable à chaque étape de la vie des filles – dès la grossesse, au stade du nourrisson et de l'enfant en bas âge, à l'école et à l'adolescence. Il est vital de disposer de programmes spécifiques pour enquêter sur les besoins des filles, des programmes qui doivent être appuyés et étendus à deux ou trois générations au lieu de se limiter à quelques années d'enfance. Une action urgente est nécessaire pour transformer les attitudes qui favorisent la discrimination et la violence envers les filles et les jeunes femmes. Beaucoup a déjà été réalisé, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le **Chapitre 1** examine la discrimination qui débute à la naissance, ou même avant, et qui se poursuit tout au long de la vie d'une fille. Le **Chapitre 2** étudie l'ancrage des attitudes envers les filles dans des expériences familiales négatives issues de la tradition. Le **Chapitre 3** considère les efforts entrepris pour améliorer l'éducation des filles et les avantages qu'en tire la société dans son ensemble. Le **Chapitre 4** explore certains aspects de la santé spécifiques des filles et des jeunes femmes – non seulement la santé de la reproduction mais aussi d'autres secteurs où elles sont en moins bonne position que les garçons. Le **Chapitre 5** couvre l'évolution du monde du travail – et parfois son absence d'évolution – où les jeunes femmes accomplissent des journées plus longues et continuent d'être moins bien payées que les garçons. Le **Chapitre 6** traite des filles en situation particulièrement vulnérable – qu'elles souffrent de handicaps, ou qu'elles soient issues de groupes minoritaires, indigènes ou autres, ce qui les soumet à une double voire une triple discrimination, ou qu'elles soient affectées par des catastrophes ou se trouvent en zone de conflit. Chaque chapitre souligne des priorités d'action spécifiques et le chapitre final préconise des changements d'ensemble.

Comment définit-on une fille ?

La Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant définit l'enfant comme une personne de moins de 18 ans. Un jeune est une personne ayant entre 10 et 24 ans. Un adolescent est une personne entre 10 et 19 ans avec une subdivision qui distingue la préadolescence (10 - 14 ans) et l'adolescence proprement dite, de 15 à 19 ans. Dans le cadre de ce rapport, une fille se définit comme une mineure de moins de 18 ans et une jeune femme a jusqu'à 25 ans.

Sexe et genre

Tandis que le sexe marque une différence biologique entre la femme et l'homme (ce avec quoi nous sommes nés), le genre est l'ensemble des rôles, modèles de comportement, valeurs et responsabilités que les femmes et les hommes, les filles et les garçons, ont assimilé ou finissent par jouer dans leur famille, dans la communauté et dans la société en général. Les rôles spécifiques du genre sont des constructions sociales et ils varient donc en fonction du contexte historique, culturel, politique et social.

Les chiffres mondiaux de la discrimination envers les filles et les jeune femmes⁵

- En Asie, « il manque » au moins 60 millions de filles, malgré les lois qui interdisent les tests de détermination du sexe du fœtus et l'avortement sélectif.⁶
- On estime à 121 millions le nombre d'enfants qui ne sont pas scolarisés au niveau primaire. La majorité d'entre eux - 54 % - sont des filles. Il en va de même pour les analphabètes : près de 57 millions de jeunes hommes et 96 millions de jeunes femmes de 15-24 ans ne savent pas lire ou écrire dans les pays en développement.
- On estime à 7,3 millions environ le nombre de jeunes femmes qui vivent avec le VIH et le SIDA, comparé aux 4,5 millions de jeunes hommes. Les deux tiers des jeunes de 15-19 ans nouvellement infectés, dans l'Afrique subsaharienne, sont des filles.
- Malgré une évolution vers des mariages plus tardifs dans beaucoup de régions du monde, 82 millions de filles des pays en développement qui ont maintenant entre 10 et 17 ans seront mariées avant leur 18ème anniversaire, malgré les lois qui dans de nombreux cas interdisent le mariage des mineurs. Plus de 70 000 adolescentes sont mariées chaque jour.⁷ Dans certains pays, la majorité de filles se marie toujours avant le 18ème anniversaire. C'est le cas de l'Inde (50 %), du Népal (60 %) et du Niger (76 %).
- Dans le monde entier, chaque année, environ 14 millions de filles et de femmes de 15 à 19 ans - mariées et célibataires – ont un enfant, ce qui représente 40 000 naissances chaque jour. La grossesse est une des principales causes de mortalité chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans, les facteurs principaux étant les complications lors de l'accouchement et les mauvaises conditions d'avortement.
- Par rapport aux jeunes femmes de 20 ans et plus, les filles de 15 à 19 ans ont deux fois plus de risques et celles de moins de 15 ans cinq fois plus de risques de mourir en couches.
- Les jeunes femmes et les adolescentes sont particulièrement vulnérables à la violence fondée sur le sexe. Près de 50 % des agressions sexuelles commises dans le monde entier s'exercent contre des filles de 15 ans ou moins.⁸
- On estime à 450 millions environ le nombre de femmes adultes des pays en développement dont la croissance a été stoppée par la malnutrition protéocalorique dont elles ont souffert dans leur enfance.⁹

Ce rapport n'a pas pour but de présenter les filles uniquement comme des victimes d'abus et de discriminations. Il montre que, dans bien des endroits, lorsqu'elles bénéficient d'un appui adéquat, les filles et les jeunes femmes - parfois en conjonction avec les garçons et les hommes - défendent leurs droits et combattent les traditions ancestrales et les attitudes nuisibles. Elles sont les meilleures avocates de leurs droits, mais elles ont besoin d'un appui et d'un encouragement pour s'exprimer, ainsi que de modèles pour les aider dans cette voie.

Ainsi que l'a dit une jeune britannique de 15 ans : « Nous pouvons montrer [à chacun] de quoi sont capables les filles si elles le décident : nous pouvons, d'une façon ou d'une autre, dissiper l'idée que les filles sont un fardeau ! Nous devons permettre aux filles ... du monde de se faire entendre ! Leur voix peut se faire entendre partout sur la planète, c'est une voix qui sera écoutée par les personnes généreuses de notre société, une voix qui apportera un changement dans leur vie. »¹⁰

En coopération avec un comité consultatif et un groupe de partenaires - agences des Nations Unies, ONG internationales, organisations de filles et autres organisations qui travaillent pour pérenniser les droits des filles et des femmes - Plan a élaboré ce rapport et collecté les données et les informations les plus récentes sur les droits des filles dans le monde entier. A l'occasion de la compilation de ce rapport, il est devenu évident pour nous qu'il faut donner aux filles et aux jeunes femmes l'opportunité de protéger leurs droits humains. Tant qu'elles resteront marginalisées, elles auront peu de capacités, peu de courage et peu d'assurance pour participer aux décisions concernant leur propre vie et la société dans laquelle elles vivent. Ce rapport nous donne l'occasion d'en savoir plus sur les moyens qui peuvent permettre aux filles du monde entier de transformer leur propre monde.

Plan International et les filles

Fondée il y a 70 ans, Plan est l'un des plus grandes organisations de développement communautaire centré sur l'enfant dans le monde. Plan travaille dans 66 pays sur des programmes et des initiatives qui traitent les causes de la pauvreté et ses conséquences sur les droits et la vie des enfants.

Nous travaillons en partenariat avec les enfants, leurs familles et leurs communautés, ainsi qu'au niveau national et international, afin d'apporter un changement durable. Au niveau local, nous travaillons directement avec tous les groupes d'une communauté pour identifier les problèmes prioritaires affectant les enfants. Nous encourageons activement les filles et les garçons à analyser leur propre situation et à se sensibiliser à leurs droits fondamentaux. Nous appuyons alors la communauté pour lui permettre de renforcer ses compétences et d'accéder aux ressources dont elle a besoin pour mettre en œuvre les programmes qui apporteront des changements positifs dans la vie des enfants.

Plan fait campagne pour que les garçons et les filles puissent jouir de leurs droits et nous travaillons au niveau national et international dans le but d'influencer les décisions politiques pour renforcer les ressources mises à la disposition des enfants et de leurs communautés. Ce faisant, nous suscitons et nous maximisons toutes les opportunités pour que les enfants parlent en leur propre nom et participent à la prise des décisions qui affectent leur propre développement.

Plan est convaincu qu'il sera impossible de réaliser notre vision des droits des filles et des garçons sans œuvrer en faveur de l'égalité entre les sexes. De notre point de vue, l'inégalité de genre est un obstacle majeur à l'accomplissement des droits des enfants et elle est donc centrale dans la réalisation de la mission et de la vision de Plan.¹¹ Le processus de compilation des données pour ce rapport nous a aidés à remettre en question nos propres pratiques, par exemple, en recherchant à désagréger les données par genre. De la même manière que Plan a tiré un certain nombre d'enseignements de sa coopération avec d'autres instances grâce à ce processus de recherche, nous travaillerons en partenariat avec des agences des Nations Unies, d'autres ONG internationales, des gouvernements nationaux, des organisations locales et des communautés, des filles et des garçons afin d'atteindre ce but.

L'avis du juriste : Les obligations des Gouvernements envers les filles

Statut et effets de l'Article 2 de la Convention sur les Droits de l'Enfant, 1989

La Convention sur les Droits de l'Enfant est un traité qui répond aux préoccupations de genre, si bien que ses dispositions doivent donner lieu à une application dynamique afin de renforcer les droits des filles sans pour autant stéréotyper ou marginaliser l'un ou l'autre sexe. Bien que le terme « fille » soit absent du texte de la Convention, il ne faut pas pour autant en déduire une neutralité du traité en matière de genre, car cela impliquerait, cachée au cœur du texte du traité, une philosophie selon laquelle le genre ne serait pas pertinent. Il est important de dissiper une telle conclusion erronée qui risquerait de priver les filles du potentiel que présente un traité puissamment conçu pour combattre la discrimination fondée sur le sexe qui s'exerce à leur égard.

En son Article 2, la Convention interdit dans les termes les plus vigoureux la discrimination fondée sur le sexe et elle implique que les filles et les garçons doivent jouir de tous les droits prévus par la Convention sur un pied d'égalité et dans leur totalité. Cette disposition est nécessaire car l'élimination des stéréotypes appliqués aux garçons contribue à rehausser le statut des filles.

L'Article 2 a été décrit comme formant l'un des quatre principes généraux de la Convention.¹ Bien que le Comité des Droits de l'Enfant n'ait pas émis de Commentaire général définissant la discrimination, la définition de la discrimination fondée sur le sexe à l'égard des filles peut être déduite de la définition contenue dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes, 1979.² La discrimination fondée sur le sexe est une discrimination qui fait injure à la dignité humaine de la fille et inclut toute distinction, exclusion ou restriction faite sur la base du sexe dont l'effet ou l'objet, caché ou manifeste, est d'altérer ou d'annuler la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice des droits des enfants par des filles, indépendamment de leur statut, sur une base d'égalité entre les garçons et les filles. Ainsi l'Article 2 incarne les buts tripartites de la recherche de l'égalité formelle, de l'égalité des chances et de l'égalité des résultats.

Les domaines dans lesquels les filles souffrent de discrimination fondée sur le sexe peuvent être classés en cinq catégories. En premier lieu, l'invisibilité qui inclut le choix du sexe avant la naissance, l'absence d'enregistrement à la naissance et les espaces publics qui, peu sûrs pour les filles, les marginalisent et découragent leur visibilité. Deuxièmement, la question de la capacité, qui influe sur la possibilité pour les filles de jouir pleinement et totalement de tous leurs droits énoncés dans la Convention. Une capacité réduite est favorisée par exemple par des programmes d'enseignement qui renforcent

les stéréotypes négatifs par rapport au genre et par la préférence accordée aux garçons au sein des familles en matière d'alimentation. Troisièmement, la discrimination physique et mentale, qui englobe la violence basée sur le genre et le trafic, les mariages temporaires et les jugements portés sur la sexualité des filles, limitant leur accès aux mesures de prévention et aux autres services de santé, notamment de lutte contre le VIH/SIDA. La quatrième catégorie a trait à la sphère familiale et aux responsabilités du ménage. Elle inclut la discrimination relevant de l'âge minimum de consentement au mariage, abaissé pour les filles, et l'exploitation sexuelle et économique des filles dans le travail domestique. La cinquième catégorie de discrimination liée au sexe relève des coutumes et des traditions locales et nationales, notamment des traditions religieuses, légales et laïques bien ancrées qui permettent de créer des délits de statut se traduisant par une discrimination des filles dans le système juridique et par l'inégalité au regard de la transmission de l'héritage.

L'obligation figurant à l'Article 2 (1) est de « respecter et assurer » la jouissance de tous les droits découlant de la Convention, sans discrimination liée au sexe, directe ou indirecte. La discrimination directe est avérée en cas de différence de traitement explicitement fondée sur le sexe et qui ne peut pas être objectivement justifiée. Une discrimination indirecte existe lorsqu'une loi, une politique ou un programme peut ne pas sembler discriminatoire à première vue mais avoir un effet discriminatoire lors de la mise en application.

L'obligation légale de « respect » exige des Etats parties qu'ils s'abstiennent de toute action discriminatoire qui aurait pour conséquence de refuser aux filles la jouissance de leurs droits d'enfant. Le respect exige l'abrogation des lois et des politiques non conformes au principe d'égalité. En particulier, il exige des Etats parties qu'ils examinent si des lois et des politiques apparemment non sexistes pourraient avoir comme conséquence un impact négatif sur la capacité des filles à jouir à égalité de leurs droits d'enfant.

L'obligation d'assurance est le devoir le plus élevé qui s'impose aux Etats parties ; elle implique que ceux-ci prennent toutes les mesures nécessaires, y compris l'élimination des obstacles à une jouissance égale des droits découlant de la Convention, l'éducation de la population, la formation des fonctionnaires et la réforme de la législation nationale. L'Etat partie doit non seulement adopter des mesures pour protéger la fille contre la discrimination, mais il doit aussi introduire des mesures positives pour autonomiser les filles et respecter l'évolution

de leurs capacités. Pour ce faire, les Etats parties doivent acquérir les informations nécessaires sur le rôle des filles dans la société, afin de déterminer les mesures qui, en plus de la législation, doivent être mises en application.

L'obligation « d'assurer » s'étend aux secteurs public et privé et s'applique en temps de paix et dans les conflits armés internes et externes, lorsque la vulnérabilité des filles est souvent négligée. Les Etats parties ont aussi pour obligation de mettre en œuvre des politiques nationales pour permettre l'instauration de mécanismes et d'institutions efficaces en matière de droits des enfants, afin d'examiner et de combattre la discrimination des filles fondée sur le sexe. Cela englobe la collecte de statistiques désagrégées selon des échéances spécifiées.

L'obligation de protéger les filles contre la discrimination fondée sur le sexe est intergénérationnelle, ainsi l'Article 2 (2) oblige les Etats parties à veiller à ce que la fille « soit protégée » contre toutes les formes de discrimination et de sanction fondées sur le statut des parents de la fille, de ses responsables légaux ou des membres de sa famille. L'obligation de protéger exige des Etats parties qu'ils prennent directement des mesures propres à abolir les préjugés qui transmettent la notion d'infériorité de la mère à la fille.

L'obligation d'empêcher la discrimination fondée sur le sexe oblige aussi les Etats parties à identifier les groupes de filles, en particulier les filles souffrant de handicaps et les réfugiées, susceptibles d'être frappées de multiples désavantages et dont le respect des droits peut nécessiter des mesures particulières, permanentes ou temporaires.³

L'élément le plus significatif, qui risque de limiter la capacité de la Convention sur les Droits de l'Enfant à réaliser l'égalité des filles et des garçons, a trait aux nombreuses réserves de grande ampleur émises par certains Etats qui ont adhéré à la Convention. Trop amples, ces réserves placent de fait le droit national, laïc ou religieux au-dessus du droit international ; elles ont pour effet de saper l'objet et le but de la Convention et elles doivent être remises en question.⁴

Professeuse Geraldine Van Bueren

Université du Cap

Programme sur les Droits internationaux de l'Enfant (PIRCH)

Queen Mary, Université de Londres



Survie

Un déficit de 100 millions de filles

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 6

- Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie.
- Les Etats parties assurent dans la mesure du possible la survie et le développement de l'enfant.

1. Introduction

*"Dieu, je t'en supplie,
Je touche tes pieds, encore et encore,
A chaque naissance, ne me donne pas de fille,
Donne-moi plutôt l'enfer..."*

Chanson populaire d'Uttar Pradesh¹

La discrimination à l'égard des filles débute dès leur naissance, voire plus tôt, avec des attitudes et des modèles de comportement transmis de génération en génération. Aujourd'hui, les désavantages liés au fait d'être une fille sont multiples : les filles peuvent être tuées dans le ventre de leur mère, elles courent le risque d'être sous-alimentées et les futures mères sont plus susceptibles de développer des complications graves pour elles-mêmes et pour l'enfant à naître. Autant de faits qui auront un impact à tous les stades de la vie d'une fille ou d'une jeune femme.

Dans de nombreux pays, la naissance d'un garçon est un événement qui donne lieu à des célébrations tandis que la naissance d'une fille est une cause de commisération. Ainsi trouve-t-on dans un rapport : « Alors qu'il existe un grand nombre de normes juridiques nationales et internationales qui protègent les droits des fillettes en théorie, il est beaucoup plus difficile en pratique de surmonter les croyances sociales et culturelles relatives au genre et à la valeur reconnue aux filles et aux garçons. Avant l'âge de cinq ans, la plupart des enfants ont déjà intériorisé les attentes quant à leur rôle, qui leur ont été transmises

par leur famille, l'école, les médias et l'ensemble de la société, et ces normes vont influencer leur comportement et leur développement pour le reste de leur vie."²

Un rapport du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme indique que le Bangladesh, l'Inde, le Népal, le Pakistan, l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, la République arabe syrienne, la Tunisie, la Turquie, le Cameroun, le Libéria, Madagascar et le Sénégal sont des pays où il y a une forte préférence pour les garçons.³ Bien que la situation soit globalement meilleure en Amérique latine, en Equateur, au Mexique, au Pérou et en Uruguay, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est plus élevé chez les filles que chez les garçons, signe que les garçons sont le sexe de prédilection.⁴ Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants que les filles sont censées survivre mieux, en raison de leur résilience naturelle à la naissance.

Ce phénomène s'explique en grande partie par le fait que dans certaines cultures le garçon devenu adulte continue de s'occuper de ses parents, alors que la fille est mariée et rejoint une autre famille ; elle est donc vue par ses propres parents comme un fardeau financier. A l'exception de certaines sociétés matrilineaires ou de type similaire (par exemple, dans certaines régions d'Ethiopie), la fille prend le nom de famille de son mari, abandonnant celui de sa famille. Dès son plus jeune âge, elle apprend à se considérer comme moins importante que les membres masculins de sa famille. Sa contribution au ménage en termes de préparation des repas, de nettoyage, de soins à ses frères et sœurs et de corvée d'eau ou de combustible, n'est pas valorisée. Ce statut social inférieur a de lourdes conséquences pour sa santé et son bien-être pendant sa croissance et lorsqu'elle a des enfants. Ses filles sont également susceptibles de reproduire le même cycle.

La fille aînée

« Je suis l'aînée des enfants. J'ai un petit frère. Si le premier enfant avait été un fils, mes parents auraient été heureux, leur avenir aurait été assuré grâce à ce fils. Mais je suis une fille. Je m'occupe de toutes les tâches ménagères, je vais à l'école, je fais encore du ménage le soir et c'est seulement la nuit que je fais mes devoirs et que j'étudie. Malgré tout ce travail, mes parents ne m'apprécient pas et ils ne m'accordent aucune importance. Ils ne complimentent que mon frère, car c'est le fils. »

Jeune fille de 15 ans, Népal⁵

2. Foeticide féminin

*“Lorsque naît un fils,
Faites-le dormir sur un lit,
Vêtissez-le de beaux vêtements,
Donnez-lui du jade pour jouer...
Lorsque naît une fille,
Faites-la dormir sur le sol,
Enveloppez-la de chiffons ordinaires,
Donnez-lui des tuiles cassées pour jouer...”*

« Livre de chants » (Chine, 1 000-700 avant l'ère chrétienne)⁶

Le désir d'avoir un héritier masculin est si fort dans certains pays qu'il va jusqu'à favoriser l'infanticide des bébés filles. Une évolution récente de ce phénomène concerne le nombre croissant d'avortements de fœtus féminins lorsque l'échographie permet de voir leur sexe. Les estimations varient quant au « déficit » de filles et de jeunes femmes résultant de telles pratiques, mais certaines font état d'un manque atteignant 100 millions.

Si l'on se place du point de vue biologique, le monde devrait compter plus de femmes que d'hommes, car il naît environ 105 filles pour 100 garçons. En Europe et en Amérique du Nord, cette proportion entre les femmes et les hommes est à peu près vérifiée. Mais en Asie du Sud, en Asie occidentale et en Chine, le rapport n'est parfois que de 94 femmes pour 100 hommes. Selon le Professeur Amartya Sen : « Ces nombres nous disent une terrible histoire d'inégalité et de négligence, qui entraîne une mortalité excessive des femmes. »⁷

Pour la seule Chine, ce « déficit » atteint 50 millions. Dans une enquête menée en 2002 dans un village de Chine centrale, on a dénombré

sur 820 femmes plus de 300 qui avaient eu recours à l'avortement ; plus du tiers ont admis qu'elles s'efforçaient de choisir le sexe de leur enfant. « C'est maintenant que nous devons agir, sinon le problème va devenir très grave » a déclaré Xia Xueluan, professeur de sociologie.⁸

En Inde, une étude portant sur 1,1 million de ménages a permis de conclure que : « Si l'on se base sur des hypothèses modérées, cette pratique explique l'absence d'environ 0,5 million de naissances de filles chaque année. » Elle se poursuit ainsi : « Un certain nombre d'éléments font apparaître que l'accès à l'échographie est assez répandu, même dans les zones rurales ; bien que la détermination du sexe avant la naissance soit illégale depuis 1994, la loi est souvent ignorée. »⁹ Au cours des deux dernières décennies, cela « s'est traduit par l'avortement d'environ 10 millions de fœtus féminins. »¹⁰ Cette pratique est plus courante dans les familles instruites que dans les ménages pauvres.

Une clinique, en Inde : une femme attend pour avorter. Elle a deux filles de 11 et 7 ans et elle a déjà avorté neuf fois, dans l'espoir d'avoir un fils. « Dr. Geeta donne un fils à chaque femme. J'espère qu'elle m'en donnera un aussi » dit-elle avec ferveur. Lorsqu'on lui demande la cause de son désespoir, sa voix se brise : « Je veux un fils, car nous avons une grosse entreprise. Mon mari l'a construite à partir de rien et je veux qu'elle aille à un successeur de son propre sang. Je ne peux pas envisager d'adopter. Mes filles vont se marier et partir ; un fils resterait avec nous et prendrait soin de la famille. »¹¹

Au Pakistan, le programme « Berceau » de la Fondation Edhi sauve chaque année environ 1 500 enfants abandonnés. Un berceau en métal blanc, garni d'un matelas fin, est placé à l'entrée des centres Edhi. Un panneau posé à côté invite les parents désespérés à y déposer leurs bébés plutôt qu'accomplir un acte irréparable. Parmi les enfants abandonnés, il y a 80 % de filles.¹²

Des campagnes ont été organisées en Inde pour mettre fin à l'avortement sélectif en fonction du sexe. Dans l'Etat de Haryana, où le ratio filles/garçons est l'un des plus déséquilibrés du pays, des femmes se sont réunies au sein de *jagriti mandals* (Forums du Réveil). Leur but est de faire respecter les droits de leurs filles. Pour lutter contre les énormes profits que font les services d'identification du sexe et d'avortement, ces groupes tentent de convaincre les familles et les médecins du coût social de ces actes, au sens large.

Au Pendjab, les chefs religieux ont prononcé des décrets et menacé d'excommunier les couples qui ont recours à l'avortement sélectif.¹³ Plan, en coopération avec le gouvernement indien, a produit un feuilleton en 13 épisodes, « Atmajaa » (Né de l'âme), qui met en évidence les tests de diagnostic prénatal et tente de faire basculer l'opinion sur cette question. Il a semblé qu'un feuilleton de style Bollywood, plutôt qu'un avertissement gouvernemental terne et fade, serait à même d'atteindre un public plus large et de susciter un changement.

En 2005, le célèbre et charismatique chef religieux et activiste social Swami Agnivesh a pris la tête d'une caravane regroupant 25 véhicules et 200 personnes, pour parcourir cinq Etats indiens en faisant campagne contre le foeticide féminin. « Si vous voulez sauver votre religion, vous devez d'abord sauver votre fille. Dieu a créé le même soleil et la même lune pour les deux sexes, qui sommes-nous par conséquent pour discriminer la fille ? » a-t-il déclaré.¹⁴

3. Enregistrement des naissances

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 7

L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

Article 8

Les Etats parties veillent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale.

« J'ai reçu mon certificat de naissance en 2005, grâce à Plan. J'ai été très heureuse parce que mon père n'arrêtait pas de dire qu'il n'avait pas d'argent pour enregistrer ma naissance. Le document m'a permis de faire une demande et d'être autorisée à passer l'examen d'entrée à l'école secondaire. Plusieurs de mes amies ont été rejetées parce qu'elles n'avaient pas de certificat de naissance. »

Mawoussé, 10 ans, Bénin

« C'est pour ça que certaines jeunes filles sont découragées et qu'elles abandonnent dès les premières années de l'école primaire, parce qu'elles ne sont pas autorisées à passer les examens du 7e niveau, faute de certificat de naissance. Elles préfèrent alors accompagner leur mère à la ferme ou se marier. Quel destin les attend, à l'âge où elles ne peuvent pas poursuivre l'école à cause d'un certificat de naissance ? Sachant que l'éducation d'une fille, c'est l'éducation d'une nation, quel type de nation sommes-nous en train de construire, si la jeune fille n'est pas instruite ? »

Nan, 15 ans, Cameroun¹⁵

La Convention sur les Droits de l'Enfant énonce clairement le droit d'un enfant à être enregistré dès sa naissance. Mais 36 % des naissances ne sont pas enregistrées, ce qui représente 48 millions de bébés dépourvus de la preuve de leur droit à l'existence.¹⁶ Cela signifie qu'il leur sera beaucoup plus difficile d'ouvrir un compte bancaire, d'obtenir un crédit, de voter, d'avoir un travail ou d'accéder aux soins de santé et, parfois, d'être scolarisés. L'enregistrement des naissances permet aussi d'empêcher le travail des enfants, de protéger les filles contre le mariage précoce et les garçons contre la conscription des mineurs. Par conséquent, pourquoi l'enregistrement des naissances est-il un droit important pour les filles en particulier ? Il leur donne accès à l'éducation et aux services de santé, et il les protège contre le mariage précoce, le trafic d'enfant et les abus.

Dans le monde en développement, c'est plus de la moitié des naissances, en moyenne (Chine non comprise) qui ne sont pas enregistrées. En Asie du Sud, ce chiffre dépasse les 70 %.

Naissances enregistrées dans les pays en développement, en %

(Les données renvoient à l'année la plus récente disponible pour la période 1999-2005)¹⁸

	Zones urbaines	Zones rurales
Afrique subsaharienne	54	32
Afrique de l'Est et Afrique australe	44	28
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	59	34
Asie du Sud	47	25
Asie orientale et Pacifique		
(Chine non comprise)	77	56
Amérique latine et Caraïbes	92	78

UNICEF, La situation des enfants du monde 2007



Enregistrés et fiers de l'être : ces enfants du Paraguay exhibent leur certificat de naissance.

En Afghanistan, au Bangladesh, en Tanzanie et en Ouganda, le taux d'enregistrement des naissances est inférieur à 7 %.¹⁷ Il est moins élevé dans les zones rurales par rapport aux zones urbaines.

En lançant la campagne mondiale de Plan en faveur de l'enregistrement universel des naissances, l'Archevêque Desmond Tutu d'Afrique du Sud a indiqué : « Il est temps que nous fassions de ce thème l'une des préoccupations prioritaires de la communauté internationale. Qu'est-ce qui se passe quand vous ne pouvez pas prouver votre naissance ou votre nationalité ? Il s'agit du droit à une identité et c'est quelque chose qui, à compter de ce moment, vous permettra d'accéder aux privilèges et aux droits d'un citoyen. »¹⁹

L'effet des campagnes d'enregistrement des naissances commence à se faire sentir : la campagne globale de Plan s'est traduite par l'enregistrement de cinq millions d'enfants depuis 2004.²⁰

Au Bangladesh, par exemple, l'UNICEF appuie depuis 1997 des campagnes d'enregistrement des naissances dans 17 districts, plusieurs municipalités et quatre de grandes villes. Fin 2003, plus de cinq millions d'enfants avaient été enregistrés.

Le cas de Phina illustre à quel point l'enregistrement des naissances est crucial pour protéger les droits des filles. Phina, 13 ans, est originaire de l'Ouganda. Elle a subi des abus sexuels et son père Mukasa a voulu poursuivre le violeur en justice. Mais lorsqu'il a essayé de le faire, il n'a pas pu prouver qu'elle était mineure - parce qu'elle n'avait pas de certificat de naissance. Mukasa dit : « Si seulement j'avais enregistré ma fille à la naissance, j'aurais gagné l'affaire. Je l'aurais protégée. » Une campagne se déroule dans cette zone et elle permet maintenant d'aider la population à comprendre à quel point l'enregistrement est important. Une jeune mère a dit : « Je veux protéger l'héritage et la propriété de mes

enfants. Je veux qu'ils aient ce que je n'ai jamais eu : qu'ils accèdent à l'éducation. Je veux qu'ils sachent qui sont leurs parents et qu'ils en aient la preuve. Surtout, je veux qu'ils comprennent qu'ils sont des citoyens de l'Ouganda. »²¹

Au Bénin, les recherches ont mis en évidence le « cycle vicieux de l'absence de documents d'identification et de l'absence de représentation au niveau de la prise de décision. »²² Les femmes ne possédant pas de certificat de naissance, elles ne pouvaient pas se présenter aux élections. Par exemple, au niveau des conseils locaux, il n'y avait que 38 femmes sur les 1 119 conseillers de l'ensemble du pays. Les femmes ne pouvaient donc pas faire progresser leur campagne en faveur de l'enregistrement des naissances. Les recherches ont fait apparaître que : « Il manquait à la grande majorité des femmes souhaitant se présenter aux élections deux des documents légaux les plus essentiels : un certificat de naissance et une carte d'identité. » Ce fait n'était guère étonnant, puisque le certificat coûte \$21, alors que la majeure partie de la population gagne moins de \$2 par jour. Un projet a été monté, avec des réunions et un travail de publicité et de plaidoyer, à propos des problèmes et du coût d'obtention d'un certificat de naissance ; il a aussi examiné les causes fondamentales de ces problèmes. A l'issue du projet, 1 848 femmes avaient acquis leur certificat de naissance, la campagne sur le coût avait remporté un certain succès et la population avait été plus généralement sensibilisée à l'importance de l'enregistrement des naissances.

Le premier cadeau d'une fille

Voici l'opinion de Seema, jeune fille de 17 ans, Bardarpur, Inde.

« Je suis membre du Bal Panchayat (Conseil des enfants), créé par CASP-Plan à Delhi. C'est un groupe d'enfants sensibilisés à leurs droits et à leurs responsabilités. Il utilise de nombreux supports pour diffuser ses messages, tels que rassemblements, théâtre de rue, foire communautaire, Journée du sport, travail sur la compétence de communication des enfants etc. Il compte parmi ses membres environ 1200 enfants...

« Nous diffusons des informations auprès des parents sur l'importance et les avantages de l'enregistrement des naissances. Récemment, nous avons organisé une réunion des parents au niveau de la communauté de

Badarpur, qui a été animée par les membres du Bal Panchayat.

« Nous avons constaté que nos activités entraînaient de nombreux changements dans notre communauté, mais nous sommes confrontés à beaucoup de problèmes. Parfois, les gens arrachent les affiches que nous mettons aux murs, parfois ils nous taquinent surtout pendant nos spectacles de rue. Parfois, nous avons du mal à organiser les réunions de parents, mais notre unité nous aide à aplanir ces difficultés d'organisation.

« Le futur de l'Inde sera lumineux et puissant lorsque le gouvernement, la population et les parents donneront une identité aux enfants. C'est la demande de mon groupe et la mienne, que chaque enfant puisse obtenir ses droits. Le premier cadeau de chaque enfant devrait être son certificat de naissance. »²³

4. Le droit des filles à la vie

Dans les taux de mortalité infantiles et juvéniles, il existe très peu de données qui distinguent les filles et les garçons. Théoriquement, les taux de mortalité des garçons devraient être supérieurs à ceux des filles, puisque les filles ont un avantage biologique. Mais les carences en matière d'alimentation et de soins peuvent inverser cet avantage. Dans ce cas, la discrimination à l'égard des filles est souvent en cause. C'est vrai dans beaucoup de régions d'Asie du Sud ainsi que dans d'autres pays. En 2001, en Equateur, 132 filles sont mortes pour 108 garçons pendant leur première année de vie.²⁴

En 2000, le quatrième Objectif du Millénaire pour le développement a invité les gouvernements à réduire des deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans, entre 1990 et 2015.

Tous les ans, 4 millions de nouveau-nés meurent avant l'âge de 4 semaines.²⁵ En 2004, on estime à environ 10,5 millions le nombre de bébés et d'enfants en bas âge morts avant l'âge de cinq ans. Cela représente le décès, chaque jour, de 30 000 enfants. La santé et la survie des nouveau-nés sont étroitement liées à celles de leur mère. Les enfants pauvres ont une probabilité plus élevée de mourir que ceux qui sont nés dans des familles plus aisées – une enquête effectuée dans 56 pays a démontré que la probabilité de mourir, pour les enfants les

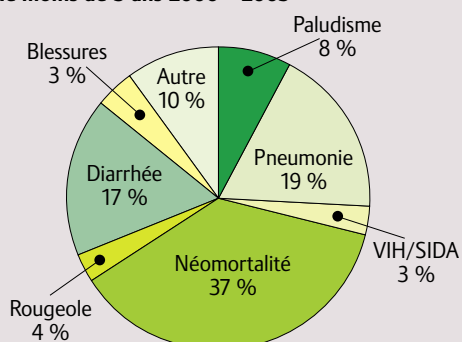
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

(taux pour 1000 naissances vivantes, 2004)²⁵

	1999	2004
Afrique subsaharienne	188	169
Afrique de l'Est et Afrique australe	167	146
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	209	190
Moyen Orient et Afrique du Nord	81	54
Asie du Sud	129	84
Asie orientale et Pacifique	58	33
Amérique latine et Caraïbes	53	35
PECO/CEI	54	38
Pays industrialisés	10	6
Pays en développement	105	83
Pays les moins avancés	182	153
Monde	95	76

UNICEF. La situation des enfants du monde 2006

Principales causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans 2000 – 2003²⁹



OMS. Santé et développement de l'enfant et de l'adolescent. Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. Tableau « Major causes of death among children under 5 years of age and neonates in the world, 2000-2003. » Disponible à l'adresse : http://www.who.int/child-adolescent-health/OVERVIEW/CHILD_HEALTH/map_00-03_world.jpg.

plus pauvres, était deux fois supérieure à celle des enfants des familles les plus riches.²⁷ En Bolivie, par exemple, cette probabilité est de 70 %.²⁸ Il en va de même pour les bébés nés dans les zones rurales - en Bolivie, au Niger, au Pérou et au Vietnam, les bébés de la campagne ont une probabilité supérieure de 50 % de mourir par rapport à ceux qui sont nés dans les zones urbaines. La véritable tragédie a trait au fait que dans ces décès, il y en a un grand nombre qui résultent de maladies évitables.

VALARIE BURTON



L'heure de la pesée au Sénégal

Avant l'âge d'un mois, la plupart des décès interviennent dans le monde en développement, où les mères risquent de souffrir de malnutrition, n'ont pas accès aux cliniques, aux hôpitaux et aux soins prénataux ou bien accouchent dans des environnements non hygiéniques. Dans le monde industrialisé, il y a relativement peu de décès de nouveau-nés.

La mortalité infantile a diminué au cours des deux dernières décennies, une baisse de deux millions en 1999, par rapport à la décennie précédente. Dans certains pays cependant ce rythme de baisse tend à se ralentir et dans certaines régions de l'Afrique subsaharienne, on assiste à une hausse de fait de la mortalité infantile, avec un enfant sur cinq qui meurt encore avant l'âge de cinq ans. L'UNICEF estime à 100 environ le nombre de pays, dont plus de 40 en Afrique subsaharienne, qui ne sont pas en bonne voie d'atteindre l'objectif de la réduction des deux tiers du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans d'ici 2015.

5. Filles orphelines de leur mère

Pour bon nombre de femmes, l'expérience de la naissance peut être synonyme de mort. Chaque jour, chaque heure, chaque minute, une femme meurt pendant sa grossesse ou au moment de l'accouchement. On estime à 529 000 – 585 000 le nombre de femmes³⁰ (personne n'en connaît précisément le nombre) qui meurent inutilement chaque année de causes liées à la grossesse.

La survie de l'enfant ou du nourrisson est étroitement liée à la survie et au bien-être de sa mère. Une étude réalisée au Kenya a constaté qu'en cas de décès de la mère, un an plus tard il n'y a plus qu'un tiers des bébés ayant survécu à l'accouchement qui sont encore en vie et en bonne santé.³¹ Ce schéma se retrouve dans d'autres pays et c'est particulièrement vrai pour les fillettes qui risquent d'être négligées après le décès de leur mère. En Asie du Sud, les probabilités de décès d'une fille sont augmentées de 400 % en cas de décès de la mère.³²

On note aussi un impact sur les autres filles de la famille, les grandes sœurs étant déscolarisées pour s'occuper de la maison si la mère meurt en couches.

La mortalité maternelle résulte en grande partie des avortements illégaux ou du manque d'accès au planning familial. On estime que la prévention des grossesses non désirées, grâce à l'accès au planning familial, pourrait éviter 20 à 35 % de mortalité maternelle, sauvant la vie de plus de 100 000 mères chaque année et par voie de conséquence, d'un grand nombre de jeunes enfants de ces femmes.³⁴

6. Mères adolescentes

La grossesse est la principale cause de décès des jeunes femmes de 15-19 ans et les femmes enceintes les plus jeunes sont les plus vulnérables.³⁵ Les jeunes femmes mariées précocement, dont le corps n'est pas encore prêt pour une grossesse, courent un risque particulier, ainsi que leurs bébés.

Voici l'histoire de la sœur d'Amadou, Khadja, au Mali :

« Khadja était ma grande sœur. Elle est morte il y a deux ans. Elle n'avait même pas 20 ans... Elle n'avait que 14 ans au moment de son mariage, mais toutes les filles de notre communauté se marient très jeunes... Pendant sa grossesse, le mari de ma sœur voulait qu'elle se repose, mais ma tante a refusé, disant que Khadja n'était pas la première femme enceinte. Un jour, alors qu'elle fendait du bois, elle a perdu les eaux. Elle a continué comme s'il ne s'était rien passé, parce qu'elle n'a pas compris ce que cela signifiait. Deux jours plus tard, Khadja s'est mise à souffrir affreusement. Nous ne l'avons pas amenée à l'hôpital, car il était loin du village. Elle est morte deux jours plus tard, sans que personne n'ait tenté quoi que ce soit pour la sauver. Je pense

Risque de mortalité maternelle pendant la vie d'une femme, par pays³³

Les 10 meilleurs		Les 10 plus mauvais	
Suède	1 sur 29 800	Sierra Leone	1 sur 6
Slovaquie	1 sur 19 800	Angola	1 sur 7
Autriche	1 sur 16 000	Malawi	1 sur 7
Danemark	1 sur 9 800	Niger	1 sur 7
Canada	1 sur 8 700	Soudan	1 sur 7
Finlande	1 sur 8 200	Mali	1 sur 10
Allemagne	1 sur 8 000	Rwanda	1 sur 10
Japon	1 sur 6 000	Tanzanie	1 sur 10
Koweït	1 sur 6 000	Tchad	1 sur 11
Serbie et		Burkina Faso	1 sur 12
Monténégro	1 sur 4 500	Burundi	1 sur 12

Save the Children, 2006. State of the World's Mothers. "Saving the Lives of Mothers and Newborns"

que le bébé était mort dans son ventre. Ma mère a dit que c'était prédestiné, mais au plus profond d'elle-même, elle ne l'a jamais accepté et elle en souffre toujours. »

Amadou, Mali³⁶

Un rapport de 2006 du Population Reference Bureau indique, à propos des grossesses précoces : « C'est en Afrique subsaharienne que l'on trouve la proportion la plus élevée de naissances chez les jeunes femmes, où plus d'une sur quatre a un enfant avant l'âge de 18 ans. En Asie centrale et du Sud, en Asie du Sud-Est, les probabilités sont similaires, tandis qu'en Amérique latine, en Asie occidentale et en Afrique du Nord, la probabilité de devenir mère à un jeune âge est beaucoup plus faible. Pour les garçons, la paternité avant l'âge de 18 ans est très rare dans toutes les régions. »³⁷

Une grossesse précoce peut tuer³⁸

- 70 000 adolescentes du monde en développement meurent des complications de l'accouchement et de la grossesse chaque année
- Les adolescentes de 15-19 ans qui sont enceintes courent deux fois plus de risques de mourir pendant la grossesse ou l'accouchement que les femmes plus âgées
- Une étude réalisée au Bangladesh montre que le risque de décès des filles qui deviennent mères entre 10 et 14 ans est plus de cinq fois supérieur à celui des jeunes femmes de 20 à 24 ans

- Les bébés de mères adolescentes ont une probabilité accrue de 50 % de mourir avant leur premier anniversaire, par rapport aux bébés nés de femmes ayant entre 20 et 24 ans

Le Chapitre 4 – *Santé* examine en détail le thème de la santé de la reproduction pour les filles.

7. Moins de 5 ans : enfants menacés, surtout les filles

Un enfant de moins de 5 ans sur quatre est de poids insuffisant.³⁹ Soixante-treize pour cent de ces enfants vivent dans 10 pays seulement. Beaucoup souffrent de carences en vitamine A et en iode. En Inde, la malnutrition est la cause sous-jacente du décès de 50 % environ des 2,1 millions d'enfants de moins de 5 ans morts chaque année.⁴⁰ Le nombre des filles et des garçons de moins de 5 ans, de poids insuffisant, est similaire dans toutes les régions du monde, à l'exception de l'Asie du Sud où 47 % des filles ont un poids insuffisant, comparées aux 44 % de garçons.⁴¹

Le goût de la pastèque

Rahera, 7 ans, une fillette afghane, déjeune tous les matins d'un peu de pain. Dans sa famille de cinq personnes, un pain doit durer trois jours. A l'école, elle attend avec impatience un petit paquet de 12 biscuits ; elle en mange six et elle garde les autres pour ses deux petits frères. Rahera rentre à la maison pour déjeuner, composé de pain et d'une tasse de thé. Le repas du soir se compose habituellement d'un peu de pain avec de l'huile et de yaourt avec un peu de sel. Trois fois par semaine, la famille achète deux verres de yaourt. S'ils ont un peu d'argent en plus, ils achètent quelques oignons. Pendant l'été, ils se sont accordés par deux fois une petite faveur – de la pastèque.⁴²

Les statistiques (lorsqu'elles existent) font apparaître clairement que les filles présentent une plus grande probabilité de mourir de malnutrition que les garçons. Par exemple, en Equateur (2000), il y a eu 91 filles de 1 à 4 ans mortes de malnutrition, par rapport à 69 garçons ; au Pérou (2000), le rapport garçons:filles a été de 99:110, au Salvador (1999), de 12:12. En Uruguay, en 2000, le rapport des décès par carences alimentaires a été de quatre garçons pour sept filles.⁴³

Au Bangladesh, un bébé fille reçoit moins de nourriture, et de qualité inférieure, qu'un garçon. Parmi les enfants de moins de 5 ans, le taux de mortalité des filles est supérieur de 11 % à celui des garçons.⁴⁴ Au Pakistan, la mortalité des enfants de un à quatre ans est supérieure de 12 % chez les filles par rapport aux garçons.⁴⁵ En Inde, les filles bénéficient moins longtemps que les garçons de l'allaitement maternel ; elles sont moins souvent suivies médicalement et elles sont souvent amenées tardivement, voire pas du tout, à l'hôpital ; c'est le cas tout particulièrement en Inde du Nord.⁴⁶

L'appui intégré aux familles les plus pauvres a eu un effet positif, et dans certains cas fortuit, sur l'alimentation et la santé des filles. Le programme indien ICDS (Services intégrés de développement de l'enfant), le plus grand programme intégré au monde consacré à la petite enfance, se concentre sur les millions de mères enceintes et allaitantes et les enfants de moins de six ans. Il propose un ensemble de services : compléments nutritionnels, enseignement préscolaire, vaccinations, examens de santé, services de consultation de spécialistes, éducation à la nutrition et à la santé. Il y a de plus en plus de preuves de son impact positif sur l'état nutritionnel des enfants qui bénéficient de ce programme.



MARK READ

Un gros repas pour cette petite fille du Niger. Dans de nombreuses régions du monde, les filles reçoivent moins de nourriture que les garçons et souffrent donc de malnutrition.

8. Que reste-t-il à faire ?

La mortalité infantile, la santé maternelle et la pauvreté figurent en bonne place dans le programme des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le droit à la survie est inscrit dans de nombreux accords internationaux signés par les gouvernements, y compris dans la Convention sur les Droits de l'Enfant. C'est pourquoi il existe une multitude de programmes qui tentent de remédier à ces problèmes. Bon nombre d'interventions sont simples et peu coûteuses. Par exemple, des recherches publiées récemment dans la revue médicale britannique *The Lancet* démontrent qu'il serait possible de prévenir environ 41 % de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et 72 % de la mortalité néonatale chaque année, par des interventions simples réalisées au bon moment et au bon endroit.⁴⁷

Mais il existe très peu de recherches consacrées à la situation spécifique des filles. Nous avons connaissance du « déficit » de filles et nous savons que les bébés filles ont moins de chances de recevoir des soins appropriés que les garçons, mais il est très difficile de trouver dans ce domaine des statistiques faisant la distinction entre les filles et les garçons. Par exemple, les recherches ont démontré que les campagnes de vaccination de masse intègrent rarement des statistiques séparées sur les filles et les garçons. Bien qu'il existe pour le taux de mortalité des moins de 5 ans quelques statistiques non agrégées en fonction du sexe, elles ne sont généralement pas incluses dans les rapports globaux. Ces statistiques sont indispensables pour permettre de cibler plus efficacement les programmes sur les filles et sur les garçons.

Ainsi qu'il apparaît clairement dans les exemples d'actions positives présentés dans ce chapitre, certains moyens de remédier à la mortalité infantile et maternelle fonctionnent réellement et leur coût est relativement peu élevé.

Les domaines d'action prioritaires en faveur des filles sont les suivants :

- Veiller à ce que toutes les futures mères, y compris les jeunes mères, reçoivent une alimentation adéquate et puissent accéder à une eau propre, à des soins prénataux de qualité, à un accouchement sans risque et à des soins néonataux et postnataux de qualité
- Mettre fin à la sélection du sexe de l'enfant avant sa naissance et à l'infanticide féminin
- Promouvoir l'enregistrement des naissances

pour assurer aux filles l'accès aux services auxquels elles ont droit

- Veiller à l'égalité de l'accès aux soins, à la stimulation et à la nutrition des filles de moins de cinq ans
- Proposer aux familles les plus pauvres et les plus vulnérables une aide en espèces, d'un montant modeste mais régulier, directement mis à la disposition des mères ou des grands-mères. Cette action pourrait potentiellement avoir un effet positif sur le bien-être des filles

Le changement découlera de la promotion de programmes visant à modifier les attitudes envers les fillettes, afin de leur assurer un statut égal à celui des garçons, une valorisation et un soutien au sein de leur famille et de leur communauté, pour qu'elles soient donc de façon inhérente moins exposées au danger du foeticide féminin, de la malnutrition et plus généralement de la négligence affective et physique.

9. Voix de filles

« Je regrette de m'être mariée si jeune et d'avoir eu des bébés si tôt. C'est trop tard pour moi maintenant, mais mon message à toutes les adolescentes est : « ne vous mariez pas avant 20 ans et attendez d'avoir 22 ans pour avoir des enfants – c'est le bon âge pour une grossesse, la femme est mûre et elle peut s'occuper d'elle-même et de son bébé. »

Ganga, 19 ans, Népal⁴⁸

« Je ne veux pas me marier et avoir des enfants, en tout cas, pas de sitôt... Je veux travailler et étudier. Je ne veux pas être comme une autre fille que je connais, qui est déjà enceinte à 13 ans. »

Yuleni, 13 ans, Venezuela⁴⁹

« J'ai perdu mon premier bébé pendant la grossesse, parce que je devais toujours porter des objets très lourds. Maintenant je suis des cours où on nous apprend à faire attention à notre grossesse, à être en bonne santé, à manger de façon équilibrée et à recevoir régulièrement des soins prénataux. J'apprends à programmer mon travail pour diminuer ma charge quotidienne. Je peux aussi identifier les signes d'une grossesse à risque pour éviter de perdre mon deuxième bébé. »

Safa, 18 ans, Egypte⁵⁰



Vie de famille

Les filles passent beaucoup plus de temps que les garçons aux tâches ménagères et non économiques et elles sont moins disponibles pour l'école et le jeu

Convention sur les Droits de l'Enfant

Dans son Préambule, la Convention reconnaît que : « l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension. »

Article 19

1. Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

1. Introduction

« Mes parents pensaient que j'étais leur propriété. Ils me maltraièrent et employaient des mots que je ne peux répéter sans me mettre à pleurer. »

Jeune fille bengalie de 13 ans¹

« C'est moi qui fais tout le travail ménager... Je fais la cuisine et je m'occupe des diverses tâches ménagères. Mon frère mange, puis il va jouer dehors.. »

Fillette éthiopienne de 10 ans²

La famille est le cadre où les enfants doivent se sentir en sécurité et où ils apprennent à grandir et à devenir des adultes responsables, où ils tissent leurs premières relations et apprennent à suivre les modèles positifs que représentent leurs parents. C'est aussi dans ce cadre qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour grandir et évoluer dans un monde globalisé.

Mais c'est aussi l'endroit où des millions d'enfants, de filles en particulier, sont confrontés à la violence et à la maltraitance ; les filles sont socialisées en leur inculquant l'idée qu'elles jouissent d'un statut inférieur et qu'elles ont moins de droits que leurs frères.

Cela a des conséquences à tous les niveaux de la vie d'une fille et plus tard de sa vie de femme. Les probabilités sont plus grandes qu'elle ne soit pas scolarisée et qu'elle travaille de plus longues heures qu'un garçon. Elle a moins de temps pour jouer, alors que le jeu est un droit reconnu à tous les enfants.

Rien ne changera sauf à changer les attitudes envers les femmes. Pour que cela se produise, les

garçons doivent considérer les filles comme leurs égales et non comme des êtres inférieurs. Leurs familles aussi doivent les traiter à égalité.

« Je ne comprends pas pourquoi les garçons et les filles ne sont pas égaux. Dans les zones rurales, les anciens pensent que les filles sont nées pour avoir des enfants, se marier et s'occuper d'une maison. Les filles qui vivent dans les régions rurales... ne sont pas scolarisées. Leurs parents ne sont pas conscients de l'évolution du monde. »

Jeune fille de 15 ans, Turquie³

2. La vie à la maison

« Nous sommes cinq enfants, les deux aînés sont des garçons, ensuite viennent trois filles. Mais nous, les jeunes sœurs, nous servons de domestiques le samedi et le dimanche, alors que nos deux grands frères sont libres parce que nos parents considèrent que les tâches ménagères ne sont pas pour les garçons. »

Barbie, 15 ans, Philippines⁴

La discrimination contre les filles est certainement la plus difficile à combattre. C'est elle qui est aussi à l'origine d'une croyance solidement ancrée selon laquelle les filles ont moins de valeur que les garçons. Comme cette discrimination s'exerce à l'intérieur de la maison, elle est souvent cachée et il est presque impossible de légiférer. Nous avons vu dans le chapitre précédent que la discrimination débute dès la naissance, voire avant, et qu'elle se poursuit tout au long de la vie de la jeune fille, puis de la femme. C'est la base sur laquelle se greffent d'autres formes de discrimination qui engendrent la violence, y compris la violence domestique. La preuve est faite que dès l'âge de cinq ans et même avant, filles et garçons ont déjà intériorisé les rôles que l'on attend d'eux en fonction de leur sexe et le statut que cela leur confère – ou ne leur confère pas - au sein de la famille et de la communauté.⁵

Dans nombre de pays, la fille commence très jeune à vaquer aux tâches ménagères, alors que l'on n'en exige pas autant du garçon. Il s'agit souvent de besognes pénibles, par exemple aller puiser l'eau et la transporter sur plusieurs kilomètres, piler le riz ou le maïs, balayer, nettoyer, s'occuper des frères et sœurs, tôt le matin et jusqu'à une heure avancée de la soirée. En Asie du Sud, les femmes et les filles consacrent



LORNA ROACH

Les filles du Pakistan passent plus de temps que les garçons à vaquer aux travaux ménagers, en particulier parce qu'elles ne sont pas scolarisées.

chaque semaine trois à cinq heures de plus que les hommes à la collecte du bois et au transport de l'eau et elles passent 20 à 30 heures de plus à vaquer aux travaux ménagers. Une autre étude portant sur un certain nombre de pays du Sud, notamment le Kenya, l'Afrique du Sud, le Pakistan et l'Inde, indique que « les filles consacrent beaucoup plus de temps que les garçons à des travaux non économiques, ces différences étant encore plus importantes chez celles qui ne sont pas scolarisées. » On remarque encore que : « les jeunes hommes des zones urbaines du Pakistan, de l'Inde et des zones rurales du Kenya semblent passer peu de temps aux travaux ménagers, qu'ils soient scolarisés ou non. »⁶ Les travaux ménagers des filles et des jeunes femmes ne sont souvent pas considérés comme du « travail » – bien qu'une étude effectuée en Australie dans les années 90 ait démontré que ce travail « domestique » a une valeur égale à 58 % du PIB.⁷

Dans de nombreuses régions du monde, les filles ont rarement l'occasion de prendre des décisions concernant leur propre vie. Le dialogue avec leurs parents est souvent très limité et c'est leur père (et quelquefois leurs frères), puis leur mari, qui leur indiquent ce qu'elles doivent faire et à quel moment. Les hommes de la famille contrôlent leur emploi du temps et leur vie. Une étude effectuée en Egypte montre que les adolescentes « ont beaucoup moins de temps libre, sont moins mobiles, ont moins de possibilités de gagner un salaire et ont plus de responsabilités ménagères » que les garçons.⁸

Emploi du temps journalier en Gambie (données de 1999)¹²

Horaire	La fille non scolarisée :	La fille scolarisée :	Le garçon scolarisé :
6 h	Se lève, se lave, prie	idem	
7 h	Balaie, va chercher l'eau, fait la vaisselle	Idem	Se lève, se lave, prie, révise ses leçons
9 h	Prépare le déjeuner	Part à l'école	Part à l'école
9 h 30	Va porter le déjeuner à sa mère à la ferme, travaille à la ferme	A l'école	A l'école
14 h	Travaille à la ferme	Fin de la journée d'école, déjeune à l'école, étudie jusqu'à 18 h	Idem si les cours se terminent tôt, joue au football
18 h	Travaille à la ferme	Va porter à manger à sa mère à la ferme, l'aide	Va chercher l'eau, se lave
19 h	Rentre à la maison, prépare le dîner	Prépare le dîner, prend un bain	Divers (joue, étudie)
20 h	Dîne, fait la vaisselle	Dîne, fait la vaisselle	
21-23 h	Divers (se repose, joue, discute avec des amis, effectue d'autres tâches ménagères)	Se rend chez un professeur pour des cours particuliers	Se rend chez un professeur pour des cours particuliers
Minuit	Se couche	Se couche	Se couche

Kane, E. et M. O'Reilly deBrun. 1993. Bitter seeds. (Projet). Washington DC, Banque mondiale

Cette étude constate que les attitudes n'évoluent pas beaucoup en fonction du contexte socio-économique et qu'elles ne diminuent pas avec la progression de la scolarisation.⁹ Des témoignages venant du Népal, du Pérou et du Zimbabwe montrent que les filles bénéficient de moins d'heures de cours que les garçons.¹⁰ Les filles, quel que soit leur âge, passent plus d'heures que les garçons à vaquer à toutes sortes d'activités.¹¹

Il n'est pas étonnant par conséquent que dans bien des pays les filles aient moins de temps que les garçons pour jouer ou aller voir leurs amies.

Quand bien même disposent-elles de ce temps,

souvent elles ne disposent pas de la même mobilité que les garçons pour sortir aussi facilement de la maison ou de l'enceinte familiale. Au Burkina Faso par exemple, un exercice de cartographie réalisé avec trois groupes d'adolescents de 10 à 19 ans – filles célibataires, filles mariées et garçons célibataires – a montré que les adolescentes mariées avaient très peu d'endroits où aller en dehors de leur maison et très peu de temps libre.¹³ Les rares organisations de femmes sont réservées aux jeunes femmes et aux femmes plus âgées. Cet exercice indique que : « les espaces pour les activités de loisirs sont considérés essentiels au développement des garçons pour leur

permettre de devenir des individus complets et heureux ; ces mêmes espaces sont considérés comme dangereux et inappropriés pour les adolescentes mariées ou célibataires ».¹⁴

L'absence de participation féminine dans le sport n'est pas seulement un phénomène propre au Sud. Un rapport de la Harvard School of Public Health montre que les filles du Massachusetts ne participent pas toutes aux activités sportives à l'école, même si la discrimination fondée sur le sexe dans les sports scolaires est interdite par la loi. En 2001, il n'y avait que 36 % de lycéennes de Boston qui faisaient partie d'une ou plusieurs équipes sportives, contre 55 % de lycéens. Au niveau national, 50 % de lycéennes faisaient partie d'une ou plusieurs équipes sportives en 2001, contre 58 % de lycéens. La situation est bien pire encore pour les Afro-américaines et les filles d'origine hispanique que pour les filles blanches. Le rapport note les effets négatifs de cette absence de participation sur la santé, notamment l'obésité (voir également le Chapitre 4 – *Santé* du présent rapport).¹⁵

Dans certains domaines cependant, la situation commence lentement à changer. Au Kenya, la Mathare Sports Youth Association (MYSA), un projet qui concerne environ 20 000 jeunes, établit un lien entre le sport et la propreté de l'environnement, la prévention du SIDA, la formation au leadership et d'autres activités au service de la communauté.¹⁶ Une partie du programme vise à encourager les filles à participer aux sports non seulement pour faire de l'exercice, mais aussi pour occuper l'espace public. Lorsque le programme des filles a démarré en 1996, il s'est trouvé confronté à trois problèmes majeurs. Tout d'abord, les garçons de la MYSA étaient nombreux à penser que les filles ne pouvaient pas jouer au football. Deuxièmement, les filles ne pensaient pas pouvoir jouer au football et troisièmement, leurs mères, souvent seules dans la famille à travailler pour gagner un revenu, ne voulaient pas que leurs filles jouent au football, car elles avaient besoin de leur aide à la maison. Ces obstacles ont peu à peu été surmontés et il y a aujourd'hui plus de 3 500 filles qui jouent dans 250 équipes au sein de plus de 40 ligues féminines du MYSA. Les filles du MYSA excellent dans les matchs de football, tant au niveau national qu'international et en 2002, la première équipe féminine professionnelle a été créée. Cela a permis à un grand nombre de filles d'acquérir plus d'assurance en elles dans d'autres domaines de leur vie. Comme l'a dit une participante : « Avant de jouer au foot, j'étais craintive ; aujourd'hui

ce n'est plus le cas, car je me suis habituée à me mêler aux gens et je sais ce qui est bon et ce qui est mauvais.¹⁷

Dans d'autres régions du monde aussi, les choses changent peu à peu. Une jeune fille bengalie a déclaré : « Avant, une jeune villageoise n'avait pas le droit de parler d'elle-même. Aujourd'hui, elle peut parler à ses parents et négocier avec eux. Elle peut dire qu'ils font quelque chose qui n'est pas bien. »

3. Enfants chefs de famille

On a tendance à penser que la plupart des familles ont à leur tête deux parents, mais on assiste à l'émergence progressive d'autres schémas familiaux, notamment des familles monoparentales, de celles où le chef de famille est un grand-parent ou un enfant, suite au décès ou au départ des parents. Ces situations ont un impact psychologique très fort sur les enfants qui restent ou qui ont survécu.

« Je trouve la situation très difficile à l'école à cause de ce que je ressens maintenant. Quand je suis en cours, j'ai du mal à être attentif car je pense tout le temps à mes parents. Je suis très triste qu'ils ne fassent plus partie de ma vie. »

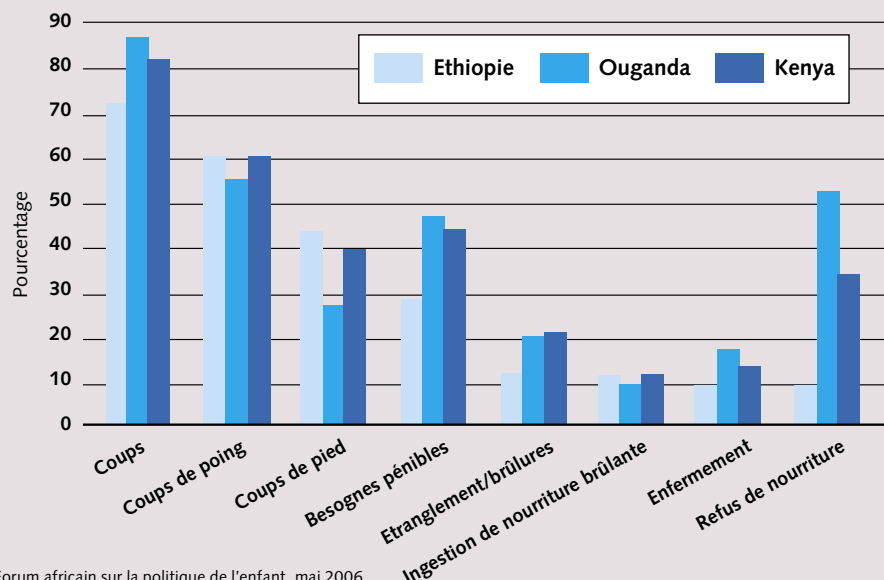
Gather, 16 ans, Ouganda¹⁸

Nombre d'enfants sont orphelins du SIDA. Plus de 80 % d'entre eux vivent en Afrique subsaharienne où l'on estime qu'à l'horizon 2010 le nombre des orphelins attendra 50 millions et plus d'un tiers aura perdu un ou deux parents du SIDA.¹⁹ Dans ce cas, c'est en général la fille aînée qui assume la responsabilité de la famille et de ses plus jeunes frères et sœurs et il y a de fortes probabilités qu'elle finira par quitter l'école. Les filles en particulier sont confrontées au problème de l'appui que leur offrent des hommes plus âgés, ce qui constitue en soi un facteur de risque majeur dans l'infection du VIH.²⁰

« Si nous, les enfants, nous perdons nos parents, nous n'avons plus de soutien. Certains hommes plus âgés et séropositifs nous offrent leur soutien en échange d'autre chose. Par exemple, ils peuvent proposer de payer un trimestre de scolarité, mais au bout d'un moment, ils vont nous dire : « tu ne peux pas continuer l'école si tu n'acceptes pas de devenir ma femme. »

Prossy, 16 ans, Ouganda²¹

Prévalence de la violence physique en Ethiopie, en Ouganda et au Kenya.



Forum africain sur la politique de l'enfant, mai 2006

Les enfants orphelins du SIDA courent également le risque d'être l'objet de stigmatisation et de discrimination de la part d'autres membres de la communauté et ils peuvent eux-mêmes être séropositifs.

« Si tu es orphelin, tu n'as pas d'argent pour t'acheter des vêtements, pour payer le loyer là où tu vis ou pour acheter de la nourriture et tu as de jeunes frères et sœurs dont tu dois prendre soin. Tu deviens le père et la mère de la maison. »

Jamalie, 14 ans, Ouganda.²²

Heureusement, le nombre d'orphelins diminue dans d'autres régions du monde. En Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, le nombre d'orphelins enregistre une baisse d'environ un dixième depuis 1990.²³

4. Violence à la maison

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 19

- 1. Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou

de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

« Ceux qui maltraitent les enfants devraient être punis sans pitié, car ils tuent la gaieté d'un être humain pur qui n'est en rien responsable de ce qui s'est passé. »

Jeune fille roumaine²⁴

La violence contre les filles et les femmes dans le simple cadre de leur vie quotidienne est très répandue. Une femme sur trois au moins a été battue, forcée à avoir des relations sexuelles ou maltraitée au cours de sa vie.²⁵ En 1993, la Banque mondiale indiquait que les femmes de 15 à 44 ans perdaient plus d'années de santé du fait de viols et de violences domestiques que par le cancer du sein ou du col, les complications de l'accouchement, les maladies cardiaques, le SIDA, les maladies respiratoires infectieuses, les accidents de la route ou les guerres. »²⁶ (cf. Chapitre 6 – *Filles en situations extrêmes*).

Certaines études estiment que 20 à 50 % des filles ont déjà été victimes de violences commises par un membre de la famille proche.²⁷ La moitié des femmes victimes d'homicide sont tuées par leur mari ou leur compagnon actuel ou par leur ancien mari ou compagnon. Au Royaume Uni, deux femmes perdent la vie chaque semaine pour cette raison. En Afrique du Sud, une femme meurt toutes les six heures, tuée par son mari ou son compagnon.²⁸ Un



Pour les filles, comme pour cette petite cambodgienne, le travail commence très jeune.

nombre bien plus important de femmes a subi des violences psychologiques comme les contraintes, les intimidations, ou assisté à l'attaque d'un autre membre de la famille, en général leur mère.²⁹

L'Organisation des Nations Unies s'est intéressée aux jeunes du monde entier dans un rapport sur la violence contre les enfants publié en 2006.³⁰ Cette enquête, comme d'autres réalisées dans le monde, indique que la violence physique sur les enfants est très répandue. En République de Corée, une étude réalisée sur la victimisation physique des enfants fait apparaître le fait alarmant que les coups de pied, l'étranglement et les morsures par les parents sont très courants, avec « un taux élevé de blessures physiques. »³¹ Une fois de plus, les filles sont moins en mesure de se défendre, non seulement parce qu'elles sont physiquement moins fortes, mais aussi parce qu'elles sont conditionnées à plier devant l'autorité.

S'il est difficile de trouver des statistiques pour les filles de moins de 18 ans, un rapport récent des Nations Unies, *Behind Closed Doors : The impact of domestic violence on children* estime que « 275 millions d'enfants pourraient être exposés à la violence à la maison » et que des millions d'autres enfants pourraient en être affectés.³² Les familles gardent les filles à la maison pour leur protection, mais

c'est là qu'elles courent le plus grand risque d'être confrontées à la violence. Au Costa Rica, une étude menée en 2004 par le Ministère de la Santé indique que l'inceste était à l'origine de la grossesse de 95 % des filles de moins de 15 ans.³³ (cf. Chapitre 4 – *Santé* et Chapitre 6 – *Filles en situations extrêmes*).

En Afrique, une étude menée en Ethiopie, au Kenya et en Ouganda dénonce un niveau élevé de violences commises sur les filles par leur mère ou leur belle-mère.³⁴ Ces actes vont des coups de bâton aux gifles, aux pincements, aux brûlures et aux surcharges de travail. Les coups sont la forme de violence la plus fréquente, alors que faire ingérer des aliments brûlants ou amers en est la forme la moins courante. En Ouganda, 85,8 % des filles disent avoir été battues, au Kenya 80,8 % et en Ethiopie 71,1 %. Donner des coups de poing aux filles et les frapper constituent la deuxième forme la plus courante de maltraitance physique en Ethiopie et au Kenya, avec des taux de 59,5 %.³⁵

Selon les recherches, il y a de fortes probabilités que les filles qui sont témoins de violences domestiques ou qui font l'objet de mauvais traitements pendant leur enfance deviendront plus tard victimes de violences domestiques. Les plus vulnérables, comme les filles handicapées, ont encore plus de risques d'être l'objet de violences ou de brutalités.³⁶

L'histoire de Rosa

Rosa* est originaire du Timor-Est. Sa scolarité s'est limitée à deux ans parce qu'elle devait aider sa mère, son beau-père et ses cinq demi-sœurs à la maison. « J'avais envie de jouer avec mes amies autour de la maison, mais je ne pouvais pas car j'aidais ma mère à s'occuper de mes demi-sœurs, chercher du bois pour faire le feu, faire la cuisine, laver et nourrir les cochons. J'avais peur d'être battue si mon beau-père me trouvait en train de jouer. »

Rosa partageait une chambre avec ses sœurs. Alors qu'elle avait 13 ans, elle s'est réveillée en pleine nuit : « j'ai senti que quelqu'un tirait sur le bouton de ma jupe. J'ai vu que mon beau-père était couché à côté de moi, nu. Au bout d'un moment, j'ai réussi à me sauver et à sortir de la chambre ; ma mère s'est réveillée et m'a demandé ce qui s'était passé. Mon beau-père a commencé par nier avant de finir par admettre sa faute. »

Conformément à la tradition, son beau-père lui a donné un cochon pour compenser son geste. Un jour, elle a constaté qu'il avait vendu son cochon. Quand elle s'en est plainte, il l'a frappée et l'a chassée. Elle est allée chez son cousin, mais là aussi, elle s'est trouvée en danger. Son cousin l'a frappée avec un câble électrique.

Rosa est allée chez sa marraine, où elle a été maltraitée. Elle a tenté de se suicider en absorbant du camphre. Sa marraine l'a emmenée dans une clinique locale. Là, elle a été mise en contact avec Fokupers, une ONG de femmes du Timor-Est qui aide les femmes et les enfants victimes de violences et de mauvais traitements ; elle a été hébergée dans une maison appelée Mahon, « lieu ombragé », où elle a bénéficié d'un aide psychosociale, d'une thérapie par le jeu, où elle a pu danser, chanter et s'initier aux compétences de la vie. Le centre travaille maintenant avec Rosa pour l'aider à rentrer chez elle.³⁷

** Son nom a été changé pour préserver son anonymat.*

La violence contre les filles est souvent de nature sexuelle. A cause de leur statut dans la société, lorsque les filles ont le courage de raconter ces maltraitances, personne n'y prête foi, ainsi que le rapporte cette fille de 13 ans du Bangladesh :

« Si une fille est victime des violences sexuelles de la part d'un membre de la famille, et si nous en parlons, les parents et les adultes de la famille ne nous croient pas. Nous nous faisons gronder et traiter de « vilaines filles » et nous sommes même frappées pour avoir osé inventer des histoires « aussi affreuses ». Si une fille parle chez elle de violence sexuelle, elle peut être chassée de la maison ou tellement maltraitée qu'il ne lui reste plus qu'à s'enfuir. »³⁸

Les recherches menées par Plan dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest, le Bénin, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Niger et le Sénégal, montrent que la violence contre les filles est courante et en grande partie de nature sexuelle. Le statut des filles, qui les place au plus bas de l'échelle sociale, les expose à la violence, les filles les plus pauvres venant de familles déstructurées étant les plus exposées. Les filles disent être l'objet d'insultes, de harcèlement et dans certains cas de viols de la part des garçons, des jeunes gens et des hommes adultes autour d'elles.³⁹

L'Alliance Save the Children a réalisé une étude sur les violences sexuelles exercées sur les enfants. Voici les recommandations exprimées par les jeunes de cette étude :

Dix recommandations des enfants pour lutter contre les abus sexuels sur les enfants⁴⁰

1. Les abus sexuels sont mauvais et devraient être interdits
2. Dites-leur d'arrêter – C'est difficile d'en parler
3. C'est trop dur de sortir de l'exploitation sexuelle et du commerce du sexe
4. Ecoutez-moi et croyez-moi quand je vous parle
5. Parlez-moi et soyez là si j'ai besoin de vous
6. J'ai besoin de me sentir en sécurité et protégé et de décider pour moi-même
7. Aimez-moi et soutenez-moi – nous savons ce dont nous avons besoin
8. Aidez-moi pour que tout s'arrange
9. Faites en sorte que mes bourreaux prennent conscience de ce qu'ils ont fait
10. Ne me collez pas une étiquette dans le dos et laissez-moi continuer à vivre

5. Sexualité

Il est couramment admis que la réputation d'une famille est déterminée par la sexualité de ses filles. Il est donc crucial de protéger leur virginité jusqu'au mariage afin de préserver l'honneur de la famille et la valeur économique et sociale des filles, d'où la tradition ancestrale des draps exposés pour que tout le monde voie le sang après la rupture de l'hymen lors de la nuit de noces.

Dans certaines cultures, des filles passant pour avoir enfreint les codes de la société et de la famille ont été massacrées par des hommes de leur famille. C'est ce qu'on appelle un « un crime d'honneur ». La fille peut avoir un petit ami que sa famille n'aime pas, refuser un mariage arrangé, être lesbienne ou avoir été violée. Ce type de meurtre est signalé en Afghanistan, au Bangladesh, au Brésil, en Equateur, en Egypte, en Inde, en Israël, en Italie, en Jordanie, au Maroc, au Pakistan, en Turquie et en Ouganda, ainsi que dans les pays du Nord comme la Grande-Bretagne ou la Suède où ont émigré des ressortissants de ces pays.

Dans la majorité des régions du monde, les filles doivent, en grandissant, se conformer à certaines normes associées à leur genre et à leur sexualité. Leur sexualité doit les amener à être attirées par des personnes du sexe opposé et non pas du même sexe. Mais un nombre significatif de filles du monde entier s'aperçoivent qu'elles ne répondent ni à l'une ni à l'autre de ces attentes, ni aux deux.

Pour beaucoup de filles lesbiennes, l'homophobie commence à la maison. Une adolescente croate raconte : « Quand mes parents ont commencé à avoir des doutes sur mon hétérosexualité, ils m'ont dit que je n'étais pas normale, que j'étais une sale menteuse qui vivait une double vie. Alors que j'avais toujours été une fille parfaite, ils se sont déclarés très déçus par moi. Ils ont dit qu'ils regrettaient que je sois née, qu'ils ne pourraient plus me regarder ni me parler si j'étais lesbienne ou bisexuelle, que je ne serais plus leur fille. J'ai alors tout nié et j'ai continué à mener ma « double vie » pour préserver la paix de la famille.⁴¹

La dissimulation est une stratégie de survie courante, non sans raison. Dans certains cas, dire la vérité entraîne le bannissement de la maison, ou expose la personne aux violences, au viol ou même à la mort. Il n'est pas inhabituel pour les familles d'infliger de sévères punitions aux jeunes qui ne suivent pas le « droit » chemin en matière

de sexualité. Pour justifier cette violence, la famille avance l'idée qu'elle est motivée par le bien de la fille. Le viol est souvent utilisé contre les filles qui ne manifestent aucun intérêt pour le mariage. C'est ce qu'a subi une jeune zimbabwéenne chez elle, sur ordre de ses parents : « Ils m'ont enfermée dans une chambre et ils l'ont fait venir tous les jours pour me violer, afin que je tombe enceinte et que je sois obligée de l'épouser. Ils ont continué jusqu'à ce que je sois enceinte. »⁴²

Toutes les histoires ne sont pas aussi terrifiantes et toutes les familles ne sont pas aussi peu compréhensives. « J'ai de la chance que ma famille m'aime, sachant que d'autres familles rejettent leurs propres enfants à cause de leur sexualité » déclare une adolescente qui anime un site Web de jeunes lesbiennes. « Je suis heureuse que ma famille reste unie en toutes circonstances ! »⁴³

Pour d'autres, l'acceptation par la famille peut prendre du temps, mais elle finit par arriver. Une jeune lesbienne d'origine sino-malaise raconte comment elle a voulu se confier à ses parents à l'âge de 15 ans, mais ils ont continué à lui dire qu'il suffisait qu'elle attende de trouver « le bon » mari. Quelques années plus tard, après avoir fini ses études à l'université, elle a refait une tentative. Elle a dit à sa mère : « Je sais que ma sexualité va ruiner ta réputation auprès de ta famille et de tes amis. Mais maman, je t'aime. Veux-tu que j'épouse un homme juste pour te rendre heureuse ? Ou bien veux-tu que je trouve ma voie ? » Depuis, dit-elle, sa mère s'est faite à l'idée que sa fille était lesbienne.⁴⁴

6. Mutilations génitales féminines

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant

Article 21 : Protection contre les pratiques négatives sociales et culturelles

1. Les Etats parties à la présente Charte prennent toutes les mesures appropriées pour abolir les coutumes et les pratiques négatives, culturelles et sociales qui sont au détriment du Bien-être, de la dignité, de la croissance et du développement normal de l'enfant, en particulier :

- a) les coutumes et pratiques préjudiciables à la santé, voire à la vie de l'enfant;
- b) les coutumes et pratiques qui constituent une discrimination à l'égard de certains enfants, pour des raisons de sexe ou autres raisons.

Près de 140 millions de filles ont subi des mutilations génitales et deux millions y sont soumises tous les ans. La mutilation génitale chez la fille constitue une violation de plusieurs droits, notamment du droit à l'intégrité physique, du droit de ne pas subir de violence et de discrimination, et dans les cas les plus extrêmes, du droit à la vie.

Les mutilations génitales féminines (MGF), ou circoncision féminine, sont une intervention qui consiste à pratiquer l'ablation d'une partie externe des organes génitaux féminins. Elle est pratiquée sur les petits enfants et sur les femmes adultes, mais surtout sur les fillettes de 4 à 12 ans. La tendance est de pratiquer ces mutilations sur des fillettes de plus en plus jeunes.

Ces mutilations se retrouvent dans 28 pays d'Afrique et chez certains groupes minoritaires d'Asie. Dans certains pays, comme la Somalie et la Guinée, 98 % des femmes ont subi des mutilations génitales. Dans d'autres, comme la République Démocratique du Congo et l'Ouganda, elle ne concerne que 5 % des femmes. Parmi les immigrantes en Europe, au Canada et aux Etats-Unis, certaines ont également subi des MGF.⁴⁵

Types de mutilations génitales féminines

Type I – Excision du clitoris

Type II – Excision du clitoris et des petites lèvres

Type III – appelée infibulation, elle comprend l'excision de tous les organes génitaux externes et une suture pour maintenir ouvert un petit orifice

Type IV – diverses procédures traumatisantes non qualifiées d'ablation, d'étirement ou de perforation, pratiquées sur les organes génitaux externes, comme la cautérisation qui consiste à brûler le clitoris et les tissus adjacents et le grattage des tissus entourant l'orifice vaginal

Environ 15 % des femmes qui ont subi des MGF ont été infibulées. A Djibouti, en Somalie et au Soudan, elles appartiennent presque toutes à cette catégorie.⁴⁶

Les mutilations génitales féminines sont une pratique traditionnelle censée garantir la chasteté des femmes et assurer que les filles peuvent être mariées. Si une fille n'a pas subi l'excision, ses perspectives de femme et de mère sont compromises. Une femme à qui on demandait, dans un village d'Egypte, pourquoi les gens étaient d'accord avec cette pratique, a répondu ainsi : « C'est une norme à respecter. La fille doit être circoncise pour protéger son honneur et l'honneur de la famille, c'est surtout le cas lorsque les filles quittent le village pour aller à l'université et qu'elles peuvent se trouver exposées à toutes sortes de situations d'intimidation. »⁴⁷

Les MGF sont un acte irréversible, une violation des droits des filles et des femmes et en particulier de leur droit à l'intégrité physique. Elles sont souvent à l'origine de toutes sortes de complications. L'intervention entraîne des douleurs intenses, un risque d'hémorragie susceptible de provoquer un choc, voire la mort de la fille. On évoque aussi les abcès, les ulcères, les cicatrisations tardives, les septicémies, le tétanos et la gangrène. A plus long terme, les complications vont des infections urinaires aux infections de l'appareil reproductif résultant de l'obstruction de l'écoulement du flux menstruel, de la stérilité et à un travail long et difficile lors de l'accouchement. Une étude menée par l'Organisation mondiale de la Santé sur 30 000 femmes africaines indique que les femmes excisées présentent un risque aggravé de 31 % d'accoucher par césarienne, de 66 % d'avoir un bébé nécessitant d'être réanimé et de 55 % d'avoir un enfant décédant au moment de la naissance.⁴⁸

« Avec cette étude, nous avons apporté pour la première fois la preuve que l'accouchement chez les femmes ayant subi une MGF (AGF) était beaucoup plus compliqué et dangereux » déclare Joy Phumaphi, Directrice générale adjointe de l'OMS pour la famille et la santé communautaire.⁴⁹ Outre les complications physiques, il y a les complications psychologiques et les incidences au plan sexuel, comme de graves traumatismes, la dépression ou la frigidité.

Célébration des circoncisions en Gambie

Cela se passe toujours un lundi. Le dimanche, on danse et on joue du tambour toute la nuit. La mère d'une petite fille de 6 ans pose la tête de son enfant sur ses genoux et lui fait de l'air pour la protéger de la chaleur. On donne des gâteries et on fait la fête au bébé et aux cinq filles, qui reçoivent en cadeau des robes neuves. Les mères disent à leurs filles – à celles qui sont assez grandes pour apprécier les histoires – qu'elles vont aller en un lieu où des billets de banque poussent sur les arbres à la place des feuilles.

Mais au cœur de cette fête, comme dans toutes les bonnes histoires, la douleur est au rendez-vous. Car ces petites filles vont être « circoncises ». Dans l'enceinte où seules ont le droit d'entrer les filles et leurs grand-mères, Ngaman, l'exciseuse, prend un rasoir, coupe le clitoris et les petites lèvres des enfants avec la lame.

« Mon mari et moi-même ne voulions pas que nos enfants soient excisées » nous dit une femme « mais je savais qu'elles allaient être maltraitées et victimes d'ostracisme si elles ne l'étaient pas. Je pensais qu'il n'y avait pas d'autre choix. Si elles n'étaient pas excisées, tout le monde le saurait et si elles venaient à passer trop près d'un endroit où se pratiquait une excision, elles seraient forcées à y entrer et seraient circoncises contre leur gré. »⁵⁰

Dans de nombreux pays, les MGF sont considérées comme un élément important de la culture et les tentatives d'interdiction par des personnes extérieures sont perçues comme une attaque contre la culture et les pratiques religieuses. Les programmes mis en place par des organisations locales et des ONG plus engagées dans la culture et capables de communiquer dans les langues locales ont produit de meilleurs résultats.

La législation peut aussi être utile – 14 pays d'Afrique – le Bénin, le Burkina Faso, la République Centrafricaine, le Tchad, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Niger, le Sénégal, la Tanzanie et le Togo ont promulgué des lois contre les MGF. Mais faut-il encore qu'elles soient appliquées. Dans la majorité des pays où existe une législation, celle-ci n'a pas permis une forte réduction de la prévalence des MGF. Il est clair qu'il faudrait une

législation spécifique interdisant cette pratique, mais cela ne suffit pas. La loi en tant que telle a une portée limitée. Ce n'est qu'un élément important qui crée un environnement favorable au changement. De plus, la législation peut involontairement favoriser la pratique clandestine des MGF.

Protection juridique contre les MGF

– les cas où la loi est efficace⁵¹

Les actions communautaires se trouvent renforcées par la loi, car elle :

- appuie et justifie l'intervention des partenaires locaux qui agissent comme porte-parole du gouvernement
- protège les filles non excisées et aide les familles à résister à la pression sociale qui veut les faire exciser
- montre formellement que l'abolition de l'excision est un objectif du gouvernement et non une initiative décrétée par les « étrangers »
- empêche les conservateurs tels que les chefs religieux de diffuser des idées favorables à l'excision dans les médias

Au Burkina Faso, la loi est rigoureusement appliquée et plus de 400 condamnations ont été prononcées entre 1996 et 2005.⁵² Les personnes condamnées doivent payer une amende pouvant atteindre \$1800 et elles écotent d'une peine d'emprisonnement de trois ans maximum. Le gouvernement a également entrepris des campagnes publiques d'information et intégré ce thème dans les programmes scolaires. Une ligne d'assistance téléphonique a été installée et des initiatives ont été mises en place pour trouver d'autres emplois aux femmes qui exercent cette pratique. Ce faisant, le nombre de filles ayant subi une MGF a baissé. Une étude menée en 1999 indique que 63,7 % des femmes souhaitaient la disparition de cette pratique.⁵³ Au Burkina Faso, le gouvernement a réussi à créer un environnement propice au changement sur cette question difficile.

Des initiatives de lutte contre les MGF existent aussi à l'échelon de l'Afrique. En février 2003 par exemple, le rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence contre les femmes a créé le Comité interafricain, qui a organisé une conférence à Addis-Abeba sur la tolérance zéro en matière de MGF.

De plus, la population locale a institué d'autres rituels qui se substituent aux MGF. Elle organise une

cérémonie d'initiation qui permet à la fille d'être accueillie dans la société sans être mutilée, ce qui démontre que les femmes qui pratiquent les MGF peuvent trouver un autre moyen de gagner leur vie. Au Kenya par exemple, l'Association Maendeleo Ya Wanawake, une organisation locale, a mis en place un rite de passage dénommé « cutting through words (couper par les mots) ». La première cérémonie s'est déroulée en 1996 dans le village kenyan de Gatunga, à l'est de Nairobi. Par le biais de chants et de danses, les filles ont demandé à leurs aînées de mettre un terme aux excisions. Elles ont préparé une autre cérémonie de substitution pour célébrer la « maturité » : la jeune fille est isolée pendant une semaine, ne recevant la visite que des femmes de sa famille qui lui enseignent les compétences dont elle aura besoin en tant que femme. Des cérémonies similaires ont été adoptées par un certain nombre de communautés kenyanes, notamment les Maasai de la Province de la vallée du Rift et les Abagusii de l'ouest du Kenya.⁵⁴

Mais dans certains pays, la situation n'a guère évolué, car la pratique est présentée comme un devoir religieux. En Egypte, on enregistre même une augmentation de 0,3 % de la pratique qui passe à 97,3 %, au Soudan elle est passée de 89 à 90 % et en Côte d'Ivoire, elle atteint 44,5 %, soit une hausse de 2 %.⁵⁵

Plusieurs pays du Nord ont adopté une législation contre les MGF, notamment la Suède, la Norvège, l'Australie, les Etats-Unis et le Royaume Uni. En octobre 2006, dans une affaire importante, une jeune femme de la Sierra Leone a pu demander l'asile politique au Royaume Uni en déclarant qu'elle risquait une MGF si elle rentrait dans son pays.⁵⁶

L'histoire de Zainab

La demande d'asile de Zainab Fornah, 19 ans, a été retenue par des juges en Grande-Bretagne, au motif qu'elle fuyait les mutilations génétiques féminines. La décision prise à l'unanimité a reconnu qu'elle devait bénéficier du droit d'asile car, en qualité de ressortissante de la Sierra Leone, elle se trouvait, aux termes de la loi sur les réfugiés, dans un « groupe social particulier » risquant la persécution. Zainab Fornah avait fui la Sierra Leone à l'âge de 15 ans après le massacre de sa famille et après avoir subi de multiples viols commis par des soldats rebelles du pays.⁵⁷

L'un des juges, Lady Hale of Richmond, a déclaré que cette décision était importante pour « nombre d'autres femmes qui, dans le monde, fuient des terreurs similaires ». Le journal *The Guardian* a écrit : « Ce jugement peut s'avérer utile dans les affaires de mutilations génitales d'autres pays, ainsi que dans d'autres formes de persécutions basées sur le sexe, qui continuent de se pratiquer sous prétexte qu'elles sont une pratique « culturelle » ou « traditionnelle ». La décision a été prise au terme d'un long processus et de plusieurs appels. L'an dernier, deux des trois juges de la Cour d'appel s'étaient prononcés contre Zainab Fornah, déclarant que la pratique des mutilations génitales féminines – aussi abjectes soient-elles pour la majorité des sociétés hors de la Sierra Leone, était acceptée comme « traditionnelle et faisant partie de la vie culturelle du pays ».⁵⁸

L'histoire de Martha

« Lorsque j'ai eu sept ans, ma mère a voulu me faire exciser, mais mon père qui est Pasteur a refusé. Elle a été si perturbée et malheureuse de savoir sa fille non excisée qu'elle a quitté la maison pendant 3 mois. A l'époque, j'étais perturbée moi aussi et je ne comprenais rien à ce qui se passait autour de moi. Mon père est resté ferme sur ses positions et je n'ai pas été excisée. Deux de mes jeunes sœurs ne sont pas excisées non plus. Ma mère a fini par accepter la décision de mon père.

« Maintenant j'ai 18 ans et j'ai un enfant. Quand je suis tombée enceinte, les gens de ma communauté n'ont pas compris, car ils étaient persuadés qu'une femme non excisée ne pouvait pas accoucher. J'ai accouché sans problème.

« Je suis éducatrice pour les autres femmes dans mon association où j'anime des séances éducatives et des discussions avec mes amies.

« Quand je compare ma situation à celle des filles excisées, je me sens heureuse et fière et j'encourage les parents à ne pas faire exciser leurs filles. Je pense que les parents agissent par ignorance. »

Marthe, 18 ans, Guinée ⁵⁹

7. Mariages précoces et forcés

« Dans certaines de nos communautés, lorsqu'une fille commence à montrer des signes de maturité, elle devient le centre d'intérêt de la communauté ; elle est initiée, sans son consentement, à la société secrète et on finit par la marier à l'homme choisi par la famille. Peu importe l'âge : tout ce que l'on sait, c'est que l'enfant est assez mûre et doit être mariée. Il arrive parfois que l'homme auquel on la marie soit beaucoup plus âgé que ses parents, mais la tradition l'oblige à obéir. Les fillettes sont souvent forcées de se marier avec les chefs, surtout si elles sont belles et si elles vivent dans le village. »

Konima, 18 ans, Sierra Leone⁶⁰

« Pour mettre un terme à cette attitude inhumaine envers les filles, il faudrait des lois strictes contre la pratique des mariages d'enfants et le gouvernement comme la société civile devraient lancer dans chaque communauté des campagnes de sensibilisation à la parité filles-garçons et aux conséquences néfastes des mariages d'enfants. »

B. Savitha, 14 ans, Inde⁶¹

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Article 16

1. Les fiançailles et les mariages d'enfants n'auront pas d'effets juridiques et toutes les mesures nécessaires, y compris des dispositions législatives, seront prises afin de fixer un âge minimal pour le mariage et de rendre obligatoire l'inscription du mariage sur un registre officiel.

Le mariage d'enfants se définit comme « tout mariage en dessous de l'âge de 18 ans, avant que la fille soit physiquement, psychologiquement et physiologiquement prête à endosser les responsabilités d'un mariage et des enfants ». ⁶² Les mineures mariées constituent un groupe particulier et souvent invisible. ⁶³ La pratique est courante en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, mais elle existe aussi dans d'autres régions du monde. Le nombre des mineures mariées est difficile à évaluer,

car beaucoup de mariages ne sont pas enregistrés, mais on estime à plus de 100 millions le nombre de filles de moins de 18 ans, certaines guère plus âgées que 12 ans, qui seront sans doute mariées dans le courant de la prochaine décennie. ⁶⁴ Le nombre de garçons se mariant avant l'âge de 18 ans est beaucoup plus faible. ⁶⁵

Un certain nombre d'instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme traitent des mariages précoces. De plus, la plupart des pays ont officiellement fixé à 18 ans l'âge minimum du consentement au mariage. Mais ces lois sont rarement appliquées et les poursuites contre ceux qui enfreignent la loi sont presque inexistantes. Dans certains cas, les poursuites n'aboutiraient qu'à invalider le mariage, laissant la jeune femme avec une protection juridique très limitée voire inexistante.

Filles mariées de 15 à 19 ans⁶⁶

Pourcentage

Afrique subsaharienne

République démocratique du Congo	74
Niger	70
Congo	56
Ouganda	50
Mali	50

Asie

Afghanistan	54
Bangladesh	51
Népal	42

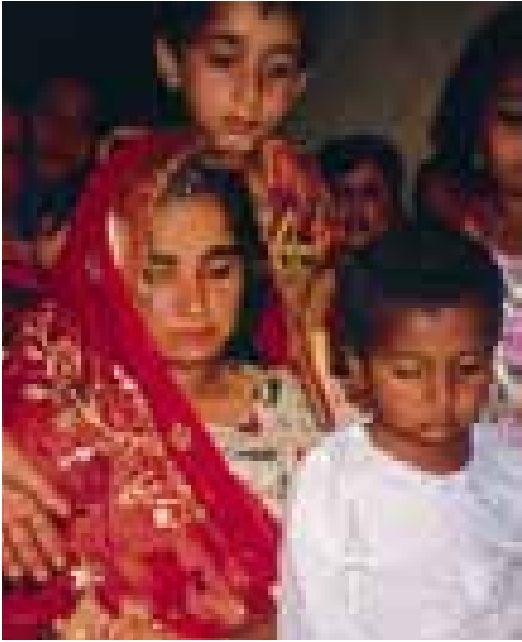
Moyen Orient

Irak	28
Syrie	25
Yémen	24

Amérique latine et Caraïbes

Honduras	30
Cuba	29
Guatemala	24

Division de la Population des Nations Unies,
Département des Affaires économiques et sociales,
World Marriage Patterns 2000.



Mariage d'une jeune fille de 15 ans au Pakistan. Les filles des familles défavorisées sont nombreuses à être mariées encore plus tôt.

Les conclusions récentes de l'UNFPA et du Population Council indiquent que les mineures mariées :⁶⁷

- ont moins de chances d'être instruites et qu'elles ont moins d'opportunités d'être scolarisées que les mineures non mariées
- sont moins mobiles que les mineures non mariées et que les femmes adultes
- ont un poids économique moindre dans le ménage que les femmes adultes mariées
- sont moins exposées aux médias que les mineures non mariées
- ont des réseaux sociaux limités
- sont plus susceptibles d'être exposées à la violence liée au sexe que les femmes se mariant plus tardivement
- courent plus de risques au plan de la reproduction que les femmes non mariées et que les jeunes femmes mariées qui ont déjà un enfant

Les parents marient leur fille très tôt parce que c'est la coutume, mais aussi parce qu'ils ne peuvent pas se permettre financièrement de la garder et qu'ils pensent qu'en la mariant avec un homme plus âgé ayant de l'argent, cela permettra de lui assurer une vie meilleure. Une étude réalisée sur cinq villages très pauvres d'Egypte a constaté que les filles jeunes étaient mariées par le truchement d'intermédiaires à

des hommes beaucoup plus âgés qu'elles, originaires de riches pays pétroliers du Moyen Orient. En Afrique de l'Ouest, une étude de l'UNICEF montre que la pauvreté favorise les mariages précoces dans des groupes qui ne le pratiquent pas habituellement. En Afrique de l'Est, le mariage précoce est considéré comme une porte de sortie pour les filles orphelines du SIDA. Une fois mariées, elles sont considérées comme protégées contre la maladie – dans le nord de l'Ouganda, c'est pour cette raison qu'elles sont mariées à des miliciens. En Afghanistan, l'incertitude engendrée par la guerre amène un nombre plus important de jeunes à se marier plus tôt.⁶⁸

Mariages précoces dans quelques pays⁶⁹

Rajasthan, Inde La coutume de marier les très jeunes enfants se perpétue. Le jour propice de l'*Akha Teej* sont célébrés des mariages groupés de jeunes garçons et filles. Pour les parents, c'est un moyen bien établi d'organiser la transmission des biens et de la richesse au sein de la famille. Une minorité d'enfants dans cette situation a moins de 10 ans, certaines fillettes n'ont que 2 ou 3 ans. Au moment de la puberté, les filles partent vivre chez leur mari.

Afrique de l'Ouest Une étude de l'UNICEF dans six pays africains montre que 44 % des femmes de 20 à 24 ans sont mariées avant l'âge de 15 ans. Les principales raisons invoquées sont la nécessité de suivre la tradition qui renforce les liens dans la communauté et entre les communautés, et la protection des filles contre les grossesses hors mariage. Dans les communautés étudiées, toutes les décisions relatives à la date du mariage et au choix de l'époux sont prises par les pères.

Bangladesh De nombreuses filles bengalies sont mariées immédiatement après leur puberté, en partie pour soulager les parents d'un fardeau économique et en partie pour préserver la pureté sexuelle des filles. Lorsque la famille est très pauvre, ou lorsque la fille a perdu ses parents, elle peut être mariée à un homme beaucoup plus âgé, devenant sa troisième ou sa quatrième épouse, et sa domestique au plan sexuel et domestique.

Albanie Les familles des régions rurales réduites à une terrible pauvreté par la transition post-communiste encouragent leurs filles à se marier plus tôt pour mettre la main

sur des maris potentiels avant qu'ils ne partent chercher du travail en ville et pour éviter les risques d'enlèvement sur le trajet de l'école.

Niger Une étude menée en 2003 dans une zone rurale du Niger indique que 68 % des filles sont mariées avant leurs premières règles et 52 % ont un enfant avant 16 ans ; sur celles qui sont mariées avant 16 ans, 16 % seulement ont reçu une instruction. Celles qui sont mariées plus tard ont un taux de scolarisation plus élevé et 42 % d'entre elles ont reçu une instruction.⁷⁰

L'histoire de Lalmuni

Au Népal, le mariage est une affaire de famille. Lorsque les parents de Lalmuni, 14 ans, ont décidé qu'elle devait être mariée, elle a su que cela signait la fin de sa scolarité. Elle s'inquiétait aussi de tomber enceinte et d'accoucher si jeune. Mais ses parents étaient intraitables : le mariage devait se faire.

En désespoir de cause, Lalmuni a exposé son problème à son « club d'enfants », un des 600 clubs de ce style dans le pays. Ses amies ont décidé de rencontrer les parents de Lalmuni pour les inciter à changer d'avis. C'était une façon d'agir très insolite pour un groupe de jeunes filles. Les étrangers à la famille, surtout un groupe d'adolescentes, n'ont généralement pas voix au chapitre sur ces questions.

Les parents de Lalmuni ont écouté ce que ses amies avaient à dire, mais sans être convaincus. Son père a dit : « Si elle se marie plus tard, nous allons devoir payer une dot très élevée. Est-ce que vous allez nous donner cet argent ? ». Mais les filles n'ont pas abandonné. Elles ont patiemment expliqué les risques auxquels un mariage précoce exposerait Lalmuni. Elles ont indiqué que même si la famille allait économiser de l'argent, ce serait au détriment de la santé et de l'éducation de leur fille et cela aurait une incidence sur le reste de sa vie.

Les parents de Lalmuni ont été profondément touchés de voir que ses amies s'inquiétaient de son bien-être. Ils ont changé d'avis par la suite et ils l'ont laissée poursuivre ses études. Aujourd'hui, Lalmuni va toujours à l'école et elle participe activement au sein du club d'enfants.⁷¹

Il faudrait que les gouvernements fassent adopter des législations contre les mariages précoces, accompagnées d'un plaidoyer et de l'appui des médias. Les parents doivent comprendre les dangers de marier leurs filles trop tôt et les garçons comme les filles doivent connaître leurs droits. Bien entendu, le statut des femmes dans la société et la pauvreté sont des facteurs qui contribuent au mariage précoce des filles. En Inde, le gouvernement des États du Rajasthan, du Karnataka et de l'Haryana ont mis en place un programme ambitieux dont l'objectif est d'inciter les familles et la société à accorder une plus grande valeur aux filles et d'empêcher les mariages précoces. En Haryana, chaque fille reçoit à sa naissance une petite somme d'argent qui est placée dans un compte d'épargne à son nom. Si elle n'est toujours pas mariée à 18 ans, elle peut disposer de cette somme augmentée des intérêts et l'utiliser comme dot.⁷²

La législation éthiopienne sur la famille et le nouveau Code pénal entré en vigueur en 2003 prévoient des punitions bien définies pour les mariages précoces et autres pratiques traditionnelles néfastes. Dans la région d'Amhara, des Comités des mariages précoces ont été créés, composés de chefs religieux, d'associations de femmes, d'agents communautaires pour la santé de la reproduction (CBRHA), de responsables de l'administration de la santé et du village, de parents, d'enseignants et de filles. Les CBRHA, les filles et les enseignants signalent les mariages précoces au comité. La chaîne d'intervention se déclenche au niveau régional du Ministère des Affaires féminines, qui entame des actions légales par le truchement de la police, ou par des démarches de l'Association des femmes juristes éthiopiennes. Dans certains comités, les membres de la communauté réagissent immédiatement en intervenant directement auprès des parents des mariés et ils font appel, si nécessaire, à la police locale. Une ONG, Pathfinder, et ses partenaires ont empêché plus de 9 000 mariages précoces dans la région d'Amhara.⁷³ Au Bangladesh, le gouvernement offre une bourse pour les frais scolaires des filles si les parents promettent de ne pas les marier avant l'âge minimum de 18 ans.⁷⁴

Il est nécessaire de promulguer des lois contre le mariage précoce, mais elles ne sont pas toujours respectées. Plus d'un cinquième des femmes des régions les plus défavorisées du monde ont déjà un enfant avant l'âge de 18 ans. En Afrique de l'Ouest, centrale et australe, en Asie du Sud-Est, 58 % des femmes sont mariées avant l'âge de 18 ans.⁷⁵

8. Le rôle des garçons et des hommes

« Il est nécessaire d'encourager les hommes à changer d'attitude ; ils doivent traiter les filles et les femmes à l'égal des garçons et des hommes. Les filles doivent s'organiser dans chaque village et insister pour avoir les mêmes opportunités en termes d'éducation, de loisirs et de prise de décision au sein de la famille ».

Vandana, 15 ans, Inde⁷⁶

Peu à peu, l'idée fait son chemin que la vie des filles et des femmes ne pourra changer que si elle change aussi pour les garçons et les hommes. Lorsque les filles sont confrontées à la violence à la maison, cette violence est souvent le fait des hommes de leur famille – père, beau-père, mari, frères ou oncles. Lorsqu'elles ont le courage de défendre leur position, elles le font souvent avec l'aide d'un frère aîné. Dans de nombreuses sociétés, les pères régissent encore la vie de leurs filles, décidant si elles peuvent sortir, quand et avec qui elles doivent se marier et comment leur vie doit s'agencer. Les filles apprennent leur rôle auprès de leur mère et des autres femmes de la famille, tout comme les garçons apprennent auprès de leurs pères et de leurs pairs.

Une étude réalisée aux Etats-Unis montre que la culture a souvent un effet négatif sur les garçons. Les garçons sont formés à valoriser leurs différences avec les filles et à considérer ces différences comme positives. Ses conclusions montrent que :

1. Les écoles sont « anti-garçons ». Les écoles primaires privilégient la lecture et limitent l'activité des jeunes garçons qui sont en général plus actifs et plus lents en lecture que les filles. Les enseignants sont souvent plus durs avec les garçons quand il s'agit de les discipliner. La sensibilité n'est pas donnée en modèle aux garçons et ils ne l'apprennent donc pas.
2. Les pères ont tendance à demander aux garçons de se montrer durs, les mères leur demandent d'être forts et protecteurs et leurs amis appliquent la règle qui veut que les garçons ne pleurent pas. On enseigne aux garçons à ne pas se comporter comme des « chachottes », mais ils se font réprimander par ailleurs pour leur insensibilité.
3. Les garçons reçoivent des messages contradictoires : on leur demande par exemple d'adopter un comportement androgyne, mais

en même temps on leur demande de ne pas se montrer trop efféminé. Lorsqu'ils entrent dans l'adolescence, de nombreux garçons perdent leurs amis d'enfance. Des études récentes montrent qu'au stade de l'adolescence, les liens d'amitié qu'ils avaient avec les autres garçons sont remplacés par de la méfiance.

4. Les médias véhiculent des images masculines à l'extrême – des machines à tuer dépourvues d'émotion, comme Sylvester Stallone, ont remplacé des héros forts, mais plus gentils comme Roy Rogers. De nombreux garçons apprennent à se cacher derrière un « masque de bravade ».
5. Les garçons sont souvent victimes de railleries impitoyables et d'insultes. Beaucoup font alors l'expérience que les mots n'arrêtent pas les railleries, contrairement aux coups de poing, la colère étant la seule émotion qui leur vaut d'être respectés.⁷⁷

En famille et en plein air, dans les Andes équatoriennes.



S'attaquer aux problèmes des garçons sera aussi utile aux filles. Il en va de même des programmes qui favorisent les droits des filles. Au Pakistan, un projet proposé à des scouts les encourage à entreprendre des actions pour promouvoir et protéger les droits des autres, en particulier ceux des filles. Chaque garçon participe à une formation au Meena, un programme multimédia élaboré par l'UNICEF, puis il collecte des données auprès de 10 ménages sur la santé, l'assainissement et l'éducation de leurs enfants.⁷⁸ En retour, il procure à ces ménages des informations sur un certain nombre de questions comme l'éducation des filles. Les progrès donnent lieu à une évaluation. Si ce projet donne de bons résultats, il sera étendu à 100 000 ménages et à plus de 500 000 personnes.⁷⁹

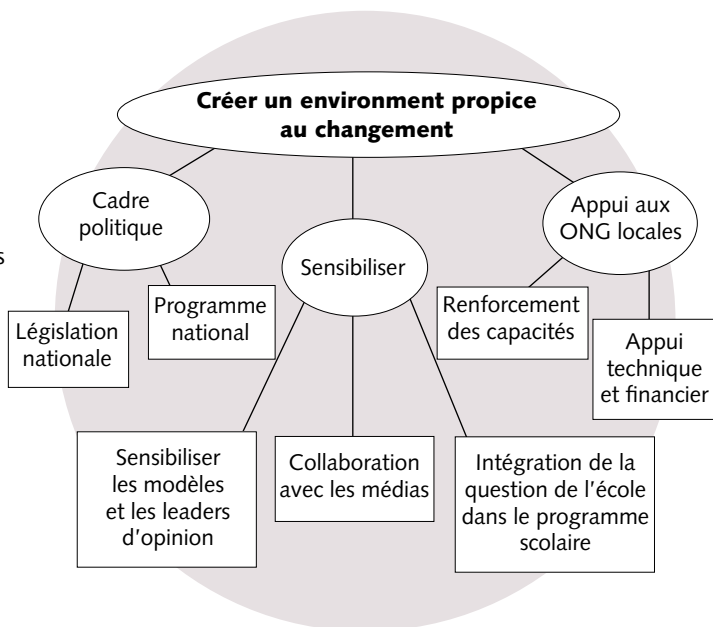
En Amérique latine, où les attitudes sexistes rendent souvent la vie difficile pour les filles et forcent les garçons à adopter des comportements spécifiques, le Programme H (en espagnol, hommes se dit *hombres* et en portugais *homens*) a pour objet d'essayer de modifier les critères associés au concept d'« être un homme ». Ce programme a été créé avec des jeunes gens de communautés pauvres du Brésil et du Mexique qui sont intégrés au processus de changement. Joao, 19 ans, déclare : « J'ai un ami qui a une petite amie ; il l'a abandonnée lorsqu'elle est tombée enceinte ; il n'a jamais aimé travailler, il ne fait rien et se fait entretenir par sa mère. Je vois les choses différemment. Je veux travailler parce que je veux une famille, une belle famille. Je veux être là s'ils ont besoin de moi et assumer mes responsabilités. Même si je devais me séparer de la mère de ma fille et avoir une autre femme, je n'oublierais jamais ma fille. Elle passera toujours d'abord... Mais beaucoup de jeunes gens ne veulent pas travailler, ils ne pensent qu'à voler, se droguer, fumer. Ici, c'est normal. Mais pas pour moi. Je ne touche pas à la drogue, à la cigarette, etc. Ils pensent peut-être que je suis ringard, eh bien oui, je suis ringard. »⁸⁰

De telles campagnes existent également dans le monde développé. La campagne White Ribbon demande aux hommes d'arborer un ruban blanc pour afficher leur opposition à la violence contre les femmes. Elle a été lancée il y a 15 ans, largement adoptée au Canada et en Europe et dans des pays comme le Brésil.

9. Que reste-t-il à faire ?

Les nombreuses initiatives détaillées dans ce chapitre montrent que sur tous ces points, des démarches ont été entreprises pour encourager le changement. Mais les mutilations génitales féminines et la violence contre les filles à la maison persistent dans le monde entier. Une législation fondée sur les droits, mise en œuvre par le gouvernement et assortie d'une série d'actions de sensibilisation du public permettra de faire avancer la question. L'impact le plus important viendrait du changement de statut des filles dans la société et au sein de leur famille, afin qu'elles soient considérées à l'égal de leurs frères. Il faut pour cela parvenir à changer les attitudes.

Un rapport récent de Plan sur les mutilations génitales féminines en Afrique de l'Ouest fait état des ingrédients nécessaires pour susciter des changements en matière de MGF, ingrédients que l'on pourrait aussi appliquer à d'autres défis qui se posent aux filles. Il montre qu'une série d'approches sont nécessaires pour que le changement se produise.⁸¹



Par conséquent, qu'est-ce qui peut permettre aux filles de réaliser leurs potentialités ? Les conclusions de ce chapitre, basées sur les faits, montrent que :

- Des programmes, dans les écoles et dans les communautés, axés sur les droits et le statut des filles, ont réussi à modifier les attitudes au sein de la famille. Ils doivent être conçus pour les garçons comme pour les filles.
- Des efforts continus et une législation solidaire permettront de mettre un terme aux mutilations génitales féminines. Comme l'a montré l'exemple du Kenya, d'autres rituels d'initiation peuvent y être substitués, et il est possible d'aider les exciseuses à trouver un autre travail.
- Bien qu'il existe une législation interdisant les mariages précoces, elle n'est pas appliquée par les gouvernements. Là où il existe une législation contre la violence et les abus sexuels, il faut la faire respecter pour que ces violations diminuent.
- Les filles et les jeunes femmes disent avoir besoin de lieux sûrs où elles peuvent aller lorsqu'elles sont en danger et parler de leur situation en confiance.

10. Voix de filles

« Des fillettes pleurent en silence quelque part, à cause des mariages précoces. Vous n'êtes peut-être pas de celles qui réclament la liberté, qui voudraient continuer à étudier mais qui sont forcées à épouser un vieil homme horrible pour de l'argent. Mais j'ai vu et j'ai dû affronter un mariage forcé et j'en comprends l'horreur. J'ai fui ce mariage forcé parce que je me suis toujours révoltée contre mes parents et contre la société. Quelquefois, on a besoin de prendre son destin en main. »

Fille de 20 ans, Sri Lanka⁸²

« Quand la grand-mère est venue chercher le bébé pour la circoncision, nous avons refusé. Mon oncle nous a soutenu. L'enfant était leur dernier né et il a dit : « je ne veux rien qui puisse faire mal à mon bébé ». Ce bébé a aujourd'hui 12 ans. Elle vit toujours avec moi et n'a pas été mutilée. »

Sunta Javara, Comité sur les pratiques traditionnelles en Gambie⁸³

LIBA TAYLOR



Les garçons et les filles jouent dans la cour de l'école pré-élémentaire de Kevebakka au Sri Lanka

« Nous sommes les experts de nos propres vies. Nous sommes de bien des façons victimes de la violence. Droit essentiel de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, la participation est notre droit. Nous sommes capables de dire ce qui est bon et ce qui ne l'est pas et nous pouvons même aider à mettre en œuvre et à assurer le suivi des travaux du gouvernement... Il n'y a aucune excuse à la violence contre les enfants, pas même les pratiques traditionnelles et les coutumes. »

Déclaration d'un enfant dans le rapport des Nations Unies sur la violence contre les enfants, octobre 2006

« Les parents doivent élever leurs filles en les considérant comme un atout et non comme un handicap. Ils doivent leur accorder les mêmes droits, opportunités et privilèges qu'à leur fils. Une fille qui a été une victime doit être soutenue et elle a besoin de beaucoup d'attention, de rééducation et de conseil. »

Fille de 17 ans, Inde⁸⁴



Education

62 millions de filles ne bénéficient pas de l'enseignement primaire

3

1. Introduction

Education pour les filles : Pourquoi ?

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 28

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

- (a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous
- (b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin

Article 12

1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

Article 29

1. Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités

Article 34

Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle.

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 2

Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible : donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

« Avec d'autres filles de l'école communautaire, nous voulons que notre avenir soit lumineux. Je ne veux pas que mes frères et sœurs rencontrent les mêmes difficultés que moi. Maintenant, j'ai confiance en moi. C'est grâce à l'éducation. Quand ils nous ont vues, les gens de notre village ont compris l'importance de l'éducation. Maintenant, ceux qui étaient opposés à l'éducation des filles envoient leurs filles et leurs sœurs à l'école. »

Nagina Habib, Ecole communautaire, Lassan Thakral, Pakistan¹

« L'école, c'est bien. Si tu vas à l'école, tu peux devenir enseignante ou ministre. Mais beaucoup de parents disent qu'il n'est pas bon d'envoyer les filles à l'école... J'ai beaucoup de choses à faire quand je rentre à la maison, même si je suis fatiguée. Je balaie, je fais des courses pour ma mère, je joue avec mon frère. Je n'ai pas beaucoup de temps pour faire mes devoirs. »

Ballovi Eliane, 10 ans, District de Couffo, Bénin²

A 72 ans, Mandisina Mawere n'est vraiment plus toute jeune. Mais elle s'est fait une promesse : que les filles de sa famille reçoivent une éducation. Elle sait que l'éducation est la clé de tous les autres droits pour les filles : « Quand j'étais une jeune fille, je n'ai pas eu la permission d'aller à l'école » dit-elle. « Depuis, je me suis juré de ne jamais priver mes filles de l'éducation et je fais la même chose maintenant pour mes petite-filles. »³

Mandisina a joint les actes à la parole. Elle participe à un projet de jardin au Zimbabwe qui collecte de l'argent pour payer les frais d'inscription scolaire des enfants qui n'ont pas les moyens. Elle n'est peut-être pas instruite, mais elle sait tout ce qu'elle a manqué en n'allant pas à l'école et elle est déterminée à ce que les choses soient différentes pour ses filles et ses petites-filles.⁴

Elle a raison de penser que l'éducation change la vie. Un important corpus d'études universitaires, d'initiatives nationales et internationales et de projets de terrain a démontré l'importance de l'éducation pour les filles. L'éducation a un impact significatif sur les autres secteurs de la vie d'une femme. Ses enfants ont plus de chances d'être en bonne santé et d'aller à l'école. On constate par exemple que les enfants de mères non instruites risquent 4,8 fois plus d'être déscolarisés de l'école primaire au Venezuela, 4,4 fois plus au Surinam et 3,4 fois de plus en Guyana. Les données font apparaître une corrélation frappante entre les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et le degré d'instruction de leur mère, sans même parler des taux de mortalité maternelle. Une femme instruite a plus de probabilité de gagner son propre revenu, ce qui a un effet positif sur sa famille et sur l'ensemble de la société. Il ressort d'une étude réalisée au Kenya que le rendement des récoltes pourrait augmenter de 22 % si les femmes des agriculteurs bénéficiaient de la même éducation et du même pouvoir de décision que les hommes.⁵

Le pays tout entier bénéficie de l'instruction des filles : les études ont prouvé que plus le taux de scolarisation au niveau du primaire est élevé pour les filles d'un pays, plus le produit intérieur brut par habitant augmente.⁶ Non seulement l'éducation des filles a un impact exponentiel sur la société, mais cette éducation les aide à se protéger contre le SIDA, l'exploitation et les formes de travail dangereuses pour les enfants. De plus, l'éducation n'est pas seulement un privilège : c'est le droit de chaque fille.

Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies, a déclaré : « Il n'y a pas d'outil plus efficace pour le développement que l'éducation des filles. Si nous devons réussir dans nos efforts pour bâtir un monde en meilleure santé, plus pacifique et équitable, il faut que les salles de classe du monde entier soient remplies de filles et de garçons. »⁷ Le problème est clairement posé : que fait-on par conséquent ?

Le Forum mondial sur l'Éducation a promis d'atteindre l'égalité filles-garçons dans le domaine de l'éducation à l'horizon 2015.



VALARIE BURTON

L'avis des enfants

Dans le cadre d'une étude réalisée pour Plan au Pakistan, on a demandé à des enfants ce qui, d'après eux, était important ; l'éducation des filles figure en très bonne place dans leur liste.⁸

Les filles ont pensé que :

- « Il faudrait dire aux parents l'importance de l'éducation pour qu'ils puissent mieux comprendre »
- « Les filles devraient recevoir une éducation de meilleure qualité et leurs parents devraient les aimer autant que les garçons. Ils n'envoient pas les filles à l'école, mais ils leur font faire toutes les tâches ménagères »
- « Les femmes sont confinées à la maison. Il n'y a pas de vie sans éducation. Si nous étudions, nous pouvons faire quelque chose, au moins enseigner à nos propres enfants »

Les garçons aussi pensent que l'éducation des filles est importante :

- « Certains n'autorisent pas les femmes à étudier ; elles ont le droit d'étudier »
- « Chaque village de Mansehra devrait avoir une école pour que les filles et les garçons puissent étudier et avoir de meilleures interactions »
- « Certains pensent que ce n'est pas important que les femmes soient instruites, mais je pense qu'elles devraient l'être. Le Saint Coran enseigne qu'il est essentiel que tous les hommes et toutes les femmes soient instruits »

Promesses et engagements

Reconnaissant que l'éducation des filles est importante et que c'est un droit pour elles, la communauté mondiale a pris un certain nombre d'engagements pour sa promotion au cours des deux dernières décennies. La Convention sur les Droits de l'Enfant entrée en vigueur en septembre 1990 énonce que : « Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances. »

La Conférence mondiale sur l'Education pour tous, tenue la même année, a souligné l'importance de l'éducation des filles. En 1999, les principales

organisations non gouvernementales, les enseignants et leurs syndicats dans 150 pays ont mis sur pied la Campagne mondiale pour l'éducation dont le but est d'œuvrer en faveur d'une éducation pour tous.⁹

En 2000, dix ans après l'entrée en vigueur de la Convention, les gouvernements réunis à Dakar (Sénégal) pour le Forum mondial sur l'Education se sont engagés à :

- faire en sorte qu'à l'horizon 2015 tous les enfants, en particulier les filles et les enfants en difficulté ou issus de minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire de qualité, obligatoire et gratuit, et puissent le suivre jusqu'à son terme.
- éliminer les disparités entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine à l'horizon 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité, avec les mêmes chances de réussite.¹⁰

Ces engagements ont été développés la même année, avec l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies (OMD), qui ont mis en tête des priorités le genre et l'éducation. L'objectif 2 vise à « assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015 ». L'objectif 3 inclut un engagement d'« éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard. »¹¹

Il est indéniable que ces efforts combinés ont porté leurs fruits. Au niveau mondial, de multiples

Taux d'alphabétisation de 15-24 ans, en pourcentage¹³

	Total	Hommes	Femmes
Monde	87,2	90,4	84,0
Régions en développement	85,0	88,7	81,1
Afrique du Nord	84,3	89,9	78,4
Afrique subsaharienne	73,1	78,1	68,4
Amérique latine et Caraïbes	96,0	95,6	96,4
Asie orientale	98,9	99,2	98,5
Asie du Sud	72,2	80,3	63,3
Asie du Sud-Est	96,2	96,5	95,9
Asie occidentale	91,3	94,9	87,6
Océanie	72,8	74,9	70,5

Indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, 2006

améliorations ont été apportées à l'éducation au cours des cinq à dix dernières années. En 2004, 87 enfants d'âge primaire sur 100 étaient inscrits à l'école. Dans de nombreux pays, la scolarisation des filles s'est accrue plus vite que celle des garçons et le nombre de jeunes femmes instruites augmente donc. En 1990, 80,1 % de femmes de 15 à 24 ans avaient reçu une éducation, contre 88,2 % d'hommes, et dans la période allant de 2000 à 2004, ces pourcentages étaient passés à 84,0 % pour les femmes et 90,4 % pour les hommes.¹² Il y a plus de femmes enseignantes que jamais auparavant. Il convient de saluer tous ces changements.

Objectifs non atteints

Cependant, en matière d'éducation des filles, certains Objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas été atteints. Le Secrétaire général des Nations Unies, dans son rapport 2006, indique que : « l'objectif de la parité entre les sexes [dans le cas des écoles, l'égalité en nombre des filles et des garçons] d'ici à 2005, n'a pas été atteint. » En 2004, sur les 181 pays pour lesquels il existe des données, les deux tiers seulement avaient réalisé la parité au niveau primaire, un tiers au niveau secondaire (sur 177 pays) et seulement cinq pays sur 148 pour lesquels il existe des données avaient atteint la parité au niveau supérieur.¹⁴

La bonne nouvelle est que les progrès récents de la scolarisation au niveau primaire ont surtout bénéficié aux filles, l'indicateur global de parité garçons-filles dans l'enseignement primaire s'améliorant pour

passer de 0,92 en 1999 à 0,94 en 2004.¹⁵ Il subsiste des disparités qui se concentrent désormais dans les Etats arabes, en Asie du Sud et en Asie occidentale ainsi que dans l'Afrique subsaharienne. Les femmes forment presque les deux tiers – 64 % – des adultes analphabètes du monde.¹⁶ Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Lorsque les filles sont effectivement scolarisées, cela ne signifie pas pour autant la fin de leurs problèmes. Elles reçoivent souvent un enseignement de qualité médiocre, dans des classes surpeuplées, les ressources sont maigres. Il n'y a pas suffisamment d'enseignantes pour apporter aux filles un appui et leur offrir des modèles d'identification. Il n'est donc pas surprenant que les filles aient une probabilité d'abandonner l'école au bout de quelques années plus forte que les garçons.

Afghanistan – Education pour tous ou rêve inaccessible ?

Sous le régime des talibans, l'éducation était au plus bas en Afghanistan. Les filles n'étaient pas du tout autorisées à fréquenter l'école et les taux d'alphabétisation étaient donc parmi les plus faibles du monde. Après le départ des talibans, les enfants ont repris le chemin de l'école. En décembre 2005, 5,1 millions d'enfants étaient scolarisés, y compris 1,5 million de filles.

Mais aujourd'hui, les écoles ferment de nouveau et les élèves restent chez eux. Dans les quatre provinces du sud, plus de 100 000 enfants sont interdits d'accès à l'école, les établissements n'étant plus sûrs. En juillet 2006, la base de données d'incidents scolaires de l'UNICEF dénombrait 99 cas d'attaques contre des écoles, notamment une attaque de missile, 11 explosions, 50 incendies et 37 menaces contre des écoles et des communautés.¹⁹

Shugofa Sahar, 12 ans, élève du lycée pour filles Aysha-e-Durani, a déclaré : « Toutes les filles et tous les garçons afghans devraient aller à l'école pour reconstruire et développer notre pays ». ²⁰

Mais dans l'Afghanistan d'aujourd'hui, cela devient un rêve de plus en plus inaccessible.

Dans d'autres pays, le tableau est plus optimiste. Social Watch Philippines a rapporté que les Philippines était l'un des rares pays en développement à avoir réalisé

Pays présentant l'indice de parité garçons-filles¹⁷ le plus faible au niveau primaire (pour les années 1998 à 2002)¹⁸

Afghanistan	0,60
Yémen	0,60
Tchad	0,67
Niger	0,68
Burkina Faso	0,71
Guinée-Bissau	0,71
Mali	0,72
Côte d'Ivoire	0,73
Bénin	0,77
Djibouti	0,77
Guinée	0,78
Libéria	0,78
Pakistan	0,79

UNICEF, avril 2005, Progrès pour les enfants : un bilan de l'enseignement primaire et de la parité des sexes, Numéro 2.

une parité de base entre les filles et les garçons, pour les critères d'accès à l'école, d'assiduité et de réussite, tant dans les zones rurales qu'urbaines.²¹ Au cours des années 90, les filles ont surpassé les garçons en taux brut et en taux net, pour les effectifs inscrits au niveau primaire, la survie de la cohorte jusqu'au niveau 6, le redoublement et l'arrêt des études, ainsi que pour les résultats en matière d'apprentissage.

Dans huit pays d'Amérique latine, Plan et ses partenaires locaux ont travaillé auprès de 100 000 filles depuis l'an 2000, en leur proposant un programme éducatif. Pour améliorer leur assiduité, leur taux d'achèvement du cycle complet d'enseignement, leurs résultats, différents moyens ont été utilisés : construction de latrines séparées, recrutement d'enseignantes pour réduire les intimidations sexuelles et augmentation de la participation de filles aux conseils d'école. Les stéréotypes ont été supprimés des manuels. Une évaluation de ce modèle effectuée au Guatemala a montré que les filles voulaient continuer à étudier et étaient moins enclines à se marier à un âge précoce.²²

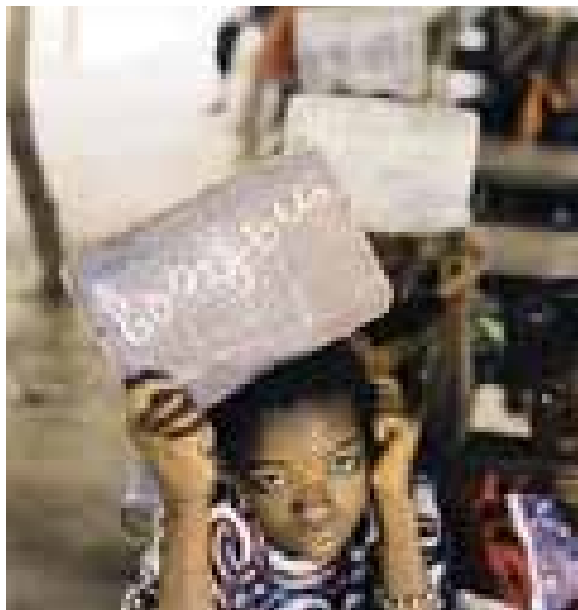
2. Education primaire

On estime à 115 millions le nombre d'enfants d'âge primaire non scolarisés en 2001.²³ Soixante-deux millions d'entre eux sont des filles,²⁴ soit plus que toutes les filles réunies d'Amérique du Nord et d'Europe. Certaines ne sont jamais allées à l'école ; d'autres ont dû abandonner. Le rapport 2005 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies indique que : « Dans toutes les régions

Nombre d'enfants non scolarisés au niveau primaire (2004, millions)²⁷

	Garçons	Filles
Afrique subsaharienne	22,4	24,4
Asie du Sud	19,1	23,7
Asie orientale/Pacifique	4,1	3,9
Moyen-Orient/Afrique du Nord	4,4	5,3
Amérique latine/Caraïbes	1,9	2,2
Europe centrale et orientale, CEI	1,4	1,4
Pays industrialisés	1,5	1,5
Pays en développement	21,4	23,6
Total Monde	54,8	62,2
Total Monde	54,8	62,2

Institut de la Statistique de l'UNESCO. 2005. Enfants non scolarisés : mesure de l'exclusion de l'enseignement primaire. Montréal. p 17



MARK READ

L'accès des filles à l'école a augmenté dans un grand nombre de pays africains.

en développement, à l'exception de l'Amérique latine, des Caraïbes, de l'Asie orientale et de l'Asie du Sud-Est, les filles ont moins de probabilités de rester à l'école que les garçons. Le fossé entre les filles et les garçons est le plus important dans les 22 pays où moins de 60 % des enfants suivent le cycle de l'enseignement primaire jusqu'à son terme. »²⁵

Un certain nombre d'initiatives vise à remédier à ce problème. Au niveau régional, l'Initiative africaine pour l'éducation des filles, un partenariat lancé en 1994 entre les pays africains, les gouvernements bailleurs de fonds et les Nations Unies, a permis de renforcer l'accès à l'école des filles et des garçons. Entre 1997 et 2001, les taux bruts d'inscription des filles en primaire ont augmenté de 15 % en Guinée, de 12 % au Sénégal et de 9 % au Bénin.^{26, 27} Au Tchad, le nombre de filles inscrites a quadruplé en deux ans ; le taux d'abandon est tombé de 22 % à 9 % et le nombre de femmes enseignantes a grimpé de 36 à 787.²⁸

3. Education secondaire

Outre les chiffres du niveau primaire, il y a probablement 100 à 150 millions d'enfants plus âgés qui ne vont pas à l'école secondaire. Dans de nombreux pays, les filles ont une probabilité moindre que les garçons d'accéder au niveau secondaire. Elles sont mariées ou retenues à la maison pour effectuer

des tâches ménagères ou elles travaillent à l'extérieur. Au niveau secondaire, le fossé entre les filles et les garçons est le plus important en Asie du Sud et dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord. En Asie du Sud, 54 % des garçons sont scolarisés dans le secondaire, contre 48 % des filles seulement, et dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord, ces chiffres sont respectivement de 50 et 44 %.²⁹

En Amérique latine, cependant, il y a plus de filles que de garçons scolarisés au niveau secondaire, car les garçons se lassent et abandonnent les études.

Des mesures sont prises pour remédier à ces problèmes. Au Kenya, Maendeleo ya Wanawake a lancé un projet d'éducation des filles dans les bidonvilles de Nairobi.³² Le projet a construit des écoles informelles non loin des maisons des filles, pour les scolariser et leur enseigner les compétences de la vie. Lorsque les ressources alimentaires sont rares dans de nombreuses familles pauvres, l'organisation gère un programme de repas pour les filles, pour leur éviter de devoir se prostituer en échange de nourriture.

Au Brésil, 1 % de la PIB est consacré à une pension de vieillesse de \$70 par mois, qui est associée à l'augmentation de la scolarisation, en particulier des filles de 12-14 ans. Il existe aussi un programme national - Bolsa Familia - qui vise à remédier aux taux d'abandon élevés ; l'octroi d'aides financières est ciblé sur les familles ayant des enfants en âge d'être scolarisés, à condition que chaque enfant aille à l'école au moins 90 % du temps. Les sommes sont versées directement aux mères. Les études font apparaître une diminution importante du

taux d'abandon scolaire et un nombre d'inscriptions plus élevé dans l'enseignement post-primaire.³³

Ecole communautaire : de nouvelles opportunités

« Les filles de notre village n'avaient aucune possibilité d'instruction après le collège (8e niveau). On n'accordait aucune importance à leur éducation. Les gens disposant de ressources inscrivaient leurs filles dans des écoles privées, mais cela n'était pas possible pour les familles pauvres. Comme il n'y a pas d'école secondaire publique pour les filles de notre village, beaucoup de filles ne pouvaient pas faire d'études au-delà du collège. Dès que l'école communautaire a commencé à fonctionner dans notre village, toutes les filles appartenant aux familles pauvres ont pu bénéficier d'une éducation. Moi-même, j'ai été admise au 9e niveau ; j'ai dû attendre quatre ans après avoir réussi les examens de fin du 8e niveau. Comme je n'avais pas de ressources, j'ai dû rester à la maison toutes ces années... Vingt filles du village n'auraient pas pu étudier au 10e niveau si nous n'avions pas eu d'école communautaire. »

Shazia Riaz, élève du 9e niveau, école communautaire de Lassan Thakral, District de Mansehra, Pakistan.³⁴

Echecs des garçons

Dans la plupart des pays, ainsi que nous l'avons vu, ce sont les filles qui sont déscolarisées. Mais en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce sont les garçons, en particulier ceux des familles pauvres, qui ont le plus de probabilités d'abandonner l'école. Il ressort d'une étude réalisée au Chili que dans les

Taux d'assiduité nets au niveau secondaire³⁰, dans certains pays (1996-2005) ³¹

	Filles	Garçons
Yémen	32,4	78,2
Guinée	23,8	48,6
Côte d'Ivoire	28,5	48,8
Mozambique	31,7	54,0
Bénin	35,2	58,6
Mali	22,4	36,2
Niger	10,6	16,9
Sénégal	23,6	36,2
Tchad	36,6	56,0
Irak	40,3	60,1

UNICEF, La situation des enfants dans le monde, 2007

Score de lecture moyen pour les filles

	Score de lecture moyen pour les filles	Score de lecture moyen pour les garçons
Finlande	573	522
France	517	488
Grèce	492	454
Italie	506	471
Autriche	516	482
Royaume Uni	539	511
Irlande	542	513

Claire, H. (Ed.) (2005). Gender in education 3-19 – A fresh approach. Londres : Association of Teachers and Lecturers.



Le statut des femmes joue un rôle majeur dans le fait de savoir s'il est nécessaire pour les filles, telles ces jeunes du Malawi, de recevoir une éducation secondaire.

familles pauvres, les garçons ont quatre fois plus de probabilités que les filles de se mettre sur le marché du travail. Au Brésil, le travail des enfants a privé les garçons d'une éducation en les détournant de l'étude avec des promesses d'argent.³⁵

Dans de nombreux pays industrialisés, alors même qu'il y a parité entre les filles et les garçons en termes d'assiduité, les filles réussissent mieux à l'école. L'application dans les études n'est plus vue comme étant « cool » et les garçons obtiennent aux examens des résultats inférieurs à ceux des filles.

Un tableau des différences filles-garçons dans certains pays européens montre une différence marquée entre le niveau de lecture des filles et des garçons.³⁶

4. Comment s'explique cette situation ?

Pourquoi les enfants par conséquent, et surtout les filles, ne vont-ils pas à l'école alors qu'ils en ont le droit ? Dans les pays les plus pauvres, pourquoi voit-on plus de filles que de garçons abandonner l'école au bout de quelques années ? Il y a tout un éventail de raisons, la plupart liées entre elles. La place qui est faite aux femmes dans la société, la pauvreté, la classe sociale et la caste, les mariages

précoces sont autant de facteurs qui y contribuent. Il y a aussi d'autres facteurs liés à la qualité et à l'accessibilité globale de l'éducation fournie.

Le statut des femmes

Le statut des femmes dans la société constitue un facteur majeur. « L'ampleur de l'analphabétisme dans une nation permet de mesurer le degré d'attachement de cette nation à la justice sociale » déclare un commentateur d'Asie, Manzoor Ahmed.³⁷ Dans nombre de pays, on considère encore que la place de la femme est au foyer et que l'éducation des filles est donc moins importante que celle de leurs frères. De plus, il y a relativement peu de femmes occupant des postes de décision à l'échelon gouvernemental ou ailleurs, pour mettre en avant un autre point de vue.

Par ailleurs, il est difficile de faire changer les croyances. Selon une enquête de World Values³⁸, près des deux tiers des répondants masculins du Bangladesh ont préconisé que l'on accorde la priorité aux garçons par rapport aux filles dans l'enseignement universitaire – une opinion qui est aussi avancée par près d'un tiers des répondants masculins interrogés en Iran, en Ouganda et au Mexique, par un homme sur 10 en Chine et à peine moins d'un homme sur 13 aux Etats-Unis.³⁹

Privées d'éducation, les femmes elles-mêmes souscrivent trop souvent aux croyances sur la supériorité intrinsèque des hommes.

Comme l'indique un vieux dicton bengali : « Elever une fille revient à arroser l'arbre du voisin ». Il témoigne de la croyance selon laquelle une fille est perdue pour sa famille lorsqu'elle se marie et il n'est donc pas prudent d'investir autant dans une fille que dans un fils qui deviendra le soutien de ses parents pendant leur vieillesse.⁴⁰

Takliti Walet Farati, agent d'une organisation non gouvernementale du Mali, se rend à domicile chez les filles, essayant de persuader leurs parents de les envoyer à l'école : « Je vais vérifier pourquoi les filles ne sont pas allées à l'école et je m'entends dire par les mères : « Nous ne pouvons pas laisser nos filles aller à l'école. Nous avons besoin d'elles à la maison. Elles sont nos mains et nos pieds ! »⁴¹

La pauvreté et les enfants travailleurs

Une deuxième raison de la déscolarisation des filles tient au fait qu'elles viennent de familles pauvres. Lorsqu'ils doivent choisir d'envoyer un fils ou une fille à l'école, les parents choisissent presque toujours le fils. Une enquête effectuée au Pakistan a montré que la scolarisation des filles augmentait avec l'élévation du revenu de la famille. Dans toutes les régions en développement, les données d'enquêtes sur les ménages montrent que les enfants de 20 % de ménages les plus pauvres ont 3,2 fois plus de probabilités d'être déscolarisés de l'école primaire que ceux des 20 % les plus riches.⁴²

Même si l'éducation est officiellement gratuite, il y a souvent des coûts cachés comme le transport, l'uniforme scolaire ou les manuels, ce qui signifie qu'une famille ne peut pas se permettre de faire instruire ses enfants. Une fille doit peut-être rester à la maison pour s'occuper de ses petits frères et sœurs et pour s'occuper du ménage alors que ses parents travaillent à l'extérieur pour gagner leur vie et que ses frères vont à l'école. Ou encore, elle peut être déscolarisée pour travailler et contribuer au revenu familial. Il y a 211 millions d'enfants de 5 à 14 ans qui travaillent, la plupart du temps dans l'agriculture. Ils représentent 18 % des enfants du monde dans cette tranche d'âge.⁴³

Ce sont des filles comme Sylvia, en Tanzanie, qui a travaillé comme domestique. Ce rapport provient de Anti-Slavery International : « Alors qu'elle n'était qu'une jeune adolescente, elle a travaillé de longues heures à préparer les repas, nettoyer et assurer la



ADAM HINTON

Trouver le temps de faire ses devoirs au Cambodge.

majorité de travaux ménagers. Obligée de dormir par terre, elle n'avait que des restes à manger et elle ne recevait aucun salaire pour son travail. Quand un des hommes de la maison l'a sévèrement battue parce qu'elle refusait ses avances, elle s'est enfuie. Un voisin l'a envoyée à l'organisation locale Kivulini qui lui a fourni un refuge et obtenu une rémunération de son « employeur ». »⁴⁴

Au Bangladesh, pour remédier à ce problème, le gouvernement a créé le programme Female Stipend en 1994, à l'intention des filles des niveaux 6-10 à qui il offre une petite allocation, l'enseignement gratuit, une allocation pour les manuels et le paiement des frais d'inscription aux examens. En échange, elles doivent apporter la preuve d'une assiduité de 75 %, obtenir au minimum 45 % à leurs examens et rester célibataires jusqu'à ce qu'elles aient obtenu leur Certificat d'études secondaires au niveau 10. Grâce à ce programme, le taux de scolarisation des filles au niveau secondaire a augmenté, avec un maximum de 4 millions en 2001, au moment où les critères d'attribution ont été rendus plus stricts. Il a aidé le Bangladesh à parvenir à la parité filles-garçons en 2000.

L'histoire d'Abigail : enseigner à une fille est une belle chose

Abigail est une de 750 000 enfants zambiens qui ont perdu leurs parents à cause du SIDA. Bon nombre de ces enfants pauvres - en particulier les filles - sont ainsi privés de la possibilité de recevoir une éducation.

Abigail a dû quitter l'école lorsque ses

parents sont morts du SIDA. Elle est allée vivre à la campagne avec sa grand-mère âgée, qui a fait de son mieux pour aider sa petite-fille orpheline. Pourtant, l'éducation des filles est l'arme la plus efficace contre le VIH et le SIDA en Zambie, où l'espérance de vie des filles comme Abigail n'est que de 33 ans.

Avec l'aide de CAMFED (Campagne pour l'éducation des filles), Abigail a pu retourner à l'école. Pour chaque année d'enseignement au-delà de l'école primaire, ses revenus futurs augmenteront de 15 % et sa vulnérabilité au SIDA diminuera de façon significative.

Aujourd'hui, à 18 ans, Abigail est sur le point de passer ses examens finaux. Elle rêve de devenir journaliste ou comptable. « Quand je commencerai à travailler, je veux aider d'autres enfants orphelins et les scolariser. Enseigner à une fille est une chose très belle. »⁴⁵

5. Filles appartenant à des groupes particuliers

Filles issues de groupes minoritaires

Les filles des classes ou des castes inférieures, qui ont aussi plus de probabilités d'être pauvres, sont celles qui sont souvent les plus défavorisées. En Inde, par exemple, les filles des classes socio-économiques les plus élevées réussissent mieux que les garçons des communautés les plus pauvres. « Les femmes des familles sans terre, notamment celles des communautés défavorisées du point de vue socio-économique... ont été totalement oubliées en particulier par les services éducatifs » indique un rapport de l'UNESCO.⁴⁶

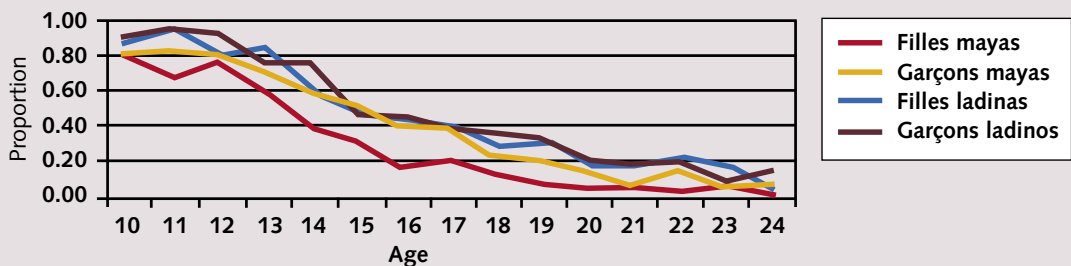
Le terrible destin de Phulmani, de la caste des « mangeurs de rats »

Phulmani a huit ans. Elle habite avec sa famille dans le village d'Amardaha, dans le sud-est du Népal. Elle appartient à la communauté des rishidev (mangeurs de rats). Sa famille est considérée comme intouchable et elle travaille la terre sans en être propriétaire. Phulmani a été inscrite à l'école grâce aux efforts d'une organisation de développement de la région, mais elle n'est pas assidue car ses parents n'ont pas d'argent pour les manuels scolaires dont elle a besoin. Sa mère ne pense pas qu'il soit important que sa fille étudie. Elle veut encore plus de fils.

Elle dit que son mari est heureux car elle a donné naissance à un fils après trois filles. La grande sœur de Phulmani, Bairi, est mariée. Elle a 18 ans et elle a un fils de deux ans et demi. Elle encourage Phulmani à étudier car elle aurait aimé avoir cette chance elle aussi.⁴⁷

Les filles issues des groupes minoritaires, notamment les populations indigènes, appartiennent à une autre catégorie de la population qui a moins de chances d'aller à l'école que les garçons. En Serbie et Monténégro, par exemple, on signale chez les filles roms un taux d'abandon scolaire pouvant être de 80 % supérieur à celui des garçons.⁴⁸ Au Guatemala, une étude a montré comment les filles mayas étaient celles qui avaient le moins de possibilité d'aller à l'école, suivies par les garçons mayas.⁴⁹

Inscriptions dans les écoles



Hallman, Kelly, Sara Peracca, Jennifer Catino et Marta Julia Ruiz. Multiple disadvantages of Mayan females: The effects of gender, ethnicity, poverty and residence on education in Guatemala, Policy Research Division Working Paper no. 211. New York: Population Council. Le schéma 4.

Enfants handicapés

Souvent, les enfants handicapés ne bénéficient d'aucun enseignement, bien qu'ils y aient droit au même titre que n'importe quel autre enfant. On estime à environ 40 millions le nombre d'enfants handicapés sur les 115 millions d'enfants actuellement déscolarisés.⁵⁰ Là encore, les parents gardent les filles à la maison - comme au Bangladesh où les parents craignent la stigmatisation et les abus sexuels - ou les envoient dans des institutions, plutôt que les obliger à affronter les difficultés et les préjugés du monde extérieur.⁵¹

Le vœu de Nodira

Nodira est l'une des cinq enfants de la famille. Son prénom signifie « unique » en ouzbek. Sa famille est pauvre et elle n'est jamais allée à l'école parce que c'est trop loin en fauteuil roulant. Elle a eu un précepteur pendant un moment, mais sa famille a déménagé.

Chaque matin, Nodira récite ses prières, puis elle donne à manger aux poules et aux chèvres, en fauteuil roulant. Le reste de la journée, elle tricote pour d'autres personnes et elle aide sa mère pour les travaux ménagers. Elle essaie aussi d'étudier et elle nourrit sans cesse le rêve d'aller à l'université, bien qu'en réalité elle ait peu de chances d'achever le cycle du primaire.

Son vœu le plus cher est simple : elle veut une amie. « Ce que je veux plus que tout, c'est une amie qui serait aussi handicapée » dit-elle. « Quelqu'un à qui parler, qui n'aurait pas pitié de moi ou ne se moquerait pas de moi, quelqu'un qui comprendrait ce qu'est ma vie. »⁵²

De nombreux projets cherchent à assurer l'insertion des filles et des garçons handicapés en milieu scolaire. En 1996, la Chine a lancé un plan national pour une éducation inclusive des enfants handicapés, comprenant un projet appelé Golden Key. Golden Key a aidé des enfants comme Lan Rue, une fillette malvoyante de 10 ans qui a été l'une des quelque 2 000 enfants intégrés dans l'école traditionnelle. Chaque enfant a son propre instructeur, des manuels en Braille, des planchettes d'écriture et un magnétophone à cassettes.⁵³ Le Centre de recherches Golden Key sur l'éducation pour les malvoyants (Beijing) continue de fournir des services aux malvoyants de toute la Chine.⁵⁴

Dix messages adressés aux enseignants en matière d'enfants handicapés

1. Lutte contre les stéréotypes et les attitudes négatives à propos des enfants handicapés, en évitant d'utiliser un vocabulaire négatif.
2. Parlez des enfants handicapés de façon à mettre en avant le fait qu'ils ont un statut égal à celui des enfants non handicapés.
3. Permettez aux enfants handicapés de parler en leur propre nom et d'exprimer leurs pensées et leurs sentiments.
4. Observez les enfants et identifiez leurs handicaps. Plus un handicap est détecté précocement chez un enfant, plus l'intervention est efficace et moins le handicap est grave.
5. Faites examiner l'enfant dont le handicap a été identifié en vue d'un dépistage développemental et d'une première intervention.
6. Adaptez les cours, les supports pédagogiques et la salle de classe aux besoins des enfants handicapés.
7. Sensibilisez les parents, les familles et les travailleurs sociaux aux besoins particuliers des enfants handicapés.
8. Enseignez aux parents des moyens simples pour s'occuper de leur enfant et gérer ses besoins.
9. Impliquez les frères et sœurs et les autres membres de la famille afin qu'ils contribuent à atténuer la douleur et la frustration des parents d'enfants handicapés.
10. Faites participer activement et à part entière les parents de jeunes enfants handicapés dans la planification des activités scolaires et extrascolaires.⁵⁵

6. Le milieu scolaire

Article 29

1. Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :
 - (a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;

(b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Même lorsqu'elles sont scolarisées, les filles sont confrontées à des problèmes qui peuvent être à l'origine d'un nombre élevé d'abandons. La situation est souvent pire dans les zones rurales que dans les centres urbains : par exemple, une étude réalisée en Inde a constaté que 41,3 % des filles des campagnes, dans la tranche d'âge des 10-14 ans, ont quitté l'école, par rapport à 16,6 % dans les zones urbaines.⁵⁶

En premier lieu, il y a encore relativement peu d'enseignantes, bien que la situation varie considérablement d'un pays à l'autre et que leur nombre soit en hausse. En Afrique subsaharienne, moins d'un enseignant sur quatre est une femme.⁵⁷ A l'inverse, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les femmes représentent 80 % du corps enseignant. Les pays où l'on observe un taux élevé de scolarisation au niveau primaire ont tendance à recruter un nombre plus élevé d'enseignantes.⁵⁸ Une étude effectuée au Pakistan note : « Les parents des campagnes trouvent rassurante la présence des enseignantes. Par ailleurs, une femme enseignante, une femme de carrière, joue souvent un rôle de modèle d'identification et elle aide à dissiper les attitudes stéréotypées par rapport au genre, que sont susceptibles d'avoir les filles et leurs familles. » Au Kenya, le projet de renforcement de la gestion des écoles primaires a fait progresser le nombre de directrices de 10 à 23 % sur une période de dix ans, un directeur formé sur deux devant être une femme. Les institutrices de l'école primaire représentent maintenant 41 % du total.

En second lieu, les filles, surtout après la puberté, ne se sentent pas forcément en sécurité à l'école. Elles peuvent être confrontées au harcèlement sexuel et à la violence physique de la part des professeurs et de leurs camarades, au sein de l'école et sur le trajet de la maison à l'école. Carolina, du Honduras, explique que les « enseignants ont recours à la violence parce qu'ils pensent que c'est le seul moyen de garder le contrôle. »⁵⁹ Selon l'Organisation mondiale de la Santé : « Pour beaucoup de jeunes femmes, le lieu où la coercition et le harcèlement sexuel s'exercent le plus couramment est l'école. »⁶⁰ En Afrique du Sud, 32 % des viols d'enfant signalés ont été le fait d'enseignants.⁶¹

Les enseignants promettent de meilleures notes en échange de faveurs sexuelles. Dans beaucoup de pays, les filles courent un danger supplémentaire, le



Les résultats scolaires des filles sont améliorés par la présence d'enseignantes et par un environnement accueillant pour elles.

risque d'infection par le VIH. De plus, dans certains pays, une croyance veut que le VIH puisse être traité par des rapports sexuels avec une jeune femme vierge (cf. Chapitre 4 - Santé).

Les filles peuvent aussi être confrontées à la violence et au harcèlement sexuel sur le trajet de l'école ; une fille de 12-14 ans de la communauté de Kaqchikel, un des plus grands groupes ethnolinguistiques du Guatemala, a rapporté que : « Sur les routes et dans la rue [nous ne nous sentons pas en sécurité] parce qu'il y a des hommes qui nous taquent/harcèlent et nous n'aimons pas cela. »⁶² Des filles de 8 à 10 ans d'une école privée de Katmandu, au Népal, ont déclaré : « Comme punition pour un travail non rendu, l'enseignant avait l'habitude de laisser tranquilles celles qui acceptaient de l'embrasser sur la joue ou alors il les obligeait à embrasser un ami du sexe opposé. Il les forçait à s'asseoir sur ses genoux quand elles lui demandaient de rendre leurs cahiers. »⁶³ Ce type de harcèlement n'existe pas que dans le monde en développement. Les recherches effectuées aux Etats-Unis montrent que quatre étudiants sur cinq - filles et garçons - rapportent avoir été l'objet de harcèlement sexuel à l'école, bien que ce problème soit pris en compte dans les règlements scolaires. Cette étude a mis en évidence la probabilité accrue d'impact négatif signalé par les filles.⁶⁴

Il existe un grand nombre d'initiatives au niveau des gouvernements, des écoles, des enseignants et des élèves, pour remédier au problème de la violence sexuelle à l'école. Au Nigeria, il y a l'exemple de la Girls' Power Initiative (GPI) qui œuvre en faveur d'une éducation complète à la sexualité, répartie en

cinq aspects en interaction : développement humain, émotions et relations, santé sexuelle, comportement sexuel et violence sexuelle. D'après ce projet : « il ne peut pas y avoir de vraie autonomisation sans la connaissance et le contrôle de ce qui nous appartient fondamentalement : notre corps. »⁶⁵ Le projet cible principalement les filles de 10-18 ans, quelques programmes s'adressant aussi aux garçons, aux parents, aux enseignants, aux agents de santé et aux décideurs politiques afin de renforcer la communication entre ces acteurs et les filles, sur des problèmes qui affectent ces dernières. Une jeune femme nigériane a déclaré : « Les réunions hebdomadaires de GPI... m'ont ouvert les yeux tout grands. J'ai commencé à faire attention et à remarquer que ... l'on refusait aux filles l'exercice de droits humains fondamentaux, uniquement à cause de leur sexe. Je me suis rendu compte que les femmes étaient violées, trompées, repoussées dans l'ombre, harcelées sexuellement et battues par leurs soi-disant maris, mais que personne ne disait rien, personne ne semblait rien remarquer parce que c'étaient des femmes. Voyant tout [cela]... j'ai décidé de sauter le pas, j'ai pris une décision et je me suis lancée dans le combat pour montrer au monde que [les droits des femmes] sont des droits de l'homme. »⁶⁶

Les intimidations et le harcèlement homophobes sont répandus. Une enquête européenne a constaté que 58 % des jeunes lesbiennes interrogées avaient fait l'objet d'intimidations à l'école et que le problème paraissait prendre de l'ampleur.⁶⁷ Les élèves qui ne correspondent pas aux stéréotypes de leur sexe – « poule mouillée » (garçon) ou « garçon manqué » (filles) – sont les victimes typiques de l'intimidation. Une jeune Portugaise était trop jeune pour comprendre ce qui lui arrivait quand elle a été l'objet de brutalités : « Un groupe de filles m'a pris mon sac et l'a déchiré en morceaux, avec tout son contenu, carte d'identité, photos, etc. parce qu'elles pensaient que j'étais lesbienne. C'est drôle, parce qu'à l'époque je n'avais aucune idée, j'avais 13 ans et j'étais un garçon manqué. Elles m'ont jugée sur mon aspect, parce que je m'habillais comme un garçon. »⁶⁸

Un rapport de 2005 révèle que les violences contre les étudiants LGBT (lesbiennes, homosexuels, bisexuels et transsexuels) continuent d'être la règle, et non l'exception, dans les écoles des États-Unis.

- 75 % signalent avoir fait l'objet d'un harcèlement verbal en raison de leur orientation sexuelle.
- 37,8 % signalent avoir été physiquement harcelés en raison de leur orientation sexuelle.

- Seulement 16,5 % d'étudiants ont signalé l'intervention d'un enseignant lorsqu'une remarque de nature homophobe est émise.⁶⁹

Troisièmement, certaines questions très concrètes peuvent décourager les filles de fréquenter l'école, surtout après la puberté. Des installations sanitaires et hygiéniques adéquates et séparées, une école sûre, accessible depuis la maison, sont autant de facteurs qui contribuent à accroître le nombre de filles scolarisées - et à satisfaire leurs parents. Le manque d'accès à l'eau et à l'hygiène au sein de l'école et dans l'ensemble de la communauté constitue un facteur important qui influe sur l'assiduité et l'apprentissage des enfants. L'UNICEF annonce par exemple qu'en République démocratique populaire du Laos : « Plus d'un cinquième des filles du pays n'est pas inscrit à l'école et dans certaines zones, ce taux est supérieur à 50 %. Le problème n'a pas seulement trait au manque d'équipements dans les écoles, mais dans la communauté toute entière... En outre, la tâche ménagère qui consiste à aller chercher de l'eau incombe principalement aux filles, qui y consacrent parfois deux bonnes heures par jour... Même lorsqu'elles parviennent à être scolarisées, elles peuvent être envoyées chercher de l'eau pour leurs enseignants... »⁷⁰

Napoga Gurigo a 12 ans environ. Elle habite dans le village de Tengzuk, au Ghana. Tous les matins, elle se lève à 5 heures pour aller au point d'eau chercher de l'eau pour sa famille. Il faut en moyenne six heures pour avoir de l'eau, car il faut attendre qu'elle monte à travers la terre, puis que la boue retombe. Les animaux boivent aussi dans ce trou d'eau. Napoga ne va pas à l'école ; la majeure partie de son temps est consacrée à des tâches ménagères. Elle vit avec la famille de son futur mari.⁷¹

Enfin, il y a des problèmes de qualité, dont l'importance n'est pas à négliger. Il ne suffit pas d'aller à l'école ; les filles (et leurs parents) doivent sentir que ce qu'elles apprennent est utile et approprié. Parfois les classes sont si peuplées et le programme d'enseignement paraît si peu pertinent que cela ne semble pas mériter tant de sacrifices. Au Bangladesh : « Le biais de genre en matière de planification éducative apparaît dans les rôles sexuels stéréotypés que présentent les manuels. Les femmes et les filles sont représentées comme des personnages passifs, alors que les garçons et les hommes remplissent différents rôles actifs. De plus, comme le contenu et la définition des cours n'ont guère de rapport avec la vie réelle des femmes des campagnes, ils agissent comme repoussoir. L'absence de flexibilité et la non prise en compte des besoins des élèves sont autant de moyens de dissuasion (en particulier pour les

filles des campagnes). « Comment l'éducation peut-elle autonomiser les femmes, quand l'enseignement qu'elles reçoivent est focalisé sur les hommes ? »

« Il n'y a guère d'intérêt à offrir à une fille l'opportunité d'aller à l'école si la qualité de son éducation est tellement médiocre qu'elle n'apprendra pas à lire et à compter ou qu'elle n'aura pas les compétences requises pour la vie. L'amélioration de la qualité de l'éducation doit figurer en bonne place dans les programmes nationaux si l'on souhaite que les filles aillent à l'école et y restent » annonce l'UNICEF.

Une stratégie efficace peut être de combiner tous les facteurs qui retiennent les filles à l'école. Au Sénégal, un projet de mobilisation sociale en faveur de la scolarisation des filles a été créé en 1994, sous la direction du chef de l'Etat. Ce projet a permis d'augmenter les taux d'inscriptions dès le premier niveau de l'enseignement primaire de 41,5 % en 1994 et de 53 % en 1996. Des comités et des écoles ambulantes ont été créés dans tout le pays. Le gouvernement a institué une commission de surveillance du genre dans l'éducation, afin de faire disparaître les

préjugés liés au sexe dans les écoles et les manuels.

Le FAWE (Forum for African Women Educationalists) a élaboré des supports pédagogiques destinés aux enseignants, sur le thème des problèmes touchant les filles à l'école. Il a produit des guides des meilleures pratiques, qui vont de la protection des filles contre le VIH/SIDA à la mise en place de conseils de jeunes dans les écoles, en passant par la proposition de recommandations relatives à l'éducation des filles dans les situations de conflit.⁷²

Les filles ne sont pas les seules à en bénéficier : tous les changements qui les encouragent à fréquenter l'école peuvent aussi permettre aux garçons de recevoir un enseignement. Une étude entreprise par USAID dans huit pays a conclu que les programmes et les politiques visant à améliorer l'éducation des filles bénéficiaient aussi aux garçons. Dans certains pays tels que le Brésil, les filles réussissent maintenant mieux que les garçons et elles restent plus longtemps à l'école. C'est particulièrement vrai au stade de l'adolescence : entre 15 et 17 ans, 19,2 % des garçons ont totalement abandonné l'école, contre

Le jeu des Echelles et des Serpents

Les facteurs qui facilitent ou entravent la réussite des filles à l'école primaire

ECHELLES (FILLES)	Puissant	Très puissant	Exceptionnellement puissant
Ecole bien éclairée et accueillante			++++
Ecole située à une distance accessible (filles)		+++	
Enseignants chaleureux, aimables et compréhensifs			++++
Valorisation de l'éducation par la mère			++++
Bonne relation entre la mère et le père			
Valorisation de l'éducation par un adulte de la famille		+++	
La mère est préoccupée par le bien-être de l'enfant		+++	
Suivi strict de la part des parents/membres de la famille			
Des adultes de la famille peuvent s'occuper des frères et sœurs			++++
La famille est moins nombreuse en termes de nombre d'enfants, mais la fille n'est pas l'aînée		+++	
Etre l'enfant le plus jeune		+++	
Modèles d'identification/exemples de réussite montrant que l'éducation permet d'obtenir des avantages réels en termes de statut social et/ou de revenus/de mobilité sociale (filles).			++++

ECHELLES (FILLES)	Puissant	Très puissant	Exceptionnellement puissant
La mère a de longues journées de travail à l'extérieur		+++	
Famille nombreuse et beaucoup de frères et sœurs dont la fille doit s'occuper		+++	
Rang dans la fratrie - ou être l'aînée			++++
Désintérêt de la mère		+++	
Alcoolisme dans la famille (père/mère)		+++	
Violences familiales	++		
Maladie ou handicap		+++	
Etre d'une basse caste/communauté défavorisée	++		
Mort, invalidité et maladie dans la famille		+++	
Travail régulier pendant les périodes de pointe des cycles agricoles		+++	
L'éducation n'a pas entraîné d'avantage réel en termes de statut social/revenus/mobilité de la jeunesse locale (modèles négatifs)		+++	
Sécheresse/autres catastrophes		+++	
Famine (persistante)		+++	
Les enseignants obligent les enfants à accomplir des corvées pour leur propre compte/violences physiques ou autres punitions dures infligées par les enseignants	++		
Le fait d'être une fille	++		
Parents/frères ou sœurs souffrant de handicap			++++
Ecole éloignée	++		
Obligation de travailler (à la maison/à l'extérieur)		+++	
Pratiques sociales : mariage précoce		+++	
Pratiques sociales : dot (plus la fille est instruite, plus la dot demandée est élevée)	++		
Dépendance de l'enseignant (sécurité des filles menacée)			++++

8,5 % seulement pour les filles.⁷³ Dans le monde industrialisé, les garçons réussissent globalement moins bien que les filles et un grand nombre de stratégies publiques sont en place pour rétablir l'équilibre. Elles tentent, pour beaucoup, de remédier au fait que la désaffection des garçons pour l'école peut découler de la façon dont ils apprennent à devenir des hommes. Au Nigeria, le programme

Conscientising Male Adolescents fait participer les garçons scolarisés à une année de discussions hebdomadaires avec un enseignant spécialement formé. Ils y parlent des rôles, des relations, de leurs propres familles et de la pression pour se comporter en « macho ». Les garçons qui ont suivi ce programme ont des compétences en matière de discussion et de débat, qui en font des modèles pour les autres.⁷⁴

7. Que reste-t-il à faire ?

Un certain nombre de facteurs peuvent être mis en place pour assurer la scolarisation et l'assiduité des filles à l'école. Des recherches entreprises en Asie du Sud ont identifié les « échelles » - les conditions qui facilitent l'assiduité des filles à l'école primaire et les « serpents » - les conditions qui la rendent plus difficile (voir le tableau). Elles ont aussi identifié lesquels, parmi ces facteurs, constituent les plus grandes priorités.⁷⁵

D'un pays à l'autre, il y a beaucoup de projets et d'initiatives qui ont réussi à améliorer la parité filles-garçons au niveau primaire et secondaire et qui traitent déjà, pour beaucoup d'entre eux, de certains des problèmes identifiés dans le tableau. Certains projets sont mis en œuvre au niveau régional conformément à des engagements internationaux ; d'autres sont appliqués au niveau gouvernemental et d'autres encore au niveau communautaire.

Il y a de multiples raisons à la déscolarisation des filles ; il faut donc mettre en place toute une panoplie de stratégies et de solutions qui renforceront l'assiduité et permettront aux filles d'accomplir un cycle complet d'enseignement. **Nous avons vu dans ce chapitre que certaines stratégies gouvernementales et communautaires sont efficaces :**

- L'engagement des gouvernements en faveur d'un enseignement primaire gratuit et obligatoire a permis d'augmenter les taux d'inscriptions dans le monde entier. Ce type de politique nécessite un engagement financier continu de la part des gouvernements nationaux et des bailleurs de fonds.
- Les bourses et les allocations ont renforcé l'assiduité des filles dans plusieurs pays, notamment au Bangladesh, au Brésil et au Mexique. Les programmes d'enseignement - formels et informels - destinés aux filles déscolarisées ont permis à celles-ci de continuer à apprendre.
- La création d'un environnement accueillant et l'amélioration de la qualité de l'éducation pour les filles. Cela a pu être mis en place en prenant le soin de refléter, dans les salles de classe et dans les supports pédagogiques, l'égalité filles-garçons et de centrer l'action sur l'enfant, grâce à l'augmentation du nombre d'enseignantes formées, en veillant à ce que leurs efforts soient récompensés, en améliorant les installations sanitaires en milieu

scolaire et en développant des programmes centrés sur les compétences de la vie.

- L'accent mis sur la protection des enfants en milieu scolaire produit un environnement sûr pour les filles, en particulier. Il a fallu pour cela rendre les écoles sûres, veiller à ce que les filles ne soient pas obligées de rester seules avec un enseignant homme, s'assurer de la qualité de l'éclairage au sein et aux abords de l'école, implanter les écoles à courte distance des maisons des enfants. Le harcèlement sexuel et la maltraitance à l'école, de la part des enseignants ou des pairs, devraient être bannis.
- Donner le contrôle aux filles, à leurs parents et à leurs communautés, leur permettre de s'exprimer sur le sujet de l'éducation, afin de mobiliser davantage les élèves. Il s'agit d'une participation active aux comités d'école et de l'appui aux efforts entrepris, de la petite enfance à l'enseignement supérieur.
- Les gouvernements qui ont modifié et mis en application une législation relative aux mariages précoces doivent influencer les attitudes des familles et des communautés, pour pouvoir en constater les résultats.

8. Voix de filles

« Dans notre communauté, le problème principal, c'est la pauvreté. Les parents n'ont pas assez d'argent pour envoyer leurs enfants à l'école. Certains parents utilisent leurs enfants pour améliorer les revenus de la famille. Ils forcent leurs filles à abandonner l'école contre une petite activité commerciale au marché, ou pour les marier. Parfois ils les envoient même à l'étranger comme domestiques. »

Opinions d'enfants enregistrées pendant une discussion de groupe au Togo⁷⁶

« Ma vie a changé quand je suis allée à l'école. J'ai appris beaucoup de choses et je me suis fait des amies. Mais ce que j'aime par-dessus tout, c'est mon institutrice, parce qu'elle m'écoute et qu'elle est très gentille. J'ai vu ce qui arrive aux autres enfants de mon voisinage qui ne vont pas à l'école. Ils passent leurs jours à renifler de la colle, à mendier et à se mettre dans les ennuis. Je suis triste pour eux. »

Yuleni, 13 ans, Venezuela⁷⁷



Santé

En Afrique subsaharienne, les deux tiers des 15-19 ans nouvellement infectés par le VIH sont des filles

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 24

1. Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation.
2. Les États parties s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services.

1. Introduction

« Le droit des femmes de jouir du meilleur état de santé possible doit être garanti pendant toute leur vie, à égalité avec les hommes. »

Plan d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les Femmes, Beijing

Les filles et les femmes sont en meilleure santé que jamais. Au cours des dernières décennies, l'espérance de vie a augmenté de plus de dix ans et les taux de fécondité ont diminué¹. En Amérique latine en particulier, les femmes et les filles ont bénéficié d'améliorations notables sur le plan de la santé. Mais plus d'un million de filles et de femmes – 99 % vivent dans les pays du Sud – meurent inutilement chaque année de problèmes liés à la grossesse. Un nombre plus important encore, notamment de jeunes femmes, décède des suites d'avortements pratiqués dans de mauvaises conditions. Dans le Sud en particulier, les filles et les femmes sont plus vulnérables aux risques du VIH et du SIDA que les hommes. Elles ont moins leur mot à dire sur le

moment et les modalités des rapports sexuels. Les filles ont souvent moins accès aux soins de santé que leurs homologues masculins. Elles peuvent être moins bien nourries que leurs frères. Enfin, les adolescentes des pays nantis courent un risque accru de problèmes de santé mentale comme l'anorexie et les automutilations. Les filles et les jeunes femmes ont le même droit que les garçons et les jeunes gens à des services de santé adéquats et appropriés ainsi qu'à des niveaux de soins et des traitements médicaux corrects.

2. Eau et assainissement

« Les améliorations au niveau de la santé de l'enfant ne pourront être durables si un tiers des enfants dans le monde en développement continue à ne pas avoir accès à l'eau potable et que la moitié d'entre eux ne dispose pas d'installations sanitaires adéquates. »

Plan d'Action des Nations Unies dans la Déclaration mondiale sur les enfants²

L'eau potable et de bonnes installations sanitaires sont autant de facteurs importants ayant une incidence sur la santé des enfants et des adultes. Dans nombre de pays où elles sont absentes, il incombe aux filles et aux jeunes femmes d'aller puiser l'eau, souvent très loin. Une étude kenyane constate que les femmes et les filles parcourent tous les jours 3,5 kilomètres, portant 20 à 25 litres pendant une ou deux heures. Elle note que « comme ces tâches incombent souvent aux enfants en âge scolaire, la fréquentation scolaire s'en

ressent. »³ Comme le dit Judith, 14 ans, originaire de Zambie : « Les filles vont aussi puiser l'eau dans les rivières infestées de crocodiles et de maladies véhiculées par l'eau. Les filles se font attaquer par les crocodiles et elles attrapent des maladies. »⁴

Des tâches sans intérêt

« Malheureusement, dans mon beau pays le Cameroun, on n'a pas l'eau potable partout. En outre, l'eau potable n'est pas toujours de qualité (incolore, inodore et sans saveur), et c'est pour cela que les gens souffrent de maladies liées à l'eau. Dans les villages, les populations parcourent des kilomètres pour aller puiser l'eau dans des puits ou des ruisseaux.

« Le pire est que ce travail sans intérêt n'est confié qu'aux jeunes filles et aux femmes victimes de discriminations fondées sur le sexe. Le jeune garçon a le privilège de recevoir une bonne éducation, pendant que les filles vont chercher l'eau au ruisseau. On les voit souvent le matin de bonne heure, l'après-midi et le soir, portant de lourdes cruches sur la tête, pendant que les garçons jouent au football, oubliant qu'il leur faut de l'eau pour prendre un bain. « Après tout » disent-ils, « pourquoi s'embêter alors que Dieu nous a fait cadeau d'une ou plusieurs sœurs pour nous dispenser de cette tâche ». Sans eau, la fille ne peut vaquer aux autres tâches domestiques comme la lessive, la cuisine et la vaisselle.

« A Bertoua, dans mon voisinage, après l'école ou tôt le matin, on rencontre sur son chemin des filles qui font la queue devant l'unique puits du village. »

Ida, 16 ans, Forum des enfants de Plan Bertoua

Les femmes sont les gardiennes de l'eau et les jeunes filles se retrouvent à passer de nombreuses heures à puiser l'eau et à la transporter, au détriment de leur éducation. Et pourtant, les femmes et les filles sont rarement consultées lors de la préparation du planning de l'approvisionnement en eau et des services. Un rapport de l'UNESCO indique : « Le moment est venu de faire le bilan de l'expérience acquise et de mieux comprendre la contribution qu'apporte la participation des deux sexes aux tâches essentielles liées à l'eau et aux programmes d'assainissement communautaires. »⁵

CAROLINE IRBY



Une mère éthiopienne nourrit son bébé. Une femme bien nourrie dans son enfance aura plus de probabilités d'accoucher d'un bébé en bonne santé.

3. Nourriture et nutrition

Garçons et filles ont des problèmes de santé différents, non seulement en raison de leurs différences physiologiques, mais aussi de leur statut dans la société. Physiquement, les filles sont souvent plus résistantes que les garçons, mais elles sont désavantagées par la façon dont elles sont traitées depuis la naissance par rapport à leurs frères.

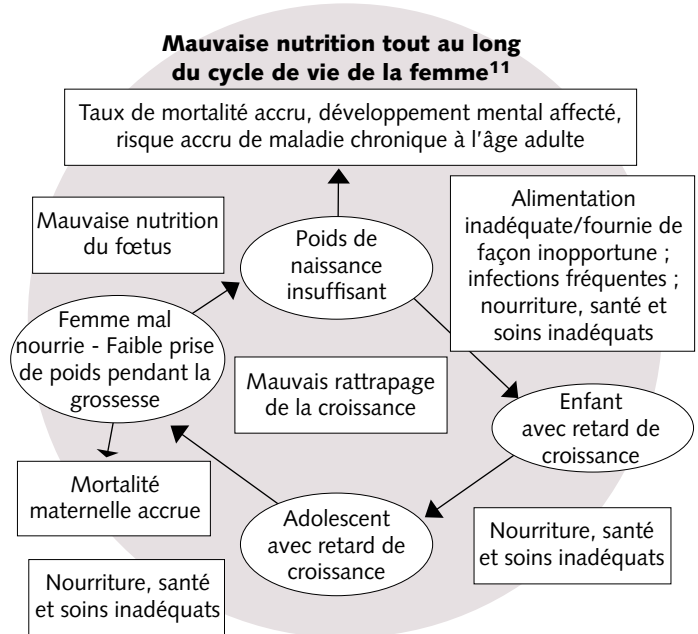
Par exemple, dans de nombreuses cultures, la tradition veut que les hommes et les garçons mangent en premier, alors que les filles et les femmes se contentent des restes. Lorsque la nourriture manque, cela signifie que les membres féminins de la famille reçoivent une nourriture insuffisante ou ne mangent pas. (cf. Chapitre 1 : *Survie*).⁶ Les filles et les femmes mal nourries risquent aussi d'être anémiques (carence en fer sanguin), ce qui peut engendrer des problèmes pendant la grossesse voire le décès de la mère, sans parler de l'épuisement et de la perte de productivité.⁷ Une femme sur cinq et la moitié des femmes enceintes sont anémiques.⁸ Cette anémie est souvent due à des carences nutritionnelles et elle touche plus particulièrement les femmes enceintes et les enfants en âge scolaire et préscolaire.

Le Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme note : « une quantité innombrable de rapports produits dans le monde montrent que dans les sociétés qui privilégient les fils, la santé des filles en pâtit. » Le rapport ajoute : « Pour chaque fille qui meurt en période de croissance, il y en a beaucoup d'autres dont la santé et le potentiel de croissance et de développement sont définitivement compromis. »⁹

L'absence de nutrition correcte dès le plus jeune âge affecte la fille non seulement dans son enfance, mais aussi dans sa vie d'adulte, comme le montre le diagramme ci-contre (cf. aussi Chapitre 1 – *Survie*). Si la mère est maigre, elle accouchera d'un bébé de poids insuffisant. Les filles ne sont pas bien nourries et elles sont très nombreuses à souffrir d'un retard de croissance. Une nutrition et des soins inadéquats entraînent des problèmes à l'adolescence et dans leur vie de femme. La Déclaration de la Conférence des Femmes de Beijing en 1995 stipule : « La discrimination dont la fillette est victime sur le plan de l'alimentation et des services de santé physique et mentale la met en danger à court et à long terme, ainsi que ses enfants. Dans les pays en développement, on estime à 450 millions le nombre de femmes adultes dont la croissance a été arrêtée par la malnutrition protéocalorique dont elles ont souffert dans leur enfance. »¹⁰

Obésité

Dans le même temps, l'obésité devient un problème sérieux, en particulier dans les pays riches. Il s'agit d'un problème de santé inquiétant. Une étude pour l'YWCA de Grande-Bretagne indique que :



State of the World's Mothers 2006, Save the Children US, page 17

- Plus de la moitié des femmes sont en surpoids ou obèses
- Une fille de 11 ans sur trois est en surpoids
- Chez les 16-24 ans, il y deux fois plus de jeunes femmes obèses que de jeunes gens
- La prévalence de l'obésité est forte chez les groupes à faible revenu, les Noirs et les groupes ethniques minoritaires défavorisés
- A l'âge de 15 ans, seuls 36 % des filles ont une activité physique de 30 minutes par jour, contre 71 % des garçons.¹²

L'étude montre qu'en Grande-Bretagne comme dans d'autres pays industrialisés, il y a eu une forte augmentation de l'obésité chez les filles et les femmes au cours des 20 dernières années. Il en va de même aux Etats-Unis où une autre étude indique qu'en 2000, près de neuf millions d'enfants de 6 à 19 ans présentaient un excédent de poids. Chez les filles, il existe dès la crèche un lien très étroit entre le surpoids et les problèmes comportementaux tels une mauvaise estime de soi, l'anxiété, la solitude, la tristesse, la colère, les disputes et les bagarres. Le texte poursuit : « A ce rythme, la génération actuelle ne vivra pas aussi longtemps que ses parents. »¹³

4. Image corporelle

Dans le monde industrialisé en particulier, les problèmes de santé mentale liés à l'image du corps sont de plus en plus courants chez les jeunes femmes. Elles pensent que l'acceptabilité sociale est liée à la minceur et elles essaient de copier les mannequins faméliques qu'elles voient tous les jours dans les publicités. Dans une étude portant sur 35 pays, essentiellement des pays riches et d'Europe orientale, un quart des filles de 11 ans en moyenne se croient trop grosses et ce pourcentage atteint 40 % chez les filles de 15 ans.¹⁴ Une étude effectuée en Grande-Bretagne indique que près de la moitié des jeunes femmes de 16 à 24 ans essaient de perdre du poids.¹⁵ Au Canada, plus d'une fille sur quatre souffre de troubles nutritionnels, alors qu'au Japon, « une fille sur 20 fréquentant les lycées de la région de Tokyo souffre d'anorexie nerveuse. »¹⁶

L'anorexie peut entraîner une ostéoporose prématurée, une aménorrhée ou absence de règles, l'épuisement ou même la mort. Alors pourquoi les jeunes femmes se privent-elles ainsi de manger ? Amanda, 19 ans, déclare : « Je ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit qui me plaise dans l'anorexie. Je pense que ça me donne l'impression d'être d'une certaine façon spéciale, que c'est quelque chose que tout le monde n'a pas et que cela me donne un plus grand contrôle sur moi-même que les autres. »¹⁷

Le désir d'avoir un corps « parfait » amène les jeunes femmes du Nord à recourir de plus en plus tôt à la chirurgie esthétique. Aux États-Unis, entre 2000 et 2001, le nombre d'opérations de chirurgie esthétique chez les moins de 18 ans est passé de 65 231 à 79 501, soit une augmentation de 21,8 %. L'American Society of Plastic Surgeons indique que 88 % des patients sont des femmes.

De plus en plus de jeunes femmes se coupent et se mutilent, déclarant que dans un monde où elles ont peu de contrôle sur les faits extérieurs, c'est quelque chose qu'elles ont choisi de faire et qui leur donne le sentiment d'exister.

5. Les jeunes femmes et le tabac, l'alcool et les drogues

On estime à plus d'un milliard le nombre de fumeurs. C'est, au niveau mondial, l'une des premières causes de décès qui pourrait être évitée. A l'horizon 2030, un autre milliard de jeunes femmes et de jeunes

hommes auront commencé à fumer.¹⁸ Autrefois, il y avait plus de fumeurs chez les garçons que chez les filles ; aujourd'hui, de plus en plus de jeunes femmes fument. Dans certains pays d'Europe et d'Amérique du Sud, les filles fument plus que les garçons. Les jeunes du Sud fument plus que les jeunes du Nord.

La majorité des adultes fumeurs ont commencé à fumer à l'adolescence. Pourquoi les filles se mettent-elles à fumer ? Beaucoup d'entre elles le font pour les mêmes raisons que les garçons : prix abordable, accès facile, publicité pour le tabac, pression des pairs et l'idée que fumer les rendra plus populaires. Les jeunes femmes fument aussi parce qu'elles croient que cela les aidera à rester minces.

Un rapport des Nations Unies indique : « Le niveau supérieur de consommation du tabac chez les filles montre qu'il est nécessaire d'avoir des politiques et des programmes spécifiques pour les filles, afin de contrecarrer les stratégies de marketing qui les ciblent en associant la consommation de tabac à l'indépendance et à une certaine idée de la séduction. »¹⁹

Il semble que dans de nombreux pays, les jeunes commencent à consommer de l'alcool de plus en plus tôt. Les recherches portant sur les pays industrialisés indiquent un lien entre l'initiation précoce à la consommation d'alcool et la dépendance à l'alcool et, plus tard dans la vie, les problèmes liés à l'alcool. Les garçons ont plus de probabilités que les filles de boire de l'alcool et d'en consommer en grande quantité. Cependant, dans plusieurs pays européens, la consommation d'alcool chez les jeunes femmes commence à rattraper et même dépasser celles des jeunes hommes.²⁰ Il existe peu de données sur la consommation d'alcool chez les jeunes des pays en développement, mais certaines études en Amérique latine indiquent que les jeunes femmes en particulier se mettent à boire plus.²¹

Les jeunes ferment les bars²²

Amarilis Martinez est une fille de 17 ans originaire de la communauté de Santiago Puringla au Honduras. Elle est à la tête de Childpro, un groupe d'encadrement pour adolescents de sa communauté, qui s'est attaqué aux problèmes d'ivresse dans la communauté en fermant tous les bars.

Cela a commencé par une discussion au cours de laquelle le groupe a identifié l'ivresse comme étant l'un des plus gros problèmes affectant leur existence, qui

entraîne l'éclatement des familles et la violence domestique. Il a fait pression auprès des décideurs et distribué des dépliants et des posters pour montrer tout le mal que l'alcool peut faire. Il s'est attaqué aux propriétaires des bars. Un élément important de sa tactique a consisté à rallier le Maire à sa cause. Il a également pris la parole devant la communauté, à propos de l'alcoolisme et des droits des enfants. Amarilis a ajouté : « Nous sommes fiers d'avoir réussi à faire fermer les bars. La violence est très répandue dans notre communauté du fait de l'alcool, et il y avait toujours beaucoup de personnes ivres dans les rues. Les enfants avaient faim, ils étaient mal nourris et n'allaient pas à l'école si les pères dépensaient tout leur argent dans les bars. La ville est aujourd'hui beaucoup plus agréable. Les gens continuent à boire chez eux, mais la situation s'est beaucoup améliorée. »

Les enfants sont maintenant considérés comme des décideurs importants dans la ville.

Cela leur a donné confiance et leur a permis de voir qu'ils peuvent changer les choses. Amarilis dit : « Lorsque je serai plus âgée, j'aimerais me spécialiser dans les droits des enfants et aider les enfants les plus pauvres de notre communauté. J'aimerais également rencontrer le Président des Etats-Unis pour lui parler de l'éducation dans ma communauté. »

Les industries du tabac et de l'alcool continuent à cibler les jeunes. Dans les pays du Nord, les publicités à l'intention des jeunes sont frappées par certaines restrictions et les entreprises se tournent donc vers les jeunes des pays en transition et du Sud, où les réglementations en matière de santé et de sécurité sont moins nombreuses.²³

Une étude du Bureau des Nations Unies sur les drogues et les crimes datant de 1999 et portant sur 80 pays, indique que les jeunes grandissent dans une culture de plus en plus tolérante envers l'usage des drogues. Au niveau mondial, 13,5 % des jeunes âgés



Les jeunes femmes et le tabac Pourcentage d'élèves de 15 ans qui fument la cigarette

30 % et plus 16 % – 29,9 % 7 % – 15,9 % Inférieur à 7 % pas de données

Atlas en ligne du tabac, basé sur des données 1999-2004 de Mackay, J et al. (The Tobacco Atlas 2005 (American Cancer Society et Global Tobacco Research Network)
Accès Internet : <http://www.tobaccoresearch.net/atlas.html>

de 15 à 24 ans ont essayé le cannabis au moins une fois (même si cette moyenne masque des chiffres individuels variant de 1,7 % au Pérou à 37 % au Royaume Uni) ; 1,9 % en moyenne ont déjà absorbé de la cocaïne au moins une fois (cette moyenne cache de grandes diversités : 0,8 % en Colombie ; 4,5 % au Kenya).²⁴

Le cannabis reste, après l'alcool, la drogue la plus répandue chez les jeunes, en particulier dans les pays industrialisés. En 1995, une étude britannique a montré qu'une fille sur cinq âgée de 14 à 25 ans consommait du cannabis au moins une fois par semaine et que 22 % des filles de 15 et 16 ans l'avaient essayé.²⁵ Nombre de filles associent la boisson et les drogues à la sociabilité et la maturité. L'injection de drogues par voie intraveineuse chez les jeunes de certains pays d'Asie centrale est en augmentation depuis le début des années 90. Dans ces pays, il y a dix fois plus de personnes qui s'injectent des drogues que dans les pays d'Europe occidentale. Près de 25 % de ceux qui consomment des drogues par injection en Asie centrale et en Europe orientale ont moins de 20 ans. Une étude sur les adolescents d'Ouzbékistan indique que trois pour cent ont consommé des drogues, certains à partir de l'âge de 11 ans, et deux autres pour cent aimeraient essayer.²⁶

Histoire de Sally²⁷

Dès l'âge de 13 ans, Sally a commencé à faire l'école buissonnière et à passer du temps avec d'autres enfants qui buvaient et fumaient du cannabis. A l'âge de 14 ans, elle avait un petit ami qui lui a fait connaître l'héroïne et le crack. Elle est restée six ans avec lui parce qu'elle avait peur qu'il la tue « et je ne pouvais survivre sans lui ». Pour trouver l'argent de sa drogue, elle couchait avec ses dealers. « Je savais que soit je mourrais, soit je me ferais tuer. Je couchais avec des hommes pour de l'argent. A l'intérieur, je me sentais comme pourrie. Je ne valais rien. Je ne valais pas la peine de respirer le même air que les gens. »

Elle a fini par trouver un centre de désintoxication et elle a abandonné la drogue. Après une période de grande solitude, elle a trouvé un compagnon et elle a eu deux enfants. Mais elle savait qu'elle pouvait rechuter à tout moment : « Si j'ai eu une très mauvaise journée, quand les enfants me stressent, alors je me dis « Mon Dieu,

j'aimerais bien trouver de la drogue ». Il suffit d'un élément déclencheur. Il faut avoir la force de lutter contre ces déclencheurs quand ils sont là. »

Sa visiteuse médicale lui a recommandé d'aller au YWCA : « Au YWCA, je me sens en sécurité et appréciée. Le fait que ce ne soit que pour les femmes et que tout le monde soit à peu près de mon âge y est pour quelque chose. » Elle a participé à plusieurs cours et elle s'est inscrite à des groupes et des sessions, pendant que ses enfants jouent et sont heureux à la crèche. Elle peut parler à d'autres jeunes femmes, partager certaines choses avec elles et elle a trouvé un réseau de personnes qui s'intéressent à elle et qui sont prêtes à l'aider dans ces moments durs. « J'ai acquis une certaine confiance. Je peux mieux communiquer avec les gens » dit-elle. Sally veut maintenant mettre à profit son expérience et travailler comme volontaire dans un projet sur les drogues afin d'aider d'autres utilisateurs à trouver le moyen d'abandonner les drogues et de ne pas rechuter.

6. Santé mentale

La santé mentale est aussi une cause importante d'invalidité permanente. Au niveau mondial, hommes et femmes confondus, les problèmes mentaux et neurologiques représentent 30,8 % de toutes les années d'invalidité vécues. Les dépressions en représentent près de 12 %. Les études comparatives du Chili, du Brésil, d'Inde et du Zimbabwe montrent qu'un grand nombre de troubles mentaux sont deux fois plus fréquents chez les pauvres que chez les riches.²⁸

Les problèmes de santé mentale s'expriment différemment chez les garçons et les filles. Les garçons se montreront en majorité agressifs et anti-sociaux, alors que les filles auront plutôt tendance à se déprimer ou souffriront de troubles alimentaires. A l'exception de la Chine et de certaines régions de l'Inde, les femmes sont plus nombreuses à faire des tentatives de suicide, alors que les hommes ont plus de probabilités de se suicider réellement.²⁹ Cependant, entre 1960 et 1980, les taux de suicide chez les adolescentes des Etats-Unis ont été multipliés par trois.³⁰ En général, les adolescentes

ont tendance à retourner leurs problèmes de santé mentale contre elles-mêmes, alors que les garçons les extériorisent.

La dépression va souvent de pair avec le sentiment de ne pas contrôler sa vie. Au Royaume Uni, le nombre d'adolescents de 16 à 18 ans sous anti-dépresseurs scolarisés à plein temps est passé de 46 000 en 1995 à 140 000 en 2003. Aux Etats-Unis, en 1997, « il y avait plus de décès d'adolescents par suicide que par le SIDA, le cancer, les maladies cardiaques, les problèmes congénitaux et les maladies pulmonaires. »³¹

En raison des rôles attribués à chaque sexe et du fait de leur statut dans la société, les filles et les femmes risquent plus de souffrir de troubles mentaux. Une étude menée en Chine montre que les mariages arrangés, les avortements non voulus, les problèmes avec les beaux-parents et « le rôle imposé de nourricière » entraînent des troubles psychologiques chez les femmes. Les violences sexuelles dans l'enfance peuvent aussi être à l'origine de troubles mentaux plus tard dans la vie.³² Le fait que les filles et les jeunes femmes se trouvent en général dans le rôle de celle qui veille et qui soigne peut aussi avoir une forte incidence psychologique, en particulier dans des moments de stress psychologique comme lors du décès d'un parent ou d'un autre membre de la famille.

L'histoire de Nomalanga³³

Lorsque Nomalanga, 12 ans, a commencé à fréquenter un atelier pour enfants au Zimbabwe, elle a dû subir les insultes et les railleries des autres enfants. « Ton père et ta mère sont morts du SIDA » lui disaient-ils. Plus tard, lors d'une séance thérapeutique où elle a beaucoup pleuré, elle a expliqué : « Mes amis ont dit que comme mon père est mort du SIDA, c'est qu'il était un être immoral. »

Les organisateurs de l'atelier ont rapidement réagi en expliquant aux autres enfants pourquoi Nomalanga était si bouleversée. Les enfants ont alors décidé de jouer une pièce sur le thème de la stigmatisation et du SIDA. Cette fois-ci, les rôles étaient inversés ; Nomalanga jouait le rôle d'un des enfants se moquant de l'orpheline qui avait perdu ses parents à cause du SIDA. Ainsi, l'humiliation de Nomalanga a été transformée en expérience positive

d'apprentissage pour l'ensemble du groupe qui a ensuite joué cette pièce dans d'autres écoles de la région.

Stigmatisées au plan social, les jeunes lesbiennes peuvent souffrir de stress chronique et aigu. L'alcoolisme et la toxicomanie, l'automutilation et les idées suicidaires sont parmi les stratégies utilisées pour y faire face. Le taux de suicide chez les jeunes lesbiennes est probablement sous-estimé, beaucoup d'entre elles n'ayant pas révélé leur orientation sexuelle ou les membres de la famille ne souhaitant pas révéler cette information après le décès. Les conclusions d'une conférence australienne sur le thème : « Jeune, homosexuel, suicidaire : qui s'en soucie ? » montrent que dans la société australienne, le suicide est un des « choix » reconnus s'offrant aux jeunes personnes qui prennent conscience de leur sexualité.³⁴ Cependant, une étude américaine récente montre que les états qui ont mis en place des lois sur les droits des homosexuels constatent une baisse du taux de suicide chez les adolescents.³⁵ Les jeunes lesbiennes et les adolescents transsexuels pourraient en fait se montrer réticents à solliciter les services de santé dont ils ont besoin en raison du manque de soutien subi depuis longtemps.

7. Les filles et la sexualité

Plan d'action de Beijing

La santé de la reproduction [...] suppose le droit de mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité et la liberté et la possibilité de décider si et quand on veut avoir des enfants.³⁶

Les adolescentes ont droit à une vie sexuelle sûre et satisfaisante. Elles ont également droit à des rapports sexuels protégés et le droit de refuser les rapports sexuels si elles ne les souhaitent pas. Les adolescentes du monde entier font l'objet de pressions sur ce plan. Dans de nombreuses régions d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud, les mariages précoces signifient que des millions de filles ont leurs premiers rapports sexuels pendant leur adolescence, ou même avant (cf. Chapitre 2 – *Vie de famille* pour de plus amples informations sur les mariages précoces). Alors que l'âge des premiers rapports sexuels en Afrique subsaharienne est abaissé presque partout, l'activité sexuelle en dehors du mariage reste assez peu courante chez les filles. De plus, l'âge du partenaire

est important. La différence d'âge entre les époux et les partenaires sexuels a une incidence significative sur l'infection par le VIH (vous trouverez de plus amples détails plus loin dans ce chapitre). Une étude sur les filles des États-Unis montre que la différence d'âge des partenaires a une incidence sur l'expérience sexuelle des filles jeunes – les filles de 10 à 13 ans qui sortent avec un garçon plus âgé ont plus de probabilités d'avoir une plus grande expérience sexuelle que celles qui ont un petit ami du même âge.³⁷

Les grossesses non désirées sont une des conséquences des rapports sexuels chez les jeunes filles qui ne savent rien des menstruations, de la contraception et de la grossesse. Elles peuvent avoir des difficultés à utiliser des moyens contraceptifs parce que leur famille ou leur partenaire ne sont pas d'accord ou parce que les contraceptifs ont échoué, ou en cas de viol. Plus l'âge des premiers rapports est abaissé, plus la jeune fille aura de partenaires sexuels et plus elle courra le risque d'être exposée aux IST.³⁸

Straight Talk – Parler de sexe aux filles et aux garçons³⁹

Straight Talk est un magazine mensuel consacré à la santé et conçu à l'intention des élèves du secondaire à Kampala en Ouganda. Le premier numéro a été publié en octobre 1993. La Fondation *Straight Talk* produit actuellement 53 émissions de radio hebdomadaires en 11 langues et environ une douzaine de publications (certaines mensuelles, d'autres trimestrielles) et elle accomplit un travail interactif dans les écoles et les communautés. Son objectif global est de « contribuer à un meilleur développement mental, social et physique des adolescents (10-19 ans) et des jeunes adultes (20-24 ans) ougandais. Le programme vise aussi à protéger son public contre les infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH, et les grossesses précoces ainsi qu'à gérer des situations difficiles comme les conflits et le dénuement. »

La Fondation *Straight Talk*, au travers de ses projets de communication, vise plus particulièrement à permettre une meilleure compréhension de l'adolescence, de la sexualité et de la santé de la reproduction, ainsi qu'à promouvoir l'adoption de pratiques sexuelles plus sûres. La fondation souhaite aussi aider les adolescents à acquérir les compétences de la vie et la connaissance des droits de l'homme et de l'enfant pour leur faciliter le

passage vers l'adolescence. Elle traite de questions comme la virginité, l'abstinence, la masturbation, les relations, le droit d'épouser quelqu'un de son propre choix, l'utilisation des préservatifs et comment vivre positivement avec le HIV. Des clubs *Straight Talk* ont été créés dans les écoles pour discuter de questions qui semblent importantes pour les jeunes. *Young Talk*, une version du magazine s'adressant à un auditoire plus jeune, a été lancée en 1998.

Les jeunes lecteurs ont une attitude positive à l'égard de ce projet. L'un d'entre eux a déclaré : « *Straight Talk* m'a aidé à mieux comprendre mon corps et à prendre des décisions, en particulier lorsqu'il s'agit de sexe. »

8. Santé de la reproduction

« En ce qui concerne la santé de la reproduction, les différences entre les pays riches et les pays pauvres – dans les pays et entre les pays – sont plus importantes que dans n'importe quel domaine de santé. »
Projet du Millénaire des Nations Unies⁴⁰

Nous avons vu au Chapitre 1 – *Survie*, comment plus d'un demi-million de filles et de femmes meurent inutilement des complications liées à la grossesse et à la naissance des enfants. Cela signifie le décès d'une femme à chaque minute. Les jeunes femmes sont les plus vulnérables, car leur corps n'est pas encore assez mûr pour porter un enfant. Mais cela ne constitue qu'un aspect de la santé de la reproduction des filles et des femmes. Selon certaines estimations, une mauvaise santé de la reproduction est à l'origine chaque année de la perte de 250 millions d'années de vie productive et réduit la productivité générale des femmes d'au moins 20 %.⁴¹

- Pour chaque fille ou femme qui décède des complications de la grossesse, 20 ou plus sont blessées ou handicapées
- Deux millions de filles et de jeunes femmes sont confrontées à l'isolement social en raison d'une fistule obstétrique, un problème qui peut être évité et opéré
- Environ 201 millions de femmes n'ont pas accès à des contraceptifs efficaces
- 10 à 14 % des filles et des jeunes femmes sont confrontées à des grossesses non désirées
- Chaque année, 4,4 millions d'avortements sont demandés par les adolescentes

- Chaque minute, au moins 10 filles dans le monde âgées de 15 à 19 ans subissent un avortement dans de mauvaises conditions. 68 000 filles et femmes meurent des suites d'un avortement pratiqué dans de mauvaises conditions sanitaires

La capacité à contrôler sa propre fécondité est absolument essentielle à l'égalité et au pouvoir accordé aux femmes. « Lorsqu'une femme peut planifier sa famille, elle peut diriger le reste de sa vie », dit Thoraya A Obaid, Directrice exécutive de l'UNFPA. « Quand elle est en bonne santé, elle est plus productive. Et quand ses droits à la reproduction sont protégés, elle a la liberté de participer plus pleinement et à égalité à la société. Les droits à la reproduction sont essentiels à l'avancement des femmes. »⁴²

Un bébé sur dix dans le monde naît d'une mère qui est encore une enfant. Comme Abeba en Ethiopie, mariée à l'âge de 7 ans et qui a commencé à avoir des rapports à 9 ans. Elle est tombée enceinte, mais elle a perdu son bébé après un travail difficile. Son mari est mort quand elle avait 12 ans. « Je ne veux pas me remarier » dit-elle. « Je ne veux plus qu'un homme m'approche. »⁴³

Ou Ganga du Népal, aujourd'hui âgée de 19 ans, qui dit :

« Je me suis mariée à 12 ans, avant même d'avoir mes premières règles. Je suis d'une famille de basse caste et je ne suis jamais allée à l'école. Nous ne pouvons pas nous offrir une alimentation nutritive ou une maison décente où habiter. J'ai trois enfants – deux filles et un fils. Mon dernier accouchement a été particulièrement difficile – je ne peux pas vous dire combien de temps j'ai souffert. Je suis encore faible et j'ai l'air d'une vieille femme. J'ai vécu beaucoup de journées horribles dans la vie. »

D'ici l'an prochain, il y aura, dans les pays industrialisés, plus de 750 000 adolescentes qui deviendront mères.⁴⁴ Il y a plus de mères adolescentes aux Etats-Unis que dans tout autre pays industrialisé. Le taux est deux fois et demie plus élevé qu'au Royaume Uni, 10 fois plus élevé qu'au Japon et aux Pays-Bas et 17 fois plus élevé qu'en République de Corée. Une fille qui a un bébé à l'adolescence a deux fois plus de chances que ses paires de finir dans la pauvreté.⁴⁵ Une étude longitudinale réalisée en Grande-Bretagne montre que le risque d'être mère à l'adolescence est près de dix fois plus élevé chez les filles de famille appartenant à la classe sociale la

plus basse que chez celles de famille appartenant aux classes les plus élevées. En outre, les adolescentes habitant dans des HLM ont trois fois plus de risques de devenir mères que leurs paires vivant dans des maisons occupées par les propriétaires.⁴⁶

Grossesse des adolescentes américaines⁴⁷

- Chaque année, près d'un million d'adolescentes se retrouvent enceintes
- Une fille sur trois tombe enceinte avant l'âge de 20 ans
- 78 % de ces grossesses ne sont pas désirées
- Chaque année, environ 4 millions d'IST sont répertoriées chez les adolescentes ; les taux de gonorrhée et de chlamydiae sont élevés comparés à d'autres pays

Parler de sexe à la maison peut aider à favoriser des rapports plus sûrs : l'US Center for Disease Prevention a constaté que les adolescentes à qui les mères parlaient de l'utilisation de préservatifs alors qu'elles étaient encore vierges avaient trois fois plus de chances de recourir aux préservatifs lorsqu'elles auraient des rapports.⁴⁸

Et cependant, dans de nombreux pays, les droits liés à la reproduction ne sont pas respectés. Aux Etats-Unis qui ont signé mais non ratifié la Convention sur les Droits de l'Enfant, il existe une

Examen d'une jeune femme au Sri Lanka. Un bébé sur dix dans le monde naît d'une mère qui est encore une enfant.



campagne pour encourager les instances législatives à ne pas autoriser une femme en dessous d'un certain âge à prendre une contraception sans le consentement de ses parents. Le Centre pour les droits reproductifs indique : « Ces lois sont préjudiciables aux jeunes femmes de diverses manières, notamment en augmentant le risque de violence physique potentielle et de violence émotionnelle, en interférant avec les soins médicaux et en imposant la maternité aux adolescentes. »⁴⁹

Les mères adolescentes sont par ailleurs souvent en butte aux stéréotypes négatifs et à la censure sociale.

Au Royaume Uni, le YWCA a lancé une campagne intitulée « Respecter les jeunes mamans » pour lutter contre cette tendance. Il a constaté que « les images négatives des jeunes mamans véhiculées par les responsables politiques ont un effet négatif sur la façon dont le public et les professionnels les traitent. » Dans les médias, les articles sur les jeunes mères ont trois fois plus de probabilités d'être négatifs que positifs.

Christina, 18 ans, vit avec Kelci sa fillette de cinq mois et le père de Kelci dans un HLM à Northampton. Elle dit : « La vie serait plus facile pour les jeunes mères si elles avaient les mêmes droits. Elles pourraient se contenter d'être mères au lieu de se battre contre le système... vous savez, le logement, la sécurité sociale, l'école. Les gens devraient vous traiter avec le respect que vous méritez et dont les femmes plus âgées bénéficient automatiquement. C'est dur d'être une jeune mère, mais c'est encore plus dur si les gens ne vous traitent pas à égalité. »⁵⁰

Alors que les jeunes mères comme Christina trouvent qu'elles ne sont pas traitées avec respect car considérées trop jeunes pour procréer, paradoxalement, dans de nombreux pays du Sud, une jeune femme de cet âge serait déjà mariée et aurait un enfant. Elle serait en butte à des réactions négatives si elle n'avait pas d'enfant. Elle aurait en commun avec Christina l'absence du droit de choisir ce qui lui semblerait lui convenir.

Agissons pour mettre un terme à nos souffrances

Sophie Gbesso, 19 ans, est élève à l'école secondaire publique d'Aplahoue au Bénin. Elle est membre du programme Kids Wave qui diffuse des émissions de radio sur les droits des enfants dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest. Elle est l'une des 30 jeunes qui contribuent au développement du projet de Plan Bénin

sur la santé sexuelle de l'adolescent, appelé *Miaglo Vevi Sesse (Agissons pour mettre un terme à nos souffrances)*. Après avoir fait la liste de ce qu'elle considère être les problèmes importants pour les jeunes de sa région, voici ce que Sophie a déclaré :

« Que pouvons-nous faire face à une telle situation ? Tout d'abord nous devons nous rassembler pour faire bloc et revendiquer nos droits. Nous voulons que les parents de notre communauté arrêtent de maltraiter leurs enfants. Nous voulons qu'ils nous donnent la liberté de nous exprimer. Nous avons besoin que les ONG et le gouvernement nous aident. Ils devraient nous aider à protéger nos droits et à élaborer des programmes qui s'attaquent à nos vrais problèmes. La prévention du VIH et la promotion de la santé sexuelle sont très importants mais ne constituent qu'une facette des problèmes auxquels nous, les adolescents qui grandissons dans les régions rurales du Bénin, sommes confrontés.

« Nous voulons que notre gouvernement soit présent dans nos communautés. Nous voulons qu'il applique les lois qui protègent les droits des enfants et des jeunes. Nous voulons que notre gouvernement travaille main dans la main avec les ONG pour créer des lieux où les jeunes peuvent se rencontrer et pour offrir des services qui répondent aux besoins des jeunes.

Les agences internationales des bailleurs de fonds ont aussi un rôle à jouer. Elles devraient aider à financer les organisations et les services qui répondent à nos besoins réels. Elles devraient soutenir notre système éducatif pour que nous puissions avoir une éducation de qualité dans un environnement sûr. Elles devraient arrêter de nous dire quels sont nos problèmes et nous prendre au sérieux lorsque nous leur disons que notre éducation, notre santé et notre santé sexuelle sont en danger parce que nous devons marcher des heures pour aller à l'école et que nous ne mangeons rien jusqu'à notre retour à la maison le soir. »

Sophie a participé à un documentaire sur les adolescents de Couffo, projeté à la Conférence internationale de Toronto sur le SIDA. Elle est l'une des six jeunes du Bénin et du Togo qui ont rédigé un texte sur la santé sexuelle des adolescents. Ce texte a été publié dans *The Lancet* à la mi-avril 2006.⁵¹

9. Avortement

Les adolescentes risquent plus de subir un avortement que les femmes plus âgées. Chaque année, 4,4 millions de jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans subissent un avortement, soit un sur dix.⁵² Quarante pour cent sont pratiqués dans de mauvaises conditions.⁵³ Le plus souvent, les jeunes femmes demandent à avorter tardivement et craignant d'être dénoncées elles recherchent l'aide de personnes sans aucune formation médicale. L'Organisation mondiale de la Santé déclare : « Nous pensons que les avortements d'adolescentes sont pratiqués en majorité dans de mauvaises conditions sanitaires. »⁵⁴ Ces avortements peuvent aussi poser plus de risques pour la vie des filles. En Argentine et au Chili, plus d'un tiers de la mortalité maternelle intervient chez des adolescentes suite à des avortements dangereux. En Afrique subsaharienne, près de 70 % des femmes qui arrivent à l'hôpital après des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions ont moins de 20 ans ; dans une étude ougandaise, les adolescentes représentent 60 % des décès faisant suite à des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions.⁵⁵

Dans les pays industrialisés, le taux d'avortement chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans va de 3 pour 1000 en Allemagne à 6 pour 1000 au Japon, 19 pour 1000 en Angleterre et au Pays de Galles et à 36 pour 1000 aux États-Unis.⁵⁶

Les adolescentes ont recours à l'avortement pour diverses raisons, dont certaines sont spécifiques de leur âge :

- La peur de contrarier les parents ou d'attirer la honte sur la famille
- La peur d'être chassées de la maison, de l'école ou du travail
- L'absence de relation stable
- Le manque d'argent pour élever un enfant
- Le désir de terminer son éducation avant d'avoir un enfant
- La peur de ne trouver personne qui veuille les épouser si elles ont un enfant
- L'absence d'amour pour le père de leur enfant
- La grossesse est le résultat d'un inceste ou d'une violence sexuelle
- L'absence de contraception ou l'échec de la contraception.

Vingt-six pour cent de la population mondiale vit dans un des 72 pays où l'avortement est illégal. La majorité des autres pays impose également

une certaine forme de restriction. Les statistiques évoluent en permanence et dans le climat qui règne actuellement, elles vont souvent dans le sens d'une intensification des restrictions.

Histoire de Min Min

Min Min Lama, une jeune népalaise, a été violée par le frère de sa belle-sœur et elle s'est retrouvée enceinte à 13 ans. Son agresseur a été accusé de viol mais libéré. Min Min a été mise en prison après que sa famille ait pris les dispositions nécessaires pour un avortement, car sa belle-sœur l'a dénoncée à la police. A l'époque, l'avortement était illégal et Min Min qui a aujourd'hui 16 ans a été condamnée à 12 ans de prison. Deux tiers des népalaises incarcérées le sont pour avortement.

En septembre 2002, grâce aux efforts des organisations de plaidoyer de femmes au Népal, l'avortement a été légalisé pendant les 12 premières semaines de grossesse et jusqu'à 18 semaines en cas de viol, d'inceste et d'anomalie fœtale ou pour protéger la santé de la femme. Min Min a aujourd'hui été libérée.⁵⁷

10. Fistule obstétrique

Deux millions de femmes vivent avec un problème chronique qui leur gâche la vie. Beaucoup en souffrent dès leur jeune âge. Elles ont une fistule obstétrique, un orifice à l'intérieur du vagin par lequel s'écoulent en permanence de l'urine ou des matières fécales. Les fistules obstétriques sont la conséquence d'un travail prolongé au moment de l'accouchement et elles sont courantes chez les très jeunes mères et chez les femmes qui ont subi une infibulation, le type le plus sévère de mutilation génitale. Elles accouchent souvent d'un bébé mort-né. La mère affligée est souvent mise à la porte par son mari, rejetée par sa famille, et elle vit dans l'isolement et la pauvreté. On peut cependant éviter les fistules et les opérer.

En 2003, l'UNFPA a lancé une campagne pour mettre un terme aux fistules ; elle couvre actuellement plus de 30 pays en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et les États arabes.

Histoire de Najwa

Najwa, 24 ans, a souffert d'une fistule pendant presque toute sa vie d'adulte. Mariée à 17 ans,

elle est tombée enceinte immédiatement. Personne ne lui a dit que les choses pouvaient mal se passer pendant l'accouchement et elle était seule quand le travail a commencé. Une *daya*, ou sage-femme traditionnelle, lui a été envoyée le deuxième jour. Après quatre jours de terribles souffrances à pousser, Najwa a été emmenée à l'hôpital régional. Mais il était trop tard. Le bébé est mort-né et Najwa a développé une fistule. Son mari l'a abandonnée, refusant de la reprendre car elle avait des fuites d'urine. Heureusement, la famille de Najwa l'a prise. Trois mois plus tard, elle a entrepris un difficile voyage en traversant le désert pour aller à Khartoum, où se trouve le seul centre sur les fistules du Soudan. Comme les dégâts subis étaient très importants, la première opération n'a pas réglé le problème. Il a fallu plusieurs années avant que Najwa ne puisse à nouveau entreprendre ce long voyage. Cette fois, la chirurgie a donné de bons résultats et elle peut aujourd'hui rentrer chez elle. Mais elle n'a pas l'intention de se remarier. Au lieu de cela, elle dit qu'elle veut aider son frère et sa femme à élever leurs enfants.⁵⁸

11. Infections sexuellement transmissibles (IST)

Au niveau mondial, les femmes contractent cinq fois plus de maladies sexuellement transmissibles que les hommes. Dans les pays en développement, les IST sont la deuxième plus grande cause de maladie chez les femmes de 15 à 44 ans. En outre, le fait de contracter une ou plusieurs IST multiplie par un facteur de deux à neuf le risque d'être infectée par le VIH. Les IST se développent essentiellement chez les jeunes de 15 à 24 ans. Chaque jour, plus de 500 000 jeunes sont infectés.⁵⁹ Les jeunes femmes sont particulièrement susceptibles aux infections en raison de leur âge et de leur vulnérabilité au plan biologique, culturel et socio-économique. La majorité des IST sont silencieuses chez la femme (60 à 70 % des infections à gonocoques et à chlamydiae) et ces maladies sont donc difficiles à diagnostiquer ; elles engendrent des complications à long terme, comme les maladies inflammatoires de la région pelvienne, le cancer du col de l'utérus et des grossesses extra-utérines. Les jeunes femmes chercheront moins à se faire soigner parce qu'elles ne

se savent pas infectées, parce qu'elles n'ont nulle part où aller ou parce qu'elle ne peuvent pas se permettre financièrement de se faire soigner. Il y a aussi toute la stigmatisation liée aux IST, qui peut empêcher une jeune femme de révéler à quelqu'un qu'elle pense être infectée.

12. VIH et SIDA

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif 6

D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle

« On ne peut comprendre l'épidémie du SIDA ni y apporter des réponses efficaces sans prendre en compte les façons dont le genre influence la propagation de la maladie, son impact et le succès des efforts de prévention. »

Projet du Millénaire des Nations Unies⁶⁰

L'épidémie de SIDA continue de se propager et l'ONUSIDA indique que 39,5 millions de personnes vivaient avec le VIH en 2006. Il y a eu 4,3 millions de nouvelles infections, dont 65 % en Afrique subsaharienne. Elles augmentent ailleurs aussi : en Europe orientale et en Asie centrale, les taux d'infection ont augmenté de 50 % depuis 2004. Les femmes représentent 17,7 millions (48 %) des personnes infectées et les enfants de moins de 15 ans : 2,3 millions.⁶¹

Les statistiques sont plus mauvaises pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes - environ 7,3 millions de jeunes femmes vivent avec le VIH et le SIDA contre 4,5 millions de jeunes hommes. En Afrique subsaharienne, le SIDA a le visage des femmes. Dans la région, 59 % des personnes vivant avec le virus sont des femmes et les jeunes femmes de 15 à 24 ans ont de deux à six fois plus de risques d'être séropositives que les jeunes hommes du même âge.⁶² En Afrique subsaharienne, les deux tiers des 15-19 ans nouvellement infectés par le VIH sont des filles.

Plus d'un demi-million d'enfants de 15 ans sont morts du VIH en 2006. Un jeune de moins de 15 ans contracte le virus toutes les 15 secondes. Environ 530 000 enfants de moins de 15 ans ont été nouvellement infectés par le VIH en 2006, essentiellement par transmission de la mère à l'enfant.

Sans traitement, 50 % des nourrissons infectés mourront avant leur deuxième anniversaire.⁶³

L'Afrique subsaharienne continue d'être la plus lourdement frappée. Elle abrite 85 % de tous les enfants de moins de quinze ans vivant avec la maladie et 57 % des décès d'enfants atteints du VIH. En Europe orientale et en Asie centrale, près de 75 % des infections signalées entre 2000 et 2004 concernaient des personnes de moins de 30 ans (en Europe occidentale, les statistiques donnent 33 %).⁶⁴

Heureusement, les taux d'infection ont baissé dans certains pays, grâce aux comportements sexuels plus positifs des jeunes – utilisation croissante des préservatifs, âge des premiers rapports retardé et nombre réduit de partenaires sexuels. La prévalence du VIH chez les jeunes a baissé au Botswana, au Burundi, en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Malawi, au Rwanda, en Tanzanie et au Zimbabwe.⁶⁵

Pourquoi les filles sont-elles plus vulnérables ? Les raisons sont en partie physiologiques : le risque biologique de transmission du VIH pendant les rapports vaginaux est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, car la paroi du vagin est délicate et le frottement peut être responsable de l'entrée du virus. Mais une fois de plus, leur absence de statut dans la société, la discrimination et l'absence de pouvoir des femmes les rendent plus vulnérables. Souvent, même si les filles avaient le pouvoir d'éviter la maladie, elles ne sauraient pas comment faire. Moins d'un tiers des jeunes femmes de 15 à 24 ans en Afrique subsaharienne sait comment éviter l'infection.⁶⁶ Un mariage précoce, la violence sexuelle, l'absence d'éducation et de moyens économiques, l'incapacité à négocier les rapports sexuels et la contraception, tout cela rend

les filles plus vulnérables que les garçons au risque d'infection. Le plus grand risque pour les filles est de loin le fait d'avoir des rapports sexuels avec un partenaire d'une autre génération. La grande différence d'âge entre les partenaires sexuels est un des facteurs de propagation de l'épidémie chez les filles et les jeunes femmes, car le partenaire a sans doute plus d'expérience au niveau sexuel et il a donc plus de risque d'être infecté. La recherche réalisée en Afrique du Sud confirme que le rôle de chaque sexe sanctionné par la culture engendre des déséquilibres de pouvoir qui mettent plus facilement les femmes en danger. Par exemple, les femmes ont moins de possibilités d'exercer un contrôle personnel sur leurs relations sexuelles.⁶⁷

Les conséquences de l'épidémie sont graves pour les filles. Si leurs parents sont malades ou décèdent, les probabilités sont plus grandes pour elles que pour les garçons, de devoir abandonner l'école pour s'occuper de leurs frères et sœurs. A l'horizon 2020, un quart des enfants des pays à prévalence moyenne aura sans doute, à l'âge de cinq ans, un parent atteint du VIH.

Le nombre d'enfants orphelins diminue dans toutes les régions du monde sauf en Afrique subsaharienne où 12,3 % des enfants (43 millions) sont orphelins. Ce nombre devrait passer à 50 millions à l'horizon 2010. 25 % d'entre eux sont orphelins à cause de l'épidémie de VIH.⁶⁸ Moins de 10 % des enfants orphelins du SIDA ne bénéficient pas des services publics et ne reçoivent aucun appui.⁶⁹ En outre, les enfants touchés par le VIH et le SIDA courent plus de risques de souffrir d'exclusion et de discrimination et d'être frappés par la pauvreté lorsque disparaît le gagne-pain de la famille.

Jeunes femmes et jeunes hommes vivant avec le VIH (de 15 à 24 ans)

	Total	Proportion de jeunes femmes	Proportion de jeunes hommes
Afrique subsaharienne	8 600 000	67	33
Afrique du Nord et Moyen-Orient	160 000	41	59
Asie orientale et Pacifique	740 000	49	51
Asie du Sud	1 100 000	62	38
Asie Centrale et Europe orientale	430 000	35	65
Amérique latine et Caraïbes	560 000	31	69
Pays industrialisés	240 000	33	67
Monde	11 800 000	62	38

UNICEF/ONUSIDA/OMS, 2006.

Histoire de Proscovia⁷⁰

Proscovia a 17 ans. Elle vit en Ouganda et elle vient juste de passer son bac. Elle a parlé aux étudiants journalistes de Straight Talk : *« Ma mère est morte quand j'avais 13 ans. C'est moi qui la lavais à l'hôpital et qui m'occupais d'elle. Elle ne m'a pas dit qu'elle avait le VIH. C'est mon père qui me l'a appris. Elle est morte en 2000. Mon frère est mort en 2001 à huit ans et ma sœur est morte en 2002 à six ans. »*

Je suis aussi née avec le virus, mais j'ai vécu sans être malade jusqu'à ce que j'aille à l'école secondaire. Là je suis tombée très malade. Je ne pesais plus que 32 kg. Au début, je me détestais et je me blâmais. La majeure partie du temps, je m'asseyais à l'écart de mes amis et je pleurais. Puis j'ai eu droit à une thérapie et cela a changé ma vie. Je prends maintenant des antirétroviraux et je me sens bien. Mon conseil aux jeunes : « Évitez de vous autostigmatiser. Sentez-vous libres et faites une thérapie ». Je n'envisage pas de me marier. Je ne veux infecter personne. Si je trouve un travail, je m'en contenterai. »

Près de 700 000 enfants ont besoin d'antirétroviraux contre le VIH. Sans mesures préventives, environ 35 % des enfants nés de mères séropositives contracteront le virus à la naissance. Mais moins de 10 % des femmes enceintes se voient offrir des services préventifs pour ne pas contaminer leur bébé.⁷¹

VIH et éducation des pairs en Chine

En Chine, le nombre de filles et de femmes ayant contracté le VIH est en augmentation. 650 000 personnes au total ont été infectées. Entre 2002 et 2004, le rapport entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ayant contracté la maladie est passé de 25 à 29 %. Zhang Xueqi est un groupe d'étudiants de Hefei, la capitale de la province d'Anhui à l'est de la Chine, qui aborde la menace du VIH/SIDA au travers de jeux, de saynètes et d'éducation des pairs. « Le VIH/SIDA devient un gros problème en Chine et de plus en plus de personnes s'y intéressent. Autrefois, les gens avaient peur de la maladie et même maintenant, seules quelques personnes ont une réaction

raisonnable. C'est pourquoi nous avons été formés pour éduquer nos pairs, afin de contribuer à modifier le mode de pensée des gens à propos du VIH/SIDA.

« Nous avons passé une journée à pratiquer des jeux avec des étudiants et notre professeur d'anglais Ms Liu. Nous avons beaucoup appris sur la prévention du VIH. Au début, nous étions très gênés, surtout nous les filles, de parler du mode de transmission du VIH/SIDA. Mais le fait d'éduquer nos pairs nous a donné de l'assurance. L'an dernier, nous avons préparé une pièce sur le thème des rencontres. Il y avait deux couples et chacun des deux garçons essayait de persuader les filles d'aller avec lui. Il y a eu deux réactions. Une des filles a refusé de suivre le garçon et l'autre a accepté. A travers cela, notre but était de modifier les attitudes. Acquérir des connaissances n'est pas tout, l'important c'est l'utilisation qu'on en fait. »⁷²

Les Nations Unies ont estimé en 2006 qu'il fallait au total 1,6 milliard de dollars pour offrir un appui aux enfants touchés par le VIH et le SIDA, même si, une fois de plus, la distinction entre garçons et filles n'est pas faite. Néanmoins, le Fonds Save the Children a estimé qu'au moment de la 16e Conférence internationale sur le SIDA tenue en août 2006, seuls 25 % des fonds nécessaires avaient été engagés. Outre les ressources, la campagne de l'UNICEF « Unissons-nous pour les enfants contre le SIDA » a identifié quatre points qui « feront une véritable différence dans la vie et les chances de vie des enfants affectés par le SIDA » :

- Éviter la transmission mère-enfant du VIH. A l'horizon 2010, offrir des services appropriés à 80 % des femmes qui en ont besoin.
- Offrir des soins pédiatriques. A l'horizon 2010, offrir soit un traitement antirétroviral soit du cotrimoxazole, ou les deux, à 80 % des enfants qui en ont besoin
- Éviter l'infection chez les adolescents et les jeunes. A l'horizon 2010, réduire globalement de 25 % le pourcentage de jeunes vivant avec le VIH.
- Protéger et soutenir les enfants frappés par le VIH/SIDA. A l'horizon 2010, atteindre 80 % des enfants qui en ont le plus besoin.⁷³



Ces enfants d'Ouganda ont perdu leur mère à cause du SIDA. Les femmes et les filles sont physiologiquement et socialement plus vulnérables à l'infection par le VIH que leurs homologues masculins.

Pour les filles, ce qui fera la plus grosse différence au niveau de l'incidence du VIH sera l'opportunité de négocier le moment et les modalités de leurs rapports sexuels. Cela ne pourra se faire que lorsqu'elles prendront ou se verront donner le pouvoir de le faire, ce qui signifie garantir qu'elles ne soient pas forcées à avoir des rapports sexuels du fait de leur pauvreté, de la coutume ou de la culture. Une fois de plus, l'éducation est la clé. Une étude publiée dans la revue médicale britannique *The Lancet* note que : « les études sur le VIH en Afrique et en Amérique latine montrent que l'éducation des femmes réduit le risque d'infection par le VIH et la prévalence des comportements à risque associés aux infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH, et qu'elle augmente leur capacité à discuter du VIH avec un partenaire, à exiger l'utilisation d'un préservatif ou à négocier les rapports sexuels avec l'époux. L'éducation primaire a un effet positif important sur la connaissance de la prévention du VIH et sur l'utilisation du préservatif ; l'éducation secondaire a une incidence plus forte encore. Les filles qui ont fréquenté l'école secondaire ont beaucoup plus de chances de comprendre les conséquences d'un comportement à risque et même de connaître des tactiques de refus efficaces dans les situations sexuelles difficiles. »⁷⁴

Une augmentation du nombre de personnes bénéficiant d'un traitement antirétroviral (ARV) fera également une grosse différence. Les statistiques dans les pays à revenu faible et moyens restent médiocres ; par exemple, en 2005, il n'y avait que 9 % des femmes séropositives et enceintes qui recevaient un ARV pour éviter la transmission à leur enfant. Cela constitue cependant une augmentation par rapport aux 3 % de 2003. Certains pays constatent par ailleurs une forte amélioration en la matière : en Namibie, le pourcentage de femmes enceintes infectées par le VIH et recevant un ARV est passé de 6 % en 2004 à 29 % en 2005. En Afrique du Sud, ce chiffre est passé de 22 % en 2004 à 30 % en 2005.⁷⁵

Les jeunes femmes elles-mêmes réclament des services adaptés aux jeunes, afin de les informer sur leurs droits sexuels et leur droit à la santé de la reproduction et pour leur offrir un accès élargi aux consultations bénévoles et aux tests de dépistage. Elles veulent des services de santé abordables qui s'occupent des jeunes, qu'ils soient mariés ou non, qui proposent des préservatifs bon marché voire

gratuits et offrent un traitement pour les infections sexuellement transmissibles. Elles veulent une assurance de confidentialité, des heures d'ouverture flexibles (pour les jeunes qui travaillent et font des études), une écoute gratuite et bénévole, des tests et des antirétroviraux pour tous.⁷⁶

13. Que reste-t-il à faire ?

Les femmes, et en particulier les jeunes femmes, sont confrontées à une série de problèmes de santé qui peuvent être directement liés au fait qu'elles restent le deuxième sexe. Un article de la revue médicale britannique *The Lancet* indique que : « pour obtenir des améliorations durables et à long terme de la santé des femmes, il faut mettre un terme aux inégalités et aux problèmes que connaissent les femmes et les filles au niveau de l'éducation et des opportunités économiques ». ⁷⁷ Si vous êtes femme, jeune et pauvre, vous êtes également vulnérable sur le plan de la santé.

Globalement, certains progrès ont été enregistrés en matière d'amélioration de la santé des filles et des femmes, même si l'absence de données désagrégées sur les problèmes de santé qui les affectent de façon disproportionnée font que le tableau n'est pas détaillé.

Quelques initiatives efficaces :

- **Entreprendre des efforts pour s'assurer que les filles sont mieux nourries, ont le même accès à l'eau potable et reçoivent la même qualité de soins que leurs frères pour éviter que les maladies liées à une mauvaise nutrition ne se transmettent de génération en génération. Les programmes de nourriture avec supplémentation en fer donnent de bons résultats à l'école secondaire**
- **Offrir aux jeunes femmes l'accès à des services de santé sexuelle et de la reproduction de qualité, adaptés aux filles, avec des informations, une écoute et de meilleures technologies (notamment diagnostics et prévention). L'éducation à la santé sexuelle retarde le début de l'activité sexuelle et permet d'éviter les comportements à risque chez les jeunes gens lors des rapports sexuels**
- **L'avortement réalisé dans de mauvaises conditions sanitaires entraîne des décès d'adolescentes. C'est pourquoi il est nécessaire de s'assurer que les jeunes femmes peuvent**

éviter les grossesses non désirées. Si les filles doivent avoir recours à l'avortement, il faut s'assurer que leur vie et leur santé ne sont pas mises en danger.

- Les actions du gouvernement et de la communauté contre le mariage précoce et les mutilations génitales féminines donnent de bons résultats (voir plus de détails au Chapitre 2 – *Vie de famille*)
- Les filles et les jeunes femmes qui se sentent souvent sous pression en raison des images véhiculées par les médias disent qu'il leur faut des informations positives pour une meilleure image d'elle-même. Les médias peuvent jouer un rôle important en donnant aux jeunes des informations sur les problèmes importants de santé de la reproduction et en leur indiquant où bénéficier des services

14. Voix de filles

« Nous n'avons pas accès à la contraception. Nous sommes stigmatisées si nous avons un enfant avant le mariage. Nous n'avons pas droit à l'avortement. Quel dilemme ! Comment ne pas mourir si nous sommes exposées à des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions ? Comment ne pas se résoudre à l'avortement si un enfant avant le mariage est un sacrilège ? Comment éviter d'avoir des enfants lorsqu'il n'existe pas de services contraceptifs ? Nous voulons affirmer que pour lutter contre les avortements pratiqués sur des jeunes dans de mauvaises conditions, le mieux c'est de respecter leurs droits, à commencer par leur droit à l'information. »

Brison Ebaya, RDC⁷⁸

« La santé de la reproduction et la sexualité ... ne sont pas suffisamment abordées à l'école ni même à la maison. Certains comportements des membres masculins de nos communautés mettent nos vies (la vie de nos filles) en danger. Mais on minimise toujours ce genre de choses et on les tait pour des raisons de contraintes culturelles. Bien que ces comportements créent une situation intolérable pour nos vies, ils se perpétuent sans être traités. »

Champi, 15 ans, Sri Lanka⁷⁹

« Les filles sont chargées de nettoyer les alentours et de ramasser les ordures. La plupart du temps, elles sont contaminées par des maladies mortelles en ramassant les ordures. Elles attrapent des maladies comme le choléra, qui tue en peu de temps. »

Judith, 14 ans, Zambie⁸⁰



Gagner sa vie

Soixante-dix pour cent des 1,5 milliard de personnes qui vivent avec \$1 ou moins par jour sont des femmes

1. Introduction

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 32

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) a adopté un certain nombre de Conventions qui concernent le travail et les jeunes femmes :

- Convention sur la discrimination (emploi et profession), 1958 (N°111)
- Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (N°100)
- Convention sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981 (N°156)
- Convention sur la protection de la maternité, 2000 (N°183)
- Résolution concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité, 2004

d'attendre ; elles ont travaillé. Sans perdre confiance, nous avons travaillé pour ranimer la promesse de l'Amérique, que les hommes et les femmes ont été créés égaux. Pour nos filles et nos petites-filles, aujourd'hui nous avons brisé le plafond de marbre. Pour nos filles et nos petites-filles, les possibilités sont illimitées. Pour elles, tout est possible. »

Nancy Pelosi, à l'occasion de son élection comme première Présidente de la Chambre des Représentants du Congrès des Etats-Unis, Janvier 2007¹

La décennie écoulée a marqué l'ouverture d'une multitude de possibilités pour un grand nombre de jeunes femmes. Plus nombreuses que jamais à occuper des postes rémunérés, dans certains pays elles ont investi des professions traditionnellement réservées aux hommes. Elles ont donc gagné en confiance et elles sont nombreuses à faire entendre leur voix sur la scène mondiale. Mais comme toujours, lorsqu'un groupe essaie d'investir de nouveaux domaines, la tâche n'est pas toujours facile. Comme nous l'avons vu au Chapitre 2 consacré à la vie de famille, lorsque des jeunes filles et des femmes travaillent, elles le font généralement en supplément des heures qu'elles consacrent à leur maison.

Pour la grande majorité des filles et des jeunes femmes du monde, la réalité est celle d'une contribution invisible et sous-estimée à l'économie, qu'il s'agisse de travail rémunéré ou non. De plus, 70 % des 1,5 milliard de personnes qui vivent avec \$1 ou moins par jour sont des femmes. Leur

MICHELLE GILBERT « C'est le moment que nous attendions depuis plus de 200 ans. Sans perdre confiance, nous avons attendu, au fil d'années de luttes, de pouvoir concrétiser nos droits. Mais les femmes ne se sont pas contentées



Les femmes et les filles sont plus nombreuses qu'auparavant à gagner leur vie, mais une grande part du travail féminin est encore traditionnel et non rémunéré.

contribution englobe les travaux ménagers non rémunérés, les métiers traditionnels (féminins), par exemple la fonction de *devdasi* dans le système de prostitution de temple en Inde, où les jeunes filles doivent quitter la maison familiale pour travailler comme prostituées, et le travail rémunéré qui contribue à atténuer la vulnérabilité économique engendrée par la pauvreté.

Les enfants reçoivent de très faibles rémunérations en échange de longues journées de travail dans de mauvaises conditions ; certains doivent quitter leur famille et même leur pays pour trouver du travail, tandis que les autres sont nombreux à être chômeurs. Bien que des législations et des mesures de protection sociale aient été adoptées dans les 15 dernières années pour protéger les jeunes enfants face au travail, contre le travail qui se substitue à l'éducation, contre l'exploitation dans les usines ou comme employés domestiques, beaucoup d'entre eux continuent de travailler dans ces conditions-là. D'autres enfants, par milliers, sont entraînés contre leur gré dans un trafic, souvent obligés de travailler dans le commerce sexuel, ou bien encore exploités sexuellement.

De vastes débats ont eu lieu, qui sont loin d'être clos, pour savoir s'il ne faudrait pas interdire totalement le travail des enfants ; des discussions ont lieu sur les facteurs « push » tels que la pauvreté

et les attentes des familles qui poussent les enfants à travailler plutôt qu'à aller à l'école. Bien que le travail des enfants puisse contribuer à augmenter les revenus de la famille, et même à renforcer leurs propres compétences, il n'en reste pas moins qu'un travail dangereux, les différentes formes d'exploitation, sont susceptibles de nuire à leur santé et de les marginaliser par rapport à l'école.² Les filles courent plus de risques de se trouver dans des situations d'exploitation et des efforts sont donc nécessaires pour les protéger contre tout travail dangereux.

Beaucoup de progrès ont été accomplis, en grande partie grâce aux femmes qui ont refusé de se laisser repousser à l'arrière-plan. Mais du temps sera encore nécessaire pour que les possibilités deviennent illimitées, non seulement pour quelques jeunes femmes américaines, mais aussi pour les filles et les jeunes femmes du monde entier.

2. Travail rémunéré

L'avenir du travail rémunéré pourrait sembler à première vue radieux pour les jeunes femmes. Il y a plus de femmes que jamais auparavant qui gagnent leur vie, ce qui devrait dans l'idéal leur ouvrir la voie de l'indépendance économique et la possibilité de gérer elles-mêmes leur vie. Depuis les années 80,

le nombre de femmes occupant des postes rémunérés a augmenté plus rapidement que celui des hommes, dans toutes les régions du monde à l'exception de l'Afrique. En Amérique latine, le taux de croissance a été trois fois supérieur à celui des hommes, alors que dans l'Union européenne, 80 % de la croissance de la population active tiennent à l'arrivée de femmes sur le marché du travail. Dans son rapport Tendances mondiales de l'emploi (2004), l'OIT note que l'écart entre le taux de participation des hommes et des femmes au marché du travail a été réduit dans toutes les régions au cours de la décennie écoulée, bien qu'une autre enquête précise que ce taux reste inférieur pour les jeunes femmes par rapport aux jeunes hommes, en particulier en Asie du Sud.^{3, 4}

Des industries récentes comme les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) ont offert aux jeunes femmes de nouvelles possibilités de travail. Dans certains pays, en particulier en Asie du Sud, les NTIC ont généré de nouveaux types de travail favorisant les femmes car ils peuvent souvent être accomplis à la maison. Il s'agit pour la plupart de métiers dans les entreprises du secteur tertiaire, de la banque, de l'assurance, de l'impression et de l'édition. Des femmes – jeunes pour la plupart – sont employées dans les centres d'appels ou dans l'informatique. L'Organisation internationale du

Travail signale que les télécentres et les échoppes de télécopie ont créé 250 000 emplois en Inde au cours de ces quatre dernières années, occupés dans une très grande proportion par des femmes.⁵ Cependant, alors que les femmes sont nombreuses à savoir programmer, elles sont très rares dans la conception des matériels. Peu d'entre elles sont impliquées au niveau politique ; la plupart du temps elles sont cantonnées aux échelons les plus bas.

Trop souvent, le travail rémunéré n'est qu'une forme différente de l'exploitation. Malgré leur participation croissante au marché du travail, les femmes demeurent plus pauvres que les hommes. Anwarul K. Chowdhury, Secrétaire général adjoint des Nations Unies note que : « Aucune stratégie de réduction de la pauvreté n'a pu aboutir dans les pays les moins avancés sans la création d'emplois productifs accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes ». En fait, l'écart entre les femmes et les hommes en situation de pauvreté a continué de s'élargir, avec ce que l'on appelle la « féminisation de la pauvreté ».⁶

Partout dans le monde, les femmes ne gagnent que 30 à 60 % du salaire des hommes.⁷ L'égalité de leur rémunération avec celle des hommes n'est toujours pas une réalité, même dans les pays riches.

En outre, les femmes occupent souvent des emplois mal payés, précaires ou à temps partiel. En 2000, au Japon et aux Etats-Unis, près de 70 % des travailleurs à temps partiel étaient des femmes. En France, près de la moitié des 29 % de femmes qui travaillent à temps partiel le font dans le cadre de contrats à durée déterminée.⁹ C'est dans de nombreux cas un choix de leur part, mais le plus souvent, c'est le seul travail que les femmes peuvent trouver.

La journée de travail des femmes tend à être plus longue que celle des hommes parce qu'elles s'occupent aussi des enfants et accomplissent des tâches ménagères non rémunérées. Il ressort des enquêtes effectuées dans six Etats de l'Inde que les femmes consacrent typiquement 35 heures par semaine aux tâches ménagères et à l'éducation des enfants, tandis que les hommes n'y consacrent que quatre heures.¹⁰

De plus, la discrimination de la part des employeurs continue d'être largement répandue : Human Rights Watch¹¹ énumère la liste des problèmes associés aux pratiques abusives et sexistes des entreprises et des particuliers en matière d'emploi des femmes :

- En Ukraine, les offres d'emploi pour les entreprises et les administrations

Ratio entre les revenus estimés provenant du travail des femmes et du travail des hommes, 1991-2003, pays sélectionnés⁸

Canada	0,63
Chili	0,39
Chine	0,64
Côte d'Ivoire	0,32
Indonésie	0,45
Inde	0,31
Japon	0,44
Koweït	0,37
Liban	0,31
Russie	0,62
Afrique du Sud	0,45
Suède	0,81
Ouganda	0,70
Thaïlande	0,59
Etats-Unis	0,62
Royaume Uni	0,65

PNUD Rapport sur le développement humain, 2006

gouvernementales précisent souvent « homme » comme critère et les employeurs refusent souvent d'embaucher les femmes à cause de leur âge et de leur situation matrimoniale et familiale.

- Des compagnies manufacturières privées du Mexique, du Guatemala et de République Dominicaine ont l'habitude d'exiger que les candidates à l'emploi subissent un test de grossesse ; elles refusent d'embaucher des femmes enceintes.
- Des propriétaires d'exploitations agricoles d'Afrique du Sud refusent aux ouvrières noires un contrat légal, elles sont moins payées que les hommes à travail égal et ne peuvent prétendre à des indemnités de maternité.
- Le Code de travail du Guatemala refuse les droits légaux aux domestiques logées.
- Le harcèlement sexuel et la violence sur le lieu de travail sont des menaces courantes et constantes sur la vie et les revenus des femmes actives. Les travailleuses migrantes de Malaisie et d'Arabie Saoudite sont particulièrement vulnérables à la maltraitance.

Si les femmes en général sont moins bien traitées que les hommes, les jeunes femmes le sont encore moins. Il arrive même qu'elles soient embauchées précisément parce qu'il semble plus facile de les congédier que les hommes. Dernières arrivées sur le marché du travail, elles tendent à être les premières à perdre leur emploi et les dernières à être ré-embauchées. L'ironie du sort veut même que le travail des mères signifie parfois que leurs filles, en particulier les aînées, ont une probabilité accrue d'être déscolarisées ou de devoir s'occuper de leurs frères et sœurs pendant que leur mère est hors de la maison.¹²

3. De nouvelles opportunités ?

La mondialisation a créé de nouvelles opportunités pour les jeunes femmes. Certes, dans de nombreux pays du Sud, elles sont employées dans les usines en partie parce qu'elles sont considérées comme plus souples que les hommes et qu'elles font de longues journées pour un salaire moindre. Mais ces nouveautés ont aussi ouvert de nouvelles opportunités : dans une enquête réalisée auprès de jeunes ouvrières des usines de confection du Bangladesh, où la main d'œuvre est exclusivement féminine¹³, les chercheurs ont découvert que : « En dépit de la stigmatisation et du stress physique liés à la confection, la plupart des jeunes femmes apprécient leur travail et

l'indépendance qu'il leur procure et qu'il leur semble moins pénible que le travail agricole ». Pour la plupart, elles contribuent au revenu familial et jouissent ainsi d'un statut plus élevé à la maison. Les chercheurs en ont conclu que « cette nouvelle opportunité a créé pour les jeunes filles une période d'adolescence qui n'existait pas auparavant comme phase de la vie. »

Travailler hors de la maison peut aussi renforcer l'assurance et l'estime de soi des jeunes femmes. Une petite étude réalisée en Argentine sur l'opinion des jeunes de 25 ans environ par rapport aux critères de définition de l'âge adulte¹⁴ a constaté que 90 % des jeunes femmes (par rapport à 65 % des jeunes hommes) considéraient que « la capacité des femmes à subvenir aux besoins financiers de leur famille était un marqueur de l'âge adulte ». Dans des pays comme le Bangladesh où les jeunes femmes sont généralement confinées à la maison, le fait de travailler à l'extérieur peut avoir un effet significatif sur leur capacité à faire leurs propres choix dans la vie. En Egypte, cependant, les jeunes femmes ont tendance à cesser de travailler après leur mariage.

Mais cela peut aussi signifier qu'elles sont exploitées. Elles font de longues heures en échange d'un petit salaire, parfois dans des conditions effroyables, comme le décrit cette jeune femme du Bangladesh :

Nasrin Akther¹⁵

« Jusqu'à une date récente, j'ai dû travailler tous les jours de 8 heures à 22 heures. Nous n'avons que deux jours de congé par mois. Je vais à mon travail à pied et je rentre à pied, car je n'ai pas les moyens de prendre un bus ou un cyclo-pousse. L'usine est à trois kilomètres et ça me prend 30 minutes à pied. Je rentre d'habitude à 22h30.

« Je reçois un salaire régulier de 1 650 taka par mois (environ \$36 ou 18 cents de l'heure), sans compter les heures supplémentaires. Nous dépensons tous les mois 200 taka pour le loyer et 800 pour la nourriture. Je dépense en général 400 taka en savon, détergent, pâte dentifrice et autres menus articles. J'achète parfois un petit extra : des fruits, des biscuits, je prends l'autobus - mais pas souvent.

« Il faut demander au contremaître la permission d'aller aux toilettes et il nous chronomètre. Si quelqu'un fait une erreur, il retient quatre ou cinq heures de salaire sur les heures supplémentaires, ou il marque l'ouvrière absente, gardant le salaire de la journée entière.

« Dans mon usine, il n'y a pas de crèche ni d'équipements médicaux. Les femmes n'ont pas d'indemnités de maternité. Nous devons faire des heures supplémentaires, mais ils trichent toujours sur la paie de ces heures... L'usine est surpeuplée et mal ventilée, il fait très chaud. Nous sommes forcées de boire une eau sale. Les ouvrières ont souvent la diarrhée, la jaunisse, des problèmes de rein, d'anémie, mal aux yeux. Nos sièges sont sans dossier et comme nous devons travailler de longues heures, nous avons mal au dos et aux épaules.

« Je ne peux pas subvenir à mes besoins avec le salaire que je gagne. Je mange du riz et des lentilles au petit déjeuner, du riz et de la purée de pommes de terre au déjeuner, du riz et des légumes au dîner. Je mange du poulet une fois par mois, le jour de la paie, et j'achète un petit bout de poisson, peut-être deux fois par mois.

« Comme nous devons faire de très longues heures, 7 jours par semaine, nous n'avons aucune vie de famille, aucune vie personnelle, aucune vie sociale. »

4. Travail masculin, travail féminin

Les jeunes femmes ont parfois des difficultés à investir des professions traditionnellement considérées comme « masculines ». Des recherches effectuées entre 2003 et 2005 par la Commission britannique pour l'égalité des chances ont montré non seulement l'existence d'un écart de salaire entre les hommes et les femmes au Royaume Uni, de 18 % pour les travailleuses à plein temps et de 41 % pour les travailleuses à temps partiel, mais aussi que trois quarts des femmes actives se trouvent dans cinq groupes de métiers : nettoyage, restauration, soins, caisse, secrétariat, que la Commission pour l'égalité des chances appelle « les cinq C »

(« cleaning, catering, caring, cashiering et clerical »). Ces métiers, souvent dits « féminins », sont moins bien payés que les métiers équivalents dits « masculins », même lorsqu'ils exigent de niveaux de qualification similaires. L'une des principales raisons tient au choix de matières scolaires qu'effectuent les jeunes filles de ces groupes. Selon la Commission : « Il y a une réelle incitation financière à encourager les femmes à choisir une formation et un emploi dans les secteurs où les hommes dominent le marché du travail, car les salaires tendent à y être plus hauts ». ¹⁶

Emily, ingénieur

Emily est étudiante en Ingénierie à Edimbourg (Ecosse). Cette jeune fille a choisi de faire carrière dans un secteur qui n'est pas traditionnellement considéré comme « féminin » :

« Je n'avais tout simplement pas envie de travailler dans un bureau. Je me souviens du test d'orientation où on m'a dit que je serais coiffeuse ! Je n'en avais pas envie non plus. Je m'intéressais à la science, aux maths et à l'environnement, j'ai fait quelques recherches de mon côté et j'ai décidé de devenir ingénieur civil. A l'université, nous n'étions que trois filles à étudier la technologie, ça a été dur parfois, mais nous avons eu une enseignante qui m'a beaucoup inspirée et qui a toujours réussi à me motiver. Je suis toujours très motivée par cette formation et cet enseignement, il y a beaucoup de travaux pratiques, ce que j'adore. Cette expérience a autant d'importance que le diplôme et je conseille à tous les jeunes d'accumuler autant d'expérience que possible. Ça va peut-être être dur de travailler dans un secteur dominé par les hommes ; mais j'aime passionnément ce que je fais et les autres s'en rendent compte. J'espère ouvrir une voie qui sera bientôt empruntée par d'autres. » ¹⁷

5. Migration

Le nombre de migrants vivant hors de leur pays de naissance se situe entre 185 et 192 millions, dont la moitié environ est constituée de femmes. Beaucoup de ces femmes ont laissé leurs enfants à leurs soeurs, leurs mères ou leurs filles pour aller gagner leur vie à l'étranger. Aux Philippines, par exemple, on estime à 3 à 6 millions environ (10 à 20 % des moins de 18 ans) le nombre d'enfants dont les parents sont partis travailler à l'étranger. ¹⁸

Partout dans le monde, les jeunes arrivés à l'âge adulte partent dans un autre village, une autre ville ou un autre pays. Certains partent pour se marier ou étudier ; la plupart s'en vont pour travailler. Les jeunes sont les plus susceptibles d'émigrer entre 15 et 30 ans. Dans une étude kenyane, en une seule année, plus de 10 % des jeunes kenyans, hommes et femmes arrivant à l'âge de 20 ans, ont franchi les limites de leur district. Les jeunes femmes ont émigré en plus grand nombre que les jeunes hommes, entre 15 et 20 ans. Une étude récente a observé des modèles similaires au Brésil. ¹⁹

Motifs de migration par âge et par sexe, Mexique 2000²¹

Motif	10-14 ans		15-19 ans		20-24 ans	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Recherche de travail	6,8	6,9	31,0	29,1	42,6	27,2
Changement de lieu de travail	4,2	4,5	5,9	4,4	10,9	6,4
Etudes	6,4	6,4	12,6	10,6	10,8	8,9
Regroupement familial	46,8	47,1	28,6	27,5	18,2	21,8
Mariage	0,1	0,4	1,0	11,4	5,3	22,8
Raisons de santé	2,4	2,0	1,3	1,1	0,9	1,1
Violence ou sécurité	4,0	3,7	2,7	1,7	1,3	1,2
Autres motifs	29,4	29,0	17,0	14,3	10,2	10,6

Growing up Global : the changing transitions to adulthood in developing countries, CB Lloyd (ed), 2005

Nous disposons de peu de statistiques sur les causes de la migration des jeunes. Le recensement du Mexique recueille ce type de données. Il montre qu'environ 53 % des hommes et 34 % des femmes de 20 à 24 ans ont déclaré avoir migré pour des raisons liées au travail.²⁰

6. Chômage

Les jeunes de 15 à 24 ans forment la moitié des chômeurs du monde entier. Par ailleurs, le chômage des jeunes femmes est supérieur à celui des jeunes hommes dans toutes les régions du Sud, à l'exception de l'Asie orientale et de l'Afrique subsaharienne.²²

Pourcentage de la population active de 15-19 ans²³

	1990	2005
Jeunes femmes	32	27
Jeunes hommes	36	30
Pays les moins avancés		
Jeunes femmes	48	41
Jeunes hommes	59	50

Les jeunes et la mondialisation, Population Reference Bureau, 2005

Lutter contre la pauvreté des jeunes femmes²⁴

Tap and Reposition Youth (TRY) est un projet du Kenya, qui tente de remédier à la pauvreté et au manque d'opportunités d'emploi des jeunes femmes. TRY travaille avec des jeunes de 16 à 22 ans, dans les zones à faible revenu et les bidonvilles de Nairobi. C'est un projet dans le domaine des moyens de subsistance, parti d'un programme rudimentaire d'épargne et de crédit et qui a évolué vers l'appui social et la réponse aux besoins individuels.

En 2004, des clubs de jeunes épargnants ont été créés à l'intention des jeunes femmes, qui se sont organisées en groupes de 20 à 25 membres, tenant des réunions hebdomadaires animées par un tuteur ou un responsable de crédit. Une jeune épargnante de 19 ans a déclaré : « J'ai souvent essayé [d'épargner] à la maison, mais si je vois des chaussures par exemple, je prends mon argent et je le dépense. Avec Young Savers, l'argent est en sécurité parce qu'il est à la banque. Il ne peut pas être remis à quelqu'un d'autre, par exemple à mon mari qui, lorsqu'il voit quelque chose à acheter, veut se servir de mon argent. » Les prêts TRY ont financé un large éventail d'entreprises gérées par des jeunes femmes dans les bidonvilles autour de Nairobi, par exemple :

- Un salon de coiffure
- Une entreprise de jus de fruits
- Un négoce de viande
- L'achat et la vente de bois à brûler
- Une entreprise de vêtements d'occasion

Les membres du club apprécient aussi de pouvoir se faire des amis et d'apprendre : « Ce qui m'a attirée, indépendamment de l'épargne, ce sont les séminaires. J'aime surtout la façon dont on nous apprend à gérer une entreprise ou la nutrition et on nous informe sur les moyens d'être en forme. Nous faisons des exercices pendant environ 20 minutes. Dans le groupe, les problèmes - même les problèmes individuels - sont moins lourds à porter quand nous les partageons » dit une femme de 20 ans.

7. Travail des enfants

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 15 : Travail des enfants

Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Les Etats parties, en particulier :

- (a) Fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi ;
- (b) Prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi ;
- (c) Prévoient des peines ou autres sanctions appropriées pour assurer l'application effective du présent article.

Les Etats assurent la promotion de la diffusion d'informations sur les dangers du travail des enfants, dans tous les secteurs de la communauté.

« Il y a un dicton : « Les jeunes sont l'espoir de la nation ». Comment pouvons-nous construire une nation bonne et progressiste, si nos enfants sont forcés de cesser leurs études pour aller travailler ? Comment pouvons-nous bâtir des lendemains radieux si nous n'avons pas un présent radieux ? »

Analou, 16 ans, Vice Présidente de l'Association des enfants travailleurs Barangay Cabayugan, Philippines²⁵

C'est un fait que des milliers de filles de moins de 18 ans travaillent pour gagner de l'argent. Certaines d'entre elles combinent travail et études pour gagner un petit complément pour elles-mêmes et pour leurs familles. D'autres travaillent dès leur plus jeune âge, pendant de longues heures, dans les mines, l'agriculture ou comme domestiques. L'Organisation internationale du Travail et l'UNICEF font la distinction entre le travail des enfants, le travail illégal des enfants et les pires formes de travail des enfants (voir l'encadré). Il y a évidemment une grande différence entre Sarah, une Canadienne de 16 ans qui gagne un peu d'argent de poche en travaillant le samedi et Mili, 10 ans, domestique en Indonésie qui accomplit de longues heures pour un salaire infime, loin de sa

famille. Selon la définition de l'OIT, Sarah se situe dans la première catégorie, Mili dans la deuxième, voire dans la troisième. La question du travail des enfants a suscité de nombreux débats entre ceux qui prônent son interdiction totale et des travail des enfants et des mouvements d'enfants comme l'African Movement of Working Children and Youth qui revendiquent le droit au travail. Une différence essentielle entre les normes internationales et la base de ce mouvement réside dans le fait que ces enfants sont surtout inquiets de leurs conditions de travail, tandis que les normes internationales se concentrent sur des secteurs d'activité.

Différentes définitions du travail des enfants

Travail des enfants : La participation des enfants à une activité économique sans danger pour leur santé et leur développement et qui ne nuit pas à leur éducation peut être positive. Un travail qui ne nuit pas à l'éducation (petits travaux) est autorisé à partir de l'âge de 12 ans dans le cadre de la Convention N°138 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur l'âge minimum.

Travail illégal des enfants : Cette définition plus étroite se rapporte aux enfants qui travaillent dans des conditions contraires aux normes définies dans la Convention N°138 de l'OIT. Elle englobe tous les enfants de moins de 12 ans engagés dans des activités économiques de toute nature, les enfants de 12 à 14 ans effectuant des travaux dangereux, et tous les enfants impliqués dans les pires formes de travail des enfants.²⁷

Les pires formes de travail des enfants : Selon la Convention N°182 de l'OIT, il s'agit de l'esclavage et de la servitude, de l'enrôlement de force dans des formations armées, de la prostitution, du trafic des enfants, ainsi que du recrutement d'enfants en vue d'activités illégales et pour les exposer à des travaux dangereux.²⁸ Les travaux dangereux sont « les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant ». ²⁹ Cela inclut le travail dans les mines ou sur les chantiers de construction, sur des machines lourdes ou avec des pesticides. La définition s'applique aussi à tout enfant de moins de 18 ans effectuant plus de 43 heures de travail par semaine.

African Movement of Working Children and Youth

Depuis 2003, Plan appuie le développement de l'African Movement of Working Children and Youth, un mouvement qui regroupe 450 groupes/clubs dirigés par des enfants dans 19 pays africains. Le mouvement est équilibré, avec 53 % de filles et 47 % de garçons. Les domestiques, les petits vendeurs, les apprentis et les enfants qui ont une activité indépendante dans la rue sont membres actifs de ces groupes organisés au sein d'une structure formalisée.

Ces enfants considèrent que leur travail est une nécessité imposée par leur situation socio-économique et qu'il fait partie de leur lutte pour surmonter la pauvreté à laquelle ils se heurtent. Ils ont élaboré un cadre de 12 droits fondamentaux qu'ils voudraient voir réalisés :

- être respecté
- s'exprimer et former des organisations
- apprendre à lire et à écrire
- rester au village (ne pas migrer en ville)
- être écouté
- recevoir une assistance judiciaire équitable
- se reposer quand ils sont malades
- soins de santé
- éclairage de qualité et travail limité
- travailler dans un environnement sûr
- jouer

Leur perspective n'est pas théorique, elle est enracinée dans leur propre vie et ils veulent bâtir un présent meilleur et un avenir meilleur pour eux-mêmes et leurs frères et sœurs plus jeunes afin de pouvoir « s'épanouir ». ²⁶

L'Organisation internationale du Travail estime à 217,7 millions le nombre d'enfants de 5 à 17 ans qui ont travaillé en 2004. La proportion la plus forte - 122 millions – habite en Asie et dans la zone Pacifique, 49,3 millions dans l'Afrique subsaharienne et 5,7 millions en Amérique latine et dans les Caraïbes. ³⁰

Près de 70 % d'enfants qui travaillent le font dans des conditions dangereuses. Les filles peuvent être vendues comme domestiques, ou à des trafiquants qui les utiliseront pour un esclavage sexuel ; dans les deux cas, il s'agit de rembourser les dettes des parents, de payer les frais médicaux d'un membre de la famille ou de compléter les revenus du ménage.

Les enfants sont aussi confrontés à un autre danger : le travail nuit souvent à leur éducation qui,

Filles concernées par les pires formes de travail des enfants (millions)³¹

Trafic	1,2
Servitude pour dette ou autres formes d'esclavage	5,7
Prostitution ou pornographie	1,8
Conflits armés	0,3
Autres activités illicites	0,6
Total (millions)	9,6

Instraw, The Girl Child, 2004

Méfiance de jeunes vendeuses de fruits au travail en Sierra Leone.



nous l'avons vu au Chapitre 3 - *Education*, est tout à fait cruciale pour autonomiser les filles. Celles-ci commencent souvent à travailler à un plus jeune âge, ce qui peut influencer différemment sur la capacité future des filles et des garçons à gagner un revenu - une étude réalisée au Brésil a conclu que dans les zones rurales, les filles qui commençaient à travailler à l'âge de 7 ans gagnaient 55 % de moins que celles qui commençaient à travailler à 15 ans ou plus tard, alors que pour les garçons, la différence n'est que de 23 %.³²

Il n'y a pas une énorme différence entre le nombre de garçons et le nombre de filles qui

travaillent ; l'écart s'élargit au fur et à mesure que l'âge de l'enfant augmente : à 15 – 17 ans, les filles ne représentent qu'un tiers de ce groupe d'âge accomplissant un travail rémunéré, car elles sont mariées ou elles restent à la maison pour s'occuper des tâches ménagères.

Les filles accomplissent une multitude de types de travaux différents : dans l'agriculture, le textile, à l'usine, dans le secteur informel et la domesticité, dans le domaine sexuel, sans compter leurs obligations non rémunérées à la maison et auprès des enfants plus jeunes. Une majorité d'enfants travailleurs – 69 % - se situe dans l'agriculture, avec



les longues heures de travail dans les champs, les travaux physiques souvent pénibles, la manipulation de produits chimiques dangereux que cela implique. Les enfants de la campagne, et les filles en particulier, commencent parfois à travailler dès l'âge de cinq ou six ans. Dans certains pays, les enfants de moins de 10 ans représentent jusqu'à 20 % des enfants travaillant dans les zones rurales.³⁵ Une bonne part de ce travail est difficilement identifiable, car les enfants travaillent parfois sur les parcelles ou les exploitations familiales et l'agriculture n'est pas un secteur bien réglementé. Vingt-deux pour cent des enfants travailleurs se trouvent dans les services – ce qui engloberait les filles qui sont domestiques. D'autres sont dans l'industrie, dans des usines de production de jouets ou de tapis destinés en grande partie au marché occidental.

Sok Keng - Cambodge

Sok Keng a 14 ans et elle vit dans un petit village à l'extérieur de Phnom Penh. Toute petite, elle a su qu'elle devrait travailler pour aider sa famille à survivre. Elle était très jeune quand elle est allée travailler dans une usine de confection toute proche. Au Cambodge, le secteur de la confection représente une contribution économique de plus de 1,6 milliard de dollars. Il emploie 200 000 ouvriers, des femmes pour la plupart, qui participent grâce à leur salaire aux moyens de subsistance de leur famille.

L'OIT a coopéré avec le gouvernement cambodgien pour identifier les enfants travailleurs comme Sok Keng ; ils sont placés dans des centres de formation et obtiennent les qualifications nécessaires pour avoir un bon travail dans l'industrie lorsqu'ils seront en mesure de travailler légalement.³⁶

Les statistiques de l'OIT pour 2000-2004 montrent que le nombre d'enfants travailleurs dans le monde entier, dans la classe d'âge des 5 à 17 ans, a baissé de 11 %, passant de 246 millions en 2000 à 218 millions en 2004.³⁷ Cette constatation est encourageante, car le nombre d'enfants qui travaillent dans les catégories les plus dangereuses semble être particulièrement réduit. La baisse a été la plus forte en Amérique latine et aux Caraïbes, où le nombre d'enfants travailleurs a chuté des deux tiers. Dans l'Afrique subsaharienne, cependant, ce nombre a augmenté de 1,3 million pour

Pourcentage d'enfants travailleurs dans le monde en développement³³

	Filles	Garçons
Afrique subsaharienne	34	37
Afrique de l'Est et Afrique australe	29	34
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	41	41
Moyen-Orient et Afrique du Nord	7	9
Asie du Sud	15	14
Asie orientale et Pacifique (Chine non comprise)	10	11
Amérique latine et Caraïbes	8	11
Tous les pays en développement (Chine non comprise)	17	18
Tous les pays les moins avancés	26	29

Hagemann et al, Global Child Labour Trends, 2000-2004, 2006

Travail des enfants et répartition par sexe (%)³⁴

Sexe et groupe d'âge	Répartition par sexe (%)
5-14 ans	
Garçons	51,3
Filles	48,7
15-17 ans	
Garçons	62,0
Filles	37,9
Total 5-17 ans	
Garçons	53,8
Filles	46,2

Ibid

passer de 48 à 49,3 millions. En règle générale, on a constaté une baisse légèrement plus forte du nombre de filles que du nombre de garçons, avec 172 millions de garçons par rapport à 146 millions de filles.

8. Domestiques

« Au lieu de garantir la possibilité pour les domestiques de travailler dans la dignité et l'absence de violence, les gouvernements leur ont systématiquement refusé les principales protections du travail accordées aux autres travailleurs. Les migrants et les enfants sont particulièrement en danger de maltraitance. »

Nisha Varia, chercheur à la Division sur les droits des femmes, Human Rights Watch³⁸

Selon l'OIT, il y a plus de filles de moins de 16 ans qui sont employées comme domestiques que dans toute autre catégorie de travail des

enfants. En Indonésie, par exemple, il y a près de 700 000 enfants domestiques et au Salvador, il y en a plus de 20 000 qui ont entre 14 et 19 ans. Bien qu'il soit difficile de trouver des statistiques sur les domestiques, car celles-ci ne sont pas incluses dans les chiffres nationaux sur la population active, on estime qu'environ 90 % sont des filles.³⁹

Un rapport récent réalisé pour le compte de Human Rights Watch⁴⁰ note que : « L'exploitation qui caractérise certaines conditions de travail fait souvent du travail domestique l'une des pires formes de travail des enfants... Dans les situations extrêmes, les femmes et les filles sont piégées dans des situations de travail forcé ou bien elles sont entraînées dans un trafic dont l'objet est ce type de travail domestique, dans des conditions qui s'apparentent à de l'esclavage. »

Human Rights Watch note qu'un grand nombre d'enfants domestiques trouvent un emploi par l'intermédiaire d'agents ; ceux-ci se mettent en rapport avec la famille, promettent un meilleur avenir pour les filles, en exigeant une commission pour leur trouver un travail souvent loin de chez elles. Au Maroc, il s'est avéré que certains agents percevaient une part du salaire de la fille afin que celle-ci ne se sauve pas. Dans certains cas, c'est même l'agent qui perçoit le salaire et le remet - ou une partie seulement - aux parents, qui ne savent peut-être même pas où elle se trouve.

En plus de leurs longues journées de travail, dans des conditions souvent effroyables et accomplissant un travail physique pénible, les filles sont séparées de leurs parents et parfois enfermées à clé chez leur employeur. Elles sont originaires, pour beaucoup d'entre elles, de zones rurales et elles travaillent à la ville, loin de chez elles. Parfois, on leur interdit de rendre visite à leur famille ou même de lui téléphoner. Vina, qui a commencé à travailler à 13 ans, se rappelle : « J'étais toujours déprimée parce que je ne pouvais pas sortir pour rendre visite à ma mère ou à ma sœur. Personne n'est venu me voir. Ça n'était pas permis. »⁴¹ Mis à part le traumatisme psychologique, cela signifie aussi qu'il est difficile pour elles de trouver de l'aide en cas de problème.

Voici certains des résultats d'enquête :

- Une enquête de référence menée en 2002-2003 par l'IPEC (Programme international pour l'abolition du travail des enfants) et l'Université d'Indonésie a estimé qu'il y avait 2,6 millions de domestiques en Indonésie, dont 688 132

au minimum (26 %) étaient des enfants ; 93 % étaient des filles de moins de 18 ans.⁴²

- Une étude OIT-IPEC a constaté que les enfants domestiques effectuaient la même quantité de travail que les domestiques adultes, ce qui est supérieur à leurs capacités physiques et à leur énergie.⁴³
- Au Salvador, sur la base des données du Bureau du recensement, l'IPEC a conclu qu'environ 21 500 jeunes de 14 à 19 ans travaillaient comme domestiques. Quelque 20 800 - plus de 95 % de ces jeunes - étaient des filles et des femmes.⁴⁴
- Une étude 2004 de l'OIT, l'UNICEF et la Banque mondiale réalisée au Maroc a constaté que les enfants domestiques étaient « peut-être le groupe le plus vulnérable des enfants travailleurs urbains. »⁴⁵ Une étude 2001 de l'Institut FAFO des sciences sociales appliquées a estimé que 66 000 à 86 000 filles de moins de 15 ans travaillaient comme domestiques et une enquête du gouvernement a constaté en 2001 que 13 580 filles de moins de 15 ans travaillaient comme domestiques dans la seule agglomération de Casablanca. Cette enquête a dénombré 870 filles de moins de 11 ans.⁴⁶

Paroles de domestiques

« Si je faisais quelque chose que mon employeuse n'aimait pas, elle me prenait par les cheveux et me tapait la tête contre le mur. Elle disait des choses comme : « Je ne te paie pas pour rester assise à regarder la télévision ! Tu ne fais pas bien la vaisselle. Je donne beaucoup d'argent à ta mère et tu ne fais rien [pour le mériter]. » ... Un jour j'ai oublié les vêtements dans la machine à laver et comme ils ont commencé à sentir, elle a pris ma tête et elle a essayé de la mettre dans la machine. »

Saida B, domestique de 15 ans, Casablanca, Maroc

« Je travaille 13 heures par jour comme domestique, à partir de 4h30. C'est dur : je lave, je repasse, je m'occupe de l'enfant. » Flor reçoit environ 26 dollars de salaire tous les mois. « Le matin, je donne son lait au bébé. Je fais le petit déjeuner, je repasse, je lave, je balaie. » Elle est la seule domestique d'une famille composée de quatre adultes et d'un enfant de 3 ans, elle est aussi responsable de

préparer le déjeuner, le dîner et les goûters, et elle surveille l'enfant. « Je mange parfois, mais il m'arrive d'être trop occupée. » Quand elle a fini sa journée de travail, elle se rend à son cours du soir, du 5e niveau. « Quelquefois j'arrive à l'école très fatiguée.... Je me lève à 2h du matin pour aller travailler. » Quand elle se lève à 2h du matin pour aller à son travail, elle doit longer une route dangereuse sur un kilomètre pour prendre un minibus. « A 2h du matin, il y a des gangs là où je vis. Ce matin, il y avait un groupe qui a essayé de me voler ma chaîne. Je n'ai aucun répit. Je peux m'asseoir, mais je dois faire quelque chose. J'ai un jour de repos par mois. »

Flor N, San Salvador, 17 ans⁴⁷

« Quand la dame allait déposer les enfants chez la grand-mère, le mari restait à la maison... il m'a violée beaucoup, beaucoup de fois ; une fois par jour, tous les jours pendant trois mois. Il me tapait beaucoup parce que je ne voulais pas avoir de rapports sexuels. Je ne sais pas ce qu'est un préservatif, mais il a utilisé des mouchoirs en papier après m'avoir violée. [Après avoir remboursé ma dette de trois mois] j'ai pris un couteau et j'ai dit : « Ne t'approche pas de moi, que fais-tu ? » Je l'ai dit à la dame ; elle s'est mise très en colère contre moi et [le lendemain] elle m'a amenée au port et elle m'a dit qu'elle m'avait acheté un billet pour Pontianak. Je n'avais pas d'argent pour rentrer chez moi depuis Pontianak. Je ne suis pas allée voir de médecin. »

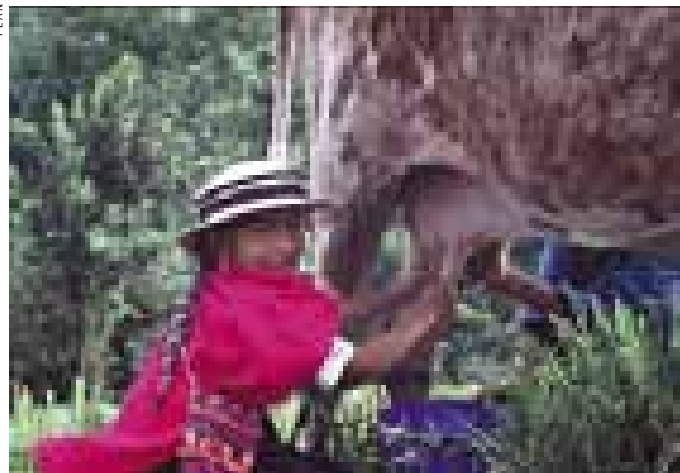
Zakiah, domestique rentrée de Malaisie, 20 ans, Lombok, Indonésie⁴⁸

9. Protection sociale

La pauvreté étant souvent la raison pour laquelle les filles travaillent et sont déscolarisées, l'amélioration des revenus de la famille peut contribuer à empêcher le travail des enfants, de même qu'un appui social en cas de crise comme la maladie ou la perte de la maison familiale ou des moyens de subsistance.

La protection sociale se définit comme les filets de protection financiers et sociaux conçus pour protéger les personnes pauvres et vulnérables contre l'extrême pauvreté et pour réduire

PLAN



Aider à traire les vaches en Equateur – cela fait partie du travail quotidien des filles dans les sociétés traditionnelles.

leur vulnérabilité aux chocs économiques et sociaux. Il peut s'agir de prestations monétaires, de la dispense de paiement des frais d'inscription à l'école et des frais hospitaliers, ou de la protection de l'héritage des orphelins suite au décès d'un parent. L'aide à la mise en place de cadres juridiques assurant les droits des enfants constitue aussi une forme de protection sociale.

Dans les pays qui ont investi dans cet appui social, en particulier en Scandinavie, la pauvreté des enfants a pratiquement été éliminée. Cet appui inclut une petite prestation généralement versée à la mère, déterminée en fonction du nombre d'enfants, c'est une aide à l'enfant. Il inclut aussi la gratuité des soins de santé et de l'éducation. En Amérique latine et en Asie, les effets parmi les plus visibles de cet appui social ont été l'augmentation de la fréquentation scolaire des filles et de la durée de leur scolarité (cf. Chapitre 3 - *Education*) ainsi que l'amélioration de leur situation nutritionnelle. Le programme Oportunidades du Mexique a eu un impact plus marqué sur la scolarisation des filles que des garçons. Le programme du Bangladesh « argent contre éducation » a eu pour conséquence une augmentation de 20-30 % des inscriptions à l'école primaire, les enfants en question restant sans doute à l'école jusqu'à deux ans de plus que les autres.⁴⁹

10. Trafic d'enfants

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 35

- Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants

- Considérant que, pour aller de l'avant dans la réalisation des buts de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et l'application de ses dispositions, en particulier des articles 1, 11, 21, 32, 33, 34, 35 et 36, il serait approprié d'élargir les mesures que les Etats parties devraient prendre pour garantir la protection de l'enfant contre la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

« Une femme est venue au marché acheter du charbon de bois. Elle m'a trouvée et elle a parlé à ma mère d'une femme, à Lomé, qui cherchait une fille comme moi pour habiter chez elle et faire le ménage. Elle est venue voir ma mère et ma mère m'a donnée. La femme a donné un peu d'argent à ma mère, mais je ne sais pas combien. »

Kéméyao A., victime du trafic d'enfants, 10 ans, Lomé, Togo⁵⁰

Carole avait 14 ans quand elle a été envoyée à Bangui, en République centrafricaine, dans le cadre d'un trafic d'enfants. Sa mère a dit : « J'ai donné ma fille au cousin de son père pour qu'elle puisse connaître un meilleur avenir. J'étais divorcée et je me sentais désespérée... Elle est revenue les mains aussi vides qu'au départ. Je reconnais que j'ai fait du tort à ma fille : je n'aurais jamais imaginé que sa tante la maltraiterait. »⁵¹

Environ 1,2 million d'enfants sont victimes chaque année de ce trafic, qui se déroule à la fois au niveau international et à l'intérieur des frontières nationales. Environ 80 % des enfants qui font l'objet du trafic sont en général des filles et des femmes.⁵² Chaque année, une part significative du trafic en provenance des pays d'Europe orientale et à destination des pays d'Europe occidentale porte sur des enfants de

familles pauvres.

Les filles qui sont victimes de ce trafic finissent souvent par exercer dans le commerce sexuel, dans des conditions de quasi-esclavage. Leurs passeports sont confisqués et elles ne peuvent pas repartir. Leurs familles n'ont aucune idée du lieu où elles se trouvent ni de ce qu'elles sont forcées de faire, croyant qu'elles sont parties pour trouver de meilleures opportunités ailleurs.

Selon les données du Département d'Etat américain, le trafic d'êtres humains génère environ 9,5 milliards de dollars chaque année, pour un nombre annuel de victimes compris entre 600 000 et 800 000.⁵³ Ce trafic est souvent lié à des activités criminelles et il reste donc clandestin et difficile à traiter.

Les trafiquants gardent les jeunes femmes sous leur contrôle en confisquant leurs papiers d'identité, en les menaçant de les dénoncer aux autorités, en usant de violence ou de la menace de violence contre elles ou leurs familles, en les maintenant séquestrées et isolées, en les privant d'argent ou en disant qu'elles sont endettées envers le trafiquant.

Quelques faits :

- L'UNICEF estime à 1 000 – 1 500 le nombre annuel de bébés et d'enfants guatémaltèques faisant l'objet d'un trafic en vue de leur adoption par des couples nord-américains ou européens.
- Des jeunes filles de 13 ans seulement (principalement d'Asie et d'Europe orientale) sont victimes de « mariages par correspondance ». Dans la plupart des cas, ces filles et ces femmes sont impuissantes, isolées et courent un risque majeur de subir des violences.
- Un nombre important d'enfants fait l'objet d'un trafic en Afrique de l'Ouest et centrale, principalement pour le travail domestique, mais aussi pour l'exploitation sexuelle et le travail dans les magasins ou les fermes. Près de 90 % des domestiques sont des filles.
- Des enfants du Togo, du Mali, du Burkina Faso et du Ghana sont envoyés au Nigéria, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Gabon. Certains sont victimes d'un trafic à l'intérieur et à l'extérieur du Bénin et du Nigéria. Certains sont envoyés jusqu'au Moyen-Orient et en Europe.⁵⁴
- L'Organisation internationale pour les migrations estime que chaque année, 1 000 filles de 14 à 24 ans du Mozambique sont emmenées pour travailler dans le commerce sexuel en Afrique du Sud.⁵⁵

- D'autres cas documentés signalent des filles du Malawi envoyées aux Pays-Bas et en Italie pour travailler dans des bordels gérés par des Nigériennes.
- Des femmes et des enfants font l'objet d'un trafic en Afghanistan, à l'intérieur du pays ou envoyés en Iran, au Pakistan et en Arabie Saoudite pour un travail forcé et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Les enfants peuvent être vendus dans le cadre de la servitude pour dette dans les industries des fours à briques et pour la fabrication de tapis.⁵⁶

L'histoire de Coco

Pendant son enfance en Roumanie, Coco aidait aux tâches ménagères, tout en essayant de se maintenir à l'école. Puis un jour, alors qu'elle avait 9 ans, son père a abandonné la famille. Sa mère était handicapée par une maladie mentale et la famille a dû subvenir à ses besoins par la mendicité. Une grande sœur de Coco a travaillé quelque temps pour les aider, mais elle a fini par trouver cela trop dur et elle est partie elle aussi. Ils n'ont plus jamais eu de nouvelles d'elle. Donc, alors que Coco avait 18 ans, lorsqu'un ami a proposé de l'emmener en Irlande pour travailler dans un restaurant, elle a sauté sur l'occasion.

« La sœur de mon ami et un homme m'attendaient à l'aéroport » dit Coco. « Ils m'ont séquestrée dans un appartement. La sœur de mon ami était là sans arrêt et ils m'ont forcée à me prostituer. J'ai essayé de m'enfuir bien des fois en vain et j'ai été battue. »

Au bout de deux mois, la police a découvert le réseau de trafiquants et Coco a été libérée. Effrayée et isolée, Coco est rentrée en Roumanie avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations. Elle a passé six mois dans un refuge de l'organisation où elle a rencontré des personnes de confiance qui l'ont aidée à avancer. Coco a décidé de retourner à l'école et elle a obtenu son baccalauréat en un an. Elle a aussi étudié l'informatique et le secrétariat tout en travaillant comme serveuse dans un petit restaurant. « Maintenant je suis en première année d'université et j'étudie le travail social » note Coco. « Mais je travaille également avec ADPARE pour aider à la réinsertion d'autres victimes du trafic. »⁵⁷

Préoccupées par le trafic des êtres humains, et en particulier par son effet sur les femmes et les filles, les Nations Unies ont adopté un protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des filles ; ce protocole complète la Convention des Nations Unies sur le crime organisé transnational. Le Conseil de l'Europe a aussi adopté une législation visant à réduire ce trafic dans la région. Le défi, comme d'habitude, est de savoir comment faire appliquer les lois pour protéger les victimes du trafic. Les filles qui ont été victimes ont besoin d'un appui psychologique et social pour affronter ce qui leur est arrivé et se construire une nouvelle vie.

11. Exploitation sexuelle

Le trafic est souvent lié à une activité sexuelle forcée. La mondialisation et l'utilisation de l'Internet pour la vente de services sexuels et la pornographie, la progression du tourisme sexuel, ont rendu cette exploitation plus difficile à combattre. Beaucoup de filles victimes du trafic sexuel sont très jeunes.

Il ressort des enquêtes que 30 à 35 % des travailleuses du sexe de la sous-région du Mékong, en Asie du Sud-Est, ont entre 12 et 17 ans.

L'Agence des services sociaux du Mexique signale plus de 16 000 enfants exerçant une activité de prostitution, les destinations touristiques comptant parmi les zones où le chiffre est le plus élevé.

En Lituanie, on pense que 20 à 50 % des travailleuses du sexe sont mineures. Des enfants de 11 ans seulement sont connues comme exerçant un travail sexuel. Des filles venant de foyers, certaines ayant de 10 à 12 ans, ont été utilisées pour la réalisation de films pornographiques.⁵⁸

Au Brésil, le secteur du tourisme sexuel exploite un nombre de filles de moins de 14 ans estimé à 500 000 environ. Plusieurs milliers d'autres servent de travailleuses du sexe dans des camps de mineurs éloignés, dans des conditions de quasi-esclavage.

Guatemala City est également devenue une plaque tournante du trafic international du sexe, avec des filles venues de toute l'Amérique centrale, amenées clandestinement et forcées à travailler dans l'industrie du sexe.⁵⁹

Au Sri Lanka, le gouvernement a estimé qu'il y avait plus de 2 000 jeunes travailleuses du sexe dans le pays, mais des groupes privés ont fait état d'un chiffre atteignant 6 000 enfants.⁶⁰

L'histoire de RR

RR a 10 ans. Le 30 novembre 2002, elle a été trouvée par un commerçant dans une des zones les plus actives de Ciudad del Este, Paraguay. Elle était très sale, habillée d'un pantalon et d'un pullover, chaussée de sandales de style japonais. Elle avait environ \$12 en poche, le produit de son « activité sexuelle ». Cela faisait 48 heures qu'elle n'était pas rentrée chez sa mère. Elle avait peur de rentrer, car elle n'avait pas atteint le « chiffre » que sa mère lui avait fixé. Elle a dit qu'elle ne voulait pas rentrer à la maison, car elle avait peur que sa mère la batte.

Emmenée au tribunal pour mineurs, elle a dit au juge qu'elle vivait avec sa mère et sept autres frères et sœurs. Son frère Tito, 15 ans, nettoie les pare-brise ; sa sœur de 14 ans s'est enfuie avec un ami ; son frère Eduardo a 13 ans et il est toxicomane ; les autres frères et sœurs sont plus jeunes qu'elle. Elle a dit qu'elle sortait tous les matins et qu'elle traversait Puente de la Amistad jusqu'à la ville-frontière de Foz de Iguazu, sous prétexte d'acheter des bonbons pour les revendre. Elle a déclaré avoir une « clientèle » régulière.

RR est partie habiter chez une voisine. Sa mère a été mise en prison par la police. RR a été la première fille à bénéficier du Centre de prévention de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales mis en place pour les adolescents garçons et filles à Ciudad del Este, géré par le diocèse et appuyé par l'OIT. Aujourd'hui, elle va à l'école et elle bénéficie d'un suivi psychologique et de soins de santé. Elle ne vit plus avec sa mère.⁶¹

L'histoire de Keerthi⁶²

Keerthi, 13 ans, vivait dans une famille pauvre de la campagne de l'Andhra Pradesh, en Inde. Sa mère et son père lui manifestaient peu d'affection. Sans doute pour compenser cette négligence, elle s'est mise à fantasmer sur une vie brillante en ville et elle est devenue obsédée par les produits de beauté.

Vijaya, une « amie », lui a organisé une rencontre avec un homme du nom de Pandu, à qui elle servait d'intermédiaire. Il a suffi que Pandu lui offre d'aller travailler comme domestique en ville pour convaincre Keerthi de s'y rendre avec lui. Mais une fois déposée

dans un bordel de Mumbai, elle s'est rendue compte à quel point elle avait été cruellement dupée.

Après 10 jours de travail forcé comme travailleuse du sexe, Keerthi est parvenue à s'échapper. Elle est montée sans billet dans un train et elle était presque arrivée chez elle lorsqu'elle a été découverte par un contrôleur. Un agent communautaire l'a trouvée en pleurs et appelant à l'aide dans une gare de campagne. Elle l'a amenée à un foyer de transit pour enfants recueillis, dans une ville provinciale voisine.

Pendant ce temps, une organisation locale travaillant en partenariat avec Plan dans le district où habitait Keerthi a contacté sa famille et le chef du village. Des négociations ont eu lieu concernant le type d'aide et d'appui nécessaire à l'enfant. Keerthi a été aussi consultée. Elle souffrait d'un grave traumatisme et elle avait besoin de l'aide professionnelle d'un pédopsychologue.

Finalement, elle a pu rentrer dans sa famille. Comme avec les autres enfants revenus chez eux, l'organisation locale suivra ses progrès pendant au moins six mois.⁶³

12. Que reste-t-il à faire ?

Le travail des femmes a toujours revêtu une importance capitale en termes de production, et dans de nombreuses régions du monde, ce travail commence à avoir une pertinence économique de plus en plus forte. Cela ne doit pas aller de pair avec l'exploitation, en particulier des jeunes femmes et des filles, qui sont les plus vulnérables.

Dans de nombreux cas, le travail que les jeunes filles et les jeunes femmes sont obligées d'accomplir est illégal et il est totalement inacceptable. Dans les autres cas, un certain nombre de gouvernements ont signé une législation internationale dont le but est de protéger les enfants qui ont besoin de travailler. Les lois internationales n'interdisent pas en soi le travail des enfants, car elles reconnaissent que beaucoup d'enfants ont besoin de travailler pour survivre et que le fait d'apprendre à travailler pourra aider les jeunes à accéder au marché du travail une fois parvenus à l'âge adulte. Les filles et les jeunes femmes ont le droit de ne pas être obligées de travailler très jeunes ou pendant de longues heures,

ce qui les empêche d'aller à l'école. Il y a aussi une législation internationale sur les femmes et l'égalité des rémunérations. Un des problèmes clés est lié à l'application des législations, par exemple, de la législation sur l'âge minimum en l'absence d'un certificat de naissance.

Les attitudes envers le travail des filles et des jeunes femmes jouent un rôle crucial. Il faut des politiques sociales pour lutter contre la discrimination sur le lieu de travail. Il est indispensable de convaincre les parents qu'il est plus important que leurs filles soient scolarisées plutôt que travailler. De plus, il est essentiel de proscrire le type de discrimination qui fait qu'un employeur considère que le travail des femmes a une valeur moindre par rapport à celui des hommes.

Par conséquent, comment protéger les filles et les jeunes femmes contre l'exploitation et la discrimination ?

- Comme nous l'avons vu dans ce rapport (Chapitre 3 - *Education*), l'éducation peut être la clé de l'avenir d'une fille, de ses enfants et de sa famille dans son ensemble. Les programmes qui permettent aux filles de suivre des cours informels sont essentiels pour la réalisation de toutes leurs potentialités.
- Des prestations ciblées, comme l'aide à l'enfant, les bourses et les pensions peuvent servir de mesure de protection contre « l'obligation » pour les filles d'effectuer des travaux dans des conditions d'exploitation, lorsqu'elles sont issues des familles les plus pauvres et les plus vulnérables.
- Réduire la quantité de travail ménager non rémunéré libérerait du temps pour l'éducation des filles. Il y a un avantage clair, dans l'intérêt des filles, à offrir un accès de base à l'eau, aux fourneaux économes en combustible et à d'autres technologies en rapport avec la maison, ainsi que, dans certaines régions du monde, à mettre en œuvre une diversification de la production agricole qui ne soit pas spécifiquement réservée aux filles.
- Il est naturellement difficile d'appliquer une législation contre le travail domestique des enfants, car c'est en grande partie un problème non visible. La clé consiste à trouver l'équilibre entre le travail et l'éducation et à appliquer la loi quand les filles font l'objet d'une exploitation ou d'une maltraitance sexuelle ou économique.

- Pour combattre le trafic des enfants, des programmes d'action nationaux mettant en évidence l'effet du trafic sur les filles ont un rôle crucial à jouer. De tels programmes pourraient inclure l'actualisation et l'application de la législation, l'offre de services appropriés de protection, d'appui et de réinsertion pour les filles et la mobilisation des domaines appropriés du secteur privé, tels que l'industrie de tourisme.

13. Voix de filles

« L'un des problèmes les plus critiques ici aux Philippines concerne le travail des enfants. C'est un problème courant, mais qui n'est toujours pas résolu, surtout à cause du manque de connaissances sur les droits de l'enfant... Nous devrions nous impliquer et prêter attention à ces enfants. Nous pourrions commencer par éduquer nos amis et nos familles aux droits de l'enfant et les sensibiliser au fait que le travail des enfants est une violation de ces droits. Nous pourrions solliciter l'aide des responsables communautaires intéressés pour obtenir l'application des lois qui protègent les enfants contre toutes les formes d'abus ou de violence, mais surtout nous pourrions montrer à ces enfants que nous nous préoccupons d'eux. Nous devrions leur faire savoir que chaque enfant a une grande valeur et que son rôle n'est pas simplement de travailler pour sa famille mais aussi d'être ce qu'il rêve de devenir. »

Analou, 16 ans, Philippines

« Des parents viennent au village et ils emmènent les filles en ville en leur promettant de les aider à apprendre un métier, mais ils finissent par les entraîner dans la prostitution, le travail forcé et d'autres activités illégales. Ça arrive habituellement aux filles qui viennent d'une famille pauvre... Des parentes complices ont promis à leurs parents de les parrainer à l'école ou pour un métier, alors que ça finit dans la prostitution pour la fille. Puisque les filles n'ont pas forcément de moyen de transport ou d'argent pour rentrer au village, elles n'ont pas d'autre choix que de céder. »

Violet 15 ans, et **Martha** 16 ans, Cameroun⁶⁴

« Quand tu es domestique, tu n'as aucun contrôle sur ta vie. Personne ne te respecte. Tu n'as aucun droit. C'est le travail le moins respecté. »

Hasana, jeune domestique qui a commencé à travailler à 12 ans, Indonésie⁶⁵

« Je suis une fille et je dirais que je suis féministe parce que je crois vraiment que la femme doit être sur le même plan que l'homme. Je crois beaucoup aux questions de « rôle » - ce qui fait la différence et l'égalité entre les hommes et les femmes. Si nos complétences sont égales ou supérieures à celles de l'homme, alors nos salaires devraient en tenir compte. »

Zhu, 17 ans, Chine⁶⁶



Filles en situations extrêmes

Dans le monde entier, près de 50 % des agressions sexuelles s'exercent contre des filles de 15 ans ou moins

1. Introduction

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 2

1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

Nous avons vu que les filles et les jeunes femmes continuent de se heurter à la discrimination dans de nombreux domaines de leur vie. Certaines d'entre elles, cependant, sont obligées de faire face à une double, voire une triple discrimination et elles vivent dans des situations particulièrement difficiles, parce qu'elles viennent simplement d'une famille pauvre et qu'elles finissent parfois par vivre dans la rue, parce qu'elles appartiennent à un groupe qui fait l'objet d'une discrimination comme les groupes indigènes ou à un milieu ethnique ou racial minoritaire ou encore parce qu'elles ont une orientation sexuelle différente.¹ C'est parfois aussi parce que la jeune femme souffre

d'un handicap, de quelque nature que ce soit. Enfin, ces difficultés peuvent être dues aux circonstances – lorsque ces filles ou ces jeunes femmes vivent dans une zone de conflit, si elles sont réfugiées, déplacées ou orphelines. Dans toutes ces situations, leur vie est particulièrement difficile.

2. Filles issues de minorités et de groupes indigènes

Les filles de groupes indigènes ou appartenant à une minorité ethnique ou raciale sont particulièrement vulnérables à la violence et aux abus. Elles se heurtent à une discrimination fondée à la fois sur leur appartenance à un groupe spécifique et sur leur nature de filles.

- Il y a quelque 300 millions de personnes appartenant à des peuples autochtones dans plus de 70 pays, dont la moitié environ vit en Asie.²
- On a dénombré environ 5 000 groupes ethniques dans le monde et plus de 200 pays incluent des groupes minoritaires ethniques ou religieux significatifs.³
- Deux tiers des pays incluent plusieurs groupes religieux ou ethniques qui représentent au moins 10 % de la population.⁴
- Près de 900 millions de personnes appartiennent à des groupes défavorisés du fait de leur identité, 359 millions de personnes subissent des restrictions à leur religion/pratique religieuse.⁵

En Inde, les filles dalit en sont un exemple. Chaque jour, en Inde, une fille ou une femme dalit fait l'objet de mauvais traitements, elle est violée ou tuée. En Inde, au Népal et dans d'autres régions d'Asie, des filles et des femmes dalit – appelées autrefois intouchables – sont méprisées par les membres des autres castes qui considèrent leurs corps comme « disponibles » ; elles sont aussi souvent maltraitées par les hommes dalit. Elles accomplissent traditionnellement de petits travaux que personne d'autre ne ferait, comme récupérer les latrines publiques.

Il ressort d'une étude effectuée sur cinq ans dans quatre Etats de l'Union indienne que 23 % des femmes dalit interrogées avaient été violées, 43 % avait subi une violence domestique, 47 % des harcèlements sexuels, 55 % des agressions physiques et 62 % des insultes verbales.⁶ Dans tous les cas étudiés, seulement 0,6 % d'entre elles sont parvenues à engager des poursuites devant les tribunaux, soit que les policiers (qui ont eux-mêmes des préjugés de caste) soit que les castes dominantes ont fait obstruction. Beaucoup de dalit admettent tout simplement que personne ne cherche à les aider et ils n'essaient même pas de chercher justice.

Bangaru Sridevi - une jeune dalit se rebiffe

Bangaru Sridevi est une des nombreuses filles appartenant aux groupes qui ont lutté contre la stigmatisation et la violence potentielle dans laquelle elle est née :

« Je suis de la caste des safai karmachari (caste des nettoyeurs d'excréments). Ma mère et ma grand-mère nettoyaient les latrines publiques. Ma mère a eu une vie dure. Elle a été mariée à 14 ans. Ma grand-mère ne m'a pas autorisée à toucher à la brosse. Ma mère était déterminée à ce que j'étudie. Elle a économisé pour moi. Elle s'est battue pour que j'obtienne une bourse. Les autres lui disaient :

« Mais pourquoi est-ce que tu encourages ta fille à étudier ? Même si elle étudie beaucoup, elle ne pourra jamais faire d'autre métier que nettoyeuse d'excréments. » Un jour, à la maison, la brosse est tombée et j'ai voulu la ramasser. Ma grand-mère a hurlé : « Ne touche pas cette brosse ! » C'était une vraie obsession chez elle. « Ne touche jamais une brosse ou tu seras condamnée à récupérer les latrines pour le restant de tes jours. Tu ne dois jamais devenir nettoyeuse de latrines. Tu dois étudier. »

« L'école et l'université ont été des expériences amères. Malgré tous nos efforts, les professeurs des castes supérieures nous donnaient toujours de moins bonnes notes, même quand notre travail était meilleur que celui des étudiants des castes dominantes. Dans le cahier d'appel, les noms des étudiants étaient même regroupés par caste.

« Je me souviendrai toujours d'une expérience. Pendant les célébrations de Vinayaka Chaturthi, un enfant de ma caste est tombé à l'eau pendant la cérémonie de l'immersion. Personne n'a sauté à l'eau pour le sauver parce qu'il était de la caste des nettoyeurs d'excréments, le seul fait de le toucher les aurait pollués. Alors, l'enfant s'est noyé. Je ne l'oublierai jamais.

« La meilleure chose qui me soit arrivée a été de rejoindre le Mouvement des Safai Karmachari en 2004. Chaque année, nous refusons de récupérer différents endroits. Nous identifions les latrines sèches et nous déposons une plainte auprès des fonctionnaires du gouvernement. Jusqu'ici, en Andhra Pradesh, 1 000 personnes ont arrêté de récupérer les excréments. Par l'intermédiaire de la Scheduled Caste Corporation (Société des castes répertoriées), nous avons acheté de petites parcelles de terrain à réhabiliter. Nous travaillons aussi avec de petites entreprises. Un projet de transformation des noix de cajou est en cours d'élaboration.

« Je suis maintenant Responsable pour l'Etat d'Andhra Pradesh du Mouvement des Safai Karmachari. Il y a encore 3 000 personnes préposées au récupération des excréments dans notre Etat. Notre travail ne prendra fin que lorsque tout le monde aura arrêté de récupérer les latrines publiques. »⁷

3. Filles atteintes de handicap

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 23

1. Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.

Les enfants handicapés se heurtent à une discrimination spécifique. Un rapport UNICEF de 2005 note que les enfants handicapés d'Europe orientale sont souvent confrontés à une existence triste.⁸ Il signale une hausse du nombre d'enfants enregistrés comme handicapés depuis l'effondrement de l'Union Soviétique. Dans les 27 pays étudiés dans le rapport, leur nombre a triplé – passant de 500 000 environ en 1990 à 1,5 million en 2000. On estime qu'un million d'enfants supplémentaires n'ont pas été enregistrés. Beaucoup de ces enfants sont placés en institution, loin de leur famille et ils sont confrontés à une vie de stigmatisation et de discrimination. En 2002, 317 000 enfants handicapés vivaient dans les institutions résidentielles de la région. Ils sont nombreux à être issus de familles pauvres.

« Bien que les enfants handicapés soient devenus plus visibles depuis le début de la transition et que les attitudes changent envers eux et envers leurs familles, bon nombre d'entre eux sont simplement abandonnés par la société » dit Marta Santos Pais, Directrice du Centre de recherches Innocenti (IRC). Pourtant, selon l'UNICEF, chaque enfant a le droit de grandir dans un environnement familial et dans des conditions qui garantissent le respect de sa dignité, favorisent son indépendance et sa participation active à la vie sociale. Malgré tout, une fille handicapée est susceptible de se heurter à plusieurs niveaux de discrimination.

« Le fait de permettre aux parents et aux communautés de prendre leurs propres décisions est, en soi, une contribution précieuse pour le renforcement de la démocratie dans cette région » déclare Maria Calivis, Directrice régionale PECO/CEI de l'UNICEF. « Cela signifie que l'on donne la parole à ceux qui sont le plus directement affectés, avec l'appui nécessaire en termes de ressources décentralisées et locales. » (cf. Chapitre 3 - *Education*).

Le rapport note des progrès dans la protection des droits des enfants handicapés. Les attitudes précédemment négatives évoluent lentement et une législation existe dans de nombreux pays pour essayer d'aider les enfants à s'insérer dans la société. Mais, selon l'UNICEF, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Le fait que les données de base sur les enfants handicapés ne soient pas désagrégées par sexe ne facilite pas la tâche.

Vivre avec le handicap⁹

« J'ai passé les deux premières semaines de ma vie en néonatalogie, dans une unité de soins intensifs sur une base militaire américaine de Bremerhaven (Allemagne). Peu de temps après que j'aie poussé mon premier cri, un jeune capitaine a dit à mon père que je souffrais d'un handicap tel que n'importe qui voudrait m'emmener au sommet d'une montagne pour m'y abandonner.

« C'est une maladie congénitale des os rare, appelée ostéogénèse imparfaite (ou fragilité osseuse constitutionnelle)... Elle provoque des fractures et, dans sa forme la plus extrême, la mort. Le type d'ostéogénèse imparfaite dont je suis atteinte est de gravité moyenne et je n'ai eu que 55 fractures à ce jour. J'ai subi 12 interventions chirurgicales pour renforcer mes jambes par l'insertion de tiges en métal dans la moelle osseuse et pour tenter de ralentir l'évolution de la courbure de ma colonne vertébrale, en soudant les os.

« En plus de la douleur physique des opérations et des fractures, j'ai été envahie par des sentiments de honte et de mépris de moi-même, à cause de la stigmatisation sociale de ce handicap. C'est un problème contre lequel, étudiante en Droit de 24 ans, je continue de lutter aujourd'hui ... Je n'ai trouvé nulle part des images positives montrant la nature humaine des personnes handicapées – je n'ai vu que des descriptions d'objets voués à susciter la pitié ou la compassion...

« Ces expériences m'ont amenée à comprendre comment la stigmatisation liée au handicap entraîne l'oppression sociale et économique partout dans le monde. »

Bethany Stevens est étudiante en Droit à l'université de Floride (UF) et elle milite depuis cinq ans en faveur des handicapés. Elle a dirigé une campagne et organisé une pétition qui ont permis l'ouverture d'un centre de dépistage pour les étudiants handicapés de l'UF. Elle est Présidente de l'Union des étudiants handicapés, fondatrice de la sororité Delta Sigma Omicron et elle a récemment présidé la conférence du Mouvement Building a DisAbility, organisée à l'UF.

4. Jeunes lesbiennes

Il est impossible de faire une estimation du nombre de jeunes lesbiennes, bisexuelles ou transsexuelles vivant dans le monde aujourd'hui. La raison principale est leur « invisibilité ». Les lesbiennes tendent à être « doublement invisibles » et elles font l'objet d'une double discrimination, du fait de l'association patriarcat et hétérosexisme. L'orientation sexuelle d'une personne, voire son identification de genre, n'est pas toujours évidente et on présuppose habituellement par automatisme une hétérosexualité et la conformité au genre.

Nombreux sont les adultes qui, lorsqu'ils ne se conforment pas aux normes de genre et de sexualité, s'abstiennent de faire étalage de cette différence, à bon escient : l'homosexualité reste illégale dans environ 85 pays et elle est passible de la peine de mort dans 10 pays.¹⁰

Dans toute l'Europe, l'homosexualité est légale, au moins techniquement. Mais un rapport récent montre que les jeunes LGBT (lesbiennes, homosexuels, bisexuels et transsexuels) du continent se heurtent toujours à une forte discrimination et une exclusion dans leur vie quotidienne.¹¹ Ils subissent l'aliénation de leur famille, l'intimidation et la marginalisation à l'école qui sont susceptibles de créer des problèmes comme une baisse de niveau et le renvoi de l'école, une faible estime de soi et des pathologies mentales.

Ces éléments ont un impact négatif sur leur capacité à gérer le passage de l'école à la vie professionnelle et à devenir des adultes confiants et indépendants. (cf. Chapitre 2 – *Education* et Chapitre 3 – *Vie de famille*)

Certaines communautés - surtout celles qui professent de fortes objections religieuses à l'homosexualité ou qui ont une profonde culture machiste - peuvent être des lieux très hostiles aux jeunes lesbiennes. En Inde, dans le district de Kokrajhar (Assam), deux jeunes filles ont été condamnées suite à un procès devant les anciens du village, pour avoir commis ensemble des « activités immorales » et elles ont été lynchées par les villageois.¹²

Fin 2002, à Medellín, en Colombie, une jeune fille de 14 ans a été déshabillée de force dans la rue et on a lui attaché un panneau où il était écrit « Je suis lesbienne ». Des résidents de cette zone ont déclaré qu'elle a été violée par trois hommes armés, sans doute des paramilitaires. Quelques jours plus tard, on l'a retrouvée morte, les seins coupés.¹³

Les recherches sur la situation des jeunes lesbiennes ne font que commencer et il reste beaucoup de travail à accomplir. A cause des risques encourus par les individus concernés, ces recherches portent nécessairement sur les lesbiennes qui ont suffisamment d'assurance ou se sentent assez en sécurité pour se proposer pour des enquêtes ou, de plus en plus, pour apporter leur témoignage sur les sites Web et dans les forums de messagerie instantanée s'adressant aux jeunes lesbiennes.

5. Faire face à la violence

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 39

• Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé.

« Aucune violence à l'encontre des enfants ne peut se justifier et toute violence à l'encontre des enfants peut être prévenue. Il ne doit plus y avoir d'excuses... Aucun d'entre nous ne pourra regarder des enfants dans les yeux si nous continuons à approuver ou tolérer une forme quelconque de violence à leur encontre. »

Etude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants

Les enfants ont le droit de ne pas être blessés, maltraités ou torturés. Mais pour des millions de jeunes à travers le monde, ce droit est bafoué quotidiennement. Comme nous l'avons vu, les filles et les jeunes femmes sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle chez elles (cf. Chapitre 2 - *Vie de famille*), en période du conflit ou d'insécurité. Près de 50 % des agressions sexuelles perpétrées dans le monde entier le sont contre des jeunes filles de 15 ans ou moins.¹⁴

Les jeunes femmes s'élèvent de plus en plus contre la violence, demandant à être consultées sur les moyens de les protéger. Les autorités au pouvoir doivent les écouter et réagir par des actes.

Changer la vie, avec Xchange¹⁵

Marleni Cuellar, 20 ans, s'est dévouée à la création d'un nouveau mouvement de la jeunesse appelé « Xchange » qui démarre à

Belize et dans le reste des Caraïbes dans les prochains mois. Xchange vise à engendrer l'harmonie et à obtenir un engagement contre la violence, une personne à la fois, par l'intermédiaire d'événements musicaux, de pièces de théâtre et d'autres méthodes participatives.

« Ce que nous essayons de faire, c'est de créer une culture de la non violence dans les Caraïbes, car il est devenu acceptable d'employer la violence comme moyen de résoudre les difficultés » dit-elle.

Marleni est particulièrement préoccupée par la violence des armes et la violence liée à la criminalité de rue, qui est en hausse à Belize. « Récemment, beaucoup de jeunes de 15, 16, 17 ans ont été tués par des armes à feu, et tout le monde a bien été obligé de dire : « tout ça devient incontrôlable » ajoute-t-elle.

Marleni est également préoccupée par la violence domestique qui, selon elle, est omniprésente à Belize, notamment la violence physique et sexuelle et les châtimements corporels. Elle dit que les châtimements corporels « sont enracinés dans la culture. Nous avons grandi avec cette forme de discipline. Il faut que nous arrivions à reconnaître que les châtimements corporels sont une forme de violence. »

Elle précise que Belize a été le cinquième pays à ratifier la Convention sur les Droits de l'Enfant qui interdit tous les types de violence envers les enfants et cela témoigne, à son avis, de l'engagement du pays à protéger ses enfants. Marleni pense que le gouvernement devrait maintenant honorer cet engagement en adoptant des mesures juridiques comme la déclaration de l'illégalité des châtimements corporels.

Elle pense aussi qu'il faut changer les attitudes culturelles et qu'on n'y arrivera que par des mouvements de masse. C'est une raison pour laquelle Xchange la remplit de joie : Marleni est convaincue que ce mouvement a le potentiel de concrétiser un changement à grande échelle.

« Il faut que nous puissions diffuser le message, propager la bonne parole et obtenir qu'un maximum d'autres jeunes s'impliquent. C'est ce qui nous permettra de créer une nouvelle culture qui n'acceptera pas si facilement la violence. »



Dans plus de 60 pays, les enfants réclament la fin de la violence à l'égard des enfants, y compris du trafic.

Les enfants exigent la fin de la violence à l'égard des enfants¹⁶

Des milliers d'enfants, sur les six continents, se sont unis pour exiger de leurs gouvernements qu'ils mettent un terme à la violence contre les enfants. La Journée d'action de Save the Children a vu des enfants de plus de 60 pays organiser des événements pour protester contre toutes les formes de violence subies par les enfants, y compris les châtimements corporels et humiliants, l'exploitation et les abus sexuels, le mariage précoce, la négligence et la torture.

Les enfants demandent à leurs gouvernements de :

- Interdire toutes les formes de violence contre les enfants, partout, y compris à la maison
- Créer un système national et efficace de protection des enfants
- Appuyer la nomination d'un Représentant spécial aux Nations Unies pour faire progresser le projet global qui vise à mettre fin à la violence contre les enfants
- Empêcher que les enfants n'enfreignent la loi et les protéger s'ils le font, grâce à des systèmes de justice adaptés aux enfants
- Mobiliser les hommes et les garçons dans la lutte pour la fin de la discrimination envers les femmes et de la violence contre les enfants.

6. Filles en période de conflit

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 38

- Les Etats parties s'engagent à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de conflit armé et dont la protection s'étend aux enfants.
- Conformément à l'obligation qui leur incombe en vertu du droit humanitaire international de protéger la population civile en cas de conflit armé, les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants qui sont touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins.

Les conflits sont un facteur important dans le maintien d'un pays dans la pauvreté – sur les 34 pays pauvres qui sont les moins bien placés pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, 22 ont été en situation de guerre ou émergent d'une guerre. Ces conflits sont aussi de plus en plus fréquents entre les pays.

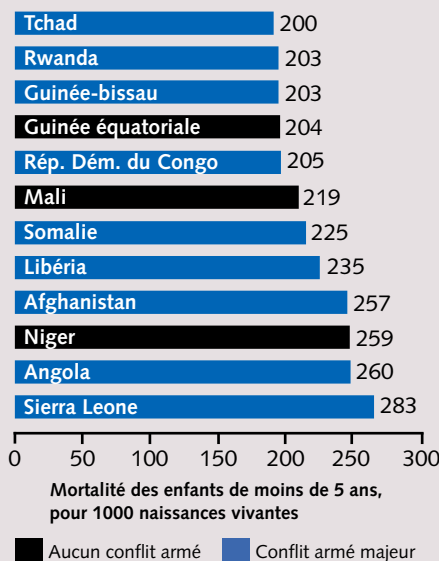
Les jeunes de 10 à 25 ans représentent près de 30 % des personnes affectées par les conflits et ils ont plus de probabilités que d'autres groupes d'âge d'être pris au cœur de la violence.¹⁷ L'UNICEF annonce qu'au cours de la décennie écoulée plus de 2 millions d'enfants sont morts en raison de conflits et que 6 millions en sont ressortis avec une invalidité permanente ou de graves blessures.¹⁸ Comme c'est souvent le cas, personne ne connaît la proportion de filles et de garçons. La plupart des pays où un enfant sur cinq meurt avant l'âge de cinq ans ont connu un conflit majeur.

Les jeunes garçons (et parfois les filles) peuvent être enrôlés pour combattre ; les filles risquent les viols et la violence sexuelle. Elles peuvent manquer des années d'éducation et subir le traumatisme psychologique de perdre leur famille, leurs amis et leur maison. De plus, le retour à la maison peut être beaucoup moins agréable qu'elles l'ont escompté, ainsi que le montre l'histoire de Milly Auma.

L'évasion de Milly¹⁹

En Ouganda, où le conflit a duré 20 ans, l'Armée de résistance du Seigneur a enlevé, selon les estimations, 25 000 enfants environ, y compris quelque 7 500 filles.

Parmi les pays où 1 enfant sur 5 meurt avant l'âge de 5 ans, la plupart ont connu un conflit armé majeur depuis 1999.



UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2006

Beaucoup ont été forcées à avoir des relations sexuelles et elles ont eu des enfants. Milly Auma a été enlevée de sa communauté par l'Armée de résistance alors qu'elle était à l'école primaire. Il lui a fallu 10 ans avant de pouvoir s'évader et elle avait alors deux enfants. Mais, au lieu d'être bien accueillie à son retour chez elle à Gulu, elle a été rejetée par beaucoup de gens de son village.
« Les gens disaient que j'avais rejoint l'ARS de mon plein gré » dit Milly qui a maintenant 26 ans. « Ils disaient « Pourquoi viens-tu nous salir avec ton mauvais esprit ? » »

Beaucoup d'autres enfants enlevés ont parlé du même type de stigmatisation et de discrimination lorsqu'ils sont rentrés dans leur communauté. La vie est devenue si difficile pour Milly qu'elle a même envisagé de retourner à l'Armée de résistance si elle n'arrivait pas à se faire accepter, ainsi que ses enfants âgés à ce moment-là de deux et quatre ans.

En fin de compte, c'est la détermination qui l'avait aidée à survivre à sa captivité qui a permis à Milly de s'adapter à sa nouvelle vie d'adulte. Elle a été aidée par la YSA (Youth Social Work Association), une organisation

communautaire appuyée par l'UNICEF et ses partenaires. La YSA travaille à la réinsertion sociale des enfants enlevés et d'autres adolescents vulnérables.

En 2005, ayant acquis de nouvelles compétences, Milly a démarré une entreprise qui transporte des poissons d'eau douce depuis Jinja, au bord du Nil, des poissons qu'elle vend sur les marchés locaux de Gulu. Elle a réalisé un premier bénéfice de \$50 environ et elle a pu doubler son revenu grâce à un deuxième voyage. Elle envisage maintenant de louer une parcelle de terrain pour y cultiver des légumes pour le marché.

« J'ai une entreprise et les gens me voient maintenant comme quelqu'un qui a réussi » dit Milly, qui est également en train de suivre une formation pour accompagner les adolescents vulnérables. « On ne devrait plus dire de moi que je suis inutile. Si quelqu'un dit du mal de moi, maintenant je n'y fais pas attention. »

Le viol : une arme de guerre

Depuis une décennie environ, le viol devient de plus en plus une arme de guerre. Selon les Nations Unies, c'est le « crime de guerre le moins condamné ».

- En Bosnie, en 1992 - 1995, le viol a été utilisé contre des milliers de filles et de femmes.
- Au Rwanda, on estime qu'un demi-million de filles et de femmes ont été violées pendant le génocide et que 67 % d'entre elles ont été infectées par le VIH, déclenchant l'épidémie du VIH/SIDA du pays.
- En Sierra Leone, des jeunes filles en particulier ont été ciblées pour être violées. Beaucoup n'ont pas survécu. Parmi les victimes de viols, environ 70 à 90 % ont contracté le VIH.
- En Colombie, le viol est utilisé par les guérilleros et les forces paramilitaires ainsi que par les soldats des forces armées du gouvernement. Le taux de viol des filles adolescentes est estimé à 2,5 pour 1 000, bien que seulement 17 % environ des cas de violence sexuelle aient été signalés. Certaines des fillettes violées ont cinq ans à peine.²⁰

Au Darfour (Soudan), plusieurs milliers de filles et de femmes ont été violées. Beaucoup sont victimes des viols multiples. Les Nations Unies indiquent que 40 % environ d'entre elles ont moins de 18 ans.²¹

Comme l'adolescente ci-dessous, les filles violées sont parfois doublement persécutées, lorsque leurs familles les rejettent et lorsqu'elles tombent enceintes suite au viol.

Les conséquences sociales des viols au Darfour

« J'ai 16 ans. Un jour de mars 2004, je ramassais du bois pour ma famille quand trois hommes armés montés sur des chameaux sont venus et m'ont entourée. Ils m'ont attrapée, ils m'ont attaché les mains et ils m'ont violée à tour de rôle. Quand je suis rentrée chez moi, j'ai dit à ma famille ce qui s'était passé. Ma famille m'a chassée et j'ai dû me construire une hutte loin de chez moi. J'étais fiancée et j'étais impatiente de me marier. Après le viol, il n'a plus voulu m'épouser et il a rompu les fiançailles en disant que j'étais déshonorée et salie. C'est le pire pour moi... »

« Alors que j'étais enceinte de huit mois à cause de ce viol, des policiers sont venus jusqu'à ma hutte et ils m'ont forcée à aller au poste de police en me menaçant de leurs revolvers. Ils m'ont posé des questions, je leur ai dit que j'avais été violée. Ils m'ont dit que puisque je n'étais pas mariée, j'allais mettre au monde un bébé dans l'illégalité. Ils m'ont fouettée à la poitrine et sur le dos et ils m'ont mise en prison. Il y avait d'autres femmes dans la prison, qui avaient vécu la même histoire. Pendant la journée, nous devions marcher jusqu'au puits quatre fois par jour pour apporter de l'eau aux policiers, nettoyer et faire la cuisine pour eux. La nuit, j'étais dans une petite cellule avec 23 autres femmes. Je n'ai pris aucune nourriture autre que ce que je pouvais trouver en travaillant dans la journée. Je n'ai bu que l'eau du puits, quand j'y étais. Je suis restée 10 jours en prison et maintenant je dois payer l'amende de 20 000 dinars soudanais (\$65) qu'ils ont exigée. Mon enfant a deux mois maintenant. »²²

Instaurer la paix

« Au moment de la transition vers la paix, une occasion unique s'offre de mettre en place un cadre pour la reconstruction du pays, adapté aux hommes et aux femmes. La participation des femmes à l'instauration de la paix et à la reconstruction est en réalité un élément essentiel du processus d'inclusion et de démocratie qui peut contribuer à une paix durable. »
Noeleen Heyzer, Directeur exécutif, UNIFEM²³

Au plan national et international, un important corpus d'instruments législatifs protège les filles et les femmes en période de conflit. Par exemple, la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, votée à l'unanimité en octobre 2000, invite toutes les parties belligérantes à protéger les femmes en cas de conflit armé et à prendre en compte la perspective des femmes dans les opérations de maintien de la paix, les systèmes de rapport aux Nations Unies et les programmes d'instauration de la paix.²⁴ Mais lorsque la situation est violente et instable, ces dispositions sont quasiment impossibles à appliquer. Comme l'indiquent les précédents exemples de ce chapitre, la violence envers les jeunes femmes, autorisée par la puissance publique, s'exerce fort probablement au mépris des lois internationales en place. Les filles continueront à souffrir si les lois ne sont pas appliquées.

7. Réfugiées et personnes déplacées

Convention sur les Droits de l'Enfance

Article 22

1. Les Etats parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié en vertu des règles et procédures du droit international ou national applicable, qu'il soit seul ou accompagné de ses père et mère ou de toute autre personne, bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire voulues pour lui permettre de jouir des droits que lui reconnaissent la présente Convention et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou de caractère humanitaire auxquels lesdits Etats sont parties.

En 2005, il y avait environ 12,7 millions de réfugiés dans le monde, dont près de la moitié étaient des femmes. A la fin 2004, environ 48 % de tous les réfugiés de la planète étaient des enfants²⁵ et 25 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur des frontières de leur propre pays, pour cause de conflit ou d'atteinte aux droits de l'homme.²⁶ Non seulement ces personnes ont perdu leur maison et très souvent leur famille et leurs amis, mais les jeunes femmes, en particulier, sont exposées à un risque accru d'enlèvement, de trafic et de violence sexuelle.

LORNA ROACH



Ecole de campagne pour les fillettes déplacées par le tremblement de terre du Pakistan.

En Colombie, des études ont constaté que deux jeunes femmes déplacées sur trois étaient enceintes avant 19 ans et qu'il y avait eu « une augmentation marquée des grossesses d'adolescentes et des avortements à risque » résultant des violences et du déplacement.²⁷

Les femmes réfugiées sont habituellement chargées des soins aux malades, aux blessés, aux morts ou aux autres personnes déplacées ; elles sont souvent seules, car leur mari, leur partenaire et leur fils aîné sont au combat. Les fillettes peuvent se trouver dans cette situation quand leurs parents ont été tués ou séparés d'elles.

8. Quand frappe la catastrophe...

« C'est à ce moment-là que je me suis rendu compte que les jeunes veulent participer pour bâtir un monde meilleur. Toutes les [leurs] idées prouvent que les jeunes sont unis et désireux d'aider ceux qui ont besoin de leur appui. Les jeunes agissent localement et c'est super parce qu'ils montrent leur volonté de vivre dans un monde meilleur. »

Catalina, 18 ans, Colombie²⁸

Ce sont les plus démunis qui sont frappés le plus durement par les catastrophes. Selon le PNUD, 85 % des personnes exposées aux séismes, aux cyclones, aux inondations et aux sécheresses vivent dans des pays où l'indicateur de développement humain est moyen ou faible.²⁹ Plus de 95 % de tous les décès

provoqués par les catastrophes se produisent dans les pays en développement. De surcroît, quand arrive une catastrophe, ce sont les femmes et les filles qui sont les plus vulnérables : on estime qu'il y a eu quatre fois plus de décès de femmes que d'hommes après le tsunami de 2004.³⁰

Il y a de nombreuses raisons à cela. Les filles et les femmes ont tendance à avoir connaissance plus tard que les hommes et les garçons d'une catastrophe imminente. Souvent confinées à la maison, leur accès à l'espace public et à la radio, à la télévision et au téléphone peut être contrôlé par les hommes de la maison, lesquels peuvent être maîtres de la décision d'évacuer la maison ; les femmes peuvent aussi ne pas être habituées à sortir sans être accompagnées d'un parent masculin.

Les filles sont chargées de protéger leurs jeunes frères et sœurs en même temps qu'elles-mêmes. Au Sri Lanka, après le tsunami de 2004, des femmes sont mortes parce qu'elles cherchaient leurs enfants.³¹ Elles ont moins de chances de savoir nager, de pouvoir escalader ou d'avoir le capacité physique nécessaire pour échapper au danger. Au moment du tsunami, beaucoup de femmes n'ont pas pu s'échapper à cause de leurs vêtements et la plupart ne savaient pas nager.

Après une catastrophe, l'aide alimentaire d'urgence est habituellement distribuée aux chefs de famille, c'est-à-dire aux hommes, et les femmes sont souvent les dernières à se voir attribuer un abri et d'autres formes de secours. Les secours d'urgence oublient souvent le besoin qu'ont les femmes d'articles comme les serviettes hygiéniques, d'un d'espace privé pour leur toilette personnelle, ou d'un espace séparé des hommes, ou encore de mesures adaptées aux femmes enceintes ou allaitantes.

En période de catastrophe, les filles sont exposées aux abus sexuels et elles font commerce de leur corps pour avoir de la nourriture. Ce sont elles aussi qui restent pour s'occuper du reste de la famille. C'est pourquoi elles ont moins de chances de retourner à l'école après la catastrophe.

Comme que les plans d'urgence ne tiennent pas compte spécifiquement des besoins des filles et des femmes, ils ignorent aussi les compétences et l'expérience qu'elles peuvent apporter en termes de réseaux sociaux et de compétences pratiques nécessaires.

Ils ne les font donc pas participer au processus de décision. Les groupes de femmes ont plaidé pour

le droit des femmes à prendre part à la prise de décision, peut-être un des facteurs qui ont poussé le gouvernement sri lankais à adopter une proposition pour l'égalité entre les sexes dans les futurs efforts de secours et de réhabilitation.³²

Zimbabwe

Jessica Pedzura, 17 ans, vit à Mutorashanga, une communauté zimbabwéenne qui a souffert de disettes graves en 2003. Save The Children (SCF) était l'une des organisations chargées de distribuer l'aide alimentaire. En évaluant son travail, l'organisation s'est aperçue qu'un grand nombre de personnes, notamment les enfants, avaient l'impression d'avoir été mal informées du processus de distribution des produits alimentaires. Les enfants se sont plaints que les points de distribution étaient trop éloignés, les charges étaient trop lourdes et la distribution avait lieu pendant les heures de classe.

En septembre 2003, SCF a créé des comités d'enfants pour le retour d'information afin de canaliser les plaintes. Les enfants ont été choisis pour gérer la collecte et la diffusion des informations car, étant les principaux bénéficiaires, ils pouvaient identifier des problèmes que les adultes n'étaient pas disposés à voir, ou ne pouvaient pas voir.

Sur une période de huit mois, 70 enfants ont recueilli auprès de leurs pairs un inestimable retour d'information. Certains enfants placés en famille d'accueil ont dit que leurs tuteurs leur avaient refusé des rations ou les avaient forcés à travailler de longues heures en échange d'une part de l'aide. Ils se sont plaints que des tuteurs vendaient la nourriture pour s'acheter de la bière. Les comités ont exigé une solide promotion des droits des enfants au sein de la communauté. Selon Jessica, « notre communauté a bien meilleure connaissance des abus et je crois qu'elle est mieux sensibilisée aux droits des enfants. Je n'ai pas entendu parler de mauvais traitements infligés aux enfants placés en famille d'accueil à Mutorashanga depuis que les comités d'enfants pour le retour d'information ont été mis en place. »³³

9. Filles de la rue

« *J'ai eu mon premier enfant à 14 ans et j'ai accouché dans la rue.* »

Nana Pierre, 18 ans, Port au Prince, Haïti.³⁴

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 20

- 1. Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat.

Les enfants partent de chez eux pour de multiples raisons. Certains le font parce qu'ils ont perdu leurs parents, mais ils sont loin d'être tous orphelins. Les filles ont tendance à être plus âgées, elles partent souvent vivre dans la rue après avoir « rencontré de graves problèmes dans leur famille, avec des antécédents plus fréquents d'abus sexuels et physiques. La toxicomanie, la prostitution et la rue constituent le dernier recours pour ces filles. » Les filles ont tendance à supporter la maltraitance plus longtemps, parce qu'elles savent que la rue est dangereuse pour elles, mais quand elles prennent la décision de partir, elles ont moins de probabilité de revenir.³⁵ Dans le cas des transgressions sexuelles, le départ de la maison n'est peut-être pas une question de choix, mais plutôt le signe que l'éviction est le moyen par lequel la famille cherche à se débarrasser d'une source de honte. (cf. Chapitre 2 - *Vie de famille*). Pour beaucoup d'entre elles, les filles de la rue sont obligées de recourir à la prostitution, menacées ainsi par un risque accru d'infection par le VIH (cf. Chapitre 4 - *Santé*).

Les enfants de la rue sont souvent la face visible de la pauvreté et ils sont donc maltraités par le public et parfois aussi par la police. En Bolivie, on appelle ces enfants des « garnements, cancrelats, petits criminels, voleurs, visages sales, vermine, moustiques, etc. ». Cette stigmatisation peut avoir des conséquences mortelles. En 1997, au Brésil, la police a tiré sur un groupe de 50 enfants, tuant cinq d'entre eux. Un sondage réalisé quelques jours plus tard a montré que « le public approuvait en majorité cette action ».³⁶

A Bogotà, en Colombie, les enfants de la rue sont assassinés par des vigiles, des commerçants et par la police dans le cadre d'actions communément appelées « nettoyage social ».³⁷

Il est impossible de dénombrer ces enfants avec précision, mais on peut estimer qu'ils sont des dizaines de millions. Bien qu'ils soient visibles pour le public, ce sont les plus difficiles à atteindre pour des services comme l'éducation et la santé. En Amérique latine et en Afrique, 75-90 % des enfants de la rue sont des garçons. Peu de recherches ont tenté d'expliquer cette situation, mais une étude effectuée au Brésil a constaté que, parce qu'elles font des tâches ménagères, les filles peuvent se rendre utiles aux autres par ce moyen et elles sont donc « plus souvent accueillies dans la maison de parents lorsque leur propre famille se désagrège ». Les filles de la rue sont parmi les plus vulnérables, il n'en demeure pas moins qu'elles sont aussi les plus difficiles à protéger.³⁸

« Ces enfants sont privés d'affection et de protection. Ils n'ont accès ni à la nourriture ni à l'éducation et ils sont sans cesse menacés par toutes sortes de violences, notamment par les abus sexuels et l'exploitation » explique Sylvana Nzirorera, Responsable de la communication de l'UNICEF à Haïti. Il y a plusieurs milliers d'enfants dans les rues de la capitale Port au Prince.³⁹

Le Centre Lakou⁴⁰

Le Centre Lakou est dirigé par le Père Attilio Stra, un ressortissant italien qui travaille depuis 30 ans avec les enfants de Haïti. Chaque jour, environ deux cents enfants et jeunes traversent la grande cour du centre (« Lakou » signifie « la cour » en créole).

« Presque tous les enfants qui viennent au centre sont traumatisés par de mauvaises expériences. Ils ont été maltraités » dit le Père Attilio. « Vous ne trouverez pratiquement aucun enfant qui ne porte pas une cicatrice sur son corps. Nous les invitons à venir au centre et nous leur enseignons des techniques professionnelles pour les préparer à un meilleur avenir. » Les enfants peuvent apprendre toute une gamme de compétences notamment en mécanique, en tôlerie, en coiffure et en confection. Le centre gère aussi une crèche pour les enfants des filles de la rue qui sont devenues mères à un très jeune âge.

« J'ai trois enfants, le premier est né quand j'avais 16 ans. C'est mon fils et il a quatre ans. Il est né dans la rue » dit Marienette Azor, 20 ans.



La vie dans la rue au Togo

Les jeunes femmes comme Marienette sont les plus vulnérables. Leurs mauvaises conditions de vie et la dangerosité de la rue en font des cibles faciles pour l'exploitation sexuelle et le VIH/SIDA.

Bien que le centre de Lakou soit un refuge sûr pour beaucoup de garçons, de filles et de bébés sans foyer, il ne peut pas les abriter très longtemps. Chaque jour, après quelques heures de paix et de confort, la nécessité de gagner leur vie les conduit de nouveau dans la rue.

Le centre Lakou satisfait l'un des besoins cruciaux des enfants de la rue en leur offrant un environnement sûr et en leur inculquant des compétences qui les aideront à se réinsérer dans la société. De tels havres de paix sont rares, mais ils sont essentiels dans la prévention de la violence envers les enfants de la rue.

Mais il est indispensable de traiter également les causes premières qui conduisent les filles et les garçons dans la rue : pauvreté, violence et désintégration des familles. Les gouvernements et les ONG doivent

non seulement trouver les ressources nécessaires pour former et appuyer les enfants de la rue, mais ils doivent aussi organiser des ateliers de formation pour les acteurs en présence - policiers, assistantes sociales et psychologues. Ce n'est qu'à cette condition que les filles et les garçons comme ceux du centre Lakou auront l'avenir auquel ils ont droit.

10. Les filles et la loi pénale

Convention sur les Droits de l'Enfant

Article 40

1. Les Etats parties reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui, et qui tienne compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci.

On dispose de peu de données sur les enfants détenus, à plus forte raison sur les filles, mais selon les estimations, il y en aurait plus d'un million, incarcérés pour infraction à la loi. Ils sont souvent traités comme des adultes et beaucoup souffrent de violents abus, tels que la violence physique et sexuelle de la part des détenus adultes, des gardiens, des policiers ou d'autres jeunes détenus. Ils peuvent aussi être maintenus dans des conditions inadéquates ou non hygiéniques.

Bien qu'il y ait parmi les détenus plus de garçons que de filles, ces dernières se heurtent à des problèmes spécifiques qui le plus souvent ne sont pas identifiés. Elles peuvent être détenues simplement parce qu'elles sont victimes, et non auteurs, de violences. Un rapport des Nations Unies note qu'on trouve des filles qui se sont sauvées pour échapper à un mariage forcé, des enfants victimes de trafic, d'autres participant à l'exploitation commerciale du sexe ainsi que des filles qui sont censées être ainsi « protégées » contre les crimes d'honneur.

Il précise aussi que des enfants considérés comme « ne pouvant plus être contrôlés par leurs parents » ou des filles tombées enceintes hors du mariage peuvent aussi être remis par leurs parents à la justice des mineurs.⁴¹

Les enfants incarcérés sont plus facilement vulnérables et ils sont dans des situations difficiles. Une étude réalisée pour le Prison Reform Trust de Grande-Bretagne note que : « Beaucoup d'enfants détenus ont de graves antécédents d'exclusion sociale. Parmi ceux qui sont d'âge scolaire, plus du quart ont des compétences en écriture, en lecture et en calcul dignes d'un élève moyen de 7 ans. Plus de la moitié des mineurs incarcérés a fait l'objet d'un placement ou d'un suivi de la part des services sociaux et les études ont montré que 45 % d'entre eux ont été exclus de façon permanente de l'école. »⁴²

L'étude note aussi que : « Les troubles du comportement et les problèmes de santé mentale sont particulièrement répandus parmi les jeunes incarcérés. Parmi les détenus de 16 à 20 ans, environ 85 % d'entre eux présentent des symptômes de troubles de la personnalité et 10 % des symptômes de maladie psychotique, par exemple de schizophrénie ». ⁴³ En outre, la drogue et l'alcool constituent un problème majeur. « Parmi les détenus de 16-20 ans, plus de la moitié font état d'une dépendance par rapport à une drogue dans l'année qui a précédé l'incarcération. Plus de la moitié des filles et les deux tiers des garçons avaient un problème d'alcoolisme sérieux avant d'être incarcérés. »⁴⁴

Dans la mesure où la population carcérale féminine est très inférieure à la population masculine, les filles risquent plus de se trouver avec des prisonnières adultes et de se voir refuser leurs droits à la protection, d'être privées de la prise en charge spécialisée dont elles ont besoin et elles sont sans doute soumises à des abus. Le traitement des jeunes détenues, même dans les pays du Nord, peut être inhumain, ainsi que le note un rapport britannique : « Beaucoup de jeunes détenues passent jusqu'à 20 heures enfermées à clé dans des cellules communes conçues pour un seul occupant, obligées de faire leurs besoins en présence de leur compagne de cellule et de prendre leurs repas dans un espace étroit partagé et non hygiénique. La surpopulation carcérale fait que ces jeunes sont fréquemment transférées d'une prison à l'autre, parfois sur de grandes distances, d'où une détresse et une instabilité qui perturbe les cours essentiels à la réinsertion des jeunes. »⁴⁵

L'histoire de Nkeiruka⁴⁶

Alors qu'elle était célibataire, Nkeiruka est tombée enceinte, ce qui est considéré comme un tabou dans la communauté d'Igbo, au Nigéria, à laquelle elle appartient. En décembre 1999, Nkeiruka, alors âgée de 15 ans, a accouché toute seule à la maison et son enfant est mort de complications. Son oncle l'a accusée du meurtre de son nouveau-né ; Nkeiruka et sa mère Monica ont été arrêtées et incarcérées dans l'Etat d'Anambra.

Nkeiruka a 21 ans aujourd'hui et son avenir est incertain ; privée d'éducation formelle pendant son séjour en prison, elle possède peu de compétences et elle ne sait pas trop quel l'accueil lui sera fait, ainsi qu'à sa mère, par la communauté et par leur famille quand elles rentreront à la maison. Il n'y a jamais eu de véritable enquête, aucune preuve n'a été trouvée quant au crime dont elle est accusée et le dossier initial a disparu.

Nkeiruka et sa mère ont dormi pendant 1 971 jours dans une cellule qu'elles ont partagé parfois avec 37 femmes. « Comme de nombreux autres enfants et jeunes détenus au Nigeria, elles ont été oubliées » dit Nkolika Ebeye, de la Fédération internationale des avocates d'Anambra, qui a contribué à obtenir leur remise en liberté.

Nkeiruka était parmi les 6 000 et quelques enfants et adolescents du Nigeria qui sont en centrale ou en prison pour mineurs. Environ 70 % d'entre eux sont des primodélinquants... Beaucoup de ces enfants viennent des familles désintégrées ou de familles nombreuses pauvres, ou ils sont orphelins. Les jeunes, surtout les filles, sont aussi victimes d'actes criminels comme la violence domestique, le viol, l'exploitation sexuelle et le trafic.

Les jeunes détenus sont souvent coupés de leur famille et de leurs amis. La stigmatisation et le rejet de la société rendent encore plus difficile la réinsertion des victimes. Pendant ses cinq ans et demi passés en prison, Nkeiruka n'a reçu qu'un visiteur, un enfant de sa famille, dans la semaine qui a précédé sa remise en liberté.

Les Nations Unis recommandent de n'employer la détention des enfants qu'en dernier recours.

11. Que reste-t-il à faire ?

La discrimination envers les filles, telle qu'elle a été décrite dans les précédents chapitres de ce rapport, les rend particulièrement vulnérables à une série de risques pour leur développement et leur bien-être et elles ont moins de possibilités de faire valoir leurs droits. Ces risques sont amplifiés en période d'incertitude et d'insécurité ou bien lorsque les filles sont confrontées à plusieurs couches de discrimination, par exemple lorsqu'elles sont handicapées. Pour ces filles et ces jeunes femmes, cela peut signifier qu'elles tombent, parfois sans espoir d'en revenir, dans un engrenage intergénérationnel de pauvreté et de violence.

Il est indispensable de reconnaître leurs vulnérabilités et leurs potentialités.

Comment faire en sorte par conséquent que les filles et les jeunes femmes, surtout lorsqu'elles sont confrontées à des situations extrêmes, soient protégées et comment prévenir l'apparition de telles situations ?

- Il faut respecter le droit des filles et des jeunes femmes, en particulier de celles qui se trouvent dans des situations extrêmes, à la protection contre la violence et les abus par la promotion des valeurs de non violence à l'école et par des systèmes de signalement et des services d'appui adaptés à leurs besoins.
- S'il est nécessaire d'incarcérer des filles et des jeunes femmes, il faut qu'elles bénéficient d'un traitement adapté à leur sexe et accorder une attention particulière au droit des enfants à être protégés, en les gardant séparées des adultes.
- Dans de nombreux pays, le viol reste impuni, ce qui est à l'origine de l'impunité des violeurs et de la stigmatisation de leurs victimes. Il y a plusieurs modèles réussis d'appui médical, psychologique et physique qui peuvent aider les filles et les jeunes femmes à rebondir par rapport à ce qui leur est arrivé et à développer leurs pleines capacités en tant que femmes adultes.
- En période de conflit ou de catastrophe, il est indispensable de prendre des mesures pour permettre spécifiquement aux filles et aux jeunes femmes de se protéger, en particulier parce que leur sécurité est souvent menacée. Les filles ont le droit d'exprimer leurs points de vue et d'être dûment prises en compte dans

la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques et des programmes. Les jeunes femmes doivent être impliquées dans la planification qui fait suite aux conflits et aux catastrophes.

- Les niveaux de discrimination auxquels sont confrontés certains groupes de filles ne peuvent être modifiés que par l'association d'une législation qui accompagne et qui protège, et l'encouragement au changement d'attitudes.

12. Voix de filles

« Ce ne sont pas les enfants qui déclarent les guerres. Ce sont pourtant eux qui sont les plus vulnérables à leurs effets mortels. Des millions d'enfants innocents meurent dans des conflits dont ils ne sont nullement responsables – uniquement parce que quelques chefs assoiffés de pouvoir s'emparent de ce pouvoir par les armes à feu. A ce moment-là, tout s'arrête, il n'y a plus d'éducation, plus d'eau potable, plus d'électricité, plus de nourriture, plus d'abri, et surtout certaines filles sont violées et infectées par le VIH/SIDA. »

Jeune fille de 17 ans, Ghana⁴⁷

« La violence envers les enfants, et surtout les filles, a dépassé toutes les limites... Les gens estiment qu'une fille existe pour être utilisée - comme paillason, comme bonne, comme machine à produire des bébés ou comme source de plaisir physique. Il faut faire quelque chose de CONCRET pour inverser le scénario actuel, parce que maintenant une fille n'est même pas en sécurité chez elle, et encore moins dans la rue. »

Jeune fille de 16 ans, Inde⁴⁸

« Ce n'est pas seulement le gouvernement et les ONG qui peuvent prendre soin de nous, mais nous-mêmes, nous devons trouver des moyens de protéger nos droits. Ayons conscience des problèmes auxquels nous sommes confrontées maintenant. Allez les filles, ne laissez pas les autres vous maltraiter. Debout ! Lutte pour votre droit ! »

Stephanie Marie, 13 ans, Association d'enfants de San Francisco, Iles Camotes, Philippines⁴⁹



Conclusion



Parvenu à un très grand âge, un couple sans enfant eut une fille. Ils en furent très heureux et adressèrent chaque matin et chaque soir des prières aux dieux afin qu'ils bénissent leur enfant. Leurs prières furent exaucées car en grandissant, leur fille montrait tous les signes d'une personnalité remarquable. Elle était capable de courir plus loin et plus vite que n'importe qui d'autre dans le village, ses manières étaient parfaites, elle chantait plutôt bien et elle excellait dans l'étude. Il y avait une seule ombre au tableau. Ce n'était pas un défaut, les dieux n'avaient pas triché et elle était réellement dotée de grandes capacités. Mais tous les villageois étaient critiques. « Une telle perfection » disaient-ils « n'a rien de féminin. »
Suniti Namjoshi, The Gods

« L'exploitation se concentre plus sur les filles que sur les garçons, parce que nous sommes vues dans certains pays comme n'ayant pas beaucoup de valeur ou de statut par rapport à eux. En réalité, nous avons AUTANT de statut et nous devrions être traitées correctement. »

Jeune fille de 18 ans, Australie¹

Pour la première fois, une série de rapports est publiée sur les filles et les jeunes femmes à l'échelle de la planète. « Parce que je suis une fille » démontre clairement de quelles manières la discrimination envers les filles et les jeunes femmes reste profondément ancrée et largement tolérée dans le monde entier. La lutte pour les droits des femmes a eu peu d'impact pour les filles qui continuent d'être sous-valorisées dans leur société et au sein de leurs familles. La structure du pouvoir dans la société permet à cette discrimination de se perpétuer. Partout dans le monde, les filles sont amenées à faire des choix – parfois forcées, parfois de leur plein gré - qui les placent dans une position encore plus désavantageuse. Dans d'autres cas, elles

ne disposent pas du pouvoir de faire ces choix qui les rendraient autonomes, ces choix que leurs frères ont la possibilité de faire : où habiter, se marier ou rester célibataire, qui épouser, quel travail choisir, avoir des enfants et une vie de famille.

Les filles sont donc désavantagées par rapport aux garçons. Elles sont plus vulnérables, notamment en période de conflit, de catastrophe et quand elles sont, ainsi que leurs familles, dans la pauvreté. Aujourd'hui encore, malgré toutes les technologies et les outils de développement dont nous disposons, les filles ont toujours moins de chances d'être scolarisées que les garçons, elles risquent plus d'être analphabètes et de ne pas apprendre à compter en grandissant. Dans bien des familles, elles sont moins appréciées que leurs frères. Souvent mariées précocement, elles font des journées de travail plus longues pour un salaire réduit et elles ont une probabilité accrue d'être pauvres par rapport à leurs frères. Pendant toute leur vie, elles sont souvent en butte à la violence et aux abus. Dans les pays nantis, alors qu'elles peuvent se sentir les égales des garçons et qu'elles réussissent mieux qu'eux à l'école, à l'âge adulte leurs revenus restent inférieurs et elles sont encouragées à rêver devant des normes de beauté et de comportement passives.

Tout cela en dépit de multiples avancées, les plus remarquables étant intervenues dans l'éducation : des chiffres récents montrent que les filles accèdent à l'éducation et à l'instruction à un rythme plus rapide que les garçons, même si le taux reste supérieur pour les garçons et les jeunes hommes. En 1990, au niveau mondial, la proportion de jeunes hommes de 15 à 24 ans instruits était de 88,2 % tandis qu'elle était de 80,1 % pour les jeunes femmes. Pour la période 2000-2004, ces taux ont atteint 90,4 % pour les jeunes hommes et 84 % pour les jeunes femmes.²

C'est en Afrique que cette tendance est la plus évidente, car la proportion de jeunes femmes

instruites, pendant la même période, est passée de 55,0 % à 78,4 % ; en Asie du Sud, elle a grimpé de 51,0 % à 63,3 %.

L'écart entre les effectifs scolaires des garçons et des filles s'est également réduit, bien que l'on dénombre toujours plus de garçons que de filles au niveau secondaire et supérieur.³

En outre, des progrès significatifs ont été accomplis dans de nombreux domaines de la santé : l'espérance de vie des femmes a progressé à un rythme supérieur de 20 % à celui des hommes au cours des 20 dernières années ; l'indice moyen de fécondité a chuté d'un tiers.

Depuis les années 80, le nombre de femmes occupant un emploi rémunéré a augmenté plus vite que le nombre correspondant d'hommes, dans toutes les régions du monde, à l'exception de l'Afrique. En Amérique latine, le taux de croissance pour les femmes a été trois fois supérieur à celui des hommes, alors que dans l'Union européenne, 80 % de la croissance de la main-d'œuvre ont été attribués à la participation des femmes au marché du travail.

En dépit de ces améliorations, l'inégalité entre les filles et les garçons demeure profondément ancrée et elle débute tôt. Une adolescente du Pakistan confie : « ça fait très mal, dans tous les domaines, de l'alimentation à l'éducation, on donne plus d'importance aux garçons. On ne nous permet jamais d'aller au marché. Ils préféreront envoyer un petit garçon tout seul plutôt que quatre filles. »⁴

Même dans le domaine de l'éducation, en 2005, 94 pays ne sont pas parvenus à atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le développement, qui était d'éliminer la disparité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Quarante-quatre millions de filles n'ont pas été scolarisées.⁵ La discrimination touche la fille toute sa vie – et même plus loin encore, ses enfants et ses petits-enfants.

Mais il ressort aussi très clairement des recherches que lorsque les filles atteignent la plénitude de leurs potentialités, par un statut amélioré, par de meilleurs soins de santé, par l'éducation, elles représentent l'instrument de développement le plus efficace pour toute la société. Plus le taux des effectifs inscrits au niveau primaire dans un pays augmente, plus son produit intérieur brut par habitant progresse.⁶ Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies, n'a cessé d'insister sur ce point dans un grand nombre de ses discours : « Toutes les études nous ont montré qu'il n'y a pas d'outil de développement plus efficace que l'éducation des filles et l'autonomisation des femmes. »⁷

En outre, il est de plus en plus admis que le fait d'investir dans les 1,3 milliard de jeunes, filles et garçons de 12 et 24 ans qui vivent dans le monde en développement pourra générer des dividendes importants. Dans son Rapport sur le développement dans le monde 2007, la Banque mondiale souligne que : « Les pays en développement qui investissent dans une meilleure éducation, des soins de santé de qualité et une bonne formation à l'emploi pour leurs nombres records de jeunes de 12 à 24 ans, pourraient renforcer leur croissance économique et réduire nettement la pauvreté. »

L'importance de l'éducation pour les filles

L'éducation des filles, en particulier, est liée à l'amélioration de leur propre santé et celle de leurs enfants, à la réduction de la fécondité, à de meilleures opportunités de revenus et à la prévention du VIH/SIDA. Selon les conclusions d'une étude de la Banque mondiale : « La promotion de la parité filles-garçons dans l'éducation et l'emploi peut être l'une des rares stratégies « gagnant-gagnant ». »⁸ Un rapport de l'UNICEF note : « On n'insistera jamais assez sur les liens entre la santé et l'éducation, surtout l'éducation des femmes. »⁹

Le lien entre l'éducation des filles et le développement

- Selon une étude de la Banque mondiale portant sur 100 pays, le fait d'augmenter d'un point de pourcentage la proportion de femmes ayant bénéficié d'un enseignement secondaire améliore la croissance des revenus par habitant de 0,3 point en moyenne.¹⁰
- D'autres études de la Banque mondiale ont conclu qu'une année d'éducation supplémentaire au-delà de la moyenne accroît les salaires futurs des filles de 10-20 %.¹¹
- Les données font apparaître une corrélation frappante entre le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et le degré d'instruction des mères. Dans certains pays, la mortalité des moins de 5 ans est la plus élevée parmi les enfants dont la mère n'a reçu aucune instruction, elle diminue si la mère a reçu une instruction primaire et elle diminue encore plus lorsque la mère a reçu un enseignement secondaire.¹²
- Une étude récente portant sur 63 pays et effectuée par l'International Food Policy



L'éducation ouvre la porte à l'égalité entre les sexes et à de meilleures perspectives de santé et d'emploi pour les filles et les jeunes femmes.

Research Institute (IFPRI) a démontré que le gain de productivité agricole découlant d'un niveau d'instruction plus élevé d'une femme représente 43 % du déclin de la malnutrition réalisé entre 1970 et 1995.¹³

- Une analyse transversale des femmes de 65 pays à revenu faible et moyen a permis de conclure que « le doublement de la proportion de femmes ayant reçu une éducation secondaire réduirait les taux de fécondité moyens de 5,3 à 3,9 enfants par femme ». La même étude conclut que : « une avancée de l'éducation secondaire pour les filles est peut-être la seule bonne politique pour permettre de réduire la fécondité de façon substantielle. »¹⁴

L'UNICEF note que : « A ce stade, il est impératif que l'engagement du monde envers l'éducation des filles ne ralentisse pas. Attendre encore quelques années pour réaliser une parité filles-garçons significative coûtera cher, non seulement pour la vie de chaque fille affectée, mais aussi pour l'entreprise toute entière des Objectifs du Millénaire. Investir dans les filles est une stratégie qui protège les droits de tous les enfants à une éducation de qualité et qui peut donner un coup de pouce à tous les autres objectifs de développement – à commencer par l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. »¹⁵

Par conséquent, comment peut-on stimuler et appuyer l'éducation des filles ? Comme nous l'avons vu, les Nations Unies ont pris des engagements forts, que l'on retrouve dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. Mais il ne suffit pas de coucher des mots sur le papier, comme toujours.

Pour permettre à plus de filles de recevoir l'éducation dont elles ont besoin, il faut investir plus dans les facteurs les plus importants pour les retenir à l'école - programmes stimulants, protection sociale, projets d'école communautaire, amélioration de l'hygiène, programme d'enseignement de qualité, approprié et pertinent, offrant une éducation adaptée à leurs besoins.

De la politique à la pratique

Le Rapport sur le développement dans le monde 2007 de la Banque mondiale précise que : « Il ne suffit pas de savoir quoi faire – les politiques orientées vers les jeunes échouent souvent. » On y voit trois raisons principales :

- 1. De nombreux pays ont des politiques ciblant les jeunes, mais il n'y a aucune coordination entre les différents secteurs, aucune priorité d'ensemble et aucune ligne de responsabilité.**
- 2. Les jeunes sont rarement consultés dans la conception et la mise en application des politiques.** « Les gouvernements ont besoin, à tous les niveaux, d'être plus ouverts, à l'écoute des jeunes » indique la Banque mondiale.
- 3. Il y a peu de politiques et de programmes qui puissent être montrés en modèles de réussite pour les jeunes.** « Il faut faire plus pour découvrir les politiques et les programmes qui améliorent la vie des jeunes et pour quelles raisons » poursuit la Banque mondiale.¹⁶
- 4. Nous aimerions ajouter une quatrième raison : les politiques ciblant les jeunes échouent parce qu'elles ne sont pas souvent désagrégées en fonction du sexe.** Les politiques globales de nombreux pays intègrent désormais la notion de genre, mais ce n'est pas, semble-t-il, très souvent le cas pour les jeunes. Les besoins des garçons et des filles sont différents, comme nous l'avons vu, et il faut que les gouvernements, les bailleurs de fonds et les organisations internationales en tiennent compte.

Améliorer la donne pour les filles : un plan d'action en huit points

Les filles n'ont pas la vie facile. Certes, l'éducation est la clé qui permettra d'améliorer leur situation, mais

ce rapport a identifié un certain nombre d'actions qui introduiraient des améliorations considérables dans des secteurs spécifiques de leur vie. Voici une liste de huit priorités.

- 1. Ecouter les filles et leur donner la possibilité de participer.** Elles sont capables d'exprimer et de protéger leurs droits. Ce rapport a montré quelques voix de jeunes femmes au sortir de situations très difficiles. Il y a un mouvement vers la participation des enfants et des jeunes dans le processus d'élaboration des politiques et de prise de décision. La voix des filles et des jeunes femmes a besoin d'être entendue dans ces instances.
- 2. Investir dans les filles et les jeunes femmes.** Il est indispensable de mettre à disposition des ressources adéquates, à tous les niveaux, pour permettre aux filles et aux jeunes femmes de protéger leurs droits. Leurs besoins sont souvent différents de ceux des femmes plus âgées, des garçons et des hommes. Il ne s'agit pas d'investir seulement dans la moitié de la population du monde, mais dans l'avenir de tous.
- 3. Changer et appliquer la loi.** Dans de nombreux pays, il y a une prédominance des lois et des pratiques discriminatoires à l'égard des filles et des jeunes femmes. Dans ce type de cas, il est nécessaire de réformer dans une perspective Droits de l'homme. Lorsqu'il existe déjà des lois pour protéger et appuyer les filles et les jeunes femmes, elles doivent être appliquées.
- 4. Changer les attitudes.** La situation des filles a plus de chances de s'améliorer, à un rythme accéléré, si les hommes et les garçons sont impliqués dans ce changement. Ce changement d'attitude est indispensable et il est nécessaire de travailler au sein de la famille, à l'école et dans l'ensemble de la société. Tant que les femmes seront considérées comme des citoyens de seconde zone, les filles et les jeunes femmes ne pourront jamais réaliser la totalité de leurs potentialités.
- 5. Mettre en place un filet de sécurité pour les filles.** Les filles les plus pauvres et les plus vulnérables ainsi que leurs familles tireraient profit d'un appui social complet pouvant inclure des allocations ou des bourses régulières et prévisibles pour les encourager à aller à l'école et à se procurer un complément d'alimentation.
- 6. Recueillir des données spécifiques sur les filles.** Il est apparu clairement, au cours des recherches, qu'il était urgent de collecter plus de données sur



JENNY MATTHEWS

Les filles, comme ces jeunes du Nicaragua, ont le potentiel d'exprimer et de protéger leurs droits - mais il faut mettre des ressources à leur disposition pour qu'elles puissent y parvenir.

les filles et les jeunes femmes. Les statistiques et les informations recueillies portent sur les enfants ou les femmes en général. Il est nécessaire, pour dresser un tableau précis de la situation actuelle des filles dans le monde, de recueillir et d'utiliser des données désagrégées par sexe et par âge.

7. Adopter une approche basée sur le cycle de vie.

Ce rapport démontre qu'une telle approche signifie qu'il faut, pour améliorer les droits des filles, traiter la discrimination à tous les stades de la vie, de la naissance – voire avant la naissance – jusqu'à l'âge adulte. Cela nous a permis de percevoir que des problèmes comme la violence imprègnent tout le cycle de vie d'une fille et d'identifier les points de vulnérabilité critique dans sa vie.

8. Connaître, documenter. Les recherches entreprises pour ce rapport ont montré combien nous sommes peu informés de la vie des jeunes femmes et des moyens propres à l'améliorer. Il est nécessaire de documenter systématiquement et d'étudier les meilleures pratiques en matière de droits des filles. Les rapports qui suivront dans la série examineront en détail certains domaines spécifiques.

« Parce que je suis une fille » contient une profusion d'exemples de filles et de jeunes femmes déterminées à améliorer leur vie et la vie des autres comme elles. Nous constaterons des améliorations dans l'égalité entre les garçons et les filles dès lors qu'il y aura une volonté politique, un changement culturel et que la société s'engagera à investir dans les droits des femmes. Cet engagement a été souvent stimulé par des groupes de femmes dévouées – des femmes parfois jeunes, et parfois aussi des hommes et des garçons – qui ont poussé à la mise en place de changements que leurs mères et leurs grands-mères n'auraient jamais cru possibles. Il est temps de les soutenir, pour s'assurer que lorsqu'un enfant naît, il ne fasse pas l'objet d'une discrimination, tout simplement parce que c'est une fille.

« ... le pouvoir des filles, c'est d'être nous-mêmes, de défendre nos droits, de ne pas craindre les défis que le monde nous jette. »¹⁷

Jeune fille de 17 ans, Canada

Références

Introduction

1 Mary Robinson, Conférence Justice Ruth Bader Ginsburg sur les Femmes et la Loi, Association du Barreau de la Ville de New York, 21 septembre 2005
2 UNICEF, La voix des jeunes, 'Girls: Protected and Empowered' <http://www.unicef.org/voy/media/news.2006-12.doc>
3 Equal Opportunities Commission, Sex and Power: Who Runs Britain in 2007, 2007
4 Recherche de l'IFPRI citée dans UNICEF, 2006, La situation des enfants dans le monde 2007, p. 42
5 Sauf indication contraire, les statistiques de cet encadré sont extraites de « L'état de la population mondiale 2005 ». <http://www.unfpa.org/adolescents/facts.htm>

6 Les deux premières statistiques sont extraites de <http://www.unfpa.org/wpd/2005/statistics.htm>
7 Ibid.
8 UNFPA, Fiche sur les adolescents http://www.unfpa.org/swp/2005/presskit/factsheets/facts_adolescents.htm
9 Déclaration et Plan d'action de la Conférence de Beijing, 1995, paragraphe 266. http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/pdf/BEIJIN_E.pdf
10 UNICEF, 'What young people are saying: Adolescent Girls: the time for action is now!' Février 2006 N°20.
11 Plan, 2005, Gender Equity and Plan

L'avis du juriste

1 Les trois autres étant l'intérêt supérieur, le droit à la vie, la survie et le développement, le respect de l'opinion de l'enfant.
2 Article 1, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes (CEDAW)

3 UN Doc HRI/GEN/1/Rev.8.
4 Voir aussi Van Bueren, Le droit international sur les droits de l'Enfant, note 55

Chapitre 1

1 Gurung, Madhu. 1999. "Female Foeticide." Disponible à l'adresse : <http://www.hsph.harvard.edu/grhf-asia/forums/foeticide/articles/foeticide.html>
2 INSTRAW, 2004. The Girl Child: Beijing at 10: putting policy into practice
3 Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme. Fiche 23, Pratiques traditionnelles néfastes pour la santé des femmes et des enfants
4 Ibid
5 Gautam, Irada. Mai 1999. "The Difficulties Girls Face in Families, in Ramghat and Ghura Villages of Surkhet District, Mid-western Nepal." Save the Children (UK) Bureau pour l'Asie centrale et du Sud, Région de Katmandu. http://www.savethechildren.org.uk/scuk_cache/scuk/cache/cmsattach/605_nepalgenderreport.pdf
6 China grapples with legacy of its 'missing girls', Eric Baculinao, NBC News, 14 septembre 2004 www.msnbc.msn.com/id/5953508
7 Amartya Sen, Missing Women, British Medical Journal, 1992, 304, pp. 587 - 8
8 NBC News, 2004
9 Jha P, Kumar R, Vasa P, Dhingra N, Thiruchelvam D, Moineddin R. "Low male-to-female sex ratio of children born in India: national survey of 1.1 million households." The Lancet - Vol. 367, Edition 9506, 21 janvier 2006, pp. 211-218.
10 Ibid.
11 Gurung 1999.
12 Baby Girls Fill Pakistan's Public Cradles, <http://www.feminist.com/news/vaw33.html>
13 UNFPA, 2006. "Améliorer la santé de la reproduction : Rendre la maternité moins dangereuse." Chapitre 1 du Rapport annuel 2005 de l'UNFPA. <http://www.unfpa.org/about/report/2005/rh.html>
14 BBC News. Pandey, Geeta. "Religions target female foeticide." http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/south_asia/4427712.stm
15 Plan, 2007, Parce que je suis une fille. Recueil d'essais.
16 Ibid.
17 UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2007 : Femmes et enfants : le double dividende de l'égalité des sexes.
18 Ibid.
19 Blackbritain.co.uk. "Tutu speaks up for the world's 'lost children'"

24 février 2005. www.blackbritain.co.uk/news/details.aspx?i=1243&c=row&h=Tutu+speaks+up+for+the+world%E2%80%99s+%E2%80%98lost+children%E2%80%99
20 Plan, 2006, Moi aussi je compte ! Rapport intérimaire de campagne 2005 -2006.
21 Plan, 2005, L'enregistrement universel des naissances : un droit universel.
22 Plan, 2003, Birth Certificates for Women in Cuffo: project proposal.
23 Plan, 2007, Parce que je suis une fille. Recueil d'essais.
24 Système d'informations statistiques de l'OMS (WHOSIS), Base de données de la mortalité : Tableau 2 Mortalité infantile www3.who.int/whosis/mort/table2.cfm?path=whosis,mort,mort_table2&language=english
25 La situation des enfants dans le monde 2007 : Femmes et enfants : le double dividende de l'égalité des sexes
26 OMS, 2005, Rapport sur la santé dans le monde 2006 : Donnons sa chance à chaque mère et à chaque enfant.
27 UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2006, pp. 20 - 21.
28 Save the Children, Mai 2006, "State of the Worlds' Mothers 2006: Saving the Lives of Mothers and Newborn."
29 OMS. Santé et développement des enfants et des adolescents. Gestion intégrée des maladies infantiles. Tableau "Principales causes de mortalité des enfants de moins de 5 ans et des nouveaux-nés dans le monde 2000-2003" http://www.who.int/child-adolescent-health/OVERVIEW/CHILD_HEALTH/map_00-03_world.jpg
30 Mortalité maternelle en 2000. Estimations développées par l'OMS, l'UNICEF et l'UNFPA. Mortalité maternelle : le défi de la mesure. http://www.who.int/reproductive-health/publications/maternal_mortality_2000/challenge.html
31 Boerma JY, Matu JKG 'Identifying maternal mortality through networking: results from coastal Kenya' Studies in Family Planning 20, 1989, pp. 245-253.
32 'Women: still something to shout about' Facts, New Internationalist N°270, Août 1995.
33 Save the Children, Mai 2006. State of the World's Mothers. "Saving the Lives of Mothers and Newborns".
34 L'état de la population mondiale 1997, UNFPA, p. 3.
35 Rapport mondial sur la jeunesse 2003, Nations Unies.

Chapitre 1 – suite

- 36 Save the Children. Mai 2004, "State of the World's Mothers
37 Nugent Rachel, 2005, Les jeunes et la mondialisation, Population Reference Bureau, p. 6. Disponible sur : <http://www.prb.org/pdf06/YouthInAGlobalWorld.pdf>, accès le 13-11-06.
38 Save the Children. Mai 2004.
39 UNICEF : « Progrès pour les enfants en matière de nutrition (N°4) » (Mai 2006).
40 *ibid.*
41 *ibid.*
42 UNICEF, Mitani, Junko. Le problème de la nutrition infantile en Afghanistan : « Mes enfants sont plus petits que les autres. » Disponible sur : http://www.unicef.org/infobycountry/afghanistan_29665.html, accès le 14/11/06.
43 Système d'informations statistiques de l'OMS (WHOSIS). Base de données sur la mortalité. Tableau 1 : "Nombre de décès enregistrés". Equateur 2000, Pérou 2000. El Salvador 1999. Mexique 2001. Uruguay 2000. Disponible sur : http://www3.who.int/whosis/mort/table1.cfm?path=whosis,mort,mort_table1&language=english.
44 The Daily Star. "Protect the Girl Child for a Prosperous Bangladesh" (dossier spécial). Par le Professeur Badiul Alam Majumdar (Directeur national de Hunger Project), 27 septembre 2002. Disponible sur : <http://www.thp.org/bangladesh/dailystar/index.html>.
45 Banque asiatique de développement. "Women's Health Project, 1999: "Investing in Women's Health: Delivering Better Health Care to All." Disponible sur : <http://www.adb.org/gender/practices/health/pakistan001.asp>, accès le 14/11/06.
46 Sekher, T.V. (Institute for Social and Economic Change) et Neelambar Hatti (Lund University). "Discrimination of Female Children in Modern India: from Conception through Childhood." p. 10. Union internationale pour l'étude scientifique de la population, XXVe Conférence internationale sur la population, Tours, France, 18-23 juillet 2005. Disponible sur : <http://iussp2005.princeton.edu/download.aspx?submissionId=51638>. Voir aussi Dreze et Sen 1995. "India : Economic Development and Social Opportunity."
47 Knippenberg, R., Lawn, J.E., Darmstadt, G.L., et al. "Systematic scaling up on neonatal care in countries", The Lancet Vol. 365, 19 mars 2005.
48 'State of the World's Mothers', Save the Children. Mai 2004. p. 11.
49 UNICEF La situation des enfants dans le monde 2006.
50 State of the World's Mothers', Save the Children. Mai 2004. p. 11.

Chapitre 2

- 1 Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children. "Voices of Girls and Boys to End Violence Against Children in South and Central Asia." <http://www.endcorporalpunishment.org/pages/research/children/south-asia.html>, accès le 13/11/06.
2 UNICEF, 2006, Youth Version of the Report of The Expert Group Meeting on the Elimination of All Forms of Discrimination and Violence Against the Girl Child http://www.unicef.org/voy/media/EGM_English.doc
3 UNICEF, Février 2006, "ADOLESCENT GIRLS: THE TIME FOR ACTION IS NOW!" What Young People Are Saying. Bulletin bimensuel des Voix des Jeunes, N°20. <http://www.unicef.org/voy/media/news.2006-02.doc>.
4 Plan, 2006, Parce que je suis une fille : Recueil d'essais.
5 Equal Opportunities Commission, 2001, The Development of Gender Roles in Young Children. http://www.eoc.org.uk/PDF/development_of_gender_roles_findings.pdf
6 Ritchie, Amanda, Cynthia B. Lloyd et Monica Grant. "Gender differences in time use among adolescents in developing countries: Implications of rising school enrollment rates." Document de travail de la Division Policy Research N°193, New York, Population Council.
7 Bureau australien de la statistique, 1994, <http://www.abs.gov.au/ausstats/abs@.nsf/2f762f95845417aeca25706c00834efa/e168b299f695e176ca2570ec00752c1b1OpenDocument>
8 Mensch, B S, Ibrahim, B L, Lee, S M et El-Gibaly, O. Socialization to Gender Roles and Marriage Among Egyptian Adolescents, Juin 2000, Population Council.
9 *Ibid.*
10 Ersado, L, 2002, Child Labour and School Decisions in Rural and Urban Areas: Cross Country Evidence. Papier pour discussion IFPRI, 145.
11 Ritchie et al 2004.
12 Kane, E. et M. O'Reilly deBrun, 1993, Bitter seeds. (Projet de document). Washington, DC: Banque mondiale.
13 UNFPA, 2006, "Investing When It Counts: Generating the evidence base for policies and programmes for very young adolescents, Guide and tool kit." Document du Population Council, de l'UNFPA, de l'UNICEF et de l'ONUSIDA.
14 *Ibid.*, p. 32.
15 "Report Finds Massachusetts Girls Lag Behind Boys in Sports Participation: Face Discrimination, Fewer Opportunities for Athletics" at <http://www.nwlc.org/pdf/MassHSAthleticsReportRelease2004.pdf#search=%22girls%20participation%22>.
16 <http://www.mysakenya.org>
17 Brady, Martha et Arjmand Banu Khan. 2002. "Letting Girls Play: the Mathare Youth Football Association's Football Program for Girls." Population Council.
18 Plan, 2006, Le Cercle de l'Espoir : Les droits des enfants et le monde du SIDA
19 <http://www.childinfo.org/areas/hiv/aids/orphans.php>
20 Clark, S, 2006, Early Marriage and HIV Risks in Sub-Saharan Africa, Document de travail Harris School, Série 04.06, http://harrisschool.uchicago.edu/about/publications/working-papers/pdf/wp_04_06.pdf
21 International Development Select Committee, 2004, Témoignage oral soumis pour l'enquête sur les orphelins du SIDA et réalisée par Plan.
22 Plan, 2006, Le Cercle de l'Espoir : Les droits des enfants et le monde du SIDA
23 *Ibid.*
24 Alliance internationale Save the Children, 2005, Listen and Speak out against Sexual Abuse of Girls and Boys, p. 65. www.savethechildren.net/alliance/resources/reports/docs-42247-v1-un_study_on_violence_-_csa_main_report.pdf
25 UNFPA, Ending Widespread Violence Against Women, <http://www.unfpa.org/gender/violence.htm>
26 UNFPA. Interactive Population Center. « Violence Against Women and Girls. » Disponible sur : <http://www.unfpa.org/intercenter/violence/intro.htm>, accès le 18/11/06.
27 Kapoor, Sushma. Juin 2000. "Domestic Violence against women and girls." Centre de recherches Innocenti N°6. <http://www.unicef-icdc.org/publications/pdf/digest6e.pdf>
28 Womankind Worldwide, Violence Against Women, <http://www.womankind.org.uk/violence-against-women.html?theme=print>
29 *Ibid.*
30 Nations Unies, 2006, Etude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. <http://www.violencestudy.org/r25>

- 31Hahm, HC et Guterma NB, 2001 'The Emerging Problem of Physical Child Abuse in South Korea, Child Maltreatment, Vol. 6 disponibles sur : http://www.violencestudy.org/IMG/pdf/SVITH_report.pdf p. 5.
- 32UNICEF, 2006, "Behind closed doors - The impact of domestic violence on children", p. 5. Disponible sur : http://www.violencestudy.org/IMG/pdf/SVITH_report.pdf p. 5.
- 33 UNICEF, 2005, The Girl Child: The First Priority, p. 3.
- 34 African Child Policy Forum, 2006, A retrospective Survey in Ethiopia, Kenya and Uganda, Against Girls within the Home in Africa: The Second International Policy Conference on the African Child
- 35 Ibid.
- 36 UNICEF, 2006, "Behind closed doors - The impact of domestic violence on children".
- 37 UNICEF, 27 janvier 2003, "Real lives: From despair to care: Countering domestic abuse." At a glance: Timor-Leste. http://www.unicef.org/infobycountry/Timorleste_1_039.html, accès le 19/11/06.
- 38 Alliance internationale Save the Children, 2005, Listen and Speak out against Sexual Abuse of Girls and Boys, p. 57. www.savethechildren.net/alliance/resources/reports/docs-42247-v1-un_study_on_violence_-_csa_main_report.pdf
- 39 Massart G, 2006, Violence Against Girls: Their Experience and Protection in West Africa, article non publié.
- 40 Alliance Save the Children, 2005, 10 essential learning points: Listen and Speak Out Against Sexual Abuse of Girls and Boys.
- 41 Takacs, Judith, Social exclusion of young lesbian, gay, bisexual and transgender people in Europe, ILGA-Europe et IGLYO, Avril 2006.
- 42 Baird, Vanessa, Sexe, amour et homophobie, Amnesty International 2004
- 43 www.avert.org
- 44 Ibid.
- 45 Centre pour les droits reproductifs, Février 2005, Female Genital Mutilation (FGM): Legal Prohibitions Worldwide, http://www.crlp.org/pub_fac_fgmicpd.html
- 46 UNFPA, Frequently Asked Questions on Female Genital Mutilation/ Cutting, <http://www.unfpa.org/gender/practices2.htm>
- 47 Digest Innocenti : 'Changing a harmful social convention: female genital mutilation/cutting' UNICEF, 2005, <http://www.unicef-icdc.org/publications/pdf/fgm-gb-2005.pdf>
- 48 BBC News, 2 juin 2006, "Female mutilation is 'birth risk'." Disponible sur : <http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/africa/5039536.stm>.
- 49 Ibid.
- 50 Nikki van der Gaag, 'A woman's rite' dans New Internationalist 373 <http://newint.org/features/2004/11/01/womans-rite/>
- 51 Plan, 2006, Tradition et droits : l'excision en Afrique de l'Ouest
- 52 UNICEF, 2005, 'Changing a harmful social convention: female genital mutilation/cutting' Digest Innocenti <http://www.unicef-icdc.org/publications/pdf/fgm-gb-2005.pdf>.
- 53 Ibid.
- 54 The African Child Policy Forum, 2006, "Born to High Risk: Violence Against Girls in Africa." Rapport préparé pour la Second International Policy Conference on the African Child: Violence Against Girls in Africa. p. 35
- 55 UNICEF, 2005.
- 56 Lewis, Paul. "Lords grant asylum to woman in fear of circumcision." The Guardian. Jeudi 19 octobre 2006. Disponible sur : <http://www.guardian.co.uk/gender/story/0,1925728,00.html>.
- 57 Ibid.
- 58 Ibid.
- 59 Plan, 2007, Parce que je suis une fille : Recueil d'essais.
- 60 Ibid.
- 61 Ibid.
- 62 Définie comme telle à l'origine par le Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants, Décembre 1993.
- 63 UNICEF, 2005, Early Marriage: A Harmful Traditional Practice.
- 64 UNFPA, 2004, L'état de la population mondiale 2005, p. 53.
- 65 Nugent Rachel, 2005, Les jeunes et la mondialisation, Population Reference Bureau, p. 6. Disponible sur : <http://www.prb.org/pdf06/YouthInAGlobalWorld.pdf>, accès le 13-11-06.
- 66 UNICEF, 2001, Early marriage: child spouses, Digest Innocenti N°7
- 67 Haberland, Nicole, Erica L. Chong et Hillary J. Bracken. 2004 "A world apart: The disadvantage and social isolation of married adolescent girls", article basé sur un papier de référence préparé pour la consultation technique OMS/UNFPA/ Population Council sur les adolescents mariés : New York: Population Council.
- 68 Les études mentionnées dans ce paragraphe sont consultables dans Early marriage: child spouses, Digest Innocenti N°7 Mars 2001, UNICEF.
- 69 Early marriage: child spouses, Digest Innocenti N°7 Mars 2001, UNICEF.
- 70 Cité dans Plan, 2006, Por Ser Ninas, Plan Espagne.
- 71 Plan, 2006, Le Cercle de l'Espoir : Les droits des enfants et le monde du SIDA.
- 72 Barbara S Mensch, Judith Bruce, Margaret E Greene, the Uncharted Passage: Girls' Adolescence in the Developing World, Population Council 1999.
- 73 'Creating Partnerships to Prevent Early Marriage in the Amhara Region', Pathfinder International, Juillet 2006.
- 74 Nugent Rachel, 2005, Les jeunes et la mondialisation, Population Reference Bureau, p. 6. Disponible sur : <http://www.prb.org/pdf06/YouthInAGlobalWorld.pdf>, accès le 13-11-06.
- 75 Ibid.
- 76 Plan, 2007, Parce que je suis une fille : Recueil d'essais.
- 77 Bridget Murray, 1999, Boys to Men: Emotional Miseducation – APA Monitor Online, VOLUME 30, NUMERO 7 Juillet/Août 1999
- 78 Lansdown, Gerison, Février 2001, 'Promoting Children's participation in Democratic Decision-making', Innocenti Insight, UNICEF. http://www.unicef-icdc.org/cgi-bin/unicef/main.sql?menu=/publications/menu.html&testo=download_insert.sql?ProductID=290.
- 79 Ibid.
- 80 G Barker (2000) 'Gender equitable boys in a gender inequitable world: reflections from qualitative research and programme development in Rio de Janeiro,' Sexual and Relationship Therapy, 15 (3) 263- 82, cité dans Ruxton S, Gender Equality and Men, Oxfam, 2004, p. 148.
- 81 Plan, 2006, Tradition et droits : l'excision en Afrique de l'Ouest
- 82 UNICEF, Archives de Les Voix des Jeunes, disponibles sur : <http://www.unicef.org/voy/discussions/archive/index.php/t-375.html>, accès le 20/11/06.
- 83 Nikki van der Gaag, 'A woman's rite' New Internationalist 373, Novembre 2004.
- 84 Ibid.

- 1 Plan, Consultation d'enfants au Pakistan.
- 2 Plan, 2007, Parce que je suis une fille : Recueil d'essais.
- 3 Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), Zimbabwe: Newline. "Communities find innovative ways to raise money for students in Zimbabwe." Disponible sur : www.ungei.org/infobycountry/388_1083.html, accès le 18/11/06. Avec photo.
- 4 Ibid.
- 5 Quisumbing, A, 1996. 'Male-female Differences in Agricultural Productivity: Methodological Issues and Empirical Evidence. World Development 24 (10) 1579-1595, cité dans L'état de la population mondiale 2005, UNFPA.
- 6 King, Elizabeth M. et Andrew D. Mason, Engendering Development: Through gender equality in rights, resources and voice, Banque mondiale et Oxford University Press, Washington D.C., 2001, p. 88.
- 7 BBC News, 8 avril 2003, "Annan plea for girls' schooling." Disponible sur : http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/education/2929541.stm, accès le 18/11/06.
- 8 Plan, Consultation d'enfants au Pakistan.
- 9 Voir www.campaignforeducation.org.
- 10 UNESCO, L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs, Texte adopté par le Forum mondial de l'Education, Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000. Cible 7. Disponible sur : http://www.unesco.org/education/efa/ed_for_all/dakfram_eng.shtml
- 11 Voir <http://www.un.org/millenniumgoals/>.
- 12 Nations Unies, Indicateurs du Millénaire, <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Data/Trends.htm>.
- 13 Ibid.
- 14 UNESCO, 2006, Rapport mondial de suivi EPT 2007.
- 15 Ibid.
- 16 Ibid.
- 17 L'indicateur de la parité entre les sexes (GPI) est le ratio des valeurs féminines sur les valeurs masculines pour un indicateur donné. Un GPI de 1 indique la parité entre les sexes.
- 18 UNICEF, Avril 2005, Progrès pour les enfants : un bilan de l'enseignement primaire et de la parité des sexes, Numéro 2.
- 19 UNICEF, Note d'actualité, Kaboul/Genève, 4 août 2006 "L'UNICEF s'alarme de la recrudescence des attaques contre les écoles afghanes." http://www.unicef.org/infobycountry/media_35196.html, accès le 19/11/06.
- 20 Réseaux d'information régionaux intégrés (IRIN). 14 mars 2005. "New campaign to encourage girls into school." Kaboul. <http://www.afghan-web.com/woman/encouragegirlsschool.html>, accès le 19/11/06.
- 21 I. Serrano, 2003.
- 22 Plan, 2006, Gender Policy Paper: Plan Netherlands.
- 23 Institut de la statistique, UNESCO. 2005. « Les enfants non scolarisés : Mesurer l'exclusion de l'éducation primaire ». Montréal.
- 24 Oxfam, Avril 2003, 'A Fair Chance: Attaining Gender Equality in Education by 2005', Campagne mondiale pour l'éducation.
- 25 Nations Unies, 2005, Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, New York, p. 12.
- 26 Institut de la statistique, UNESCO, 2005, « Les enfants non scolarisés : Mesurer l'exclusion de l'éducation primaire » Montréal.
- 27 Progrès pour les enfants : un bilan de l'enseignement primaire et de la parité des sexes, Numéro 2, Avril 2005, UNICEF.
- 28 UNICEF, 2004, La situation des enfants dans le monde 2004 : Les filles, l'éducation et le développement.
- 29 UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2007 : Femmes et enfants : le double dividende de l'égalité des sexes.
- 30 Le ratio du nombre d'enfants officiellement en âge de fréquenter le niveau d'enseignement secondaire ou supérieur, sur la population totale d'enfants officiellement en âge de fréquenter le secondaire.
- 31 Ibid.
- 32 <http://www.maendeleo-ya-wanawake.org/>
- 33 Chapman, 2006, Using Social Transfers to Scale Up Equitable Access to Education and Health Services, Document de référence du DFID.
- 34 Plan, Consultation d'enfants au Pakistan, non publiée.
- 35 UNGEI, 2005, Gender Achievements and Prospects in Education. Latin America and the Caribbean Regional Report Card.
- 36 Claire, H. (Ed.), 2005, Gender in education 3-19 - A fresh approach. Londres : Association of Teachers and Lecturers.
- 37 'Literacy in the Larger Context in The Annals: World Literacy in the Year 2000, Mars 2002, cité dans Vimala Ramachandran: The Indian Experience, in Bridging the gap between intention and action – girls and women's education in South Asia; UNESCO-PROAP et ASPBAE, Bangkok et New Delhi, 1998.
- 38 <http://www.worldvaluessurvey.org/>
- 39 UNICEF, 2006, La situation des enfants dans le monde 2007.
- 40 Raynor, Janet. "Beyond Access: Transforming Policy and Practice for Gender Equality in Education." Chapitre 4, 'Educating girls in Bangladesh: watering a neighbour's tree?' Disponible sur : http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/resources/downloads/BA_6.pdf, accès le 15/11/06.
- 41 Oxfam, Avril 2003, 'A Fair Chance: Attaining Gender Equality in Education by 2005', Campagne mondiale pour l'éducation, p. 14.
- 42 UNICEF, Avril 2005, Progrès pour les enfants : un bilan de l'enseignement primaire et de la parité des sexes, Numéro 2, p. 6.
- 43 UNESCO, 2005, "L'exigence de qualité." Rapport mondial de suivi EPT.
- 44 Anti-Slavery International, Child Labour <http://www.antislavery.org/homepage/antislavery/childlabour.htm#where>
- 45 CAMFED International, L'histoire d'Abigail, http://www.camfed.org/html/abigail_s_story.html
- 46 UNESCO, non daté, Gender inequality in educational outcomes: a household perspective. http://portal.unesco.org/education/en/file_download.php1ff7bb802e80e3a57e1642503ae5a5fGender+inequality+in+educational+outcomes.+A+household+perspective.doc
- 47 Oxfam, Avril 2003, 'A Fair Chance: Attaining Gender Equality in Education by 2005', Campagne mondiale pour l'éducation.
- 48 UNICEF, 2004, La situation des enfants dans le monde 2004 : Les filles, l'éducation et le développement, p. 43. Disponible sur : www.unicef.org/sowc04/, Janvier 2004, accès le 18/11/06.
- 49 Hallman, Kelly, Sara Peracca, Jennifer Catino et Marta Julia Ruiz. "Multiple disadvantages of Mayan females: The effects of gender, ethnicity, poverty, and residence on education in Guatemala," Document de travail de la Division Policy Research N°211. New York: Population Council.
- 50 World Vision, Education for All, <https://www.worldvision.org.uk/server.php?show=nav.70>, accès le 15/11/06.
- 51 UNICEF, Bureau régional pour l'Asie du Sud, 2003, Examples of Inclusive Education: Bangladesh. <http://www.unicef.org/rosa/InclusiveBan.pdf>
- 52 UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2006 : Exclut et invisibles, Profil 7, Nodira. Disponible sur : <http://www.unicef.org/sowc06/profiles/child7.php>, accès le 18/11/06
- 53 UNICEF, Octobre 1999, "Children with Disabilities." Education Update, Volume 2, Numéro 4. Disponible sur : <http://www.unicef.org/girlseducation/files/vol2disabileng.pdf>.
- 54 <http://www.goldenkey.org.cn/>
- 55 UNICEF, Octobre 1999, "Children with Disabilities." Education Update, Volume 2, Numéro 4. Disponible sur : <http://www.unicef.org/girlseducation/files/vol2disabileng.pdf>.
- 56 UNICEF, 2004.
- 57 UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2004 : Les filles, l'éducation et le développement.
- 58 Ibid., p. 84.
- 59 Plan, 2006, A Slice of Life in Honduras.
- 60 Organisation mondiale de la Santé, 2002, Rapport mondial sur la violence et la santé, Genève.
- 61 The African Child Policy Forum. 2006. "Born to High Risk: Violence Against Girls in Africa." Rapport préparé pour la Second International Policy Conference on the African Child: Violence Against Girls in Africa, p. 26.

Chapitre 3 – suite

- 62 Colom, Alejandra Colom, Marta Julia Ruiz, Jennifer Catino, Kelly Hallman, Sara Peracca, Kristen M. Shellenberg. "Voices of vulnerable and underserved adolescents in Guatemala: A summary of the qualitative study 'Understanding the lives of indigenous young people in Guatemala.'" Guatemala City: Population Council.
- 63 CWIN & Save the Children Norvège Népal, 2003, Silent Suffering, Child Sexual Abuse in the Kathmandu Valley, Children's Perspective : Rapport de recherche
- 64 American Association of University Women Educational Foundation, 2001, "Hostile Hallways: Bullying, Teasing, and Sexual Harassment in School by the American Association of University Women Educational Foundation."
- 65 Mirsky, Judith, Mai 2003, "Beyond victims and villains: addressing sexual violence in the education sector," Londres: Panos. P. 44.
- 66 Ibid.
- 67 Judit Tacaks, Social exclusion of young lesbian, gay, bisexual and transgender people in Europe, IGLYO, Avril 2006
- 68 The Gay, Lesbian and Straight Education Network, US <http://www.glsen.org/cgi-bin/iowa/all/library/record/1927.html>
- 69 Ibid.
- 70 UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2004 : Les filles, l'éducation et le développement.
- 71 Burrows, G., J. Acton, & T. Maunder. 2004. "Water and sanitation: The education drain." Londres : WaterAid. Disponible sur : http://www.wateraid.org/documents/plugin_documents/educationreport.pdf.
- 72 UNICEF, 2004.
- 73 UNGEI, Senegal: Successful partnerships open school doors for girls, http://www.ungei.org/gapproject/senegal_333.html
- 74 FAWC. 2006. "Experiences in Creating a conducive Environment for Girls in Schools: FAWC Centre of Excellence."
- 75 UNICEF. La situation des enfants dans le monde 2004 : Les filles, l'éducation et le développement.
- 76 Ibid.
- 77 Vimala Ramachandran and ERU Research Team: (2004) (Ed) Snakes and Ladders: Factors Influencing Successful Primary School Completion for Children in Poverty Contexts; South Asian Human Development Sector Report No. 6, Banque mondiale, New Delhi.
- 78 Plan, 2006, Le Cercle de l'Espoir : les droits des enfants et le monde du SIDA.
- 79 UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2006 : Exclut et invisibles, Profil 8, Yuleini. Disponible sur : http://www.unicef.org/sowc06/profiles/full_child8.php, accès le : 18/11/06.
- 80 Ibid.

Chapitre 4

- 1 Grown et al, 2005, Taking action to improve women's health through gender equality and women's empowerment, The Lancet <http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140673605178726/fulltext>
- 2 Plan d'action des Nations Unies : Déclaration mondiale sur les enfants. www.youth-policy.com/Policies/U.N._Plan_of_Action_World_Declaration_on_Children.cfm?r=A21310044a#A21310044a
- 3 UNESCO Portail de l'eau, KENYA : WATER TO UNBURDEN WOMEN <http://www.unesco.org/water/ihp/kenya.shtml>.
- 4 Plan, 2007, Parce que je suis une fille : Recueil d'essais.
- 5 UNESCO Portail de l'eau http://www.unesco.org/water/ihp/women_and_water.shtml
- 6 Banque asiatique de développement, 1999, Investing in Women's Health: Delivering Better Health Care to All. Disponible sur : <http://www.adb.org/gender/practices/health/pakistan001.asp>, accès le : 19/01/07
- 7 OMS, Anémie ferriprive <http://www.who.int/nutrition/topics/ida/en/>
- 8 ICRW, 2004, Reducing Iron-Deficiency Anemia and Changing Dietary Behaviors among Adolescent Girls in Maharashtra, India. Disponible sur : <http://www.icrw.org/docs/2004indiaprohealth8.pdf>
- 9 Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme. Fiche.23, Pratiques traditionnelles néfastes pour la santé des femmes et des enfants. <http://www.unhcr.ch/html/menu6/2/fs23.htm>, accès le : 19/01/07
- 10 Déclaration et Plan d'action de Beijing, 1995, paragraphe 266. http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/pdf/BEIJIN_E.PDF
- 11 Save the Children USA, 2006, State of the World's Mothers 2006, p. 17. http://www.savethechildren.org/publications/mothers/2006/SOWM_2006_final.pdf
- A partir de la Commission nommée par les Nations Unies sur les Défis de la nutrition au 21^e siècle.
- 12 YWCA, 2001, Obesity: the new face of poverty for young women in Britain. Disponible sur : <http://www.ywca-gb.org.uk/docs/Obesitybriefing.pdf>
- 13 Obesity in Young Children: impact and intervention Research brief 2004, NIHCM <http://www.nihcm.org/OYCbrief.pdf>
- 14 OMS/Europe, 2004, 'Young people's health in context: selected key findings from the Health Behaviour in School Aged Children Study', Fact sheet Euro 04/04. Disponible sur : <http://www.euro.who.int/document/mediacentre/fs0404e.pdf>
- 15 YWCA, 2001, Obesity: the new face of poverty for young women in Britain. Disponible sur : <http://www.ywca-gb.org.uk/docs/Obesitybriefing.pdf>
- 16 Plan, 2004, I am a Teenager.
- 17 YWCA, 2001.
- 18 Nations Unies, 2005, Rapport mondial sur la jeunesse 2005. Disponible sur : <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/wpaydrug.htm#WYR2005>
- 19 Ibid
- 20 Girls overtake boys in teenage drinking league, says survey, 26 novembre 2004, The Guardian. <http://society.guardian.co.uk/drugsandalcohol/story/0,8150,1360230,00.html>
- 21 Nations Unies, 2005.
- 22 Plan, Young People Close Down Bars, étude de cas non publiée.
- 23 Nations Unies, 2005, Rapport mondial sur la jeunesse 2005. Disponible sur : <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/wpaydrug.htm#WYR2005>

- 24 Ibid.
- 25 J Graham and B Bowling Young people and Crime Home Office Research Study no 145 or DOH, 2004 Smoking, drinking and drug use among young people in England <http://www.ic.nhs.uk/pubs/icpublication.2006-01-04.031.5032678>.
- 26 Nations Unies, 2005.
- 27 YWCA, L'histoire de Sally. http://www.ywca.org.uk/story_sally.asp
- 28 OMS, 2001, Rapport sur la santé dans le monde 2001. Disponible sur : <http://www.who.int/whr/2001/chapter2/en/index7.html>
- 29 OMS, 2002, Genre et santé mentale. Disponible sur : http://www.who.int/gender/other_health/en/genderMH.pdf
- 30 Ibid.
- 31 Plan, 2004, I am a teenager.
- 32 OMS, 2002.
- 33 Ibid.
- 34 Takacs, Judit, Social exclusion of young lesbian, gay, bisexual and transgender people in Europe, ILGA-Europe et IGLYO, Avril 2006
- 35 Ibid.
- 36 Plan d'action de Beijing. <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/platform/health.htm>
- 37 Girls Inc, Girls and Sexual Health Fact Sheet <http://www.girlsinc.org/ic/content/GirlsandSexualHealth.pdf>
- 38 Mensch, B., Grant, M., Blanc, A, 2005 'The Changing Context of Sexual Initiation in Sub-Saharan Africa', Population Council Working Papers, N°25
- 39 <http://www.straight-talk.or.ug/home/index.html>
- 40 Cité dans L'état de la population mondiale 2005, UNFPA p. 33
- 41 UNFPA, 2005, Fiche sur la santé de la reproduction. Disponible sur : http://www.unfpa.org/swp/2005/presskit/factsheets/facts_rh.htm, accès le : 19/01/07
- 42 Cité dans L'état de la population mondiale 2003, p. 27 <http://www.unfpa.org/gender/empowerment.htm>.
- 43 Ibid.
- 44 UNICEF. Juillet 2001. "A league table of teenage births in rich nations", Innocenti Report Card, Issue No 3. <http://www.unicef-icdc.org/publications/pdf/repcard3e.pdf#search=%22teenage%20pregnancy%20unicef%22>
- 45 Ibid., p. 9.
- 46 Social Exclusion Unit, 1999, Report on Teenage Pregnancy United Kingdom, p. 17
- 47 The abortion magazine, Automne/Hiver 2005, IPAS http://www.ipas.org/publications/en/AMAGFW_E05_en.PDF
- 48 Mothers play a vital role in encouraging condom use Reuters, 1er octobre 1998
- 49 Centre pour les droits reproductifs, Fighting Anti-Choice Legislation in State Legislatures. Disponible sur : <http://www.crlp.org/states.html>.
- 50 Campagne « Respect Young Mums », YWCA UK, 2005 <http://www.ywca.org.uk/youngmums/campaign.asp>
- 51 Gbesso S, Decosas J, Gnahoui-David B, Sala-Diakanda F, Adolescent sexual health? Let us get real! The Lancet - Vol. 367, N°9518, 15 avril 2006,
- 52 UNFPA, 1999, A Time Between: Health, Sexuality and Reproductive Rights of Young People. Disponible sur : rc.racha.org.kh/docDetails.asp?resourceID=124&categoryID=11 - 15k -
- 53 Ibid.
- 54 OMS, Avortement: Estimations mondiales et régionales de l'incidence de la mortalité due aux avortements pratiqués dans de mauvaises conditions avec liste des données disponibles par pays – 3e édition
- 55 Rapport mondial sur la jeunesse 2003, Nations Unies <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/documents/ch09.pdf>
- 56 Centre pour les droits reproductifs, 1999, Implementing Adolescent Reproductive Rights Through the Convention on the Rights of the Child. Disponible sur : http://www.crlp.org/pdf/pub_bp_implementingadoles.pdf cité dans <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/wpapgirls.htm#WYR2005>
- 57 BBC News, 1999, South Asia: Nepal's abortion scandal. Disponible sur : http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/south_asia/501929.stm
- 58 Ending the silent suffering – Campaign to End Fistula, brochure UNFPA http://www.unfpa.org/upload/lib_pub_file/400_filename_fistula-brochure-eng.pdf pour la photo de Najwa
- 59 UNFPA, 2003, L'état de la population mondiale 2003.
- 60 UNFPA 2005 Combating AIDS in the Developing World.
- 61 ONUSIDA, Régions. Disponible sur : www.unaids.org/en/Regions_countries/default.asp
- 62 UNICEF, 2005, Unissons-nous contre le SIDA
- 63 Ibid
- 64 ONUSIDA, Régions.
- 65 OMS, 2006, Le point sur l'épidémie mondiale de SIDA,
- 66 UNICEF, 2005, Unissons-nous pour les enfants, contre le SIDA
- 67 Gender attitudes, sexual violence, and HIV/AIDS risks among men and women in Cape Town, South Africa. Journal of Sex Research, Nov 2005, par Seth C. Kalichman
- 68 Second Eastern and Southern Africa Conference on Universal Birth Registration/ Improving services to protect the rights of the child Mombasa, Kenya 26-30 septembre 2005 p.34
- 69 UNICEF, 2005
- 70 Straight Talk, 2006, Keeping Adolescents Safe. Disponible sur : <http://www.straight-talk.or.ug/downloads/STfeb06.pdf>
- 71 UNICEF, 2005
- 72 Save the Children UK, 2004, Positive Peer Pressure. Disponible sur : <http://www.savethechildren.org.uk/scuk/jsp/resources/details.jsp?d=1965&group=resources§ion=casestudy&subsection=details>
- 73 UNICEF Unissons-nous pour les enfants, contre le SIDA
- 74 Taking action to improve women's health through gender equality and women's empowerment, Grown et al, The Lancet, 2005
- 75 Rapport sur la campagne Unissons-nous pour les enfants, contre le SIDA, UNICEF Janvier 2007
- 76 A partir d'une déclaration de Seboka, jeune fille de 18 ans du Girls and Boys Education Movement GBEM au Lesotho
- 77 <http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140673605178726/fulltext>
- 78 Taking action to improve women's health through gender equality and women's empowerment, Grown et al, The Lancet, 2005
- 78 Association for Changes in Behaviour in the battle against HIV/AIDS and for education in sexual and reproductive health for the young, Kinshasa, DRC (IPPF 2003) http://www.ipas.org/publications/en/DANGER_E05_en.pdf
- 79 Plan, 2007, Parce que je suis une fille : Recueil d'essais
- 80 Ibid

- 1 Nancy Pelosi, Discours devant la Chambre des Représentants du Congrès des Etats-Unis, 4 janvier 2007 <http://speaker.house.gov/newsroom/speeches?id=0006>.
- 2 Plan, 2002, Child Labour, Position Paper. <http://www.plan-international.org/pdfs/FinalChildLabour.pdf>
- 3 OIT, 2004, Tendances mondiales de l'emploi des femmes <http://kilm.ilo.org/GET2004/DOWNLOAD/trendsw.pdf>.
- 4 OIT, 2006, Tendances mondiales de l'emploi des jeunes www.ilo.org/public/english/employment/strat/download/gety06en.pdf
- 5 OIT, 2001, Rapport sur l'emploi dans le monde 2001 : vie au travail et économie de l'information.
- 6 UN Actualités des Nations Unies, 2005, UN envoy raises alarm over growing 'feminization' of poverty. Disponible sur : <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=16557&Cr=least&Cr1=development> Mr Chowdhury est également Haut Représentant pour les Pays les Moins Avancés (PMA), les pays en développement enclavés et les Etats en développement qui sont aussi de petites îles.
- 7 UNICEF, 2007, La situation des enfants dans le monde 2007 : Femmes et enfants, le double dividende de l'égalité des sexes. Disponible sur : <http://www.unicef.org/sowc07/docs/sowc07.pdf>
- 8 PNUD 2006 Rapport sur le développement humain 2006 <http://hdr.undp.org/hdr2006/>
- 9 Ballarin, Pilar; Euler, Catherine; Le Feuvre, Nicky; Raevaara, Eeva, 1995, Women in the European Union. <http://www.helsinki.fi/science/xantippa/wee/wee20.html>
- 10 UNICEF, 2007, La situation des enfants dans le monde 2007 : Femmes et enfants, le double dividende de l'égalité des sexes, p. 38. <http://www.unicef.org/sowc07/docs/sowc07.pdf>
- 11 Différents rapports de Human Rights Watch disponibles sur <http://www.hrw.org/women/labor.html>
- 12 UNICEF, 2007, La situation des enfants dans le monde 2007 : Femmes et enfants, le double dividende de l'égalité des sexes, p. 41. Disponible sur : <http://www.unicef.org/sowc07/docs/sowc07.pdf>
- 13 Amin, S., Diamond, I., Naved, R.T., and Newby, M. (1998). Transition to adulthood of female garment-factory workers in Bangladesh. *Studies in Family Planning*, 29(2), 185-200
- 14 Facio, A., and Micocci, F. (2003). Emerging adulthood in Argentina. *New Directions for Child and Adolescent Development*, 100(Juin), 21-31.
- 15 http://www.nlcnet.org/campaigns/shahmakhdum/1001/testimony/testimony_nasrin_akther_01.shtml
- 16 Equal Opportunities Commission, 2006, Investigation: Free to Choose - tackling gender barriers to better jobs. Disponible sur : http://www.eoc.org.uk/Default.aspx?page=17332#_Toc109812373
- 17 Equal Opportunities Commission, 2005, Works 4 Me. Disponible sur : <http://www.works4me.org.uk/case-engineer.html>
- 18 Unicef, 2006, La situation des enfants dans le monde 2007, p. 46
- 19 Lloyd, C.B (ed), 2005, Growing Up Global: The Changing Transitions to Adulthood in Developing Countries, p. 315
- 20 *ibid* p. 316
- 21 *ibid*
- 22 UNFPA, 2005, L'état de la population mondiale 2005. Disponible sur : <http://www.unfpa.org/swp/2005/english/ch1/index.htm>
- 23 Nugent, Rachel, 2005, Les jeunes et la mondialisation. Disponible sur : <http://www.prb.org/pdf06/YouthInAGlobalWorld.pdf>
- 24 Erulkar, Annabel et al, 2006, Tap and Reposition Youth (TRY) Providing social support, savings and microcredit opportunities for young women in areas with high HIV prevalence, Population Council. Disponible sur : <http://www.popcouncil.org/pdfs/seeds/SEEDS23.pdf>
- 25 Plan, 2007, Parce que je suis une fille : Recueil d'essais
- 26 Consultation avec l'African Movement of Working Children and Youth, Janvier 2007
- 27 UNICEF, « Protection de l'enfant contre la violence et les mauvais traitements », Travail des enfants. Disponible sur : http://www.unicef.org/protection/index_childlabour.html
- 28 *ibid*
- 29 OIT Convention 182 sur les pires formes du travail des enfants. <http://www.ilo.org/ilolex/english/convdisp1.htm>
- 30 Hagemann, Frank ; Diallo, Yacouba ; Etienne, Alex ; Mehran, Farhad, 2006, Tendances mondiales du travail des enfants 2000 – 2004. http://www.ilo.org/dyn/declaris/DECLARATIONWEB.DOWNLOAD_BLOB?Var_DocumentID=6233
- 31 In straw, 2004, The Girl Child: New Challenges, p. 13
- 32 Gustafsson-Wright, Emily ; Pyne, Hnin Hnin, 2002, 'Gender Dimensions of Child Labor and Street Children in Brazil' Banque mondiale, Policy Research Working Paper. http://econ.worldbank.org/external/default/main?pagePK=64165259&theSitePK=4693828&piPK=64165421&menuPK=64166093&entityID=000094946_02101604574040
- 33 Hagemann, Frank ; Diallo, Yacouba ; Etienne, Alex ; Mehran, Farhad, 2006, Tendances mondiales du travail des enfants 2000 – 2004. http://www.ilo.org/dyn/declaris/DECLARATIONWEB.DOWNLOAD_BLOB?Var_DocumentID=6233
- 35 OIT, 2006, La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée. <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc95/pdf/rep-i-b.pdf>
- 36 OIT, Le travail des enfants : Histoires vécues. Disponible sur : http://www.ilo.org/dyn/declaris/DECLARATIONWEB.DOWNLOAD_BLOB?Var_DocumentID=6205, accès le : 22/01/07
- 37 OIT, Le travail des enfants : faits et chiffres, http://www.ilo.org/dyn/declaris/DECLARATIONWEB.DOWNLOAD_BLOB?Var_DocumentID=6215
- 38 Human Rights Watch, 2006, Abus contre les travailleurs domestiques partout dans le monde. Disponible sur : <http://hrw.org/english/docs/2006/07/26/singap13804.htm>, accès le : 22/01/07
- 39 UNICEF La situation des enfants dans le monde 2007, Unicef p. 48
- 40 Human Rights Watch, 2006, Passés sous silence : Abus contre les travailleurs domestiques partout dans le monde. <http://hrw.org/reports/2006/wrd0706/wrd0706web.pdf>
- 41 Human Rights Watch, 2005, Abus et exploitation des enfants domestiques en Indonésie, p. 1. <http://hrw.org/reports/2005/indonesia0605/indonesia0605.pdf>, accès le : 22/01/07.
- 42 Cité dans Human Rights Watch, 2006, Swept Under the Rug: Abuses Against Domestic Workers Around the World. <http://hrw.org/reports/2006/wrd0706/wrd0706web.pdf>
- 43 *ibid*
- 44 Human Rights Watch, 2004, El Salvador: Abuses Against Child Domestic Workers in El Salvador
- 45 A. Berrada Gouzi, 2002. Comprendre le travail des enfants au Maroc: une initiative de recherche commune entre l'Organisation

Chapitre 5 – suite

(“Understanding Children’s Work in Morocco”) pp. 5-6. Disponible sur : http://www.ucw-project.org/pdf/publications/moroc_aspect_economique.pdf

46 Cité dans Human Rights Watch, 2006, *Swept Under the Rug: Abuses Against Domestic Workers Around the World*. <http://hrw.org/reports/2006/wrd0706/wrd0706web.pdf>

47 Human Rights Watch, 15 janvier 2004. “Voices of El Salvador Girl Domestic Workers” extrait de “No Rest: Abuses Against Child Domestic Workers in El Salvador.” Disponible sur : <http://www.hrw.org/reports/2004/elsalvador0104/>.

48 Human Rights Watch, 2006

49 Chapman, K. (2006) *Using Social Transfers to Scale Up Equitable Access to Education and Health Services*, Background Paper, Scaling Up Services Team (DFID, Londres)

50 Plan, 2005, *Pour le prix d’un vélo – la traite des enfants au Togo*. <http://www.plan-uk.org/pdfs/childtrafficking.pdf>, accès le : 23/01/07

51 Ibid

52 UNICEF « Protection de l’enfant contre la violence et les mauvais traitements », *Traite des enfants* http://www.unicef.org/protection/index_childlabour.html

53 Département d’Etat des Etats-Unis, 2005, *Victims of Trafficking and Violence Protection Act of 2000: Trafficking in Persons Report* <http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2005/46606.htm>

54 Tous les faits ci-dessus sont extraits de http://www.unicef.org/protection/index_exploitation.html

55 Organisation internationale pour les Migrations, 2004, *La traite des femmes et des filles dans la région d’Afrique australe*, p.1. http://www.old.iom.int/documents/publication/en/southernafrica_trafficking.pdf

56 GV Net, *Human Trafficking & Modern-day Slavery*, Rapport sur l’Afghanistan. <http://www.gvnet.com/humantrafficking/Afghanistan.htm>

57 UNICEF, 2007, « Une jeune fille emmenée de force s’échappe et reconstruit sa vie », *La situation des enfants dans le monde 2007*. Disponible sur : http://www.unicef.org/sowc07/profiles/7_coco.php

58 UNICEF, *Traite des enfants et exploitation sexuelle*, Protection de l’enfant contre la violence et les mauvais traitements. Disponible sur : http://www.unicef.org/protection/index_exploitation.html

59 MADRE, *Violence Against Women in Latin America*. Disponible sur : <http://www.madre.org/articles/int/b10/violence.html>

60 Département d’Etat des Etats-Unis, 2006, *Rapports pays : Human Rights Practices: Sri Lanka*. Disponible sur : <http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2005/61711.htm>

61 OIT, *Le travail des enfants: Histoires vécues* http://www.ilo.org/dyn/declaris/DECLARATION.WEB.DOWNLOAD_BLOB?Var_DocumentID=6205

62 Plan, 2006, *Le Cercle de l’Espoir : les droits des enfants et le monde du SIDA*

63 OIT *Le travail des enfants: Histoires vécues*. http://www.ilo.org/dyn/declaris/DECLARATION.WEB.DOWNLOAD_BLOB?Var_DocumentID=6205, accès le : 22/01/07

64 Plan 2007, *Parce que je suis une fille : Recueil d’essais*

65 Human Rights Watch, 2006, <http://hrw.org/english/docs/2006/07/26/singap13804.htm>

66 UNICEF *Les Voix des Jeunes : Un monde digne des enfants* http://www.unicef.org/voy/speakout/speakout_1508.html

Chapitre 6

1 Le Comité des droits de l’enfant a apporté la clarification selon laquelle le droit énoncé à l’Article 2 de la CDE des Nations Unies s’applique à « l’orientation sexuelle d’un adolescent ». Comité des droits de l’enfant des Nations Unies, *Commentaire général N°4*, CRC/GC/2003/4, 1er juillet 2003 [http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/\(symbol\)/CRC.GC.2003.4.En?OpenDocument](http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(symbol)/CRC.GC.2003.4.En?OpenDocument)

2 UNICEF, 2004, *‘Ensuring the Rights of Indigenous Children’ Innocenti Digest No 11*, Centre de recherches Innocenti

3 UNICEF, 2005, *La situation des enfants dans le monde 2006*, p. 23

4 Ibid

5 Ibid

6 Aloysius I, J. Mangubhai et J. Lee, 2006, *Dalit Women Speak Out: Violence Against Dalit Women in India*, National Campaign on Dalit Human Rights. <http://www.indianet.nl/pdf/dalitwomenspeakout.pdf>

7 New Internationalist, Décembre 2006, *To Transform Pain into Power*, <http://www.newint.org/features/special/2006/12/06/dalitwomen>

8 UNICEF, Centre de recherches Innocenti 2005 *‘Children and Disability in Transition in CEE/CIS’*, 2005 Disponible sur : http://www.unicef-icdc.org/publications/pdf/ii12_dr_eng.pdf

9 UNICEF, 2005, *La situation des enfants dans le monde 2006*, p. 26

10 Baird, Vanessa, *The No-Nonsense Guide to Sexual Diversity*, New Internationalist, 2007

11 Takacs, Judit, *Social exclusion of young lesbian, gay, bisexual and transgender people in Europe*, ILGA-Europe and IGLYO, Avril 2006

12 Tarunabh Khaitan, *‘Violence Against Lesbians in India’*, 2004, *Alternative Law Reform* www.altlawreform.org

13 Amnesty International/ Colombie : *Violence contre les femmes: Corps mutilés, crimes cachés* 13/10/2004

14 UNFPA, *Fiche sur les adolescents*, http://www.unfpa.org/swp/2005/presskit/factsheets/facts_adolescents.htm

15 UNICEF, *At a Glance: Belize*, http://www.unicef.org/protection/belize_26967.html

16 Save the Children, *Largest ever global protest by children against violence* Octobre 2006, <http://www.savethechildren.org.uk/scuk/jsp/resources/details.jsp?id=4661&group=resources§ion=news&subsection=details>

17 Population Council, 2005, *building assets for safe, productive lives*, p. 29. Disponible sur : http://www.popcouncil.org/pdfs/BuildingAssets_Oct05.pdf

18 UNICEF. *Protection de l’enfant contre la violence et les mauvais traitements*, *Les enfants dans les conflits armés et les situations d’urgence*. Disponible sur : http://www.unicef.org/protection/index_armedconflict.html, accès le : 16/01/07

19 UNICEF, Hyun, Chulho, *Milly’s story: A new life after a childhood caught in war*. Disponible sur : http://www.unicef.org/protection/uganda_35502.html

20 Women’s Commission on Refugee Women and Children, Février 2004, *Watchlist on Children in Armed Conflict: Colombia’s War on Children*. Disponible sur : http://www.womenscommission.org/pdf/co_wl.pdf

21 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport sur les enfants et les conflits armés*, 26 Octobre 2006 <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N06/577/95/PDF/N0657795.pdf?OpenElement>

22 Médecins sans Frontières, 8 mars 2005, *La violence sexuelle au Darfour* <http://www.doctorswithoutborders.org/publications/reports/2005/sudan03.pdf>

23 Cité dans UNFPA, 2005, *L’état de la population mondiale*

24 Conseil de sécurité des Nations Unies, <http://www.un.org/Docs/scres/2000/sc2000.htm>

25 UNHCR, 2005, *Réfugiés, tendances mondiales: Présentation générale sur les populations réfugiées, les nouveaux arrivants, les solutions durables, les demandeurs d’asile, les apatrides et autres personnes relevant du UNHCR*, p. 2.

26 Norwegian Refugee Council, *Internal Displacement: Global Overview of Trends and Developments in 2004*, Global IDP Project, Genève, 2004, p. 9.

27 Human Rights Watch, *Colombia Displaced and Discarded*, Oct 05, Vol 17, 4

Chapitre 6 – suite

- 28 UNICEF, 2005, Voices of Hope: Adolescents and the Tsunami http://www.unicef.org/publications/files/Tsunami_newbackcover.pdf
- 29 PNUD, La réduction des risques de catastrophes, 2004
- 30 Fordham, M, 2005 Children and Natural Disaster: A gender perspective Powerpoint presentation
- 31 *ibid*
- 32 Croix rouge Croissant rouge 2005, Rapport sur les catastrophes dans le monde 2005, <http://www.ifrc.org/publicat/wdr2005/chapter1.asp>
- 33 *ibid*
- 34 UNICEF, Haiti: Grim reality for street children, At a glance: Haiti. http://www.unicef.org/infobycountry/haiti_30578.html
- 35 UNICEF, 2005, La situation des enfants dans le monde 2006 p. 41 http://www.unicef.org/sowc06/pdfs/sowc06_fullreport.pdf
- 36 Abdelgalil, S 1; Gurgel, R G 2; Theobald, S 3; Cuevas, L E, September 2004, A comparative analysis of abandoned street children and formerly abandoned street children in La Paz, Bolivia, Huang 2004, p. 821
- 37 Women's Commission on Refugee Women and Children, Février 2004, Watchlist on Children in Armed Conflict: Colombia's War on Children. http://www.womenscommission.org/pdf/co_wl.pdf
- 38 Abdelgalil, S 1; Gurgel, R G 2; Theobald, S 3; Cuevas, L E Household and family characteristics of street children in Aracaju, Brazil. Archives de Disease in Childhood. 89(9):817-820, Septembre 2004.
- 39 UNICEF, Haiti: Grim reality for street children, At a glance: Haiti. Disponible sur : http://www.unicef.org/infobycountry/haiti_30578.htm
- 40 *ibid*
- 41 'Violence against children in conflict with the law: A thematic consultation for the United Nations Secretary-General's study on violence against Children' UN, Geneva, 4-5 Avril 2005.
- 42 Prison Reform Trust, Avril 2004, Children in the Prison System, <http://www.prisonreformtrust.org.uk/subsection.asp?id=357>
- 43 Office of National Statistics, 2000, Psychiatric Morbidity Among Young Offenders in England and Wales Cité dans Prison Reform Trust, 2004
- 44 *ibid*
- 45 A Lost Generation, publié par Community Care magazine et the Prison Reform Trust (PRT), avec l'appui de the Monument Trust, Octobre 2004
- 46 UNICEF, 2005, La situation des enfants dans le monde 2006, UNICEF p. 44
- 47 UNICEF, Décembre 2006, GIRLS: PROTECTED AND EMPOWERED, N°25. Disponible sur : <http://www.unicef.org/voy/media/news.2006-12.doc>
- 48 *ibid*
- 49 Plan, 2007, Parce que je suis une fille : Recueil d'essais

Chapitre 7

- 1 Girls Empowered and Protected, What Young People Are Saying, UNICEF, Décembre 2006, N°25 <http://www.unicef.org/voy/media/news.2006-12.doc>
- 2 Nations Unies, Indicateurs du Millénaire, Tendances mondiales et régionales, <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Host.aspx?Content=Data/Trends.htm>.
- 3 *ibid*
- 4 Plan, Consultation d'enfants au Pakistan, non publié
- 5 DFID, 2006, Girls' education: towards a better future for all, www.dfid.gov.uk/news/files/education-strategy-progress.asp
- 6 King, Elizabeth M. and Andrew D. Mason, Engendering Development: Through gender equality in rights, resources and voice, Banque mondiale et Oxford University Press, Washington D.C., 2001, p. 88.
- 7 Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, "Meeting Global Challenges: Healthy Women, Healthy World", Coalition internationale pour la santé des femmes, Discours au 3e Gala annuel, 15 janvier 2004
- 8 Klasen, Stephan. 1999. "Does Gender Inequality Reduce Growth and Development? Evidence from Cross-Country Regressions." Policy Research Report on Gender and Development. Série Working Paper, No. 7. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- 9 UNICEF, 2005, Investing in the Children in the Islamic World, http://www.unicef.org/publications/files/Investing_Children_Islamic_World_full_E.pdf
- 10 Dollar, David et Roberta Gatti. 1999. "Gender Inequality, Income, and Growth: Are Good Times Good for Women?" Banque mondiale Policy Research Report on Gender and Development, Working Paper Series No. 1. Washington, D.C. Banque mondiale.
- 11 Psacharopoulos, George et Harry Anthony Patrinos. 2002. "Returns to Investment in Education: A Further Update." Banque mondiale Policy Research Working Paper 2881. Washington, D.C.: Banque mondiale.
- 12 UNICEF, 2005
- 13 Smith, Lisa C. et Lawrence Haddad. 1999. "Explaining Child Malnutrition in Developing Countries: A Cross-Country Analysis." IFPRI Food Consumption and Nutrition Division Discussion Paper 60. Washington, D.C.: IFPRI." (p. 24)
- 14 Subbarao, K. et Laura Raney, 1995, "Social Gains from Female Education," Economic Development and Cultural Change 44 (1): 105-28.
- 15 UNICEF, 2005, Progrès pour les enfants : un bilan de l'enseignement primaire et de la parité des sexes, Numéro 2, Avril 2005, p. 6
- 16 Banque mondiale, 2006, Rapport sur le développement dans le monde 2007
- 17 The Girl Child and Gender Inequality, What Young People Are Saying, UNICEF, 2002, <http://www.unicef.org/voy/media/news.2002-10.doc>

Section 2

Tableau 1: 1948 - 2007 : 59 années de législation internationale concernant spécifiquement les droits des filles et des femmes	132
Tableau 2: Indicateurs sexo-spécifiques de base.....	154
Tableau 3: Indicateurs de base sur l'éducation des filles.....	164
Tableau 4: Santé de la reproduction des jeunes femmes.....	174
Tableau 5: Comparaison du poids des moins de 5 ans.....	183
Tableau 6: Filles et jeunes femmes au travail.....	184
Pour en savoir plus sur les droits des filles	188

Tableau 1 : 1948 - 2007 : 59 années de législation internationale concernant spécifiquement les droits des filles et des femmes¹

Instrument	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'Etats signataires (« S »), ayant accédé (« A »)/ratifié (« R »)			Discrimination	Enregistrement universel des naissances	Protection contre le mariage précoce
			S	A	R			
Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) 1948	10 décembre 1948	10 décembre 1948				2 - Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune		16(2) - Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) 1966 ²	21 décembre 1965	4 janvier 1969	85		173			2(1) - Les Etats parties s'engagent à poursuivre une politique tendant à éliminer toute forme de discrimination raciale

1. Ce tableau regroupe les articles pertinents des principaux instruments de législation internationale lorsqu'ils se rapportent à des problèmes cruciaux pour les filles. Sauf indication contraire, toutes les informations proviennent de IAN BROWNLIE & GUY S. GOODWILL-GILL (éd.) (2002) Basic Documents on Human Rights (Fourth Edition), Oxford, OUP. Les recherches juridiques ont été conduites pro bono par Advocates for International Development, www.a4id.org, info@a4id.org

2. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterIV/treaty2.asp>

Protection contre les mutilations génitales féminines	Education	Santé (physique et mentale)	Protection contre les abus, la violence et l'exploitation	Les filles et la justice pénale	Conditions de travail
3 - Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. 5 - Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.	26(1) - Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite. L'enseignement élémentaire est obligatoire.	25 - Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants jouissent de la même protection sociale.	3 - Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. 4 - Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude.	3 - Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. 5 - Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. 6 - Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. 7 - Tous sont égaux devant la loi 8 - Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes 10 - Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement	24 - Toute personne a droit au repos et aux loisirs 25(1) - Toute personne a droit à une sécurité en matière sociale
5(b) - Droit à la sûreté de la personne et à la protection de l'Etat contre les voies de fait	5(e)(v) - Droit à l'éducation et à la formation professionnelle	5(e)(iv) - Droit à la santé, aux soins médicaux, à la sécurité sociale et aux services sociaux	5(b) - Droit à la sûreté de la personne et à la protection de l'Etat contre les voies de fait	5(a) - Droit à un traitement égal devant les tribunaux 6 - Les Etats parties assureront à toute personne une protection effective devant les tribunaux compétents	5(e)(i) - Droit à des conditions satisfaisantes de travail

Tableau 1 : 1948 - 2007 : 59 années de législation internationale concernant spécifiquement les droits des filles et des femmes - suite

Instrument	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'Etats signataires (« S »), ayant accédé (« A ») /ratifié (« R »)			Discrimination	Enregistrement universel des naissances	Protection contre le mariage précoce
			S	A	R			
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR) 1966 ³	16 décembre 1966	23 mars 1976	67		160	2 - Les Etats parties s'engagent à respecter et à garantir à tous les individus sans distinction aucune 3 - Les Etats parties s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits énoncés dans le présent Pacte	24(2) - Tout enfant doit être enregistré immédiatement après sa naissance et avoir un nom.	23(3) - Nul mariage ne peut être conclu sans le libre et plein consentement des futurs époux. 3 - Les Etats parties s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits énoncés dans le présent Pacte
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR) 1966 ⁴	19 décembre 1966	3 janvier 1976	66		155	2 - Les Etats parties s'engagent à garantir que les droits qui sont énoncés seront exercés sans discrimination aucune 3 - Les Etats parties s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits énoncés dans le présent Pacte		10(1) - Le mariage doit être librement consenti par les futurs époux.

3. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterIV/treaty6.asp>

4. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterIV/treaty5.asp>

Protection contre les mutilations génitales féminines	Education	Santé (physique et mentale)	Protection contre les abus, la violence et l'exploitation	Les filles et la justice pénale	Conditions de travail
7 - Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.	25(c) – Tout citoyen a le droit d'accéder, dans des conditions générales d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. 3 - Les Etats parties s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits énoncés dans le présent Pacte	25(c) – Tout citoyen a le droit d'accéder, dans des conditions générales d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. 3 - Les Etats parties s'engagent à assurer le droit égal des hommes et des femmes de jouir de tous les droits énoncés dans le présent Pacte	8 - Nul ne sera tenu en esclavage. Nul ne sera tenu en servitude.	9 - Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. 10(1) - Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité 10(2) - Les jeunes prévenus sont séparés des adultes et il est décidé de leur cas aussi rapidement que possible. 14(1) - Tous sont égaux devant les tribunaux et les cours de justice. 14(4) - La procédure applicable aux jeunes gens qui ne sont pas encore majeurs au regard de la loi pénale tiendra compte de leur âge et de l'intérêt que présente leur rééducation.	8(3) - Nul ne sera astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire
	13(1) - Les Etats parties reconnaissent le droit de toute personne à l'éducation. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine 13(2) - L'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous	10(2) - Une protection spéciale doit être accordée aux mères avant et après la naissance des enfants, y compris un congé accompagné de prestations de sécurité sociale adéquates. 12(1) - Les Etats parties reconnaissent le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. 12(2) – Pour assurer le plein exercice de ce droit, des mesures seront nécessaires pour assurer la diminution de la mortalité infantile, ainsi que la création de conditions propres à assurer le développement sain de l'enfant			6 - Les Etats parties reconnaissent le droit au travail, y compris à l'orientation et la formation techniques et professionnelles 7 – Les Etats parties reconnaissent le droit à des conditions de travail dans la sécurité et l'hygiène, le droit au repos, aux loisirs, et aux congés payés périodiques, 9 - Les Etats parties reconnaissent le droit de toute personne à la sécurité sociale 10(3) - Les enfants et adolescents doivent être protégés contre l'exploitation économique et sociale. Les Etats doivent fixer des limites d'âge au-dessous desquelles l'emploi salarié de la main-d'œuvre enfantine sera interdit et sanctionné par la loi.

Tableau 1 : 1948 - 2007 : 59 années de législation internationale concernant spécifiquement les droits des filles et des femmes - suite

Instrument	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'Etats signataires (« S »), ayant accédé (« A ») /ratifié (« R »)			Discrimination	Enregistrement universel des naissances	Protection contre le mariage précoce
			S	A	R			
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) 1979 ^{5, 6}	18 décembre 1979	3 septembre 1981	98		185	2(f) – Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour modifier ou abroger les lois existantes qui constituent une discrimination à l'égard des femmes 2(g) - Abroger toutes les dispositions pénales qui constituent une discrimination à l'égard des femmes.		5(a) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour modifier les modèles de comportement socio-culturel en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, fondés sur l'idée de l'infériorité des femmes 16(1) - Les Etats parties assurent le droit de contracter mariage et de choisir librement son conjoint 16(2) - Les mariages d'enfants n'ont pas d'effets juridiques et toutes les mesures nécessaires sont prises afin de fixer un âge minimal pour le mariage

5. La Déclaration de Beijing (1995) adoptée par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : Egalité, développement et paix, Beijing, 15 septembre 1995 réaffirme l'engagement de « Garantir la pleine réalisation des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, en tant que partie inaliénable, intégrante et indivisible de tous les droits de la personne humaine et de toutes les libertés fondamentales » ce qui laisse entendre que les droits énoncés dans la Convention CEDAW s'appliquent à égalité aux femmes et aux filles (Déclaration de Beijing (1995) consultée sur <http://www1.umn.edu/humanrts/instrtree/e5dplw.htm>, le 14/02/07)

6. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterIV/treaty10.asp>

Protection contre les mutilations génitales féminines	Education	Santé (physique et mentale)	Protection contre les abus, la violence et l'exploitation	Les filles et la justice pénale	Conditions de travail
2(f) – Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour modifier ou abroger les lois existantes qui constituent une discrimination à l'égard des femmes 5(a) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour modifier les modèles de comportement socio- culturel en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, fondés sur l'idée de l'infériorité des femmes	5(b) – Les Etats parties font en sorte que l'éducation contribue à faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale et à faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le développement de leurs enfants. 10 - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation 10(f) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour réduire les taux d'abandon féminin des études 14(2)(d) - De recevoir tout type de formation et d'éducation	10(h) - L'accès à des renseignements spécifiques d'ordre éducatif tendant à assurer la santé et le bien-être des familles, y compris l'information et des conseils relatifs à la planification de la famille. 12(1) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine des soins de santé 14(2)(b) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales dans l'accès aux soins de santé	6 - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour supprimer, sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes.		5(a) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour modifier les modèles de comportement socio- culturel en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, fondés sur l'idée de l'infériorité des femmes

Tableau 1 : 1948 - 2007 : 59 années de législation internationale concernant spécifiquement les droits des filles et des femmes - suite

Instrument	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'Etats signataires (« S »), ayant accédé (« A ») /ratifié (« R »)			Discrimination	Enregistrement universel des naissances	Protection contre le mariage précoce
			S	A	R			
Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) 1989 ⁷	20 novembre 1989	2 septembre 1990	140		193	2(2) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.	7(1) - L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité 8 - Les Etats parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité	6 - Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie, à la survie et au développement. 24(3) - Les Etats parties prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants.

7. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterIV/treaty19.asp>

Protection contre les mutilations génitales féminines	Education	Santé (physique et mentale)	Protection contre les abus, la violence et l'exploitation	Les filles et la justice pénale	Conditions de travail
24(3) - Les Etats parties prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants. 37(a) - Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.	28 - Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, sur la base de l'égalité des chances 32(1) - Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre un travail susceptible de compromettre son éducation 39 - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé.	17 - Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ait accès à une information appropriée notamment celles qui visent à promouvoir son bien-être et sa santé physique et mentale. 19(1) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence 23 - Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente et de bénéficier de soins spéciaux 24 - Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. 27(1) - Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant 39 - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique de tout enfant victime	6 - Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie, à la survie et au développement. 11(1) - Les Etats parties prennent des mesures pour lutter contre les déplacements et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger. 19(1) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence 22(1) - Les Etats parties prennent les mesures appropriées pour assurer la protection et la jouissance des droits applicables aux enfants réfugiés 32(1) - Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques 33 - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour protéger les enfants contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et pour empêcher que des enfants ne soient utilisés pour la production et le trafic illicites de ces substances. 34 - Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. 35 - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants. 36 - Les Etats parties protègent l'enfant contre toutes les autres formes d'exploitation	3(1) - Dans les tribunaux, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. 9(4) - Les Etats parties communiquent aux parents les détails essentiels sur la situation des enfants séparés de leurs parents. 12(2) - Les Etats parties donneront à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire 19(1) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence 40(1) - Les Etats parties reconnaissent à tout enfant accusé d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement de nature à favoriser son sens de la dignité	26(1) - Les Etats parties reconnaissent à tout enfant le droit de bénéficier de la sécurité sociale 31 - Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit aux loisirs, de se livrer au jeu et de participer à la vie culturelle. 32(1) - Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation 34 - Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. 38(3) - Les Etats parties s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans.

Tableau 1 : 1948 - 2007 : 59 années de législation internationale concernant spécifiquement les droits des filles et des femmes - suite

Instrument	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'Etats signataires (« S »), ayant accédé (« A ») /ratifié (« R »)			Discrimination	Enregistrement universel des naissances	Protection contre le mariage précoce
			S	A	R			
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, et concernant la participation des enfants aux conflits armés (CRC OP-1) ⁸	25 mai 2000	12 février 2002	122		111			
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (CRC OP-2) ⁹	25 mai 2000	18 janvier 2002	115		117			
Convention relative aux droits des personnes handicapées (Adoptée le 20 décembre 2006 lors de la soixante-et-unième session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, ouverte à la signature le 30 mars 2007) ¹⁰	13 décembre 2006	Adoptée le 13 décembre 2006 Ouverte à la signature le 30 mars 2007				4(1) - Les Etats Parties s'engagent à garantir et à promouvoir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales de toutes les personnes handicapées sans discrimination d'aucune sorte 6(1) - Les Etats Parties reconnaissent que les femmes et les filles handicapées sont exposées à de multiples discriminations, et ils prennent les mesures voulues pour leur permettre de jouir pleinement et dans des conditions d'égalité de tous les droits de l'homme 7 - Les Etats Parties prennent toutes mesures nécessaires pour garantir aux enfants handicapés la pleine jouissance de tous les droits de l'homme	18(2) - Les enfants handicapés sont enregistrés aussitôt leur naissance	23(1)(a) - Les Etats Parties reconnaissent à toutes les personnes handicapées, à partir de l'âge nubile, le droit de se marier et de fonder une famille sur la base du libre et plein consentement des futurs époux

8. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterIV/treaty21.asp>

9. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://untreaty.un.org/ENGLISH/bible/englishinternetbible/partI/chapterIV/treaty22.asp>

10. Statut de la ratification en date du 5 février 2007 confirmé sur : <http://www.un.org/disabilities/convention/conventionfull.shtml>

Protection contre les mutilations génitales féminines	Education	Santé (physique et mentale)	Protection contre les abus, la violence et l'exploitation	Les filles et la justice pénale	Conditions de travail
			2 - Les Etats Parties veillent à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans ne fassent pas l'objet d'un enrôlement obligatoire dans leurs forces armées.		2 - Les Etats Parties veillent à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans ne fassent pas l'objet d'un enrôlement obligatoire dans leurs forces armées.
	9(2) - Les Etats parties sensibilisent le grand public, y compris les enfants, à la prévention et aux effets néfastes de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants notamment par des programmes d'éducation et de formation	9(3) - Les Etats parties prennent toutes les mesures possibles pour assurer le plein rétablissement physique et psychologique des victimes. 10(2) - Les Etats parties encouragent la coopération internationale pour aider à la réadaptation des enfants victimes.	1 - Les Etats parties interdisent la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. 10(1) - Les Etats parties prennent toutes les mesures nécessaires pour renforcer la coopération internationale ayant pour objet de prévenir, identifier, poursuivre et punir les responsables d'actes liés à la vente d'enfants, à la prostitution des enfants, à la pornographie et au tourisme pédophiles.	8(1) - Les Etats parties adoptent à tous les stades de la procédure pénale les mesures nécessaires pour protéger les droits et les intérêts des enfants victimes 9(4) - Les Etats parties veillent à ce que les enfants victimes puissent de réclamer réparation du préjudice subi	1 - Les Etats parties interdisent la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.
15(1) - Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.	8 - Les Etats Parties s'engagent à prendre des mesures immédiates, efficaces et appropriées en vue de sensibiliser et promouvoir le respect des droits et de la dignité des personnes handicapées, y compris à tous les niveaux du système éducatif 16(1) - Les Etats Parties prennent toutes mesures appropriées pour protéger les personnes handicapées contre toutes formes d'exploitation, de violence et de maltraitance, y compris par des mesures éducatives 24(1) - Les Etats Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation et offrent un système inclusif d'éducation	25 - Les Etats Parties reconnaissent que les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination, y compris aux services destinés à réduire au maximum ou à prévenir les nouveaux handicaps, notamment chez les enfants	3(h) – La Convention œuvre en faveur du respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité 16 - Les Etats Parties prennent toutes mesures appropriées pour protéger les personnes handicapées contre l'exploitation, la violence et de maltraitance, y compris des femmes, par des législatives et des politiques centrées sur l'enfant		27(2) - Les Etats Parties veillent à ce que les personnes handicapées ne soient tenues ni en esclavage ni en servitude, et à ce qu'elles soient protégées, contre le travail forcé ou obligatoire 28(2) - Assurer aux personnes handicapées, en particulier aux femmes et aux filles et aux personnes âgées, l'accès aux programmes de protection sociale et aux programmes de réduction de la pauvreté

Tableau 1 : 1948 - 2007 : 59 années de législation internationale concernant spécifiquement les droits des filles et des femmes - suite

Instrument	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'Etats signataires (« S »), ayant accédé (« A ») /ratifié (« R »)			Discrimination	Enregistrement universel des naissances	Protection contre le mariage précoce
			S	A	R			
Convention sur l'âge minimum 1973 (N°138) ¹¹	26 juin 1973	19 juin 1976			147			
Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (N°182) ¹²	17 juin 1999	19 novembre 2000			163			
Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, telle qu'amendée par le Protocole n°11 ¹³	4 novembre 1950	3 septembre 1953	46		46	1 - Les Hautes Parties contractantes reconnaissent à toute personne relevant de leur juridiction les droits définis dans la présente Convention 14 - La jouissance des droits et libertés reconnus dans la Convention doit être assurée, sans distinction aucune.		12 - L'homme et la femme ont le droit de se marier et de fonder une famille selon les lois nationales régissant l'exercice de ce droit.
Protocole n°1 ¹⁴	20 mars 1952	18 mai 1954	45		43			

11. Statut de la ratification en date du 7 février 2007 confirmé sur : <http://www.ilo.org/ilolex/english/convdisp1.htm>

12. Statut de la ratification en date du 7 février 2007 confirmé sur : <http://www.ilo.org/ilolex/english/convdisp1.htm>

Protection contre les mutilations génitales féminines	Education	Santé (physique et mentale)	Protection contre les abus, la violence et l'exploitation	Les filles et la justice pénale	Conditions de travail
	2(3) - L'âge minimum spécifié d'admission à l'emploi ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire 6 - La présente convention ne s'applique pas au travail effectué dans un environnement éducatif 7(1) – Des travaux légers peuvent être autorisés pour des personnes de treize à quinze ans à condition que ceux-ci ne soient pas de nature à porter préjudice à leur programme éducatif.	1 - Tout Membre s'engage à élever progressivement l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail à un niveau permettant aux adolescents d'atteindre le plus complet développement physique et mental. 7(1) – Des travaux légers peuvent être autorisés pour des personnes de treize à quinze ans à condition que ceux-ci ne soient pas de nature à porter préjudice à leur santé et à leur développement	3(1) - L'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail qui est susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des adolescents ne devra pas être inférieur à dix-huit ans. 5(3) - Le champ d'application de la Convention devra comprendre au moins les industries extractives, les industries manufacturières, le bâtiment et les travaux publics, l'électricité, le gaz et l'eau, les services sanitaires, les transports, entrepôts et communications, les plantations et autres entreprises agricoles.		1 - Tout Membre s'engage à assurer l'abolition du travail des enfants et à élever progressivement l'âge minimum d'admission à l'emploi. 2(4) - Tout Membre dont les institutions scolaires ne sont pas suffisamment développées pourra spécifier un âge minimum d'admission à l'emploi inférieur.
	7(2) - Tout Membre doit tenir compte de l'importance de l'éducation en vue de l'élimination du travail des enfants. 8 - Les Membres doivent s'entraider pour éliminer les pires formes du travail des enfants en offrant l'éducation universelle.	3(d) - Les travaux qui sont susceptibles de nuire à la santé de l'enfant sont inclus dans la définition des « pires formes de travail des enfants ».	3 – « Les pires formes de travail des enfants » se définissent comme : l'esclavage, la traite des enfants, la prostitution et tout travail qui, par sa nature ou les conditions dans lesquelles il s'exerce, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant		6(1) - Tout Membre doit mettre en oeuvre des programmes d'action en vue d'éliminer en priorité les pires formes de travail des enfants.
3 - Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.			3 - Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. 4(1) - Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude. 4(2) - Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire. 5 - Toute personne a droit à la liberté et à la sûreté.	6(1) - Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement dans la détermination du bien fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.	4(2) - Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire.
	2 – Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction.				

13. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/?ChercheSig.asp?NT=005&CM=8&DF=2/6/2007&CL=ENG>

14. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/?ChercheSig.asp?NT=009&CM=8&DF=2/6/2007&CL=ENG>

Tableau 1 : 1948 - 2007 : 59 années de législation internationale concernant spécifiquement les droits des filles et des femmes - suite

Instrument	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'Etats signataires (« S »), ayant accédé (« A ») /ratifié (« R »)			Discrimination	Enregistrement universel des naissances	Protection contre le mariage précoce
			S	A	R			
Protocole n° 7 ¹⁵	22 novembre 1984	1er novembre 1988	44		39			5 - Les époux jouissent de l'égalité de droits au regard du mariage
Protocole n° 7 Protocole n° 12 ¹⁶	4 novembre 2000	1er avril 2005	35		14			1 - La jouissance de tout droit prévu par la loi doit être assurée, sans discrimination aucune
Charte sociale européenne ¹⁷	18 octobre 1961	26 février 1965	32		27			

15. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/?ChercheSig.asp?NT=117&CM=8&DF=2/6/2007&CL=ENG>

16. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/?ChercheSig.asp?NT=177&CM=8&DF=2/6/2007&CL=ENG>

17. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/?ChercheSig.asp?NT=035&CM=8&DF=2/6/2007&CL=ENG>

Protection contre les mutilations génitales féminines	Education	Santé (physique et mentale)	Protection contre les abus, la violence et l'exploitation	Les filles et la justice pénale	Conditions de travail
			5 - Les époux jouissent de l'égalité de droits au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.	2 - Toute personne déclarée coupable d'une infraction pénale par un tribunal a le droit de faire examiner par une juridiction supérieure la déclaration de culpabilité ou la condamnation	
				1 - La jouissance de tout droit prévu par la loi doit être assurée, sans discrimination aucune	1 - La jouissance de tout droit prévu par la loi doit être assurée, sans discrimination aucune
	7(3) - Les Parties contractantes s'engagent à limiter l'emploi des enfants et des jeunes afin que les travaux ,ne les privent pas du plein bénéfice de l'éducation 9 – Les Parties contractantes s'engagent à procurer une orientation professionnelle 10 - Les Parties contractantes s'engagent à fournir une formation professionnelle 15 - Les Parties contractantes s'engagent à d'assurer l'exercice effectif du droit des personnes physiquement ou mentalement diminuées à la formation professionnelle et à la réadaptation professionnelle et sociale	11 - Les Parties contractantes s'engagent à assurer l'exercice effectif du droit à la protection de la santé 13 - Les Parties contractantes s'engagent à assurer l'exercice effectif du droit à l'assistance sociale et médicale 14 - Les Parties contractantes s'engagent à assurer l'exercice effectif du droit à bénéficier des services sociaux 15 - Les Parties contractantes s'engagent à d'assurer l'exercice effectif du droit des personnes physiquement ou mentalement diminuées à la formation professionnelle et à la réadaptation professionnelle et sociale	17 - En vue d'assurer l'exercice effectif du droit de la mère et de l'enfant à une protection sociale et économique, les Parties contractantes prendront toutes les mesures nécessaires et appropriées à cette fin		Partie I(7) - Les enfants et les adolescents ont droit à une protection spéciale contre les dangers physiques et moraux auxquels ils sont exposés. 7(1) - Les Parties contractantes s'engagent à fixer un âge minimum d'admission à l'emploi 12(1) - Les Parties contractantes s'engagent à établir ou à maintenir un régime de sécurité sociale

Tableau 1 : 1948 - 2007 : 59 années de législation internationale concernant spécifiquement les droits des filles et des femmes - suite

Instrument	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'Etats signataires (« S »), ayant accédé (« A ») /ratifié (« R »)			Discrimination	Enregistrement universel des naissances	Protection contre le mariage précoce
			S	A	R			
Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples ¹⁸	Juin 1981	21 octobre 1986, enregistrée auprès des Nations Unies le 10 septembre 1991	41		53	2 - Toute personne a droit à la jouissance des droits et libertés reconnus et garantis dans la présente Charte sans distinction aucune 18(3) - L'Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme 28 - Chaque individu a le devoir de respecter et de considérer ses semblables sans discrimination aucune		18(3) - L'Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme
Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo) ^{19, 20}	11 juillet 2003	25 novembre 2005	42		20	2(1) - Les Etats combattent la discrimination à l'égard des femmes, sous toutes ses formes, en adoptant les mesures appropriées aux plans législatif, institutionnel et autre		2(2) - Les Etats s'engagent à éliminer les pratiques sociales, culturelles et traditionnelles néfastes 3(1) - Toute femme a droit au respect de la dignité inhérente à l'être humain, à la reconnaissance et à la protection de ses droits humains et légaux 5 - Les Etats condamnent toutes les formes de pratiques néfastes qui affectent négativement les droits humains des femmes et prennent toutes les mesures nécessaires afin d'éradiquer ces pratiques 6 - l'âge minimum de mariage pour la fille est de 18 ans. Aucun mariage n'est conclu sans le plein et libre consentement des deux parties

18. Statut de la ratification en date du 7 février 2007 confirmé sur : <http://www.africa-union.org/root/AU/Documents/Treaties/List/African%20Charter%20on%20Human%20and%20Peoples%20Rights.pdf>

19. Statut de la ratification en date du 5 février 2007 confirmé sur : <http://www1.unm.edu/humanrts/africa/protocol-women2>

20. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://www.africa-union.org/root/AU/Documents/Treaties/List/Protocol%20on%20the%20Rights%20of%20Women.pdf>

Protection contre les mutilations génitales féminines	Éducation	Santé (physique et mentale)	Protection contre les abus, la violence et l'exploitation	Les filles et la justice pénale	Conditions de travail
5 - Toutes formes de torture et les traitements cruels inhumains ou dégradants sont interdits. 18(3) - L'Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme	13(2) - Tous les citoyens ont également le droit d'accéder aux fonctions publiques de leurs pays. 17 - Toute personne a droit à l'éducation, à la vie culturelle et à la reconnaissance des valeurs	13(2) - Tous les citoyens ont également le droit d'accéder aux fonctions publiques de leurs pays. 16 - Toute personne a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre. 18(1) - La famille est l'élément naturel et la base de la société. Elle doit être protégée par l'Etat qui doit veiller à sa santé physique.	5 - Toutes formes d'exploitation, telles l'esclavage et la torture, ainsi que les traitements cruels inhumains ou dégradants sont interdits. 6 - Nul ne peut être privé de sa liberté arbitrairement.	3 - Toutes les personnes bénéficient d'une totale égalité devant la loi et ont droit à une égale protection de la loi. 7 - Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue. Nul ne peut être condamné pour une action ou une omission qui ne constituait pas, au moment où elle a eu lieu, une infraction légalement punissable. 26 - Les Etats parties ont le devoir de garantir l'indépendance des Tribunaux	5 - Toutes formes d'exploitation, telles l'esclavage sont interdites. 15 - Toute personne a le droit de travailler dans des conditions équitables et satisfaisantes 17 - Toute personne a droit à l'éducation, à la vie culturelle et à la reconnaissance des valeurs
2(2) - Les Etats s'engagent à éliminer les pratiques sociales, culturelles et traditionnelles néfastes 3(1) - Toute femme a droit au respect de la dignité inhérente à l'être humain, à la reconnaissance et à la protection de ses droits humains et légaux 4(1) - Toutes formes d'exploitation, de punition et de traitement inhumain ou dégradant doivent être interdites. 5(b) - Les Etats interdisent toutes formes de mutilation génitale féminine 14 - Les Etats assurent le respect et la promotion des droits de la femme à la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive.	12 - Les Etats prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes et garantir l'égalité d'accès en matière d'éducation et de formation. Ils prennent des mesures concrètes spécifiques en vue de promouvoir l'éducation des femmes et le maintien des filles à l'école 14(g) – Les Etats garantissent le droit à l'éducation sur la planification familiale	14 - Les Etats assurent le respect et la promotion des droits de la femme à la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive. 15 - Les Etats assurent aux femmes le droit d'accès à une alimentation saine et adéquate 18(1) - Les femmes ont le droit de vivre dans un environnement sain et viable	3(3) - Les Etats adoptent et mettent en œuvre les mesures appropriées en vue d'interdire toute exploitation des femmes ou tout traitement dégradant à leur égard. 4(1) - Toutes formes d'exploitation, de punition et de traitement inhumain ou dégradant doivent être interdites. 4(2)(a) – Les Etats interdisent toutes formes de violence à l'égard des femmes, y compris les rapports sexuels non désirés ou forcés 4(2)(g) - Les Etats préviennent et condamnent le trafic de femmes 10(4) - Les Etats prennent toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun enfant, surtout les filles de moins de 18 ans, ne prenne part aux hostilités 13(d) – Les Etats protègent les femmes contre l'exploitation par leur employeur	8 - Les femmes et les hommes jouissent de droits égaux devant la loi 24(b) – Les femmes incarcérées ont le droit d'être traitées avec dignité	11(4) - Les Etats prennent toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun enfant, surtout les filles de moins de 18 ans, ne prenne part aux hostilités 13(g) – Les Etats instaurent un âge minimum pour le travail et interdisent et combattent toutes les formes d'exploitation des enfants, en particulier des fillettes

Tableau 1 : 1948 - 2007 : 59 années de législation internationale concernant spécifiquement les droits des filles et des femmes - suite

Instrument	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'Etats signataires (« S »), ayant accédé (« A ») /ratifié (« R »)			Discrimination	Enregistrement universel des naissances	Protection contre le mariage précoce
			S	A	R			
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ²¹	11 juillet 1990	29 novembre 1999	39		39	3 - Tout enfant a droit de jouir de tous les droits et libertés reconnus et garantis par la présente Charte, sans distinction	6(2) - Tout enfant est enregistré immédiatement après sa naissance	11(6) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que les filles qui deviennent enceintes avant d'avoir achevé leur éducation aient la possibilité de la poursuivre. 16 - Les Etats parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives spécifiques pour protéger l'enfant contre toute forme de tortures, traitements inhumains et dégradants, et abus 19(1) - Tout enfant a droit à la protection et aux soins de ses parents 21(2) - Les mariages d'enfants et la promesse de jeunes filles et garçons en mariage sont interdits et l'âge minimal requis pour le mariage est de 18 ans 27 - Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toute forme d'exploitation ou de mauvais traitements sexuels

21. Statut de la ratification en date du 6 février 2007 confirmé sur : <http://www.africa-union.org/root/AU/Documents/Treaties/List/Protocol%20on%20the%20Rights%20of%20Women.pdf>

Protection contre les mutilations génitales féminines	Education	Santé (physique et mentale)	Protection contre les abus, la violence et l'exploitation	Les filles et la justice pénale	Conditions de travail
16 - Les Etats parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives spécifiques pour protéger l'enfant contre toute forme de tortures, traitements inhumains et dégradants, et abus 21(1) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour abolir les coutumes et les pratiques négatives, culturelles et sociales en particulier celles qui sont préjudiciables à la santé de l'enfant et constituent une discrimination de l'enfant	11(1) - Tout enfant a droit à l'éducation 11(3) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées en vue de - parvenir à la pleine réalisation de ce droit 11(3)(e) – Les Etats parties prennent des mesures spécifiques pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation pour les filles	5(2) - Les Etats parties assurent la survie, la protection et le développement de l'enfant 11(2)(h) – Les Etats parties s'engagent à promouvoir la compréhension des soins de santé primaires par l'enfant 13 - Tout enfant qui est mentalement ou physiquement handicapé a droit à des mesures spéciales de protection 14 - Tout enfant a le droit de jouir du meilleur Etat de santé physique, mental et spirituel possible 21(1) - Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour abolir les coutumes et les pratiques négatives, culturelles et sociales en particulier celles qui sont préjudiciables à la santé de l'enfant 28 - Les Etats parties à la présente Charte prennent toutes les mesures appropriées pour protéger l'enfant contre l'usage illicite de substances narcotiques et psychotropes	5(2) - Les Etats parties assurent la survie, la protection et le développement de l'enfant 16 - Les Etats parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives spécifiques pour protéger l'enfant contre toute forme de tortures, traitements inhumains et dégradants, et abus 19(1) - Tout enfant a droit à la protection et aux soins de ses parents 22(2) - Les Etats parties prennent toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'aucun enfant ne prenne directement part aux hostilités 24(d) – Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que, en cas d'adoption transnationale, ce placement ne donne pas lieu à un trafic 27 - Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toute forme d'exploitation ou de mauvais traitements sexuels 29 - Les Etats parties prennent les mesures appropriées pour empêcher l'enlèvement, la vente ou le trafic d'enfants	4(2) - Dans toute procédure judiciaire ou administrative on fera en sorte que les vues de l'enfant puissent être entendues et prises en considération 5(3) - La peine de mort n'est pas prononcée pour les crimes commis par des enfants 17(1) - Tout enfant accusé ou déclaré coupable d'avoir enfreint la loi pénale a droit à un traitement spécial 17(4) - Un âge minimal doit être fixé, en deçà duquel les enfants sont présumés ne pas avoir la capacité d'enfreindre la loi pénale	5(2) - Les Etats parties à la présente Charte assurent la survie, la protection et le développement de l'enfant. 12 - Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, le droit de se livrer à des jeux et à des activités culturelles. 15(1) - L'enfant est protégé de toute forme d'exploitation économique et de l'exercice d'un travail qui comporte des dangers. 22(2) - Les Etats parties à la présente Charte prennent toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'aucun enfant ne prenne directement part aux hostilités. 27 - Les Etats parties à la présente Charte s'engagent à protéger l'enfant contre toute forme d'exploitation sexuelle. 29 - Les Etats parties à la présente Charte prennent les mesures appropriées pour empêcher l'enlèvement, la vente ou le trafic d'enfants.

Tableau 1 : 1948 - 2007 : 59 années de législation internationale concernant spécifiquement les droits des filles et des femmes - suite

Instrument	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'Etats signataires (« S »), ayant accédé (« A ») /ratifié (« R »)			Discrimination	Enregistrement universel des naissances	Protection contre le mariage précoce
			S	A	R			
Convention américaine relative aux droits de l'homme (1969) ²²	22 novembre 1969	18 juillet 1978	19	0	25	1(1) - Les Etats parties s'engagent à respecter les droits et libertés reconnus dans la présente Convention sans aucune distinction	18 - Toute personne a droit à un prénom propre et aux noms de ses parents	17(3) - Le mariage ne peut être conclu sans le libre et plein consentement des parties. 19 - Tout enfant a droit aux mesures de protection qu'exige sa condition de mineur
Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels 1988 (Protocole de San Salvador) ²³	17 novembre 1988	16 novembre 1999	16		14	3 - Les Etats parties au présent Protocole s'engagent à garantir l'exercice des droits qui y sont énoncés, sans aucune discrimination		16 - Tout enfant a droit de la part de sa famille, de la société et de l'Etat, aux mesures de protection qu'exige sa condition de mineur.

22. Statut de la ratification en date du 7 février 2007 confirmé sur : <http://www.aos.org/juridico/english/sigs/b-32.html>

23. Statut de la ratification en date du 7 février 2007 confirmé sur : <http://www.aos.org/juridico/english/sigs/a-52.html>

Protection contre les mutilations génitales féminines	Education	Santé (physique et mentale)	Protection contre les abus, la violence et l'exploitation	Les filles et la justice pénale	Conditions de travail
5(2) - Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. 19 - Tout enfant a droit aux mesures de protection qu'exige sa condition de mineur			5(2) - Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. 6(1) - Nul ne peut être tenu en esclavage ni en servitude.	4(5) - La peine de mort ne peut être infligée aux personnes qui, au moment où le crime a été commis, étaient âgées de moins de dix-huit ans 5(5) - Lorsque le prévenu est dans sa minorité, il doit être séparé des adultes et traduit, avec toute la célérité possible, devant un tribunal spécialisé où il recevra un traitement approprié à son statut 8(1) - Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue avec les garanties voulues 19 - Tout enfant a droit aux mesures de protection qu'exige sa condition de mineur	6(2) - Nul ne sera astreint à accomplir un travail forcé ou obligatoire 19 - Tout enfant a droit aux mesures de protection qu'exige sa condition de mineur
16 - Tout enfant a droit de la part de sa famille, de la société et de l'Etat, aux mesures de protection qu'exige sa condition de mineur.	13(1) - Toute personne a droit à l'éducation 13(3)(a) – L'enseignement primaire doit être obligatoire et accessible gratuitement à tous 16 - Tout enfant a droit à l'instruction gratuite et obligatoire, au moins au niveau élémentaire	10(1) - Toute personne a droit à la santé qui est considérée comme le droit de jouir du meilleur état de santé physique, mentale et sociale. 10(2) – Les Etats parties garantissent l'immunisation complète contre les principales maladies infectieuses et satisfont les besoins de santé des plus vulnérables. 11(1) - Toute personne a le droit de vivre dans un environnement salubre 12(1) - Toute personne a droit à une alimentation adéquate 15(3) – Les Etats parties s'engagent à apporter une attention et une assistance spéciales à la mère pendant une période raisonnable avant et après la naissance des enfants et à garantir une alimentation adéquate aux enfants	7(f) – Les Etats parties s'engagent à interdire tout travail pouvant mettre en danger la santé, la sécurité et la moralité des moins de 18 ans. 16 - Tout enfant a droit à l'instruction gratuite et obligatoire, au moins au niveau élémentaire	16 - Tout enfant a droit à l'instruction gratuite et obligatoire, au moins au niveau élémentaire	7(f) – Les Etats parties s'engagent à interdire tout travail pouvant mettre en danger la santé, la sécurité et la moralité des moins de 18 ans. La durée de la journée de travail des moins de 16 ans ne peut en aucun cas constituer un empêchement à l'assistance aux cours ou être une entrave au bénéfice de l'instruction 9(1) - Toute personne a droit à la sécurité sociale 16 - Tout enfant a droit à l'instruction gratuite et obligatoire, au moins au niveau élémentaire

Tableau 1 : 1948 - 2007 : 59 années de législation internationale concernant spécifiquement les droits des filles et des femmes - suite

Instrument	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur	Nombre d'Etats signataires (« S »), ayant accédé (« A ») /ratifié (« R »)			Discrimination	Enregistrement universel des naissances	Protection contre le mariage précoce
			S	A	R			
Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará) ²⁴	9 juin 1994	5 mars 1995	26		32	6(a) – Le droit de la femme comprend le droit d'être libre de toutes formes de discrimination	6(a) – Le droit de la femme comprend le droit d'être libre de toutes formes de discrimination	6(a) – Le droit de la femme comprend le droit d'être libre de toutes formes de discrimination 6(b) – Le droit de la femme comprend le droit de recevoir une formation et une éducation dénuée de stéréotypes en matière de comportement et de pratiques sociales et culturelles 8(b) – Les Etats parties conviennent d'adopter graduellement des mesures spécifiques ayant pour but de modifier les habitudes de comportement social et culturel des hommes et des femmes, y compris par des programmes d'éducation

24. Statut de la ratification en date du 7 février 2007 confirmé sur : <http://www.aos.org/juridico/english/sigs/a-61.html>

Protection contre les mutilations génitales féminines	Education	Santé (physique et mentale)	Protection contre les abus, la violence et l'exploitation	Les filles et la justice pénale	Conditions de travail
3 – La femme a le droit de vivre dans un climat libre de violence, tant dans sa vie publique que dans sa vie privée. 4(d) – La femme a le droit de ne pas être soumise à la torture 6(a) – Le droit de la femme comprend le droit d'être libre de toutes formes de discrimination 8(b) - Les Etats parties conviennent d'adopter graduellement des mesures spécifiques ayant pour but de modifier les habitudes de comportement social et culturel des hommes et des femmes qui légitiment ou exacerbent la violence contre la femme	4(i) – La femme a droit à l'égalité d'accès aux fonctions publiques de son pays 6(b) – Le droit de la femme comprend le droit de recevoir une formation et une éducation dénuée de stéréotypes en matière de comportement et de pratiques sociales et culturelles 8(b) - Les Etats parties conviennent d'adopter graduellement des mesures spécifiques ayant pour but de neutraliser les habitudes de comportement social et culturel des hommes et des femmes, y compris par des programmes d'éducation	4(i) – La femme a droit à l'égalité d'accès aux fonctions publiques de son pays	3 – La femme a le droit de vivre dans un climat libre de violence, tant dans sa vie publique que dans sa vie privée. 4(b) – La femme a droit à l'intégrité physique, psychique et morale 7(e) – L'Etat partie s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour modifier ou abroger les lois et les pratiques qui encouragent la persistance ou la tolérance des actes de violence contre la femme 8(b) - Les Etats parties conviennent d'adopter graduellement des mesures spécifiques ayant pour but de modifier les habitudes de comportement social et culturel des hommes et des femmes qui légitiment ou exacerbent la violence contre la femme	7(e) – L'Etat partie s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour modifier ou abroger les lois et les pratiques qui encouragent la persistance ou la tolérance des actes de violence contre la femme	

Tableau 2 : Indicateurs sexo-spécifiques de base

Classement selon l'IDH		Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à à la naissance (ans) 2004		Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 2004	
		Rang	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE							
1	Norvège	1	0,962	82,0	77,1	..e	..e
2	Islande	2	0,958	82,7	79,0	..e	..e
3	Australie	3	0,956	83,0	77,9	..e	..e
4	Irlande	4	0,951	80,5	75,4	..e	..e
5	Suède	5	0,949	82,5	78,1	..e	..e
6	Canada	7	0,947	82,6	77,6	..e	..e
7	Japon	13	0,942	85,6	78,6	..e	..e
8	Etats-Unis	8	0,946	80,2	74,8	..e	..e
9	Suisse	10	0,944	83,4	77,8	..e	..e
10	Pays-Bas	9	0,945	81,2	75,8	..e	..e
11	Finlande	11	0,943	81,9	75,3	..e	..e
12	Luxembourg	6	0,949	81,6	75,3	..e	..e
13	Belgique	12	0,943	82,1	75,9	..e	..e
14	Autriche	17	0,937	82,0	76,2	..e	..e
15	Danemark	15	0,940	79,6	75,0	..e	..e
16	France	14	0,940	83,1	76,0	..e	..e
17	Italie	18	0,934	83,2	77,1	98.. e	98,8 e
18	Royaume Uni	16	0,938	80,8	76,2	..e	..e
19	Espagne	19	0,933	83,3	76,0	..e	..e
20	Nouvelle-Zélande	20	0,932	81,5	77,0	..e	..e
21	Allemagne	21	0,928	81,7	75,9	..e	..e
22	Hong Kong, Chine (RAS)	..	..	84,8	78,9	..	..
23	Israël	22	0,925	82,0	77,8	95,9	98,5
24	Grèce	23	0,917	81,0	75,7	94,2 e	97,8 e
25	Singapour	..	..	80,8	77,0	88,6	96,6
26	République de Corée	25	0,905	80,9	73,7	..e	..e
27	Slovénie	24	0,908	80,2	72,9	..e	..e
28	Portugal	26	0,902	80,8	74,1	..e	..e
29	Chypre	27	0,900	81,2	76,2	95,1	98,6
30	République Tchèque	28	0,881	78,9	72,5	..e	..e
31	Barbade	..	..	78,6	71,7	..k	..l
32	Malte	29	0,869	80,9	76,1	89,2 m	86,4 m
33	Koweït	31	0,864	79,7	75,4	91,0	94,4
34	Brunei Darussalam	..	..	79,1	74,5	90,2	95,2
35	Hongrie	30	0,867	77,1	68,9	..e	..e
36	Argentine	32	0,859	78,4	70,9	97,2	97,2
37	Pologne	33	0,859	78,6	70,5	..e	..e
38	Chili	37	0,850	81,1	75,1	95,6	95,8
39	Bahreïn	38	0,849	76,0	73,2	83,6	88,6
40	Estonie	34	0,856	77,2	65,8	99,8 e	99,8 e
41	Lituanie	35	0,856	78,0	66,9	99,6 e	99,6 e
42	Slovaquie	36	0,853	78,1	70,3	..e	..e
43	Uruguay	39	0,847	79,2	71,9	..k	..l
44	Croatie	40	0,844	78,6	71,6	97,1	99,3

Taux brut de scolarisation
combiné, du primaire au
supérieur (%) 2004

Revenu (PPA US\$)
2004

Classement IDH
moins classement

Rang	Valeur	Femmes	Hommes	ISDHd
105	96	33 034	43 950	0
102 f	91 f	27 496	38 603	0
114	112	24 966	35 832	0
101	97	26 160	51 633	0
102	91	26 408	32 724	0
96 f,g	90 f,g	24 277h	38 374h	-1
84	86	18 130	40 885	-5
97	89	30 581h	49 075h	1
83	88	25 314	41 258	0
98	99	24 652	39 035	2
104	97	24 862	35 263	1
89 i	88 i	45 938j	94 696j	1
96	93	24 123	38 338	1
92	90	20 032	45 095	-3
106	97	27 048	36 882	0
95	91	23 015	35 922	2
92	87	18 070h	38 902h	-1
96 f	90 f	24 448	37 506	2
99	93	16 751h	33 648h	0
105	95	19 264	27 711	0
88 f	89 f	20 851	36 114	0
74	79	20 637	42 166	..
92	87	19 165h	29 714h	0
96	91	15 728	28 837	0
..	..	18 905	37 125	..
88	101	12 912	28 036	-1
100	91	15 992h	26 129h	1
93	86	14 635	24 971	0
79	78	17 012	28 891	0
82	81	13 141	26 017	0
94 g	84 g	..h	..h	..
81	82	12 226	25 644	0
79 f	69 f	9 623h	25 847h	-1
78 f	76 f	..h	..h	..
90	85	13 311	20 666	1
94 g	85 g	9 258h	17 518h	0
90	82	9 746h	16 400h	0
80	82	6 134h	15 715h	-3
89 f	82 f	9 654	29 107	-3
98	86	11 377h	18 285h	2
96	87	10 839	15 699	2
78	75	10 856h	18 617h	2
95 f,g	84 f,g	6 764h	12 240h	0
75g	72 g	9 872	14 690	0

Tableau 2 : Indicateurs sexo-spécifiques de base – suite

Classement selon l'IDH	Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à à la naissance (ans) 2004		Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 2004	
	Rang	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE						
45 Lettonie	41	0,843	77,2	66,1	99,7 e	99,8 e
46 Qatar	..	..	76,2	71,4	88,6	89,1
47 Seychelles	..	..	..	..	92,3	91,4
48 Costa Rica	42	0,831	80,8	76,0	95,1	94,7
49 Emirats Arabes Unis	43	0,829	81,1	76,7	..	.. l
50 Cuba	..	..	79,5	75,8	99,8 e	99,8 e
51 Saint-Kitts-et-Nevis	..	..	..	..	..	..
52 Bahamas	..	..	73,4	67,1	..	..
53 Mexique	45	0,812	77,8	72,8	89,6	92,4
54 Bulgarie	44	0,814	75,8	69,1	97,7	98,7
55 Tonga	46	0,809	73,7	71,1	99,0 m	98,8 m
56 Oman	57	0,785	76,0	73,1	73,5	86,8
57 Trinité-et-Tobago	48	0,805	72,8	67,0	.. k	.. l
58 Panama	47	0,806	77,6	72,5	91,2	92,5
59 Antigua-et-Barbuda	..	..	..	..	..	..
60 Roumanie	49	0,804	75,2	68,0	96,3	98,4
61 Malaisie	51	0,795	75,8	71,1	85,4	92,0
62 Bosnie-Herzégovine	..	..	77,0	71,5	94,4	99,0
63 Maurice	53	0,792	75,8	69,0	80,5	88,4
DEVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN						
64 Jamahiriya arabe libyenne	..	..	76,4	71,8	.. k	.. l
65 Fédération de Russie	50	0,795	72,0	58,9	99,2 e	99,7 e
66 Macédoine, ERYM	54	0,791	76,5	71,5	94,1	98,2
67 Belarus	52	0,793	74,1	62,5	99,4 e,m	99,8 e,m
68 Dominique	..	..	..	..	..	..
69 Brésil	55	0,789	74,8	67,0	88,8	88,4
70 Colombie	56	0,787	75,6	69,6	92,7	92,9
71 Sainte-Lucie	..	..	74,1	71,0	..	..
72 Venezuela	60	0,780	76,1	70,2	92,7	93,3
73 Albanie	59	0,780	76,9	71,1	98,3	99,2
74 Thaïlande	58	0,781	74,0	66,7	90,5	94,9
75 Samoa occidentales	63	0,770	73,9	67,5	.. k	.. l
76 Arabie Saoudite	72	0,744	74,2	70,3	69,3	87,1
77 Ukraine	62	0,771	72,4	60,1	99,2 e	99,7 e
78 Liban	..	..	74,4	70,1	..	..
79 Kazakhstan	61	0,772	69,1	58,0	99,3 e,m	99,8 e,m
80 Arménie	65	0,765	74,8	68,1	99,2 e	99,7 e
81 Chine	64	0,765	73,7	70,2	86,5	95,1
82 Pérou	67	0,759	72,9	67,8	82,1	93,5
83 Equateur	..	..	77,5	71,6	89,7	92,3
84 Philippines	66	0,761	72,8	68,6	92,7	92,5
85 Grenada	..	..	..	..	..	..
86 Jordanie	69	0,747	73,2	70,2	84,7	95,1
87 Tunisie	73	0,744	75,6	71,4	65,3	83,4

Taux brut de scolarisation combiné, du primaire au supérieur (%) 2004		Revenu (PPA US\$) 2004		Classement IDH moins classement	
Rang	Valeur	Femmes	Hommes	ISDHD	
	97	84	9 530	14 171	0
	82	71	.. h	.. h	..
	82	77	..	..	..
	69 f,g	67 f,g	5 969	12 878	0
	68 f,g	54 f,g	7 630 h	13 788 h	0
	81 g	79 g	.. h	.. h	..
	81	78	..	..	..
	66 f	65 f	14 414 h	20 459 h	..
	76	75	5 594	14 202	-1
	81	81	6 406	9 855	1
	81 f	79 f	5 026 h	10 606 h	0
	68 f	69 f	4 273	23 676 h	-10
	68	66	7 766 h	16 711 h	0
	83	76	5 219	9 300	2
	..	..	..	..	..
	77	73	6 723	10 325	1
	76 g	70 g	5 391	15 015	0
	..	..	5 568 h	8 582 h	..
	74 f	75 f	6 948 h	17 173 h	-1
	98 f,g	91 f,g	..h	.. h	..
	92 f	84 f	7 735 h	12 401	3
	71	69	4 286 h	8 943 h	0
	90	86	5 510 h	8 632 h	3
	84	81	..	..	..
	88 g	84 g	6 004	10 447	1
	74	71	5 356	9 202	1
	80	72	4 308 h	8 399 h	..
	76 f,g	73 f,g	4 083 h	7 982 h	-2
	67 g	69 g	3 487 h	6 492 h	0
	74	73	6 036	10 214	2
	76 f	72 f	3 046 h	7 980 h	-2
	58 f	59 f	3 486 h	22 617 h	-10
	87	83	4 535	8 583	1
	85	82	2 786 h	9 011 h	..
	93	89	5 799	9 222	3
	77	71	3 222 h	5 105 h	0
	70 f	71 f	4 561 h	7 159 h	2
	88 f	85 f	3 294	8 036	0
	..	..	2 796 h	5 123 h	..
	84	79	3 449	5 763	2
	75 f	71 f	..	..	..
	80	78	2 143	7 038	0
	77 f	74 f	3 421 h	12 046 h	-3

Tableau 2 : Indicateurs sexo-spécifiques de base – suite

		Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)	Espérance de vie à à la naissance (ans) 2004		Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 2004	
Classement selon l'IDH	Rang	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE						
88	Saint-Vincent-et-Grenadines	..	74,1	68,5	..	..
89	Suriname	..	72,7	66,1	87,2	92,0
90	Fidji	..	70,3	65,9	..	..
91	Paraguay	..	73,5	68,9	..	..
92	Turquie	71	0,745	71,3	66,6	79,6
93	Sri Lanka	68	0,749	77,0	71,7	89,1
94	République Dominicaine	70	0,745	71,3	64,1	87,2
95	Belize	..	74,4	69,5	..	..
96	République Islamique d'Iran	74	0,736	72,3	69,2	70,4
97	Géorgie	..	74,4	66,6	..	..
98	Maldives	..	66,6	67,4	96,4	96,2
99	Azerbaïdjan	75	0,733	70,6	63,3	98,2 m
100	Territoires palestiniens occupés Territories	..	74,2	71,1	88,0	96,7
101	El Salvador	76	0,725	74,1	68,0	.. k
102	Algérie	79	0,713	72,7	70,1	60,1
103	Guyana	..	66,7	60,6	..	..
104	Jamaïque	77	0,721	72,5	69,0	85,9 m
105	Turkménistan	..	66,9	58,4	98,3 m	99,3 m
106	Cap Vert	78	0,714	73,5	67,3	.. k
107	République arabe syrienne	82	0,702	75,4	71,8	73,6
108	Indonésie	81	0,704	69,2	65,3	86,8
109	Vietnam	80	0,708	72,9	68,8	86,9 m
110	Kirghizstan	83	0,701	71,3	62,9	98,1 m
111	Egypte	..	72,4	68,0	59,4	83,0
112	Nicaragua	88	0,684	72,4	67,6	76,6
113	Ouzbékistan	84	0,694	69,9	63,4	.. k
114	Rép. de Moldavie représentant. de	85	0,692	71,7	64,4	97,7
115	Bolivie	86	0,687	66,5	62,3	80,7
116	Mongolie	87	0,685	66,5	62,5	97,5
117	Honduras	89	0,676	70,2	66,1	80,2
118	Guatemala	90	0,659	71,3	63,9	63,3
119	Vanuatu	..	70,9	67,2	.. m	.. m
120	Guinée équatoriale	93	0,639	43,3	42,3	80,5
121	Afrique du Sud	92	0,646	48,2	45,7	80,9m
122	Tadjikistan	91	0,648	66,4	61,2	99,2e
123	Maroc	95	0,615	72,2	67,8	39,6
124	Gabon	..	54,7	53,4	..	..
125	Namibie	94	0,622	47,5	46,8	83,5
126	Inde	96	0,591	65,3	62,1	47,8
127	São Tomé et Príncipe	..	64,2	62,1	..	..
128	Iles Salomon	..	63,3	61,9	..	..
129	Cambodge	97	0,578	60,1	52,7	64,1

Taux brut de scolarisation
combiné, du primaire au
supérieur (%) 2004

Revenu (PPA US\$)
2004

Classement IDH
moins classement

Rang Valeur Femmes Hommes ISDHD

67 68 4 300 h 8 513 h ..

77f,g 68f,g .. h .. h ..

76f 74f 3 921 h 8 142 h ..

70f,g 69f,g 2 789 6 806 ..

63 75 4 038 11 408 0

64f,g 63f,g 2 561 6 158 4

78f 70f 4 376 h 10 461 h 3

81 81 3 760 h 9 674 h ..

70f 74f 4 122 h 10 830 h 0

76 75 1 561 4 273 ..

69f 68f .. h .. h ..

67 69 3 262 h 5 096 h 0

83f 80f

69f 70f 3 077 7 074 0

73 73 3 259 h 9 888 h -2

78f,g 78f,g 2 615 h 6 375 h ..

79f 75f 3 027 h 5 327 h 1

.. .. 3 425 h 5 385 h ..

67 67 3 045 h 8 641 h 1

60f 65f 1 794 h 5 402 h -2

67 70 2 257 h 4 963 h 0

61f 65f 2 271 h 3 220 h 2

80 77 1 422 h 2 464 h 0

.. .. 1 588 6 817 ..

71f 69f 1 747 h 5 524 h -4

72f 75f 1 398 h 2 346 h 1

73 68 1 349 h 2 143 h 1

83f 89f 1 983 h 3 462 h 1

83 72 1 379 h 2 730 h 1

74f 68f 1 771 h 3 964 h 0

63f 69f 2 130 h 6 604 h 0

61f 66f 2 468 h 3 612 h ..

52f,g 64f,g 11 491 h 26 967 h -2

77g 76g 7 014 h 15 521 h 0

65 77 876 h 1 530 h 2

54 62 1 742 h 6 907 h -1

68f,g 72f,g 4 814 h 8 449 h ..

69g 66g 5 416 h 9 455 h 1

58f 66f 1 471 h 4 723 h 0

63 64 .. h .. h ..

45f,g 49f,g 1 202 h 2 387 h ..

55f,g 65f,g 2 077 h 2 793 h 0

Tableau 2 : Indicateurs sexo-spécifiques de base – suite

Classement selon l'IDH	Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à à la naissance (ans) 2004		Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 2004	
	Rang	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE						
130 Myanmar	..	..	63,5	57,8	86,4	93,9
131 Botswana	98	0,555	34,8	34,9	81,8	80,4
132 Comores	99	0,550	65,8	61,5	.. k	.. l
133 Rép. dém. populaire du Laos	100	0,545	56,3	53,8	60,9	77,0
134 Pakistan	105	0,513	63,6	63,2	36,0	63,0
135 Bhutan	..	..	64,6	62,2	..	..
136 Ghana	101	0,528	57,4	56,5	49,8	66,4
137 Bangladesh	102	0,524	64,2	62,5	.. k	.. l
138 Népal	106	0,513	62,4	61,6	34,9	62,7
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	103	0,521	56,3	55,2	50,9	63,4
140 Congo	104	0,519	53,5	51,0	.. k	.. l
141 Soudan	110	0,492	58,0	55,1	51,8n	71,1n
142 Timor oriental	..	..	57,1	54,9	..	..
143 Madagascar	107	0,507	56,9	54,3	65,3	76,5
144 Cameroun	109	0,497	46,2	45,1	59,8	77,0
145 Ouganda	108	0,498	48,8	47,9	57,7	76,8
146 Swaziland	114	0,479	31,3	31,3	78,3	80,9
FAIBLE DEVELOPPEMENT HUMAIN						
147 Togo	116	0,476	56,4	52,6	38,5	68,7
148 Djibouti	..	..	54,1	51,8	..	..
149 Lesotho	112	0,486	36,2	34,0	90,3	73,7
150 Yémen	117	0,462	62,4	59,7	.. k	.. l
151 Zimbabwe	113	0,483	36,0	37,2	86,3k	93,8l
152 Kenya	111	0,487	46,5	48,5	70,2	77,7
153 Mauritanie	115	0,478	54,7	51,5	43,4	59,5
154 Haïti	..	..	52,7	51,3	.. k	.. l
155 Gambie	..	..	57,5	54,7	..	..
156 Sénégal	118	0,451	57,2	54,8	29,2	51,1
157 Erythrée	..	..	56,1	52,3	..	..
158 Rwanda	119	0,449	45,8	42,6	59,8	71,4
159 Nigeria	120	0,443	43,5	43,2	.. k	.. l
160 Guinée	121	0,434	54,2	53,6	18,1	42,6
161 Angola	122	0,431	42,5	39,6	54,2	82,9
162 République unie de Tanzanie	123	0,426	46,2	45,6	62,2	77,5
163 Bénin	124	0,412	55,0	53,5	23,3	47,9
164 Côte d'Ivoire	125	0,401	46,7	45,2	38,6	60,8
165 Zambie	126	0,396	37,1	38,2	59,8 m	76,3 m
166 Malawi	127	0,394	39,6	40,0	54,0 m	74,9 m
167 République dém. du Congo	130	0,378	44,5	42,5	54,1	80,9
168 Mozambique	128	0,387	42,3	41,0	.. k	.. l
169 Burundi	129	0,380	44,9	43,0	52,2	67,3
170 Ethiopie	..	..	48,8	46,8	.. k	.. l
171 Tchad	131	0,350	44,7	42,6	12,8	40,8
172 République centrafricaine	132	0,336	39,8	38,4	33,5	64,8

Taux brut de scolarisation
combiné, du primaire au
supérieur (%) 2004

Revenu (PPA US\$)
2004

Classement IDH
moins classement

Rang Valeur Femmes Hommes ISDHd

	50f	48f	..	..	..
	72f	69f	5 322	14 738	0
	42f	50f	1 306 h	2 576 h	0
	55	66	1 328 h	2 579 h	0
	32	44	977 h	3 403 h	-4
	..	..	.. h	.. h	..
	44f	50f	1 860 h	2 611 h	1
	58g	56g	1 170 h	2 540 h	1
	52g	62g	995 h	1 993 h	-2
	38f,g	43f,g	2 127 h	2 934 h	2
	49f	55f	652 h	1 310 h	2
	34f	39f	778 h	3 105 h	-3
	..	..	.. h	.. h	..
	55f	58f	704 h	1 012 h	1
	56f	69f	1 435 h	2 921 h	0
	65	67	1 216 h	1 741 h	2
	57f,g	59f,g	2 576	8 936	-3
	46f	64f	927 h	2 159 h	-4
	21	27	1 305 h	2 681 h	..
	66f	65f	1 848 h	3 506 h	1
	42f	68f	397 h	1 346 h	-3
	51f,g	54f,g	1 527 h	2 613 h	2
	58f	62f	1 037	1 242	5
	44	47	1 295 h	2 601 h	2
	..	..	1 283 h	2 465 h	..
	50f	51f	1 378 h	2 615 h	..
	36f	41f	1 200 h	2 243 h	0
	29	41	557	1 414	..
	52	52	1 083 h	1 454 h	0
	50f	60f	669 h	1 628 h	0
	35	49	1 764 h	2 576 h	0
	24f,g	28f,g	1 670 h	2 706 h	0
	47f	49f	569 h	781 h	0
	41f	58f	702 h	1 475 h	0
	32f,g	47f,g	749 h	2 324 h	0
	52f	56f	670 h	1 216 h	0
	64f	65f	547 h	747 h	0
	24f,g	30f,g	482 h	931 h	-2
	44	53	1 110 h	1 372 h	1
	32	40	594 h	765 h	1
	30	42	570 h	944 h	..
	25f	44f	1 644 h	2 545 h	0
	23f,g	36f,g	836 h	1 367 h	0

Tableau 2 : Indicateurs sexo-spécifiques de base – suite

Classement selon l'IDH		Indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH)		Espérance de vie à à la naissance (ans) 2004		Taux d'alphabétisation des adultes (% des 15 ans et plus) 2004	
		Rang	Valeur	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE							
173	Guinée-Bissau	..	..	46,2	43,4	..	..
174	Burkina Faso	133	0,335	48,6	47,2	15,2	29,4
175	Mali	134	0,329	48,7	47,4	11,9 m	26,7 m
176	Sierra Leone	135	0,317	42,4	39,6	24,4	46,9
177	Niger	136	0,292	44,7	44,6	15,1	42,9

1. PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2006, 2006. Reproduit avec la permission de Palgrave Macmillan.

- a. Sauf indication contraire, les données renvoient à des estimations nationales sur l'alphabétisation issues de recensements ou d'enquêtes réalisées entre 2000 et 2005. A cause de certaines différences de méthodologie et des périodes des données collectées, les comparaisons entre pays et au fil du temps doivent être abordées avec prudence. Pour de plus amples détails, voir <http://www.uis.unesco.org/>.
- b. En 2006, l'Institut de la statistique de l'UNESCO a modifié la convention utilisée pour citer l'année de référence des données d'éducation, adoptant l'année civile pendant laquelle se termine l'année scolaire ou l'exercice budgétaire – passant par exemple de 2003/04 à 2004. Les données de certains pays peuvent référer à des estimations nationales ou à celles de l'Institut de la statistique de l'UNESCO. Pour plus de détails, voir www.uis.unesco.org. Les données émanant de sources différentes, les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec circonspection.
- c. Faute de données différenciées pour le revenu des hommes et des femmes, les revenus du travail de ces deux catégories de la population ont été grossièrement estimés à partir de données concernant le rapport du salaire féminin hors secteur agricole sur le salaire masculin hors secteur agricole, leur part respective dans la population active, les populations féminine et masculine totales et le PIB par habitant exprimé en parité de pouvoir d'achat en dollars US (Voir la note technique 1). Sauf indication contraire, les estimations ont été effectuées sur les données relatives à la dernière année disponible sur la période 1991-2004.
- d. Les classements selon l'IDH utilisés dans ce calcul ont été recalculés pour les 136 pays pour produire une valeur d'ISDH. Une valeur positive indique un classement ISDH supérieur au classement IDH, une valeur négative, un classement inférieur au classement IDH.
- e. Pour calculer l'ISDH, on a utilisé une valeur de 99,0 %.
- f. Estimation préliminaire de l'Institut de la statistique de l'UNESCO, sujette à révision.
- g. Les données se rapportent à une année autre que l'année spécifiée.
- h. Aucune donnée de salaire n'est disponible. Pour calculer le revenu du travail féminin et masculin, on a utilisé une valeur de 0,75 exprimant le rapport du salaire féminin hors secteur agricole sur le salaire masculin hors secteur agricole.
- i. Statec, 2006. Correspondance sur le rapport brut des effectifs pour le Luxembourg. Mai, Luxembourg.
- j. Pour calculer l'ISDH, on a utilisé une valeur de \$40,000 (parité de pouvoir d'achat en US\$).
- k. Faute de données récentes, estimations de l'Institut de la statistique de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) 2005. Correspondance sur les taux d'alphabétisation des adultes et des jeunes. Mars. Montréal, basée sur des informations de recensement ou d'enquêtes périmées qui doivent être interprétées avec prudence : Bangladesh 33,1, Cap Vert 70,8, Comores 49,7, Congo 80,8, El Salvador 78,8, Mozambique 35,6, Nigeria 64,2, Samoa occidentale 98,4, Trinité et Tobago 98,3, Emirats Arabes Unis 82,7, Uruguay 98,4, Ouzbékistan 99,1, Yémen 33,4 et Zimbabwe 86,3.
- l. Faute de données récentes, estimations de l'Institut de la statistique de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) 2005. Correspondance sur les taux d'alphabétisation des adultes et des jeunes. Mars. Montréal, basée sur des informations de recensement ou d'enquêtes périmées qui doivent être interprétées avec prudence : Bangladesh 51,7, Cap Vert 86,6, Comores 63,9, Congo 91,2, El Salvador 83,6, Mozambique 65,7, Nigeria 96,9, Samoa occidentale 98,9, Trinité et Tobago 99,2, Emirats Arabes Unis 76,8, Uruguay 97,5, Ouzbékistan 99,6, Yémen 72,5, Zimbabwe 93,8.
- m. Les données renvoient à la dernière année disponible sur la période 1995-99.
- n. Les données renvoient à une année ou à une période autre que celle spécifiée, diffèrent par rapport à la définition classique ou se rapportent seulement à une partie d'un pays.

Taux brut de scolarisation combiné, du primaire au supérieur (%) 2004		Revenu (PPA US\$) 2004		Classement IDH moins classement
Rang	Valeur	Femmes	Hommes	ISDHD
29f,g	45f,g	487 h	963 h	
23f	30f	930 h	1 405 h	0
30f	40f	800 h	1 197 h	0
55f	75f	353 h	775 h	0
18	25	560 h	989 h	0

Indicateur sexo-spécifique de développement Classement de 136 pays

1 Norvège	35 Lituanie	69 Jordanie	103 Papouasie-Nouvelle-Guinée
2 Islande	36 Slovaquie	70 Rép. Dominicaine	104 Congo
3 Australie	37 Chili	71 Turquie	105 Pakistan
4 Irlande	38 Bahreïn	72 Arabie Saoudite	106 Népal
5 Suède	39 Uruguay	73 Tunisie	107 Madagascar
6 Luxembourg	40 Croatie	74 Rép. Islamique d'Iran	108 Ouganda
7 Canada	41 Lettonie	75 Azerbaïdjan	109 Cameroun
8 Etats-Unis	42 Costa Rica	76 El Salvador	110 Soudan
9 Pays-Bas	43 Emirats Arabes Unis	77 Jamaïque	111 Kenya
10 Suisse	44 Bulgarie	78 Cap Vert	112 Lesotho
11 Finlande	45 Mexique	79 Algérie	113 Zimbabwe
12 Belgique	46 Tonga	80 Vietnam	114 Swaziland
13 Japon	47 Panama	81 Indonésie	115 Mauritanie
14 France	48 Trinité-et-Tabago	82 Rép. arabe syrienne	116 Togo
15 Danemark	49 Roumanie	83 Kirghizstan	117 Yémen
16 Royaume Uni	50 Fédération de Russie	84 Ouzbékistan	118 Sénégal
17 Autriche	51 Malaisie	85 République de Moldavie	119 Rwanda
18 Italie	52 Belarus	86 Bolivie	120 Nigeria
19 Espagne	53 Maurice	87 Mongolie	121 Guinée
20 Nouvelle-Zélande	54 Macédoine, ERYM	88 Nicaragua	122 Angola
21 Allemagne	55 Brésil	89 Honduras	123 Rép. unie de Tanzanie
22 Israël	56 Colombie	90 Guatemala	124 Bénin
23 Grèce	57 Oman	91 Tadjikistan	125 Côte d'Ivoire
24 Slovénie	58 Thaïlande	92 Afrique du Sud	126 Zambie
25 République de Corée	59 Albanie	93 Guinée équatoriale	127 Malawi
26 Portugal	60 Venezuela	94 Namibie	128 Mozambique
27 Chypre	61 Kazakhstan	95 Maroc	129 Burundi
28 République Tchèque	62 Ukraine	96 Inde	130 Rép. dém. du Congo
29 Malte	63 Samoa occidentales	97 Cambodge	131 Tchad
30 Hongrie	64 Chine	98 Botswana	132 Rép. centrafricaine
31 Koweït	65 Arménie	99 Comores	133 Burkina Faso
32 Argentine	66 Philippines	100 Rép. dém. pop. du Laos	134 Mali
33 Pologne	67 Pérou	101 Ghana	135 Sierra Leone
34 Estonie	68 Sri Lanka	102 Bangladesh	136 Niger

Tableau 3: Indicateurs de base sur l'éducation des filles¹

		Taux d'alphabétisation des adultes a		Taux d'alphabétisation des jeunes a	
Classement IDH		2004 Femmes (% des 15 ans et plus) 2004	2004 Femmes, en % du taux masculin 2004	2004 Filles (en % des 15-24 ans) 2004	2004 Filles en % du taux des garçons 2004
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE					
1	Norvège	..	..	..	..
2	Islande	..	..	..	..
3	Australie	..	..	..	..
4	Irlande	..	..	..	..
5	Suède	..	..	..	..
6	Canada	..	..	..	..
7	Japon	..	..	..	..
8	Etats-Unis	..	..	..	..
9	Suisse	..	..	..	..
10	Pays-Bas	..	..	..	..
11	Finlande	..	..	..	..
12	Luxembourg	..	..	..	..
13	Belgique	..	..	..	..
14	Autriche	..	..	..	..
15	Danemark	..	..	..	..
16	France	..	..	..	..
17	Italie	98,0	99	99,8	100
18	Royaume Uni	..	..	..	..
19	Espagne	..	..	..	..
20	Nouvelle-Zélande	..	..	..	..
21	Allemagne	..	..	..	..
22	Hong Kong Chine (RAS)	..	..	..	..
23	Israël	95,9	97	99,6	100
24	Grèce	94,2	96	99,0	100
25	Singapour	88,6	92	99,6	100
26	République de Corée	..	..	..	..
27	Slovénie	..	..	..	..
28	Portugal	..	..	..	..
29	Chypre	95,1	96	99,8	100
30	République Tchèque	..	..	..	..
31	Barbade	..	..	..	..
32	Malte	89,2 n	103 n	97,8 n	104 n
33	Koweït	91,0	96	99,8	100
34	Brunei Darussalam	90,2	95	98,9	100
35	Hongrie	..	..	..	..
36	Argentine	97,2	100	99,1	100
37	Pologne	..	..	..	..
38	Chili	95,6	100	99,2	100
39	Bahreïn	83,6	94	97,3	100
40	Estonie	99,8	100	99,8	100
41	Lituanie	99,6	100	99,7	100
42	Slovaquie	..	..	..	..
43	Uruguay	..	..	..	..

Scolarisation nette dans le primaire b,c		Scolarisation nette dans le secondaire b,c		Taux brut dans le supérieur c,d	
2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux en % du taux masculin 2004 f	2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux en % du taux masculin 2004 f	2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux % du taux masculin 2004 f
99	1,00	97	1,01	98	1,54
98 g	0,98 g	88 g	1,04 g	79 g	1,78 g
96	1,01	86 g	1,01 g	80	1,23
96	1,00	89	1,06	66	1,28
99	1,00	100	1,03	102	1,55
100 g,h	1,00 g,h	94 i	0,99 i	70 j	1,36 j
100	1,00	100 g,k	1,01 g,k	51	0,89
91	0,96	91	1,02	96	1,39
94	1,00	80	0,93	42	0,80
98	0,99	90	1,01	62	1,08
99	1,00	94	1,01	98	1,20
91	1,00	82	1,07	13 g	1,18 g
99	1,00	97 g,l	1,01 g,l	69	1,21
..	..	..	..	54	1,19
100	1,00	94	1,03	87	1,42
99	1,00	97	1,02	63	1,28
99	1,00	93	1,02	72	1,34
99	1,00	97	1,03	70	1,37
99	0,99	99	1,04	72	1,22
99	1,00	96	1,03	74	1,41
..	..	..	..	..	..
90 m	0,95 m	77 m	0,97 m	32	0,97
98	1,01	89	1,00	65	1,33
99	0,99	88	1,04	86	1,17
..	..	..	..	..	..
99	0,99	88	1,00	67	0,61
98	1,00	95	1,00	86	1,38
99	0,99	87 l	1,11 l	65	1,32
96 m	1,00 m	95 m	1,03 m	36 m	0,98 m
..	..	..	..	45	1,10
97	0,99	98	1,05	54h	2,47 h
94	1,00	90	1,06	30	1,33
87 g	1,03 g	80 g,j	1,05 g,j	33 g	2,72 g
..	..	..	..	17 g	1,74 g
88	0,99	90 g	0,99 g	70	1,40
98 l	0,99 l	82 l	1,07 l	77 l	1,51 l
98	1,00	92	1,03	72	1,41
..	..	..	..	42	0,95
97	1,01	93	1,07	45 g	1,84 g
94	1,00	91	1,03	82	1,68
89	1,00	93	1,01	89	1,55
..	..	..	..	40	1,22
..	..	..	..	53 g,l	2,04 g,l

Tableau 3: Indicateurs de base sur l'éducation des filles – suite

Classement IDH		Taux d'alphabétisation des adultes a		Taux d'alphabétisation des jeunes a	
		2004 Femmes (% des 15 ans et plus) 2004	2004 Femmes, en % du taux masculin 2004	2004 Filles (en % des 15-24 ans) 2004	2004 Filles en % du taux des garçons 2004
44	Croatie	97,1	98	99,7	100
45	Lettonie	99,7	100	99,8	100
46	Qatar	88,6	99	97,5	103
47	Seychelles	92,3	101	99,4	101
48	Costa Rica	95,1	100	98,0	101
49	Emirats Arabes Unis	..	..	..	..
50	Cuba	99,8	100	100,0	100
51	Saint-Kitts-et-Nevis	..	..	..	..
52	Bahamas	..	..	..	..
53	Mexique	89,6	97	97,6	100
54	Bulgarie	97,7	99	98,1	100
55	Tonga	99,0 n	100 n	99,4 n	100 n
56	Oman	73,5	85	96,7	99
57	Trinité-et-Tobago	..	..	..	..
58	Panama	91,2	99	95,6	99
59	Antigua-et-Barbuda	..	..	..	..
60	Roumanie	96,3	98	97,8	100
61	Malaisie	85,4	93	97,3	100
62	Bosnie-Herzégovine	94,4	95	99,8	100
63	Maurice	80,5	91	95,4	102
DEVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN					
64	Jamahiriya arabe libyenne	..	..	..	..
65	Fédération de Russie	99,2	100	99,8	100
66	Macédoine, ERYM	94,1	96	98,5	99
67	Belarus	99,4 n	100 n	99,8 n	100 n
68	Dominique	..	..	..	..
69	Brésil	88,8	100	97,9	102
70	Colombie	92,7	100	98,4	101
71	Sainte-Lucie	..	..	..	..
72	Venezuela	92,7	99	98,1	102
73	Albanie	98,3	99	99,5	100
74	Thaïlande	90,5	95	97,8	100
75	Samoa occidentales	..	..	..	..
76	Arabie Saoudite	69,3	80	93,7	96
77	Ukraine	99,2	99	99,8	100
78	Liban	..	..	..	..
79	Kazakhstan	99,3 n	100 n	99,9 n	100 n
80	Arménie	99,2	99	99,9	100
81	Chine	86,5	91	98,5	99
82	Pérou	82,1	88	95,7	98
83	Equateur	89,7	97	96,5	100
84	Philippines	92,7	100	95,7	101
85	Grenada	..	..	..	..
86	Jordanie	84,7	89	98,9	100
87	Tunisie	65,3	78	92,2	96

Scolarisation nette dans le primaire b,c		Scolarisation nette dans le secondaire b,c		Taux brut dans le supérieur c,d	
2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux en % du taux masculin 2004 f	2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux en % du taux masculin 2004 f	2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux % du taux masculin 2004 f
87 l	0,99 l	86 l	1,02 l	42 l	1,19 l
..	..	..	..	94	1,72
94	0,99	86	0,98	34	3,67
97 m	1,01 m	96 m	1,07 m	..	..
..	..	..	..	28	1,26
70	0,97	64	1,06	40 g,l	3,24 g,l
95	0,97	87	1,02	38 l	1,34 l
98 m	1,08 m	97 m	0,97 m	..	..
85	1,02	78	1,12	..	..
98	1,00	65	1,03	23	0,98
95	0,99	87	0,98	44	1,16
89 i	0,97 i	75 g	1,23 g	8 g	1,67 g
79	1,02	75	1,01	15	1,38
92 m	0,99 m	74 g	1,06 g	13	1,27
98	0,99	67	1,10	57	1,59
..	..	..	..	..	..
92	0,99	82	1,03	45	1,26
93 l	1,00 l	81 l	1,14 l	38 l	1,41 l
..	..	..	..	..	..
96	1,02	80 g	1,00 g	20	1,39
..	..	..	..	59 g,l	1,09 g,l
92 g	1,01 g	..	..	79 g	1,36 g
92	1,00	80 g,j	0,97 g,j	33	1,39
88 g	0,97 g	88 g	1,01 g	71	1,39
88 m	1,01 m	92 g	1,03 g	..	..
..	..	78 l	1,07 l	25 l	1,32 l
84	1,01	58 g	1,11 g	28	1,09
96	0,97	74 g	1,09 g	22	3,43
92	1,01	66	1,15	41 g,l	1,07 g,l
95 l	0,99 l	73 l	0,98 l	20 l	1,57 l
..	..	..	..	44	1,17
91 g	1,00 g	70 g	1,14 g	7 g,h	0,94 g,h
57 j	0,92 j	51 g	0,96 g	33	1,50
82 m	1,00 m	84 m	1,00 m	71 m	1,19 m
93	0,99	..	..	50	1,12
92	0,99	92	0,99	56	1,38
96	1,04	90	1,03	29	1,21
..	..	..	..	17 g	0,84 g
97	1,00	69	1,00	34 g	1,03 g
98 g	1,01 g	53	1,01	..	..
95	1,02	67	1,20	32	1,28
84 m	0,99 m	82 g	1,10 g	..	..
92	1,02	82	1,02	41	1,10
98	1,00	69 g,j	1,04 g,j	33	1,36

Tableau 3: Indicateurs de base sur l'éducation des filles – suite

Classement IDH		Taux d'alphabétisation des adultes a		Taux d'alphabétisation des jeunes a	
		2004 Femmes (% des 15 ans et plus) 2004	2004 Femmes, en % du taux masculin 2004	2004 Filles (en % des 15-24 ans) 2004	2004 Filles en % du taux des garçons 2004
88	Saint-Vincent-et-Grenadines	..	..	..	..
89	Suriname	87,2	95	94,1	98
90	Fidji	..	..	..	..
91	Paraguay	..	..	..	..
92	Turquie	79,6	84	93,3	95
93	Sri Lanka	89,1	97	96,1	101
94	République Dominicaine	87,2	100	95,4	103
95	Belize	..	..	..	..
96	République Islamique d'Iran	70,4	84	..	..
97	Géorgie	..	..	..	..
98	Maldives	96,4	100	98,3	100
99	Azerbaïdjan	98,2 n	99 n	99,9 n	100 n
100	Territoires palestiniens occupés	88,0	91	98,8	100
101	El Salvador	..	..	..	..
102	Algérie	60,1	76	86,1	92
103	Guyana	..	..	..	..
104	Jamaïque	85,9 n	116 n	..	..
105	Turkménistan	98,3 n	99 n	99,8 n	100 n
106	Cap Vert	..	..	..	..
107	République arabe syrienne	73,6	86	90,2	96
108	Indonésie	86,8	92	98,5	100
109	Vietnam	86,9 n	93 n	93,6 n	99 n
110	Kirghizstan	98,1 n	99 n	99,7 n	100 n
111	Egypte	59,4	71	78,9	88
112	Nicaragua	76,6	100	88,8	106
113	Ouzbékistan	..	..	..	..
114	République de Moldavie	97,7	99	99,5	100
115	Bolivie	80,7	87	96,1	98
116	Mongolie	97,5	100	98,4	101
117	Honduras	80,2	101	90,9	105
118	Guatemala	63,3	84	78,4	91
119	Vanuatu	.. n	.. n	.. n	.. n
120	Guinée équatoriale	80,5	86	94,9	100
121	Afrique du Sud	80,9 n	96 n	94,3 n	101 n
122	Tadjikistan	99,2	100	99,8	100
123	Maroc	39,6	60	60,5	75
124	Gabon	..	..	..	..
125	Namibie	83,5	96	93,5	103
126	Inde	47,8	65	67,7	80
127	São Tomé et Príncipe	..	..	..	..
128	Iles Salomon	..	..	..	..
129	Cambodge	64,1	76	78,9	90
130	Myanmar	86,4	92	93,4	98
131	Botswana	81,8	102	95,6	104
132	Comores	..	..	..	..

Scolarisation nette dans le primaire b,c		Scolarisation nette dans le secondaire b,c		Taux brut dans le supérieur c,d	
2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux en % du taux masculin 2004 f	2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux en % du taux masculin 2004 f	2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux % du taux masculin 2004 f
93g	0,97 g	63	1,02	..	..
96 g,l	1,07 g,l	74 g,l	1,38 g,l	15 j	1,62 j
96	0,99	85 g	1,06 g	17	1,20
..	..	..	..	28 g,l	1,37 g,l
87 g	0,95 g	..	..	24	0,73
98 g,l	1,00 g,l	..	..	..	..
87	1,02	54 g	1,21 g	41 g	1,64 g
96	1,01	73 g	1,05 g	4	2,47
88	0,99	76	0,94	24	1,10
93	0,99	81	1,00	42	1,03
90 j	1,01 j	55 g,j	1,15 g,j	(.) g	3,00 g
83	0,98	76	0,98	14	0,87
86	1,00	92	1,05	39	1,03
93 g	1,00 g	49 g,l	1,03 g,l	20	1,22
95	0,98	68 g	1,05 g	20	1,09
..	..	..	..	12	1,94
91	1,01	81	1,03	26 g,l	2,29 g,l
..	..	..	..	..	..
91	0,99	58	1,12	6	1,09
92 j	0,95 j	56	0,93	..	..
93	0,98	57	0,99	15	0,79
92 g,h	0,94 g,h	..	..	9g	0,77 g
90	0,99	..	..	43	1,19
94 g	0,97 g	77 g,j	0,94 g,j	..	..
87	0,99	43	1,13	19 g,l	1,11 g,l
..	..	..	..	14 g	0,79 g
86 m	0,99 m	79 m	1,04 m	43 m	1,36 m
96 g	1,01 g	73 g	0,99 g	..	..
85	1,01	88	1,14	49	1,64
92	1,02	..	..	20 g	1,46 g
91	0,95	32 g	0,92 g	8 g,l	0,72 g,l
93	0,98	36 g	0,86 g	4 g	0,57 g
78 j	0,85 j	18 g,h	0,59 g,h	2 k	0,43 k
89 l	1,01 l	65 g,k	1,12 g,k	17 l	1,17 l
95	0,96	73	0,85	8	0,33
83	0,94	32 g,l	0,86 g,l	10	0,87
77 g,h	0,99 g,h	..	..	5 i	0,53 i
77 l	1,08 l	43 l	1,35 l	7 l	1,14 l
87 g	0,94 g	..	..	9	0,66
98	0,99	27	1,08	..	..
79	0,99	24 g,l	0,86 g,l	..	..
96	0,96	22 g	0,73 g	2	0,45
87	1,01	36	0,95	15 g,h	1,77 g,h
83 g	1,03 g	64 g	1,11 g	6	0,85
51 k,m	0,85 k,m	..	..	2 g	0,77 g

Tableau 3: Indicateurs de base sur l'éducation des filles – suite

Classement IDH	Taux d'alphabétisation des adultes a		Taux d'alphabétisation des jeunes a	
	2004 Femmes (% des 15 ans et plus) 2004	2004 Femmes, en % du taux masculin 2004	2004 Filles (en % des 15-24 ans) 2004	2004 Filles en % du taux des garçons 2004
133 République dém. populaire du Laos	60,9	79	74,7	90
134 Pakistan	36,0	57	54,7	72
135 Bhoutan	..	..	..	..
136 Ghana	49,8	75	65,5	86
137 Bangladesh	..	..	..	..
138 Népal	34,9	56	60,1	75
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	50,9	80	64,1	93
140 Congo	..	..	..	..
141 Soudan	51,8	73	71,4	84
142 Timor oriental	..	..	..	..
143 Madagascar	65,3	85	68,2	94
144 Cameroun	59,8	78	..	..
145 Ouganda	57,7	75	71,2	86
146 Swaziland	78,3	97	89,8	103
FAIBLE DEVELOPPEMENT HUMAIN				
147 Togo	38,5	56	63,6	76
148 Djibouti	..	..	..	..
149 Lesotho	90,3	123	..	..
150 Yémen	..	..	..	..
151 Zimbabwe	..	..	..	..
152 Kenya	70,2	90	80,7	101
153 Mauritanie	43,4	73	55,5	82
154 Haïti	..	..	..	..
155 Gambie	..	..	..	..
156 Sénégal	29,2	57	41,0	70
157 Erythrée	..	..	..	..
158 Rwanda	59,8	84	76,9	98
159 Nigeria	..	..	..	..
160 Guinée	18,1	43	33,7	57
161 Angola	54,2	65	63,2	75
162 République unie de Tanzanie	62,2	80	76,2	94
163 Bénin	23,3	49	33,2	56
164 Côte d'Ivoire	38,6	63	52,1	74
165 Zambie	59,8 n	78 n	66,2 n	91 n
166 Malawi	54,0 n	72 n	70,7 n	86 n
167 République dém. du Congo	54,1	67	63,1	81
168 Mozambique	..	..	..	..
169 Burundi	52,2	78	70,4	92
170 Ethiopie	..	..	..	..
171 Tchad	12,8	31	23,2	42
172 République centrafricaine	33,5	52	46,9	67
173 Guinée-Bissau	..	..	..	..
174 Burkina Faso	15,2	52	24,8	65
175 Mali	11,9 n	44 n	16,9 n	52 n
176 Sierra Leone	24,4	52	37,2	63

Scolarisation nette dans le primaire b,c		Scolarisation nette dans le secondaire b,c		Taux brut dans le supérieur c,d	
2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux en % du taux masculin 2004 f	2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux en % du taux masculin 2004 f	2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux % du taux masculin 2004 f
82	0,94	34	0,85	5	0,63
56 m	0,73 m	..	..	3	0,80
..	..	..	..	..	..
58 g	1,01 g	33 g	0,86 g	2	0,48
95 m	1,03 m	51 l	1,11 l	4 l	0,50 l
73 l,m	0,87 l,m	..	..	3	0,41
..	..	..	..	2 g,i	0,56 g,i
..	..	..	..	1 g,l	0,18 g,l
39 g,k	0,83 g,k	..	..	6 g,k	0,92 g,k
..	..	..	..	12 j,m	1,48 j,m
89	1,00	11 g,i	1,03 g,i	2	0,89
..	..	..	..	4 g	0,63g
..	..	14	0,90	3	0,62
77 l	1,01 l	32 l	1,24 l	5	1,08
72	0,85	14 g,k	0,48 g,k	1 g,h	0,20 g,h
29	0,80	15 g	0,70 g	1	0,82
89	1,06	28	1,54	3 l	1,50 l
63 g	0,73 g	21 g,k	0,46 g,k	5	0,38
82 l	1,01 l	33 l	0,93 l	3 l	0,62 l
77	1,00	40 g	1,01 g	2	0,61
74	0,99	13 g	0,82 g	2	0,30
..	..	..	..	..	..
77g	1,06 g	41 g	0,83 g	1	0,26
65	0,95	13	0,72	..	..
44	0,85	18	0,63	(.)	0,15
75	1,05	..	..	2	0,62
57 g	0,89 g	25 g	0,83 g	7	0,55
58	0,84	14 g	0,51 g	1	0,19
..	..	..	..	1 g,l	0,70 g,l
85	0,98	..	..	1	0,41
72	0,78	11 g,h	0,49 g,h	1 g,h	0,25 g,h
50 l,m	0,80 l,m	15 g,j	0,57 g,j	3 i	0,36 i
80	1,00	21 g	0,78 g	2 g,k	0,47 g,k
98	1,05	23	0,86	(.)	0,60
..	..	..	..	..	..
67	0,90	4	0,78	1	0,44
54	0,89	..	..	1	0,38
44	0,89	19 g	0,61 g	1	0,35
46 g,l	0,68 g,l	5 g,l	0,33 g,l	(.) g,h	0,14 g,h
..	..	..	..	1 k	0,19 k
38 g,h	0,71 g,h	6 g,h	0,55 g,h	(.) g,h	0,17 g,h
35	0,77	8 g	0,68g	1 g	0,31 g
43	0,85	..	..	1	0,46
..	..	..	..	1 g,j	0,39 g,j

Tableau 3: Indicateurs de base sur l'éducation des filles – suite

Classement IDH	Taux d'alphabétisation des adultes a		Taux d'alphabétisation des jeunes a	
	2004 Femmes (% des 15 ans et plus) 2004	2004 Femmes, en % du taux masculin 2004	2004 Filles (en % des 15-24 ans) 2004	2004 Filles en % du taux des garçons 2004
177 Niger	15,1	35	23,2	44
Pays en développement	71,7	84	83,0	92
Pays les moins avancés	50	72	61,6	82
Etats arabes	59,7	74	80,4	89
Asie orientale et Pacifique	..	..	..	..
Amérique latine et Caraïbes	89,5	98	97,1	101
Asie du Sud	47,7	66	65,3	79
Afrique subsaharienne	53,2	76	64,0	86
Europe centrale et orientale, CEI	98,7	99	99,6	100
OCDE..	..	..	..	..
OCDE à revenu élevé	..	..	..	..
Développement humain élevé	..	..	..	..
Développement humain moyen	74,4	86	85,6	93
Faible développement humain	46,1	70	57,5	82
Revenu élevé	..	..	..	..
Revenu intermédiaire	86,4	93	96,2	99
Revenu faible	50,2	69	66,6	82
Monde	74,4	86	84,2	..

1. PNUD, Rapport 2006 sur le développement humain, 2006. Reproduit avec la permission de Palgrave Macmillan.

- a. Sauf indication contraire, les données renvoient à des estimations nationales du taux d'alphabétisation provenant de recensements ou d'enquêtes réalisées entre 2000 et 2005. A cause de certaines différences de méthodologie et de période des données collectées, les comparaisons entre pays et au fil du temps doivent être abordées avec prudence. Pour de plus amples détails, voir <http://www.uis.unesco.org/>.
- b. Le taux net de scolarisation est le ratio du nombre d'enfants officiellement en âge de fréquenter le niveau d'enseignement concerné sur la population totale de cet âge. Des ratios nets supérieurs à 100 % s'expliquent par des différences entre ces deux séries de données.
- c. Pour certains pays, les données peuvent renvoyer à des estimations nationales ou aux estimations de l'Institut de la statistique de l'UNESCO. Pour plus de détails, rendez-vous sur www.uis.unesco.org/. Comme les données proviennent de sources différentes, les comparaisons entre pays doivent être effectuées avec circonspection.
- d. Les inscriptions dans le supérieur sont généralement calculées sous forme d'un ratio brut.
- e. Rapport du taux d'inscription des femmes sur le taux d'inscription des hommes.
- f. En 2006, l'Institut de la statistique de l'UNESCO a modifié la convention utilisée pour citer l'année de référence des données d'éducation, pour adopter l'année civile dans laquelle l'année universitaire ou l'exercice budgétaire se termine, par exemple l'année 2003/04 est devenue 2004.
- g. Estimation préliminaire de l'Institut de la statistique de l'UNESCO, sujette à révision.
- h. Données se rapportant à l'année scolaire 2001.
- i. Données se rapportant à l'année scolaire 1999.
- j. Données se rapportant à l'année scolaire 2002.
- k. Données se rapportant à l'année scolaire 2000.
- l. Données se rapportant à l'année scolaire 2003.
- m. Estimation nationale.
- n. Données se rapportant à une année entre 1995 et 1999.

Scolarisation nette dans le primaire b,c		Scolarisation nette dans le secondaire b,c		Taux brut dans le supérieur c,d	
2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux en % du taux masculin 2004 f	2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux en % du taux masculin 2004 f	2004 f Taux des filles (%) 2004 f	2004 f Taux % du taux masculin 2004 f
32	0,71	5	0,67	(.)	0,36
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..
..	..	..	..	..	..

Tableau 4 : Santé de la reproduction des jeunes femmes

	MARIAGE ET FECONDITE¹					
	% mariés au moins une fois 15 - 19 ans		% filles ayant accouché avant 18 ans	% filles de 15 – 19 ans accouchant sur 1 année	Indice synthétique de fécondité (ISF)	% naissances par femme de < 20 ans assistées par un personnel qualifié
	Femmes	Hommes				
MONDE	14	3	—	6	2,7	—
DEVELOPPE	3	—	—	2	1,6	—
MOINS DEVELOPPE	17	3	—	7	3	—
MOINS DEVELOPPE (Chine exclue)	23	4	22	9	3,4	—
AFRIQUE	23	2	23	11	5,1	44
Afrique subsaharienne	27	3	28	13	5,6	40
AFRIQUE DU NORD	8	—	6	4	3,3	—
Algérie	2	—	1	1	2,4	94
Egypte	10	2	8	5	3,1	69
Libye	1	0	—	1	3,5	—
Maroc	11	1	8	4	2,5	66
Soudan	11	2	—	6	5,2	—
Tunisie	1	0	1	1	2,1	100
AFRIQUE DE L'OUEST	33	2	29	13	5,9	36
Bénin	24	1	24	11	5,9	72
Burkina Faso	32	1	27	12	6,2	55
Cap Vert	9	2	24	10	4	77
Côte d'Ivoire	25	2	35	13	5,2	50
Gambie	39	2	—	13	5,5	—
Ghana	14	1	15	7	4,4	48
Guinée	46	2	47	16	5,7	45
Guinée-Bissau	—	—	—	20	7,1	—
Libéria	—	—	—	23	6,8	—
Mali	49	5	45	19	7,1	44
Mauritanie	28	1	25	8	5,9	54
Niger	62	4	47	27	8	17
Nigeria	33	1	28	13	5,9	26
Sénégal	28	—	27	9	5,1	51
Sierra Leone	47	6	—	19	6,5	—
Togo	20	2	19	10	5,4	56
AFRIQUE DE L'EST	27	3	28	12	5,6	38
Burundi	7	1	—	5	6,8	—
Comores	12	3	17	6	5,4	55
Djibouti	5	—	4	3	4,2	85
Erythrée	31	2	25	8	5,4	30
Ethiopie	30	3	24	10	5,4	7
Kenya	20	2	23	11	4,9	47
Madagascar	33	7	31	15	5,2	42
Malawi	37	4	30	17	6,5	58
Maurice	11	1	—	3	1,9	—
Mozambique	43	6	42	18	5,5	53
Réunion	2	0	—	4	2,5	—
Rwanda	7	2	9	4	6,1	50
Somalie	—	—	—	7	7	—
Tanzanie	24	2	26	14	5,7	50

UTILISATION DES SERVICES DE SANTE¹

% femmes célibataires sexuellement
actives utilisant une méthode
de contraception moderne

15 – 19 ans 20 – 24 ans

% femmes mariées
utilisant une méthode
de contraception moderne

15 – 19 ans 20 – 24 ans

ESTIMATION DU NBRE DE PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH²

Taux de jeunes femmes
(15 – 24 ans) (%) 2005

Estimation [estimation basse -
estimation haute]

Taux de jeunes hommes
(15 – 24 ans) (%) 2005

Estimation [estimation basse -
estimation haute]

—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	17	31	—	—	—	—
—	—	14	23	—	—	—	—
35	25	12	18	4,3	[3,7 - 5,1]	1,5	[1,3 - 1,7]
—	—	27	43	—	—	—	—
—	—	24	38	—	—	—	—
—	—	24	41	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	36	53	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
28	45	4	8	—	—	—	—
16	{18}	3	7	1,1	[0,6 - 1,8]	0,4	[0,2 - 0,6]
47	{71}	4	9	1,4	[0,8 - 2,0]	0,5	[0,3 - 0,6]
47	67	31	48	—	—	—	—
25	31	4	7	5,1	[2,6 - 7,9]	1,7	[0,9 - 2,7]
—	—	—	—	1,7	[0,7 - 2,9]	0,6	[0,2 - 1,0]
{36}	{30}	7	17	1,3	[1,1 - 1,5]	0,2	[0,2 - 0,3]
{20}	{43}	5	6	1,4	[1,1 - 1,6]	0,5	[0,4 - 0,5]
—	—	—	—	2,5	[1,1 - 4,3]	0,9	[0,4 - 1,5]
—	—	—	—	—	—	—	—
17	{26}	4	7	1,2	[0,9 - 1,5]	0,4	[0,3 - 0,5]
—	—	3	4	0,5	[0,2 - 1,0]	0,2	[0,1 - 0,3]
—	—	2	5	0,8	[0,3 - 1,4]	0,2	[0,1 - 0,4]
27	51	4	7	2,7	[1,3 - 4,4]	0,9	[0,4 - 1,5]
{33}	{53}	2	4	0,6	[0,2 - 1,1]	0,2	[0,1 - 0,4]
—	—	—	—	1,1	[0,6 - 1,7]	0,4	[0,2 - 0,6]
25	24	4	6	2,2	[1,0 - 3,6]	0,8	[0,4 - 1,2]
35	40	12	20	—	—	—	—
—	—	—	—	2,3	[2,0 - 2,7]	0,8	[0,7 - 0,9]
{31}	{25}	{5}	9	<0,1	[<0,2]	<0,1	[<0,2]
—	—	6	9	2,1	[0,5 - 4,6]	0,7	[0,2 - 1,6]
—	—	—	—	1,6	[0,7 - 2,7]	0,6	[0,3 - 1,0]
{44}	{33}	9	15	—a	[0,5 - 2,3]	—	[0,2 - 0,8]
{38}	{42}	13	22	5,2	[4,5 - 6,0]	1,0	[0,9 - 1,2]
18	25	11	18	0,3	[0,1 - 0,6]	0,6	[0,2 - 1,3]
16	{36}	13	23	9,6	[3,9 - 16,8]	3,4	[1,4 - 5,9]
—	—	—	—	—	—	—	—
40	53	16	23	10,7	[6,0 - 15,8]	3,6	[2,0 - 5,3]
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	3	8	1,9	[1,9 - 2,0]	0,8	[0,7 - 0,8]
—	—	0	12	0,6	[0,3 - 1,1]	0,2	[0,1 - 0,4]
19	46	7	19	3,8	[3,4 - 4,2]	2,8	[2,5 - 3,1]

Tableau 4 : Santé de la reproduction des jeunes femmes – suite

	MARIAGE ET FECONDITE¹					
	% mariés au moins une fois 15 - 19 ans		% filles ayant accouché avant 18 ans	% filles de 15 – 19 ans accouchant sur 1 année	Indice synthétique de fécondité (ISF)	% naissances par femme de < 20 ans assistées par un personnel qualifié
	Femmes	Hommes				
Ouganda	32	7	42	18	6,9	48
Zambie	27	2	35	16	5,7	45
Zimbabwe	23	1	20	11	3,8	79
AFRIQUE CENTRALE	—	—	—	19	6,3	—
Angola	—	—	—	14	6,8	—
Cameroun	33	9	33	14	5	60
République centrafricaine	42	8	38	13	4,9	51
Tchad	45	1	48	19	6,3	16
République dém, du Congo	—	—	—	23	6,7	—
République du Congo	—	—	—	15	6,3	—
Gabon	22	4	35	14	4,3	90
AFRIQUE AUSTRALE	4	1	20	7	2,9	86
Botswana	5	2	—	8	3,1	—
Lesotho	—	—	—	9	3,5	58
Namibie	6	3	20	9	4,2	78
Afrique du Sud	4	1	20	7	2,8	88
Swaziland	9	1	—	4	3,9	—
AMERIQUE DU NORD	3	1	—	4	2	—
Canada	3	1	—	2	1,5	—
Etats-Unis	3	1	—	4	2	—
AMERIQUE LATINE/CARAIBES	17	4	—	8	2,6	—
AMERIQUE CENTRALE	19	6	—	8	2,8	—
Costa Rica	—	—	—	8	2	95
El Salvador	22	2	24	10	3	94
Guatemala	20	6	24	11	4,4	44
Honduras	32	7	28	14	4,1	97
Mexique	17	6	—	7	2,6	—
Nicaragua	30	9	28	12	3,8	90
Panama	22	5	—	9	2,7	—
CARAIBES	—	—	—	8	2,6	—
Cuba	—	—	—	5	1,5	—
République Dominicaine	30	4	25	12	2,9	98
Haiti	19	3	15	9	4,7	30
Jamaïque	—	—	—	8	2,3	—
Porto Rico	19	—	—	6	1,8	—
Trinité-et-Tobago	9	1	—	4	1,6	—
AMERIQUE DU SUD	16	4	16	8	2,5	—
Argentine	12	3	—	6	2,4	—
Bolivie	12	4	19	8	3,8	71
Brésil	17	4	16	9	2,4	88
Chili	12	5	—	6	2	—
Colombie	18	3	20	9	2,4	98
Equateur	22	7	18	10	3,3	—
Guyana	7	1	—	7	2,3	—
Paraguay	13	2	13	7	2,9	—

UTILISATION DES SERVICES DE SANTE¹

% femmes célibataires sexuellement
actives utilisant une méthode
de contraception moderne

15 – 19 ans 20 – 24 ans

% femmes mariées
utilisant une méthode
de contraception moderne

15 – 19 ans 20 – 24 ans

ESTIMATION DU NBRE DE PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH²

Taux de jeunes femmes
(15 – 24 ans) (%) 2005

Estimation [estimation basse -
estimation haute]

Taux de jeunes hommes
(15 – 24 ans) (%) 2005

Estimation [estimation basse -
estimation haute]

{48}	{50}	12	19	5,0	[4,2 - 5,7]	2,3	[1,9 - 2,6]
22	{33}	19	23	12,7	[11,9 - 13,6]	3,8	[3,6 - 4,0]
{35}	{46}	39	52	14,7	[7,7 - 23,2]	4,4	[2,3 - 6,9]
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	2,5	[1,2 - 4,2]	0,9	[0,4 - 1,4]
50	53	15	14	4,9	[4,4 - 5,3]	1,4	[1,3 - 1,6]
10	10	2	3	7,3	[2,7 - 13,1]	2,5	[0,9 - 4,5]
{10}	{6}	1	2	2,2	[0,9 - 3,9]	0,9	[0,4 - 1,6]
—	—	—	—	2,2	[1,0 - 3,8]	0,8	[0,3 - 1,3]
—	—	—	—	3,7	[1,9 - 5,7]	1,2	[0,6 - 1,9]
28	33	13	14	5,4	[2,7 - 8,7]	1,8	[0,9 - 3,0]
65	75	46	52	—	—	—	—
—	—	—	—	15,3	[15,2 - 20,3]	5,7	[5,6 - 7,5]
—	—	15	33	14,1	[13,3 - 15,0]	5,9	[5,5 - 6,2]
52	59	{40}	45	13,4	[5,2 - 24,7]	4,4	[1,7 - 8,1]
66	75	{48}	53	14,8	[13,2 - 16,3]	4,5	[4,0 - 4,9]
—	—	—	—	22,7	[11,5 - 35,9]	7,7	[3,9 - 12,1]
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	40	57	—	—	—	—
5	13	18	27	—	—	—	—
—	—	32	46	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
{45}	{64}	53	64	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
30	52	38	49	—	—	—	—
33	28	9	27	—	—	—	—
—	—	55	63	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	45	59	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
19	46	26	36	—	—	—	—
61	76	47	62	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
66	67	47	61	—	—	—	—
—	—	24	39	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	48	62	—	—	—	—

Tableau 4 : Santé de la reproduction des jeunes femmes – suite

	MARIAGE ET FECONDITE¹					
	% mariés au moins une fois 15 - 19 ans		% filles ayant accouché avant 18 ans	% filles de 15 – 19 ans accouchant sur 1 année	Indice synthétique de fécondité (ISF)	% naissances par femme de < 20 ans assistées par un personnel qualifié
	Femmes	Hommes				
Pérou	11	3	14	7	2,7	57
Uruguay	13	3	—	7	2,2	—
Venezuela	18	5	—	9	2,7	—
ASIE	15	3	—	5	2,5	—
ASIE (CHINE exclue)	24	5	—	8	3	—
ASIE OCCIDENTALE	—	—	—	5	3,6	—
Arménie	9	—	8	5	1,3	97
Azerbaïdjan	10	2	7	4	2	88
Bahreïn	4	0	—	2	2,8	—
Chypre	8	1	—	1	1,6	—
Géorgie	16	—	11	6	1,4	98
Irak	—	—	—	4	5,1	—
Israël	4	0	—	2	2,9	—
Jordanie	6	2	5	3	3,7	100
Koweït	5	0	—	3	4	—
Liban	4	—	—	3	2,2	—
Oman	16	1	—	5	3,4	—
Territoires palestiniens occupés	14	2	—	9	5,6	—
Qatar	4	0	—	2	3,3	—
Arabie Saoudite	7	—	—	4	4,5	—
Syrie	11	—	12	6	3,7	—
Turquie	12	—	8	5	2,4	83
Emirats Arabes Unis	8	—	—	2	2,5	—
Yémen	17	—	20	8	6,2	41
ASIE CENTRALE, ASIE DU SUD	32	6	29	10	3,2	40
Afghanistan	—	—	—	13	6,8	—
Bangladesh	48	3	46	14	3	13
Bhutan	27	8	—	4	4,7	—
Inde	34	6	28	11	3	42
Iran	18	3	—	2	2,1	—
Kazakhstan	9	1	6	4	2	98
Kirghizstan	14	1	4	8	2,6	98
Népal	42	12	26	11	3,7	18
Pakistan	21	6	—	7	4,8	—
Sri Lanka	7	—	—	3	2	—
Tadjikistan	—	—	—	3	4,1	—
Turkménistan	6	—	2	3	2,9	97
Ouzbékistan	7	1	4	4	2,7	100
ASIE DU SUD-EST	12	3	—	4	2,7	—
Cambodge	13	3	12	4	4,5	35
Indonésie	15	3	12	5	2,6	58
Laos	27	—	—	9	4,8	—
Malaisie	5	1	—	2	3,3	—
Myanmar	11	3	—	2	2,7	—
Philippines	9	3	7	5	3,5	56

UTILISATION DES SERVICES DE SANTE¹

% femmes célibataires sexuellement
actives utilisant une méthode
de contraception moderne

15 – 19 ans 20 – 24 ans

% femmes mariées
utilisant une méthode
de contraception moderne

15 – 19 ans 20 – 24 ans

ESTIMATION DU NBRE DE PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH²

Taux de jeunes femmes
(15 – 24 ans) (%) 2005

Estimation [estimation basse -
estimation haute]

Taux de jeunes hommes
(15 – 24 ans) (%) 2005

Estimation [estimation basse -
estimation haute]

27	53	40	52	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	14	30	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	{18}	22	—	—	—	—
—	—	2	8	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	10	20	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	13	28	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	9	23	—	—	—	—
—	—	17	31	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	5	10	—	—	—	—
—	—	9	24	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	34	47	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	5	21	—	—	—	—
—	—	26	43	—	—	—	—
{49}	{67}	{16}	36	—	—	—	—
—	—	{21}	39	—	—	—	—
—	—	9	21	—	—	—	—
—	—	2	9	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	{22}	49	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	7	12	—	—	—	—
—	—	47	59	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	13	30	—	—	—	—

Tableau 4 : Santé de la reproduction des jeunes femmes – suite

	MARIAGE ET FECONDITE¹					
	% mariés au moins une fois 15 - 19 ans		% filles ayant accouché avant 18 ans	% filles de 15 – 19 ans accouchant sur 1 année	Indice synthétique de fécondité (ISF)	% naissances par femme de < 20 ans assistées par un personnel qualifié
	Femmes	Hommes				
Singapour	1	0	—	1	1,3	—
Thaïlande	15	4	—	5	1,7	—
Vietnam	4	—	4	2	2,2	74
ASIE ORIENTALE	1	1	—	1	1,6	—
Chine	1	1	—	1	1,6	—
Hong Kong, (RAS)	2	1	—	1	1	—
Japon	1	0	—	2	1,3	—
Corée du Nord	—	—	—	2	2	—
Corée du Sud	1	0	—	2	1,2	—
Mongolie	6	1	—	5	2,5	—
EUROPE	—	—	—	2	1,4	—
EUROPE DU NORD	2	—	—	2	1,7	—
Danemark	1	0	—	1	1,8	—
Estonie	—	—	—	2	1,5	—
Finlande	1	0	—	1	1,8	—
Irlande	0	0	—	2	2	—
Lettonie	1	0	—	2	1,3	—
Lituanie	2	0	—	2	1,3	—
Norvège	0	0	—	1	1,8	—
Suède	0	0	—	1	1,7	—
Royaume Uni	2	1	—	3	1,7	—
EUROPE OCCIDENTALE	—	—	—	1	1,6	—
Autriche	3	1	—	1	1,4	—
Belgique	1	0	—	1	1,6	—
France	0	0	—	1	1,9	—
Allemagne	1	0	—	1	1,3	—
Pays-Bas	1	0	—	1	1,7	—
Suisse	1	0	—	1	1,4	—
EUROPE ORIENTALE	—	—	—	3	1,3	—
Belarus	6	1	—	3	1,2	—
Bulgarie	—	—	—	5	1,3	—
République Tchèque	1	0	—	1	1,2	—
Hongrie	2	0	—	2	1,3	—
Moldavie	12	—	—	3	1,2	100
Pologne	2	0	—	2	1,2	—
Roumanie	6	0	5	4	1,3	98
Russie	—	—	—	3	1,4	—
Slovaquie	2	0	—	2	1,2	—
Ukraine	11	—	—	3	1,2	—
EUROPE DU SUD	3	—	—	1	1,3	—
Albanie	10	0	4	4	2	—
Bosnie-Herzégovine	—	—	—	2	1,2	—
Croatie	2	0	—	2	1,3	—
Grèce	6	1	—	1	1,3	—

181

Table 4: Reproductive Health of Young Women – continued

	MARIAGE ET FECONDITE¹					
	% mariés au moins une fois 15 - 19 ans		% filles ayant accouché avant 18 ans	% filles de 15 – 19 ans accouchant sur 1 année	Indice synthétique de fécondité (ISF)	% naissances par femme de < 20 ans assistées par un personnel qualifié
	Femmes	Hommes				
Italie	1	0	—	1	1,3	—
Macédoine b	9	1	—	3	1,5	—
Portugal	6	1	—	2	1,4	—
Serbie et Monténégro	11	2	—	3	1,7	—
Slovénie	0	0	—	1	1,2	—
Espagne	2	1	—	1	1,3	—
OCÉANIE	6	—	—	3	2,1	—
Australie	1	0	—	2	1,8	—
Fidji	10	2	—	4	2,7	—
Nouvelle-Zélande	7	3	—	3	2	—
Papouasie-Nouvelle-Guinée	21	—	—	7	4,1	—

¹ La jeunesse du monde 2006 (Population Reference Bureau), disponible sur :

<http://www.prb.org/pdf06/WorldsYouth2006DataSheet.pdf> (accès le 01/12/06). Utilisé avec l'aimable permission du Population Reference Bureau.

² Informations provenant de et reproduites avec l'aimable permission d'ONUSIDA (2006). 2006 Rapport sur l'épidémie mondiale de SIDA (ONUSIDA), disponible sur : http://data.unaids.org/pub/GlobalReport/2006/2006_GR_ANN2_en.pdf (accès 04/12/06)

Clé

— Données indisponibles ou inapplicables

Les données en italiques renvoient à une année antérieure à 1997 ou antérieure à l'année indiquée.

{ } Moins de 100 cas ; ne peut pas être représentatif de la population entière

Notes

% filles ayant accouché avant 18 ans : Le pourcentage de toutes les filles qui accouchent avant leur 18ème anniversaire. Dans les pays où seules les femmes qui ont déjà été mariées une fois sont enquêtées, les données sur les naissances hors mariage ne sont pas disponibles.

% filles de 15-19 ans accouchant sur 1 année : Nombre de naissances pour 100 filles de 15-19 ans (indice de fécondité spécifique de l'âge, divisé par 10). Les estimations sont obtenues à partir de la dernière enquête démographique ou des projections des Nations Unies pour 2000-2005.

Indice synthétique de fécondité (ISF) : Taux de fécondité total, défini comme le nombre d'enfants qu'aurait une femme si les taux de fécondité spécifiques de son âge actuel demeuraient constants tout au long de sa vie reproductive.

% naissances assistées par un personnel qualifié : Le personnel qualifié englobe les médecins, les infirmières et les sages-femmes. Les accoucheuses traditionnelles, même qualifiées, ne sont pas incluses.

% femmes utilisant une méthode de contraception moderne : Le pourcentage de femmes célibataires et sexuellement actives ou de femmes mariées qui utilisent actuellement une méthode de contraception moderne. Les « femmes célibataires et sexuellement actives » sont des femmes non mariées qui indiquent avoir eu des relations sexuelles dans le courant du mois précédent.

Les femmes « mariées » incluent celles qui ont formé une union libre.

Les méthodes « modernes » incluent des méthodes et des fournitures contraceptives telles que la contraception orale (pilule), les produits injectables, les implants, les dispositifs intra-utérins, les préservatifs et la stérilisation.

Ethiopie : Début 2006, d'importantes données nouvelles issues d'une enquête nationale dans les communautés et dans les sites ruraux de surveillance sont devenues disponibles. A la date d'impression de ce rapport, ces nouvelles données ne sont encore que partiellement analysées. Les estimations pour l'Ethiopie qui sont contenues dans ce rapport doivent donc être considérées comme préliminaires. L'ONUSIDA et l'OMS feront de nouvelles estimations à partir de l'analyse complète de toutes les données et elles seront disponibles dès que possible sur leurs sites Web respectifs.

UTILISATION DES SERVICES DE SANTE¹

% femmes célibataires sexuellement actives utilisant une méthode de contraception moderne		% femmes mariées utilisant une méthode de contraception moderne	
15 – 19 ans	20 – 24 ans	15 – 19 ans	20 – 24 ans

ESTIMATION DU NBRE DE PERSONNES VIVANT AVEC LE VIH²

Taux de jeunes femmes (15 – 24 ans) (%) 2005		Taux de jeunes hommes (15 – 24 ans) (%) 2005	
Estimation	[estimation basse - estimation haute]	Estimation	[estimation basse - estimation haute]

—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—

**Tableau 5 :
Comparaison du poids des moins de 5 ans**

Enfants de moins de 5 ans qui sont de poids insuffisant, par sexe, pourcentage en 1996-2005

	Garçons	Filles	Garçons /filles
Régions en développement	27	28	0,96
Afrique du Nord	10	8	1,25
Afrique subsaharienne	30	28	1,07
Amérique latine et Caraïbes	8	7	1,14
Asie orientale	10	11	0,91
Asie du Sud	43	46	0,93
Asie du Sud-Est	29	29	1,00
Asie occidentale	15	14	1,07
Océanie	-	-	-

Rapport des Objectifs du Millénaire pour le développement
(2006) disponible sur : [http://mdgs.un.org/unsd/mdg/
Resources/Static/Data/ UNSD%20MDG%20Report%202006%20Statistical%20Ann ex%20r1 5.pdf](http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Resources/Static/Data/UNSD%20MDG%20Report%202006%20Statistical%20Annex%20r15.pdf) (accès 04/11/06)

Tableau 6 : Filles et jeunes femmes au travail

Classement selon l'IDH	Activité économique féminine ¹ (15 ans et plus)			Travail des enfants (5-14 ans) 1999-2004 ^{*2}		
	Taux	Indice	En % du	Total	Garçons	Filles
	(%)	(1990=100)	taux masculin			
	2004	2004	2004			
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE						
1 Norvège	63,1	111	87	..	..	..
2 Islande	70,9	105	87	..	..	..
3 Australie	56,1	108	79	..	..	..
4 Irlande	51,9	146	72	..	..	..
5 Suède	58,8	93	87	..	..	..
6 Canada	60,2	104	83	..	..	..
7 Japon	48,5	97	65	..	..	..
8 Etats-Unis	59,6	105	81	..	..	..
9 Suisse	60,1	115	79	..	..	..
10 Pays-Bas	55,8	128	76	..	..	..
11 Finlande	56,9	98	86	..	..	..
12 Luxembourg	44,1	122	68	..	..	..
13 Belgique	43,4	119	72	..	..	..
14 Autriche	49,3	114	75	..	..	..
15 Danemark	59,4	96	84	..	..	..
16 France	48,2	105	79	..	..	..
17 Italie	37,0	103	61	..	..	..
18 Royaume-Uni	55,0	104	79	..	..	..
19 Espagne	44,2	130	65	..	..	..
20 Nouvelle Zélande	59,8	112	81	..	..	..
21 Allemagne	50,4	114	76	..	..	..
22 Hong Kong, Chine (RAS)	52,9	112	74	..	..	..
23 Israël	49,7	121	84	..	..	..
24 Grèce	42,7	119	66	..	..	..
25 Singapour	50,8	101	66	..	..	..
26 République de Corée	50,1	106	68	..	..	..
27 Slovénie	53,4	99	80	..	..	..
28 Portugal	55,2	112	79	..	..	..
29 Chypre	53,0	111	74	..	..	..
30 République Tchèque	51,7	85	76	..	..	..
31 Barbade	64,6	109	83	..	..	..
32 Malte	32,5	153	47	..	..	..
33 Koweït	48,0	138	56	..	..	..
34 Brunei Darussalam	44,3	99	56	..	..	..
35 Hongrie	42,1	91	73	..	..	..
36 Argentine	52,2	136	68	..	..	..
37 Pologne	47,9	84	78	..	..	..
38 Chili	36,4	113	51	..	..	..
39 Bahreïn	29,2	104	33	5	6	3
40 Estonie	52,2	81	80	..	..	..
41 Lituanie	51,8	87	81	..	..	..
42 Slovaquie	51,9	87	76	..	..	..
43 Uruguay	55,7	122	71	..	..	..
44 Croatie	44,7	96	74	..	..	..
45 Lettonie	49,1	78	77	..	..	..
46 Qatar	35,7	121	40	..	..	..
47 Seychelles	..	..	..	..	..	..

Tableau 6 : Filles et jeunes femmes au travail – suite

Classement selon l'IDH	Activité économique féminine ¹ (15 ans et plus)			Travail des enfants (5-14 ans) 1999-2004 ^{*2}		
	Taux	Indice	En % du	Total	Garçons	Filles
	(%)	(1990=100)	taux masculin			
	2004	2004	2004			
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE						
48 Costa Rica	43,7	133	54	50 y	71 y	29 y
49 Emirats Arabes Unis	37,4	149	41	..	..	..
50 Cuba	43,8	112	59	..	..	..
51 Saint-Kitts-et-Nevis	..	..	..	..	..	..
52 Bahamas	64,5	105	91	..	..	..
53 Mexique	39,9	115	49	16 y	15 y	16 y
54 Bulgarie	41,9	70	79	..	..	..
55 Tonga	46,3	126	62	..	..	..
56 Oman	21,9	145	27	..	..	..
57 Trinité-et-Tabago	46,6	112	61	2	3	2
58 Panama	49,9	129	63	..	..	..
59 Antigua-et-Barbuda	..	..	..	..	..	..
60 Roumanie	50,7	95	80	1 y	..	..
61 Malaisie	46,1	105	56	..	..	..
62 Bosnie-Herzégovine	57,9	96	85	11	12	10
63 Ile Maurice	42,2	101	53	..	..	..
DEVELOPPEMENT HUMAIN MOYEN						
64 Jamahiriya Arabe Libyenne	30,8	161	39	..	..	..
65 Fédération de Russie	54,3	90	80	..	..	..
66 Macédoine, ERYM	40,9	85	63	..	..	..
67 Belarus	52,5	87	82	..	..	..
68 Dominique	..	..	..	..	..	..
69 Brésil	56,3	127	70	7 y	9 y	4 y
70 Colombie	60,5	133	75	5	7	4
71 Sainte-Lucie	53,4	113	67	..	..	..
72 Venezuela	55,9	148	67	7	9	5
73 Albanie	49,4	85	69	23	26	19
74 Thaïlande	65,4	87	81	..	..	..
75 Samoa occidentales	39,6	101	51	..	..	..
76 Arabie Saoudite	17,3	116	22	..	..	..
77 Ukraine	49,9	87	79	..	..	..
78 Liban	31,7	100	40	6	8	4
79 Kazakhstan	65,0	106	87	..	..	..
80 Arménie	48,1	67	79	..	..	..
81 Chine	69,2	95	84	..	..	..
82 Pérou	58,2	124	71	..	..	..
83 Equateur	58,9	181	72	6 y	9 y	4 y
84 Philippines	53,8	114	65	11	12	10
85 Grenada	..	..	..	..	..	..
86 Jordanie	27,0	153	35	..	..	..
87 Tunisie	27,9	134	37	..	..	..
88 Saint Vincent-et-Grenadines	53,5	120	67	..	..	..
89 Suriname	33,1	91	52	..	..	..
90 Fidji	51,4	105	63	..	..	..
91 Paraguay	64,2	124	76	8 y	10 y	6 y
92 Turquie	27,8	81	36	..	..	..
93 Sri Lanka	35,0	78	45	..	..	..

Tableau 6 : Filles et jeunes femmes au travail – suite

Classement selon l'IDH	Activité économique féminine ¹ (15 ans et plus)			Travail des enfants (5-14 ans) 1999-2004 ^{*2}		
	Taux	Indice	En % du	Total	Garçons	Filles
	(%)	(1990=100)	taux masculin			
	2004	2004	2004			
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE						
94 République Dominicaine	45,5	125	55	9	11	6
95 Belize	42,4	133	52	..	..	..
96 République Islamique d'Iran	37,2	173	50	..	..	..
97 Géorgie	51,1	74	67	..	..	..
98 Maldives	46,1	229	64	..	..	..
99 Azerbaïdjan	59,6	94	81	8	9	7
100 Territoires palestiniens occupés	10,3	112	15	..	..	..
101 El Salvador	46,7	92	61	..	..	..
102 Algérie	34,8	154	44	..	..	..
103 Guyane	43,3	119	53	19	21	17
104 Jamaïque	54,8	84	73	2	3	1
105 Turkménistan	60,4	94	83	..	..	..
106 Cap Vert	34,1	82	44	..	..	..
107 République arabe syrienne	38,0	133	44	8 y	10 y	6 y
108 Indonésie	50,7	101	60	4 y	5 y	4 y
109 Vietnam	72,4	98	93	23	23	22
110 Kirghizstan	55,1	94	74	..	..	..
111 Egypte	20,1	76	28	6	6	5
112 Nicaragua	35,5	100	41	10 y	..	..
113 Ouzbékistan	56,2	94	78	15	18	12
114 République de Moldavie	56,6	92	81	28	29	28
115 Bolivie	62,1	128	74	21	22	20
116 Mongolie	53,9	97	66	30	30	30
117 Honduras	52,2	156	59	..	..	..
118 Guatemala	33,7	115	41	24 y	..	..
119 Vanuatu	79,3	100	90	..	..	..
120 Guinée équatoriale	50,5	105	56	27	27	27
121 Afrique du Sud	46,4	85	59	..	..	..
122 Tadjikistan	46,5	89	74	18	19	17
123 Maroc	26,7	109	33	11 y	..	..
124 Gabon	61,5	99	75	..	..	..
125 Namibie	47,0	96	74	..	..	..
126 Inde	34,0	94	41	14	14	15
127 São Tomé et Príncipe	29,6	80	40	14	15	13
128 Iles Salomon	54,4	97	66	..	..	..
129 Cambodge	74,4	96	93	..	..	..
130 Myanmar	68,2	99	79	..	..	..
131 Botswana	45,7	80	67	..	..	..
132 Comores	57,8	92	66	28	27	29
133 Rép. populaire dém. du Laos	54,0	101	67	24	23	25
134 Pakistan	32,0	115	38	..	..	..
135 Bhutan	44,3	127	55	..	..	..
136 Ghana	70,5	92	94	57 y	57 y	58 y
137 Bangladesh	52,9	84	61	7	10	4
138 Népal	49,7	103	63	31	30	33
139 Papouasie-Nouvelle-Guinée	71,8	100	97	..	..	..
140 Congo	56,4	98	65	..	..	..

Tableau 6 : Filles et jeunes femmes au travail – suite

Classement selon l'IDH	Activité économique féminine ¹ (15 ans et plus)			Travail des enfants (5-14 ans) 1999-2004 ²		
	Taux (%) 2004	Indice (1990=100) 2004	En % du taux masculin 2004	Total	Garçons	Filles
DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE						
141 Soudan	23,7	86	33	13	14	12
142 Timor oriental	53,5	107	66	4 y	4 y	4 y
143 Madagascar	78,9	100	92	30	35	26
144 Cameroun	51,8	93	64	51	52	50
145 Ouganda	79,7	99	92	34	34	33
146 Swaziland	31,5	83	43	8	8	8
FAIBLE DEVELOPPEMENT HUMAIN						
147 Togo	50,5	94	56	60	62	59
148 Djibouti	53,1	95	64	..	..	..
149 Lesotho	46,3	82	64	17	19	14
150 Yémen	29,4	107	39	..	..	..
151 Zimbabwe	64,2	92	77	26 y	..	..
152 Kenya	69,3	93	78	26	27	25
153 Mauritanie	54,3	97	65	10 y	..	..
154 Haïti	55,2	96	67	..	..	..
155 Gambie	59,3	95	69	22	23	22
156 Sénégal	56,5	92	68	33	36	30
157 Erythrée	58,2	95	65	..	..	..
158 Rwanda	80,4	94	95	31	31	30
159 Nigeria	45,6	95	54	39 y	..	..
160 Guinée	79,4	100	90	..	..	..
161 Angola	73,8	100	81	22	21	23
162 Rép unie de Tanzanie	86,0	97	95	32	34	30
163 Bénin	54,0	93	63	26 y	23 y	29 y
164 Côte d'Ivoire	39,0	90	44	35	34	36
165 Zambie	66,1	100	73	11	10	11
166 Malawi	85,2	100	95	17	18	16
167 République Dém. du Congo	61,2	101	68	28 y	26 y	29 y
168 Mozambique	84,7	96	102	..	..	..
169 Burundi	91,8	101	99	24	26	23
170 Ethiopie	70,9	98	79	43 y	47 y	37 y
171 Tchad	65,5	102	84	57	60	55
172 République centrafricaine	70,4	99	79	56	54	57
173 Guinée-Bissau	60,9	105	66	54	54	54
174 Burkina Faso	77,6	101	87	57 y	..	..
175 Mali	72,4	100	85	30	33	28
176 Sierra Leone	56,0	105	60	57	57	57
177 Niger	71,2	101	75	66	69	64

1. PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2006 , 2006. Reproduit avec la permission de Palgrave Macmillan.

2. UNICEF, La situation des enfants dans le monde 2006 (2005). Reproduit avec l'aimable permission de l'UNICEF.

y indique les données qui diffèrent de l'écart-type ou se rapportent seulement à une partie d'un pays, mais qui sont prises en compte dans le calcul des moyennes régionales et globales

* Les données renvoient à la dernière année disponible sur la période spécifiée dans l'intitulé de colonne

Travail des enfants - pourcentage d'enfants de 5 à 14 ans, participant à des activités de travail des enfants au moment de l'enquête. Un enfant est considéré comme participant à des activités de travail des enfants s'il entre dans l'une des catégories suivantes : (a) enfant de 5 à 11 ans qui au cours de la semaine précédant l'enquête a accompli au moins une heure d'activité économique ou au moins 28 heures de travail domestique ou (b) enfant de 12 à 14 ans qui au cours de la semaine précédant l'enquête a accompli au moins 14 heures d'activité économique ou au moins 42 heures d'activité économique et de travail domestique combinés.

Pour en savoir plus sur les droits des filles

Organisations régionales

Forum of African Women's Educationalists (FAWE)

PO Box 21394 00505
Ngong Road
Nairobi, Kenya
+254 20 38 731 31
www.fawe.org

Comité inter-africain sur les pratiques traditionnelles ayant un effet sur la santé des femmes et des enfants

C/o ECA P.O. Box 3001, Addis Abeba, Ethiopie
+251 115 51 57 93
<http://www.iac-ciaf.com/>

Lobby européen des femmes

+32 (0)2 217 90 20
www.womenlobby.org

International Women's Rights Action Watch (IWRAP) Asia Pacific

80-B Jalan Bangsar 59200,
Kuala Lumpur
Malaisie
+60 (3) 2282 2255
www.iwraw-ap.org/

Asia Pacific Women's Watch

C/o Women and Gender Institute,
Miriam College, Loyola Heights, Diliman,
Quezon City, Philippines 1101
+632 426 0169
<http://apww.isiswomen.org/>

Organisations internationales de filles et de femmes

Association mondiale des Guides et des Eclaireuses

Bureau mondial, Olave Centre, 12c Lyndhurst Road,
Londres, NW3 5PQ, Royaume Uni
+44 (0)20 7794 1181
<http://www.wagggsworld.org/en/home>

YWCA

World YWCA, 16 Ancienne Route,
1218 Grand Saconnex, Genève, Suisse
+41(0) 22 929 6040
http://www.worldywca.info/index.php/ywca/world_ywca

Association pour les droits des femmes dans le développement

215 Spadina Ave., Suite 150, Toronto, Ontario,
M5T 2C7, Canada
+1 416 594 3773
<http://www.awid.org/index.php>

Soroptimist International

87 Glisson Road, Cambridge, CB1 2HG,
Royaume Uni
<http://www.soroptimistinternational.org/index.html>

ONG internationales

Amnesty International

(Halte à la violence contre les femmes)

1 Easton Street, Londres, WC1X 0DW,
Royaume Uni
+44(0) 20 7413 5476
<http://web.amnesty.org/actforwomen/index-eng>

Campagne pour l'éducation des filles (CAMFED)

22 Millers Yard, Mill Lane, Cambridge,
CB2 1RQ, Royaume Uni
www.camfed.org

Défense des Enfants International

Secrétariat international, 1 Rue de Varembe,
PO Box 88, CH 1211 Genève 20, Suisse
+41(0) 22 734 05 58
<http://www.dci-is.org/>

Human Rights Watch

(Division Droits des enfants)

350 Fifth Avenue, 34th Floor,
New York, NY 10118-3299 USA
+1 212 290 4700
<http://www.hrw.org/children/>

(Division Droits des enfants et Division Droits des femmes)

<http://www.hrw.org/children/>

Ipas

PO Box 5027, Chapel Hill, NC 27514, USA
+1 919 967 7052
<http://www.ipas.org/english/>

Alliance internationale Save the Children

Second Floor, Cambridge House,
100 Cambridge Grove, Londres W6 0LE,
Royaume Uni
+44 (0) 20 8748 2554
<http://www.savethechildren.net/alliance/index.html>

Groupe de travail des ONG sur les droits des filles

c/o UNICEF, UNICEF House,
3 United Nations Plaza,
New York, NY 10017, USA
+1 212 326 700
www.girlsrights.org

Fondation du sommet mondial des femmes

P.O. Box 143, 1211 Genève 20,
Suisse
+41(0) 22 738 66 19
<http://www.woman.ch/home.php>

Womankind Worldwide

2nd Floor, Development House,
56-64 Leonard Street, Londres EC2A 4LT,
Royaume Uni
+44 (0) 20 7549 0360
<http://www.womankind.org.uk/index.html>

World Vision International

34834 Weyerhaeuser Way So., Federal Way,
WA 98001, USA
+1 253 815 1000
<http://www.worldvision.org/>

Plan, Siège international

Christchurch Way
Woking, Surrey
GU21 6JG
Royaume Uni
+ 44 (0)1483 755 155
www.plan-international.org

Pour en savoir plus sur les droits des filles – suite

Institutions spécialisées des Nations Unies

International Research and Training Institute for the Advancement of Women (INSTRAW)

Calle César Nicolás Penson 102-A,
Santo Domingo, DN,
République Dominicaine
+1 809 685-2111
<http://www.un-instraw.org/en/>

Bureau du Conseiller spécial sur les problèmes de genre et pour l'avancement des femmes (OSAGI)

Department of Economic and Social Affairs,
Two United Nations Plaza, 12th Floor,
New York, NY 10017, USA
<http://www.un.org/womenwatch/osagi/>

UNICEF

UNICEF House, 3 United Nations Plaza,
New York, NY 10017, USA
+1 212 326 700
<http://www.unicef.org/>

UNIFEM

304 East 45th Street, 15th Floor, New York,
NY 10017, USA
+1 212 906 6400
<http://www.unifem.org/>

UNFPA

Fonds des Nations Unies pour la Population,
220 East 42nd St.,
New York, NY 10017, USA
+1 212 297 5000
<http://www.unfpa.org/>

Division des Nations Unies pour l'avancement des femmes (UNDAW)

2 UN Plaza
DC2-12th Floor
New York, NY 10017
USA
+ 1 212 963 3463
www.un.org/daw

Bureau international du Travail

4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse
www.ilo.org/dyn/gender/gender.home

Bureau du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes

Haut Commissaire des Nations Unies pour les
Droits de l'Homme 2 UN Plaza
New York, NY 10017
USA
www.ohchr.org

Plan UK
5/6 Underhill Street
Londres
NW1 7HS
+ 44 (0) 207 482 9777
www.plan-uk.org

Plan International
Christchurch Way
Woking, Surrey
GU21 6JG
+ 44 (0)1483 755 155
www.plan-international.org

ISBN: 978-0-9550479-0-9

